

281
PAU

SOURCES CHRÉTIENNES

*Fondateurs : H. de Lubac, s. j., et † J. Daniélou, s. j.
Directeur : C. Mondésert, s. j.*

N° 209

PAULIN DE PELLA

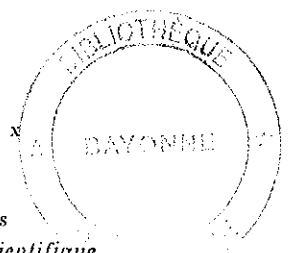
POÈME D'ACTION DE GRÂCES
ET
PRIÈRE

*INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION,
NOTES ET INDEX*

PAR

Claude MOUSSY

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE PARIS X



*Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS, 7^e

1974

INTRODUCTION

LE TITRE DU POÈME ET L'AUTEUR

**Paulin de Pella
auteur de
l'*Eucharisticos*
et de l'*Oratio***

Le poème intitulé *Eucharisticos* ¹, c'est-à-dire « poème d'action de grâces » est l'œuvre de Paulin de Pella. Le nom de l'auteur n'est pas mentionné dans le *Bernensis*, seul manuscrit de cet ouvrage que nous possédions encore ; l'édition *princeps* procurée par Margarin de la Bigne indique comme titre *S. Paulini Eucharisticon*, précision que l'éditeur avait fort probablement empruntée à l'autre manuscrit, aujourd'hui perdu, un *Parisinus* ². *Paulinus* est un nom fréquent parmi les écrivains chrétiens ³, mais la simple lecture du poème, ouvrage autobiographique, permet de distinguer son auteur,

1. Le mot *eucharisticos* est employé comme substantif dans le titre transmis par le *Bernensis*, *Eucharisticos Deo sub ephemeridis meae textu*, et comme adjectif dans la Préface, § 2 : *eucharisticon... opusculum. Eucharisticos*, « poème d'action de grâces », est un adjectif substantivé au masculin ; on peut suppléer un substantif *libellus* (cf. *Préf.*, 4 : *ex ipso libelli titulo*) ou encore *λόγος*, puisque le mot *eucharisticos* est écrit dans le titre en caractères grecs (voir W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 276, n. 1). La forme neutre *Eucharisticon*, que l'édition *princeps* donne comme titre, est sans doute tirée de l'expression *eucharisticon opusculum*, que Paulin a employée dans la Préface, § 2 ; peut-être aussi l'éditeur s'est-il souvenu du titre d'un poème de STACE, *Silu.*, 4, 2 : *Eucharisticon ad Imp. Aug. Germ. Domitianum*, où l'auteur rend grâces à Domitien de l'avoir invité à sa table. On ne connaît pas de façon certaine d'autre œuvre intitulée *Eucharisticon* (ou *Eucharisticum*) ; dans SIDOINE APOLLINAIRE, *Carm.*, 16, il faut vraisemblablement préférer *Euchariston* ; *Eucharisticum de uita sua*, nom donné parfois à la *Confessio* d'ENNODIUS, est un titre moderne (cf. *infra*, p. 22, n. 5). Il vaut donc mieux conserver le titre masculin, *Eucharisticos*, transmis par le *Bernensis*.

2. Sur les manuscrits et l'édition *princeps*, cf. *infra*, p. 43.

3. Citons, entre autres, Paulin de Béziers, Paulin de Milan, Paulin de Nole, Paulin de Périgueux.

né à Pella, en Macédoine, des autres écrivains qui portèrent le nom de Paulin à cette époque. Il n'en est pas de même pour un autre poème intitulé *Oratio S. Paulini*, qui fut longtemps attribué à saint Paulin de Nole ; P. Courcelle a démontré d'une façon très convaincante que l'auteur de cette *Oratio* devait être identifié avec celui de l'*Eucharisticos*¹. Il nous a paru utile d'éditer les deux œuvres dans un même volume malgré leurs dissemblances : l'*Oratio*, qui compte seulement 19 vers, est une poésie de jeunesse ; l'*Eucharisticos*, poème de 616 hexamètres, a été publié par Paulin à quatre-vingt-trois ans². Le rapprochement des deux œuvres est néanmoins fort instructif : la pensée et le style attestent un même auteur ; plusieurs passages de l'*Eucharisticos* sont même des références à l'*Oratio*, apparaissent comme une *retractatio* de la prière de jeunesse³. L'*Oratio* offre encore un autre intérêt : son auteur s'inspire de l'*Oratio matutina* d'Ausone⁴. Ce peut être un argument supplémentaire pour étayer la thèse qui fait de Paulin un petit-fils d'Ausone.

1. « Un nouveau poème de Paulin de Pella », *V Chr.*, I, 1947, p. 101-113 (article reproduit dans *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*³, 1964, p. 293-302, sous le titre « Une prière de jeunesse de Paulin de Pella »).

2. On ne connaît pas d'autres écrits de Paulin ; on lui a parfois attribué un poème intitulé *De domesticis suis calamitatibus*, dont l'auteur doit être en réalité Paul Diacre ; voir W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 276 ; P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 95, n. 6.

3. Voir P. COURCELLE, *Un nouveau poème*, p. 107-110 ; cf. *infra*, notes aux vers 202 s. et 433 s. de l'*Eucharisticos* et notes aux vers 1, 18 et 19 de l'*Oratio*.

4. Cf. *infra*, p. 214.

LA FAMILLE DE PAULIN

Paulin petit-fils d'Ausone On a douté parfois que Paulin ait été un descendant d'Ausone. On s'accorde généralement désormais pour penser que Paulin était son petit-fils, mais les uns veulent voir en lui un fils d'Hesperius, fils d'Ausone, les autres un fils de Thalassius, gendre d'Ausone. Il est vrai que l'*Eucharisticos*, dont on tire l'essentiel de ce qu'on sait de la vie de Paulin, n'offre pas d'indications précises sur la famille de l'auteur : le poème ne nous livre le nom d'aucun des parents de Paulin, pas même ceux de sa femme, de sa fille ni de ses fils. En ce qui concerne le père du poète, l'*Eucharisticos* nous apprend, au vers 26, qu'à l'époque où Paulin naquit à Pella, en Macédoine, ce personnage était vicaire du diocèse de Macédoine¹ ; nous savons aussi que peu après sa naissance, à l'âge de neuf mois, Paulin fut emmené à Carthage, où son père allait exercer le proconsulat d'Afrique². Paulin vécut là dix-huit mois, puis, après un détour par Rome, vint en Gaule, à Bordeaux, patrie de ses aïeux, alors qu'il allait accomplir sa troisième année et que son grand-père était consul³. Le poète nous révèle aussi que ses ancêtres étaient originaires de la ville de Bazas, proche voisine de Bordeaux⁴. Ces dernières indications sont des arguments solides en faveur de la thèse qui fait de Paulin un petit-fils d'Ausone. Ausone en effet, qui fut consul en 379, était né à Bordeaux et son père, Julius Ausonius, était originaire de Bazas⁵.

Selon toute vraisemblance l'aïeul bordelais dont parle Paulin fut donc bien Ausone. Ce dernier ayant obtenu le consu-

1. Et non pas, comme on le dit parfois, préfet du prétoire ; voir *infra*, p. 114, la note au v. 26.

2. Voir *infra*, p. 117, la note au v. 35.

3. Cf. *Euch.*, 49.

4. Cf. *Euch.*, 332.

5. Cf. AUSONE, *Epic.*, 3-4 : *Vicinas urbes colui patriaque domoque | Vasates patria, sed lare Burdigalam.*

lat en 379 et son petit-fils ayant atteint ou presque atteint ses trois ans lorsqu'il arriva à Bordeaux cette année-là, Paulin serait né à la fin de 376 ou au début de 377, ce qui, nous le verrons, s'accorde bien avec les autres indications que le poème nous fournit pour établir la biographie de l'auteur¹.

**Paulin
fils de Thalassius**

Le problème le plus délicat concerne l'identité du père de Paulin : était-ce Hesperius ou bien Thalassius ? Il pourrait paraître aisé d'en décider, puisqu'on sait que ce personnage a exercé les fonctions de vicaire en Macédoine et celles de proconsul en Afrique. Mais la question est complexe : Hesperius et Thalassius ont été tous deux proconsuls d'Afrique et la datation de leur proconsulat n'est pas facile à préciser.

Examinons d'abord l'hypothèse qui veut reconnaître le père de Paulin dans Hesperius, fils d'Ausone². Deux lois du *Codex Theodosianus* sont adressées à Hesperius, proconsul d'Afrique : une loi du 10 mars 376 (XV, 7, 3) et une autre du 8 juillet 377 (I, 32, 2)³ ; ces dates peuvent concorder avec les indications que Paulin nous a données sur la carrière de son père, mais un Hesperius, préfet du prétoire, figure dans l'adresse d'autres lois du *Codex Theodosianus*, qui sont datées des mêmes années : l'une du 22 avril 376 (XVI, 5, 4), les deux autres de 377 (I, 15, 8 et VIII, 5, 34). On doit donc supposer ou bien qu'il y a une erreur de datation⁴ ou bien qu'il ne s'agit pas du même Hesperius⁵. Il semble bien que les diffé-

1. S. MAZZARINO, *Stilicone. La crisi imperiale dopo Teodosio*, Rome 1942, p. 30, place la naissance de Paulin en 377 et indique même qu'elle doit être située entre le 15 avril et le 21 mai de cette année-là. Il nous semble difficile d'établir avec autant de précision la date de la naissance de Paulin qui, selon d'autres, est né le 30 mars 377 au plus tard (voir, par exemple, L. A. A. JOUAT, *De magistrat Ausonius*, Nimègue 1938, p. 260).

2. C'est l'hypothèse, par exemple, de LENAIN de TILLEMONT, *Histoire des Empereurs*, V, p. 188 et de W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 266-267.

3. Cette loi est parfois aussi datée du 8 juillet 376.

4. Ainsi J. R. PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, Paris 1933, p. 58, a proposé de transférer en 380 la loi du 22 avril 376. De même on a voulu reporter en 379 les lois datées du 21 janvier et du 27 février 377, d'autres lois du *Codex Theodosianus* (VII, 18, 2 ; VIII, 18, 6 ; XIII, 1, 11 ; XIII, 5, 15) ayant été adressées à Hesperius, préfet du prétoire, en 379.

5. C'est la solution de W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 269 s. ; O. SEECK,

rentes lois aient été adressées à Hesperius, fils d'Ausone, et que ce personnage cessa d'exercer ses fonctions de proconsul à la fin de 376, puisque dans la loi du 21 janvier 377 (*Cod. Theod.* I, 15, 8) il porte déjà le titre de préfet du prétoire¹. Même si l'on admet qu'il faille reporter cette loi au 21 janvier 378 et qu'Hesperius ne soit devenu préfet d'Italie que peu avant cette date², il est fort peu probable que le fils d'Ausone ait été le père de Paulin : ce dernier, né dans les derniers mois de 376 ou au début de 377, arriva à Carthage alors qu'il allait avoir neuf mois (*Euch.* 31 s.) et comme il devait demeurer dans cette ville pendant dix-huit mois sous le proconsulat de son père (*Euch.* 34 s.), il est impossible d'admettre que Paulin quitta l'Afrique dès la fin de 377 ou les premiers jours de 378, dernière limite que l'on puisse assigner au proconsulat d'Hesperius.

En revanche ce qu'on sait de Thalassius s'accorde mieux avec ce que Paulin nous apprend de sa propre enfance³. Le gendre d'Ausone fut en effet à son tour proconsul d'Afrique en 378, comme l'attestent deux lois du *Codex Theodosianus*, l'une du 30 janvier 378 (XI, 36, 23-25), l'autre du 30 août de cette même année (XI, 30, 37). Il est possible que Thalassius ait été le successeur immédiat de son beau-frère Hesperius dans cette charge, car on ne connaît pas d'autre personnage qui ait exercé ce proconsulat entre-temps⁴. Il est difficile de préciser la date d'entrée en charge de Thalassius, mais on sait

dans son édition des œuvres de Symmaque, *M. G. H., A. A., VI, I*, p. XLVIII, n. 153 et p. cxxx, distingue deux proconsuls, Hesperius et Decimius Hilarius Hilarius ; Hilarius aurait succédé à Hesperius en 377. Mais PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines*, II, Paris, 1901, p. 83 s., a démontré qu'Hesperius et ce prétendu proconsul Hilarius n'étaient qu'une seule et même personne.

1. Voir PALLU DE LESSERT, *Fastes*, op. cit., p. 85-86.

2. C'est ce que propose J. R. PALANQUE, *Essai*, op. cit., p. 51 et n. 15, suivi par E. STEIN, « A propos d'un livre récent sur la liste des préfets du prétoire », *Byzantion*, IX, 1934, p. 336.

3. Thalassius était le fils de Severus Censor Iulianus et de Pomponia Urbica (cf. AUSONE, *Parent.*, XXII et XXX) ; ce fut le second mari de la fille d'Ausone, veuve de Valerius Latinus Euromius (cf. AUSONE, *Parent.*, XIV) ; sur Euromius, cf. *infra*, p. 15, n. 3.

4. A moins d'admettre l'existence d'un proconsul Hilarius, qui est fort douteuse ; cf. *supra*, p. 10, n. 5.

que le père de Paulin demeura proconsul pendant dix-huit mois, puis revint en Gaule en 379, année du consulat d'Ausone après un détour par Rome. O. Seeck pense que Thalassius quitta ses fonctions au cours de l'été 379¹ ; il ne serait donc pas entré en charge avant le mois de janvier 378 et la naissance de Paulin, âgé de neuf mois à son arrivée à Carthage, serait à placer en 377. Cependant rien ne prouve qu'Hesperius est resté proconsul d'Afrique jusqu'à la fin de 377, car la dernière loi où il porte ce titre est du 8 juillet 377 (*Cod. Theod.* I, 32, 2) ; on peut aussi bien penser que Thalassius a succédé à Hesperius dans le courant de l'année 377 et que Paulin est né dans les derniers mois de 376. Cette hypothèse semble mieux s'accorder avec les indications de Paulin (*Euch.* 48-49) : il nous apprend qu'il était presque âgé de trois ans à son arrivée en Gaule, l'année où son aïeul était consul, c'est-à-dire en 379.

Que l'on situe la naissance de Paulin à la fin de 376 ou bien au début de 377, il est en tout cas indéniable que Paulin a pu être le fils de Thalassius, mais non d'Hesperius, si l'on se fie à ce que l'auteur de l'*Eucharisticos* nous apprend de la carrière de son père². C'est donc le gendre d'Ausone qui occupait la charge de vicair de Macédoine en 376, l'année même où Ausone était élevé à la préfecture des Gaules, son fils Hesperius au proconsulat d'Afrique et son père Julius Ausonius à la préfecture d'Illyricum³. On mesure combien la faveur de l'empereur Gratien était acquise à Ausone, son ancien précepteur. Elle ne devait pas se démentir les années suivantes, puisque Hesperius quitta le proconsulat de la province d'Afrique pour être placé, en 377 ou 378, à la tête de la préfecture d'Italie et devenir ainsi le collègue de son père

1. M. G. H., A. A., VI, I, p. XLVIII, n. 153 et p. LXXVIII.

2. Nombreux sont les auteurs qui voient dans Thalassius le père de Paulin ; citons entre autres : O. SEECK, M. G. H., A. A., VI, I, p. LXXVIII ; PALLU DE LESSERT, *Fastes*, op. cit., p. 88 ; J. R. PALANQUE, *Essai*, op. cit., p. 126, n. 20 ; L. A. A. JOUAT, *De magistrat Ausonius*, op. cit., p. 259-260 ; S. MAZZARINO, *Stilicone*, op. cit., p. 29 s. ; R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux*, I. *Bordeaux antique*, Bordeaux 1962, p. 363-364 ; JONES-MARTINDALE-MORRIS, *The Prosopography*, op. cit., p. 677 et 887.

3. Voir J. R. PALANQUE, « La préfecture du prétoire d'Illyricum au IV^e siècle », *Byzantion*, XXI, 1951, p. 7.

alors préfet des Gaules ; les deux préfectures du prétoire d'Occident furent alors réunies et cette préfecture unique fut gouvernée collégalement par Ausone et Hesperius¹. En 379 enfin Ausone accéda au consulat.

Quant à Thalassius, on ne sait s'il occupa d'autres charges à l'issue de son proconsulat. Il semble bien que non et ce peut être un argument supplémentaire pour reconnaître en lui le père de Paulin, puisque ce dernier mentionne seulement le vicariat en Macédoine et le proconsulat d'Afrique parmi les dignités obtenues par son père. S'il avait été fils d'Hesperius, il est peu probable qu'il eût omis de signaler les fonctions de préfet du prétoire que ce personnage exerça.

Paulin éditeur d'Ausone

Mais d'autres arguments peuvent encore être avancés en faveur de l'hypothèse qui fait de Thalassius le père de

Paulin. F. Della Corte, dans un article consacré à l'ordre adopté dans les éditions pour le classement des poèmes d'Ausone², tirant profit de certaines des particularités d'un des manuscrits qui nous les a transmis³, soutient que le parent d'Ausone qui s'est chargé de l'édition posthume des œuvres du poète fut non pas Hesperius, comme on le prétend parfois, mais Paulin de Pella. F. Della Corte s'appuie en particulier sur le fait que les nombreuses réminiscences de l'œuvre d'Ausone que présente l'*Eucharisticos* se limitent aux poèmes d'Ausone que contient le *Vossianus*⁴. L'un des arguments déterminants qui confirment que Thalassius était le père de Paulin, c'est que l'éditeur des œuvres d'Ausone a inséré dans le recueil posthume, outre une lettre de Symmaque à Ausone (*Epist.* I, 31) et la réponse de ce dernier (*Epist.* I, 32), une autre épître de

1. Voir J. R. PALANQUE, *Essai*, op. cit., p. 49-51 et 55-56 ; « Praefectus Illyrici et Galliarum. Contribution au problème de l'Histoire Auguste », *REA*, XLII, 1940, p. 495-496 ; E. STEIN, « A propos d'un livre récent », op. cit., p. 339.

2. « L'ordinamento degli opuscula di Ausonio », *RCCM*, II, I, 1960, p. 21-29.

3. Il s'agit du *Leidensis Vossianus latinus* 111. Sur ce manuscrit, cf. *infra*, p. 212.

4. « L'ordinamento », op. cit., p. 25-26. Sur ces réminiscences, voir G. FUNAIOLI, « De Paulini Pellae carminibus Eucharisticos fontibus », *MB*, IX, 1905, p. 159-179 et cf. *infra*, p. 41.

Symmaque (*Epist.* I, 25) qui n'a pas de lien avec les deux précédentes lettres et n'offre d'autre intérêt à cet endroit que celui d'être consacrée à un éloge du gendre d'Ausone, Thalassius¹. Selon F. Della Corte², l'insertion de cette épître ne se comprend bien que si l'éditeur du recueil est le fils de Thalassius qui a voulu donner ainsi à son père un témoignage de sa piété filiale. Cette hypothèse paraît tout à fait justifiée, car l'*Eucharisticos* nous apprend quelle profonde affection unissait les deux hommes³. A. Pastorino, dans un article plus récent, reprenant la thèse de F. Della Corte qu'il estime convaincante⁴, ajoute que l'*Oratio S. Paulini* constitue une preuve supplémentaire pour étayer cette démonstration, si on considère que Paulin de Pella est l'auteur de ce poème⁵. A. Pastorino souligne à juste titre que cette *Oratio*, attribuée jadis à Paulin de Nole, ne se rencontre que dans des manuscrits qui renferment à la fois des œuvres de Paulin de Nole et d'Ausone⁶. Si l'édition posthume des œuvres d'Ausone, telle que le *Vossianus* nous l'a conservée, est bien due à Paulin de Pella, on comprend que l'*Oratio* en question y figure. Paulin n'avait pu résister à la tentation d'y insérer la lettre de Symmaque qui contenait l'éloge de son père Thalassius ; il n'a pu s'empêcher non plus, avance A. Pastorino⁷, d'introduire parmi les poèmes de son grand-père sa propre *Oratio* qui s'inspirait si étroitement, pour la pensée et pour le style, de l'*Oratio* d'Ausone⁸.

1. *Epist.*, I, 25 : ... *habes uirum (Thalassium) dignum te et per te familia consulari, quem fortuna honoris parti maiorem beneficiis suis repperit, emendatio animi et sanctitas potioribus iam parauit.*

2. « L'ordinamento », *op. cit.*, p. 27.

3. *Euch.*, 243-245.

4. « A proposito della tradizione del testo di Ausonio », *Maia*, XIV, 1962, p. 240 s.

5. *Cf. supra*, p. 8.

6. A savoir le *Vossianus lat.* 111 et le *Parisinus lat.* 7558 ; *cf. infra*, p. 212.

7. « A proposito », *op. cit.*, p. 242.

8. Sur ce point, voir P. COURCELLE, *Un nouveau poème*, p. 105 s. Cette *Oratio* d'Ausone est une des pièces de l'*Ephemeris*, mais dans le *Parisinus lat.* 7558 elle a été détachée de son contexte pour être rapprochée de l'*Oratio S. Paulini*. Sur ce poème d'Ausone, voir aussi P. FABRE, *Essai sur la chronologie de l'œuvre de saint Paulin de Nole*, Paris 1948, p. 108-111 ; P. LANGLOIS, « Les poèmes chrétiens et le christianisme d'Ausone », *RPh*, XLIII, I, 1969, p. 39 s.

Voilà une série d'arguments qui apportent une très solide confirmation, nous semble-t-il, à ce que l'examen des charges exercées par Hesperius et Thalassius permet d'établir : Paulin était le fils du gendre d'Ausone, Thalassius. Mais on s'étonne parfois qu'Ausone n'ait fait nulle part mention de ce Paulin dans son œuvre¹, alors qu'il nomme certains autres de ses petits-enfants. On peut répondre à cette objection qu'Ausone ne désigne pas non plus nommément tous les enfants de son fils Hesperius ; on sait qu'ils furent au nombre de trois pour le moins, puisque dans la pièce XI des *Parentalia* consacrée au petit Pastor, mort en bas âge, Ausone écrit à son propos : *Hesperii patris terlia progenies* (v. 4). Mais nous ignorons le nom des deux autres enfants d'Hesperius. Le fait qu'Ausone n'ait pas fait mention de Paulin ne doit donc pas nous surprendre. Si Paulin, comme nous le pensons, est le fils de Thalassius et de la fille d'Ausone, faut-il s'étonner davantage de ce qu'Ausone consacre deux poèmes importants à l'enfant de sa fille qui s'appelait Ausone, comme son grand-père², alors qu'il paraît ne pas s'intéresser du tout à l'autre fils de sa fille ? Non, et la préférence que le poète semble témoigner pour ce petit Ausone n'est pas une raison suffisante pour penser que cet enfant était né de l'union de la fille d'Ausone et d'Euromius, son premier époux³ ; en fait, il semble assuré qu'il était, comme Paulin, fils de Thalassius⁴. Pour expliquer le silence du poète Ausone à l'égard de Paulin, on a voulu

1. Ainsi J. ROCAFORT, *Un type gallo-romain*, p. 20.

2. Le *Genethliacos ad Ausonium nepotem* et le *Liber protrepticus ad nepotem*. Sur ce dernier poème, voir Ch. FAVEZ, « Ausone et son petit-fils », *REL*, XXI-XXII, 1943-1944, p. 174-179.

3. Telle est l'opinion de C. SCHENKL, *Ausonii opuscula*, M. G. H., A. A., V, 2, p. XIV et de R. PEIPER, *Ausonii opuscula*, p. cxv. Valerius Latinus Euromius, qui mourut jeune et auquel Ausone consacra la pièce XIV des *Parentalia*, avait été *praeses Dalmatiae* (voir S. MAZZARINO, *Stilicone. La crisi imperiale dopo Teodosio*, p. 28, n. 5). C'est sans doute de ce premier mari que la fille d'Ausone avait hérité les domaines auxquels Paulin fait allusion dans l'*Eucharisticos* ; *cf. infra*, note au v. 273.

4. Voir W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 272, n. 1 ; O. SEECK, *Symmachi opera*, M. G. H., A. A., VI, 1, p. LXXXVII ; W. ENSSLIN, *PW*, V AS, p. 1201 ; R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux*, I, *Bordeaux antique*, p. 362.

aussi parfois identifier Paulin à ce jeune Ausone auquel son grand-père avait consacré deux poèmes. Telle est la thèse de C. Barth¹, selon qui le *Genethliacos*, pièce qu'Ausone composa en l'honneur de son petit-fils à l'occasion de son quinzième anniversaire², était adressé à Paulin. Mais ce poème ayant été composé en 390³, aux ides de septembre⁴, il faudrait faire remonter la naissance de Paulin au mois de septembre de l'année 375, alors que l'*Eucharisticos* nous apprend que Paulin naquit à la fin de 376 ou au début de 377⁵. Le *Genethliacos* n'a donc pu être composé qu'en l'honneur du frère aîné de Paulin, à savoir le jeune Ausone, dont le nom complet était Censorius Magnus Ausonius⁶. Ausonius et Paulin sont certainement les enfants dont il est question dans le dernier vers de la pièce XXX des *Parentalia* d'Ausone⁷, et c'est fort vraisemblablement à son frère Ausonius que Paulin lui-même fait allusion dans l'*Eucharisticos*⁸; Ausonius et Paulin semblent en effet les seuls enfants nés du mariage de la fille d'Ausone avec Thalassius. Bien que Paulin ne soit nulle part mentionné nommément dans les ouvrages d'Ausone, la vie et l'œuvre de ce poète permettent toutefois, nous l'avons vu, d'apporter d'utiles compléments aux indications souvent peu précises que l'*Eucharisticos* fournit sur l'auteur du poème et sur sa famille.

1. *Animadversiones*, p. 255.

2. *Geneth.* 20 : *Sexta tibi haec primo remeat natalibus idus.*

3. Voir C. SCHENKL, *Ausonii opuscula*, op. cit., p. XVI.

4. *Geneth.* 21 : *Septembres notis referens natalibus idus.*

5. Cf. *supra*, p. 12.

6. Censorius lui venait de son grand-père paternel, Severus Censor Iulianus, et Magnus Ausonius de son grand-père maternel, Decimus Magnus Ausonius; voir O. SEECK, *Symmachi opera*, op. cit., p. LXXV.

7. Ce poème fut écrit en l'honneur de Pomponia Urbica, veuve de Severus Censor Iulianus et mère de Thalassius. Dans le culte funéraire rendu à cette personne, le v. 12 (*cum genero et natis consocer Ausonius*) associe Ausone, son gendre, à savoir Thalassius, et les enfants de ce dernier, c'est-à-dire Ausonius et Paulin; voir R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux. I, Bordeaux antique*, p. 364.

8. Cf. *infra*, note au v. 248.

LA DATE DE L'EUCCHARISTICOS

L'Eucharisticos Au début de l'*Eucharisticos* (v. 12 s.), a été publié en 459 Paulin indique qu'il est âgé de quatre-vingt-trois ans¹; Paulin étant vraisemblablement né à la fin de 376, on pense d'ordinaire que le poème a été écrit en 459. Mais P. Courcelle estime avec juste raison que l'auteur a dû composer le « noyau central » de l'ouvrage quelques années plus tôt, en 455; seuls les vers 1-23 et 564-616 dateraient de 459². W. Brandes remarquait déjà, dans la préface de son édition³, que la fin du poème, à partir du vers 564, paraissait avoir été ajoutée à quelques années d'intervalle: en effet, dans les vers qui précèdent ce passage, Paulin décrit au présent la condition misérable qui est la sienne et qui l'oblige à accepter les secours d'autrui, alors que dans le développement qui commence au vers 564 il déclare que sa situation matérielle s'est améliorée. Voilà qui laisse supposer que le poète a composé les cinquante derniers vers de l'*Eucharisticos* assez longtemps après le reste de l'œuvre, sans doute l'année même de la publication du poème, en 459. Il doit en avoir été de même pour la vingtaine de vers qui constituent l'invocation préliminaire, puisque le vers 12 permet précisément de fixer la date de cette publication⁴. Quant au reste du poème, il a été vraisemblablement écrit dès 455. P. Courcelle a en effet établi qu'un passage du « noyau central », à savoir les vers 303-309, n'a pu être composé en 459⁵: il y est question de la faveur dont certains compatriotes de Paulin jouissent auprès des Wisigoths et de la paix que ces envahisseurs eux-mêmes souhaitent unanimement voir s'établir; or, en 459, les Wisigoths sont à nouveau en conflit avec les Gallo-Romains, leur roi Théodoric II n'ayant

1. Cf. *infra*, note au v. 12.

2. *Les grandes invasions*, p. 167, n. 3.

3. *Prolegomena*, p. 276.

4. Cf. *infra*, note au v. 12.

5. *Les grandes invasions*, p. 167, n. 3.

Paulin de Pella.

pu admettre la destitution d'Avitus, son vieil ami dont il avait fait un empereur ¹. Les vers 306-307 de l'*Eucharisticos* font sans doute allusion plus particulièrement à la faveur d'Avitus, qui reçut les insignes impériaux en juillet 455 ². Un autre passage invite à penser que la composition de la plus grande partie du poème remonte à cette même année 455 : au vers 474, Paulin indique que sa « conversion » eut lieu à l'âge de quarante-cinq ans et précise au vers 478 que cet événement advint trente-quatre ans plus tôt ; on est ainsi conduit à placer en 421 le retour de Paulin à la foi de son enfance et en 455 la rédaction du récit qu'il fait de cet important épisode de sa vie ³.

1. Sur la chute d'Avitus et la réaction de Théodoric II, voir E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 371 et 378 ; É. GRIFFÉ, *La Gaule chrétienne*, II, p. 49.

2. Sur l'avènement d'Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, voir A. LOYEN, *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire*, 1942, p. 55 et cf. *infra*, note au v. 303.

3. Cf. *infra*, notes aux v. 474 et 478.

L'EUCCHARISTICOS, POÈME AUTOBIOGRAPHIQUE

La dette à l'égard des Confessions

Paulin de Pella donne à son œuvre le titre d'*Eucharisticos* et indique ainsi qu'il la conçoit surtout comme un poème d'action de grâces ¹. Pour cette action de grâces Paulin a adopté la forme d'un récit autobiographique ², inspiré sans doute par un journal intime, une « éphéméride ³ », qui, lui faisant passer en revue les principaux événements de sa vie, lui donne l'occasion d'énumérer les bienfaits que Dieu lui a dispensés tout au long de son existence ⁴. Cette conception de l'autobiographie est absolument nouvelle en Gaule, comme l'a bien montré P. Courcelle qui oppose le but de Paulin à celui d'Ausone, son aïeul ⁵ : ce dernier songe surtout à survivre dans la mémoire de la postérité, alors que Paulin affirme dans la préface de son poème adresser son œuvre à Dieu et non aux hommes curieux de connaître sa vie ⁶. Paulin en revanche se rapproche du dessein de saint Augustin, voulant, comme lui, confesser la bonté miséricordieuse de Dieu. La dépendance de l'*Eucharisticos* à l'égard des *Confessions* a été assez souvent reconnue ⁷, mais c'est

1. Cf. *Préf.*, 2 : *eucharisticon... opusculum* ; sur le mot *eucharisticos*, cf. *supra*, p. 7, n. 1.

2. Sur le genre autobiographique, voir surtout G. MITSCH, *Geschichte der Autobiographie*, I, Leipzig 1907 (édition anglaise : *A History of Autobiography in Antiquity*, Londres 1950 ; nous nous référerons à cette édition dont les p. 546 et 672-677 sont consacrées à l'*Eucharisticos*).

3. Cf. *infra*, note p. 101.

4. *Euch.*, 1-7.

5. *Les Confessions de saint Augustin dans la tradition littéraire* (ouvrage cité dans les pages suivantes sous l'abréviation *Les Confessions*), p. 207.

6. *Préf.*, 4 et 5 ; cf. *infra*, note p. 107, s. v. *curioso*.

7. Ainsi dans J. ROCAFORT, *Un type gallo-romain*, p. 99 s. ; Ch. CAEYMAEX, « Paulin de Pella, son caractère et son poème », *MB*, I, 1897, p. 198 ; G. MITSCH, *A History of Autobiography in Antiquity*, p. 677, n. 2. En revanche L. NIEDERMEIER, *Untersuchungen über die antike poetische Autobiographie*, München 1919, p. 40, affirme que le poème de Paulin ne doit rien aux *Confessions* d'Augustin.

P. Courcelle qui a le mieux mis en évidence la dette de Paulin grâce à de nombreux rapprochements textuels¹.

Le poème de Paulin, comme les *Confessions*, est à la fois confession de la vie de l'auteur, confession de sa foi et confession de sa louange à Dieu²; confession de sa vie, car Paulin, tout au long de son ouvrage, reconnaît ses erreurs et ses insuffisances dans un récit qui est comme rythmé par les nombreux *fateor*; confession de sa foi, puisque Paulin affirme dès la Préface sa confiance dans la miséricordieuse bonté de Dieu, reconnaît dans maint passage la sollicitude de la Providence à son égard³, proclame la toute-puissance de Dieu⁴, ou encore exprime sa foi dans la vie à venir, sa préférence pour les biens éternels⁵; enfin confession de sa louange à Dieu, Paulin concevant son poème avant tout comme une Action de grâces et interrompant souvent son récit par des prières d'action de grâces⁶.

Mais la dette de Paulin à l'égard des *Confessions* est encore plus nette, si l'on procède à des rapprochements précis. P. Courcelle a noté, entre autres détails, que Paulin paraît insister volontiers sur les épisodes de sa vie qui ont leur équivalent dans les *Confessions*⁷ et que les actions de grâces de Paulin ont parfois une saveur particulièrement augusti-

1. *Les Confessions*, p. 207-211. Dans les notes qui suivent le texte, nous indiquons la plupart des rapprochements textuels établis par P. COURCELLE entre les deux œuvres (pour les *Confessions*, références à l'édition P. de Labriolle, C. U. F.); cf. *infra*, notes à *Préf.*, 5 et aux vers 15, 22, 50, 74, 89, 96, 107, 170, 340, 443, 593.

2. Sur le sens du mot *confessio* chez saint Augustin, voir P. COURCELLE, *Recherches sur les Confessions de saint Augustin*, Paris 1950, p. 13 s.; A. MANDOUZE, *Saint Augustin. L'aventure de la raison et de la grâce*, Paris 1968, p. 47 s.

3. Ainsi, par exemple, aux vers 15, 108, 151-152, 175, 366-367, 463.

4. *Euch.*, 102 : *omnipotens aeterna Deus, qui cuncta gubernas*; 519 : ... *Deus alme, subest cui summa potestas*.

5. *Euch.*, 99; 432 s.; 614 s.

6. Cf. *infra*, p. 21, n. 2 et note au v. 18.

7. *Les Confessions*, p. 209. P. COURCELLE cite « le glissement sur la pente de l'adolescent » (*Euch.*, 107), « la naissance d'un fils naturel » (*Euch.*, 170), « la réception de sacrements après un temps passé hors du catholicisme » (*Euch.*, 474 s.). Pour les épisodes correspondants des *Confessions*, cf. *infra*, les notes aux vers 107, 170, 474.

nienne¹. Comme dans les *Confessions* encore, les actions de grâces interrompent souvent de façon brusque le récit² et les élans lyriques de Paulin rappellent les invocations d'Augustin³.

L'influence des *Confessions* sur l'*Eucharisticos* est donc bien nette : l'identité du dessin et surtout les nombreuses ressemblances de détail démontrent la dette de Paulin. Mais, il faut le reconnaître, le poème de Paulin n'est qu'une pâle imitation de l'œuvre autobiographique d'Augustin et l'on peut souscrire au jugement de P. Courcelle : « A la vérité, tout en prétendant peindre sa vie intérieure, Paulin est tout juste capable d'aligner des événements successifs⁴. » Encore doit-on ajouter que l'*Eucharisticos* n'est pas non plus une autobiographie capable de satisfaire un lecteur désireux de connaître avec exactitude la vie de l'auteur; en effet Paulin paraît se complaire parfois dans l'imprécision : c'est ainsi, par exemple, qu'il ne désigne aucun de ses parents par son nom ou qu'il laisse dans l'ombre des épisodes importants de sa vie⁵. Mais faut-il le lui reprocher ? Son dessin, comme il l'affirme dans la préface de son œuvre⁶, n'est pas de renseigner la postérité, mais de célébrer la miséricordieuse bonté de Dieu : il a donc pu à juste titre relater surtout les événements de sa vie qui illustraient le mieux les interventions de la Providence et omettre des précisions dont nous regrettons l'absence parce que l'œuvre de Paulin est notre seule source d'information sur l'auteur.

Au cours des IV^e et V^e siècles le genre autobiographique était florissant⁷, mais il est difficile de dire si Paulin a subi l'influence d'autres œuvres analogues aux *Confessions*. On

1. *Les Confessions*, p. 210 : « idée que Dieu agit à l'insu de l'homme pour son plus grand bien, fût-ce sous forme d'épreuves pénibles » (*Euch.*, 340 et 445; cf. *infra*, notes à ces vers); idée que l'homme est reconnaissant à Dieu « non seulement par sa confession, mais par son silence même » (*Euch.*, 593; cf. *infra*, note à ce vers).

2. Ainsi aux vers 104-105, 342, 403-405, 554-555.

3. Ainsi aux vers 226-227, 443-450, 476-477, 518-519.

4. *Les Confessions*, p. 210.

5. Par exemple, il ne précise pas de quelle hérésie il suivit les voies avant sa « conversion »; cf. *infra*, note au v. 472.

6. Cf. *supra*, p. 19, n. 6.

7. Voir G. MISCH, *A History of Autobiography*, p. 539 s.

ne sait, par exemple, s'il connaissait les poèmes autobiographiques de Grégoire de Nazianze, qui furent écrits à la fin du ve siècle et traduits en latin par Rufin vers 400, et dont certains ont inspiré Augustin¹. On ne sait pas davantage si Paulin eut connaissance de l'ouvrage d'Acilius Severus, écrit en Espagne vers 370, qui comportait un mélange de prose et de vers, comme nous l'apprend saint Jérôme². En revanche il est intéressant de rapprocher de l'*Eucharisticos* deux œuvres, qui n'ont pu influencer Paulin, mais qui ont été également inspirées par les *Confessions* d'Augustin : les « Confessions » de saint Patrick et d'Ennodius³. La *Confessio* de saint Patrick, que cet apôtre de l'Irlande rédigea peu avant de mourir en 461, est à peu près contemporaine du poème de Paulin. La parenté littéraire de cette *Confessio* et des *Confessions* d'Augustin a été mise en doute, mais P. Courcelle a montré que l'influence d'Augustin sur Patrick n'était pas seulement d'ordre littéraire et qu'elle concernait aussi la formation spirituelle intime⁴. Paulin a certainement été touché moins intimement par l'œuvre d'Augustin ; il en est de même pour Ennodius, l'évêque de Pavie qui, au début du vi^e siècle, prit les *Confessions* d'Augustin pour modèle de son autobiographie en manière d'action de grâces, de sa *Confessio*⁵. Comme celle de Paulin, l'imitation d'Ennodius reste assez superficielle ; tous deux demeurent « prisonniers de leur formation littéraire de décadence⁶ ».

1. Sur ces poèmes, voir G. MISCH, *A History of Autobiography*, p. 600 s. ; P. COURCELLE, *Les Confessions*, p. 134-136.

2. Vir. ill. 111 : composuit volumen... totius uitae suae statum continens tam prosa quam uersibus...

3. Sur ces autobiographies, voir G. MISCH, *A History of Autobiography*, p. 670 s.

4. *Les Confessions*, p. 213.

5. *Eucharisticum de uita sua* est un titre moderne, peut-être suggéré aux éditeurs par le titre du poème de Paulin ; le véritable nom qu'Ennodius a donné à son ouvrage est celui de *Confessio*, comme l'indique bien une expression d'ENNODIUS (*Euch.*, 17, p. 302, 31 : *de manu linguae meae confessio*), qui est inspirée d'un passage des *Confessions* d'AUGUSTIN (V, 1, 1 : *Aecipe sacrificium confessionum mearum de manu linguae meae*) ; voir G. MISCH, *A History of Autobiography*, p. 671, n. 1. ; P. COURCELLE, *Les Confessions*, p. 216, n. 4.

6. P. COURCELLE, *Les Confessions*, p. 217.

L'*Eucharisticos* hymne à la Providence

Comme dans les autobiographies de saint Patrick et d'Ennodius, la dette à l'égard des *Confessions* d'Augustin est également dans l'*Eucharisticos* celle qui apparaît la plus manifeste. Mais il est probable que le poème de Paulin, qui est un hymne à la Providence, a été influencé aussi par les ouvrages qui, en cette période où les chrétiens gallo-romains étaient profondément troublés dans leur foi par les invasions et les malheurs qu'elles entraînaient, s'efforçaient de répondre aux objections qui étaient opposées à l'existence de la Providence. Après les invasions des Vandales et des Goths, un Aquitain anonyme avait écrit vers 415 le *Carmen de Prouidentia*¹, où il développait le thème de la confiance et de la résignation. Paulin eut sans doute l'occasion de lire ce poème. Il semble en tout cas à peu près certain qu'il eut sous les yeux le long traité en huit livres intitulé *De gubernatione Dei*, que Salvien écrivit vers 445². En effet ce dernier s'était retiré à Marseille, comme Paulin, et était vraisemblablement du nombre des *sancti* auxquels Paulin fait allusion dans son poème³. Salvien, dans son ouvrage, traite d'abord dans sa généralité le problème de la Providence divine, puis répond aux objections de ceux qui opposent à l'existence de la Providence la victoire des Barbares sur l'Empire chrétien et démontre que les Gallo-Romains souffrent tant de maux pour cette seule raison que leurs vices attirent sur eux le châtement de Dieu. Paulin semble appliquer à son cas particulier le raisonnement de Salvien⁴ ; alors que, comme beaucoup de ses contemporains, ses malheurs avaient pu le faire douter de la Providence, il reconnaît à la fin de sa vie que Dieu a constamment veillé sur lui⁵, que l'intervention de Dieu dans son existence s'est manifestée parfois par les

1. Sur ce poème, voir É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 11 s. ; P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 96 s.

2. Sur Salvien, voir en particulier É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 27 s. ; P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 146 s.

3. Cf. *infra*, note au v. 521.

4. Sur l'influence de Salvien sur Paulin, voir J. ROCAFORT, *Un type gallo-romain*, p. 90 s.

5. *Euch.*, 8-16.

épreuves qu'il lui fallut supporter¹, mais surtout par une protection providentielle contre des dangers divers².

L'*Eucharisticos* répond bien à l'intention nettement affirmée par Paulin dans la préface du poème : l'ouvrage est destiné avant tout à manifester la reconnaissance de l'auteur à l'égard de Dieu, à proclamer les bienfaits, la protection de la Providence. En revanche la forme autobiographique donnée à ce poème peut décevoir le lecteur qui s'attend à y découvrir tout ce qu'il souhaite connaître de la vie de Paulin ; mais le dessein de ce dernier, nous l'avons vu³, n'était pas d'écrire une biographie précise destinée à la postérité⁴.

La personnalité de Paulin

Si Paulin paraît ne donner qu'à regret des indications précises concernant certains épisodes de son existence, il nous renseigne mieux, sans avoir cherché à le faire, sur son caractère : la façon dont il se dépeint, les diverses activités auxquelles il nous dit s'être livré, son comportement au moment des invasions, ses réactions devant les malheurs qui l'accablèrent permettent de tracer un portrait assez complet de ce membre de l'aristocratie aquitaine qui finit ses jours dans le dépouillement. Ce qui frappe d'abord le lecteur, c'est la grande franchise de l'écrivain qui confesse sans détour ses défauts et ses erreurs, par exemple le manque d'aptitude qu'il manifeste pour l'étude dans son enfance ou les égarements de sa jeunesse dérégulée. La préface de son poème montre qu'il ne nourrit aucune illusion sur la valeur littéraire de son ouvrage. On peut se demander toutefois si le poète ne pêche pas par excès d'humilité, lorsqu'il dénonce ainsi les insuffisances intellectuelles du jeune élève qu'il fut ou l'absence de talent de l'auteur qu'il est devenu ; il est permis de penser que

1. *Euch.*, 431-432 ; 438-440 ; 547-550.

2. *Euch.*, *Pref.* 3 ; 22-23 ; 150-152 ; 173-175 ; 260-263 ; 324-327 ; 337-342 ; 366-369 ; 399-402 ; 451-455 ; 564-568.

3. Cf. *supra*, p. 21.

4. Il ne nous a pas paru utile de consacrer une partie de cette introduction à une biographie détaillée de Paulin ; la forme autobiographique du poème nous a en effet donné l'occasion de mentionner, dans les notes explicatives qui suivent le texte, toutes les précisions utiles concernant la vie de l'auteur.

l'esprit de mortification porte Paulin à exagérer son incapacité.

Ce qu'on peut plus certainement lui reprocher, c'est son irrésolution foncière, qu'illustre bien la façon dont, au moment des invasions, il remit sans cesse à plus tard ses projets de départ pour la Grèce. Mais il était lui-même bien conscient de ce défaut¹. Sans doute aussi éprouva-t-il, au moins dans sa jeunesse, un souci excessif de l'opinion qu'on pouvait se faire de lui². Cependant il n'était pas tourmenté par l'ambition³. La seule dignité dont il paraisse avoir été revêtu, celle de « comte des largesses privées » de l'usurpateur Attale⁴, fut acceptée de Paulin vraisemblablement moins par recherche des honneurs que par prudence : il espérait pouvoir ainsi se concilier les Wisigoths. On pourrait être tenté de juger sévèrement Paulin pour avoir pactisé un temps avec l'envahisseur ; mais cet exemple de collaboration fut loin d'être exceptionnel⁵ et Paulin ne retira aucun bénéfice de cette charge purement illusoire⁶. En d'autres circonstances, il fit preuve d'un réel courage ; il fut, par exemple, le principal artisan de l'échec du siège de Bazas par les Wisigoths⁷.

La personnalité de Paulin est donc complexe. Un autre exemple de cette complexité apparaît bien dans la vie du jeune seigneur aquitain, au temps de sa prospérité : un passage de l'*Eucharisticos* décrit la félicité du propriétaire de riches domaines⁸ et l'*Oratio* confirme que Paulin souhaitait alors voir se prolonger cet heureux sort. Mais ce membre de l'aristocratie, qui s'avouait amoureux du bien-être, *seclator deliciarum* (*Euch.* 216), n'était pas pour autant un oisif. Comme maint noble de la Gaule de ce temps⁹, Paulin se

1. *Euch.*, 278 : *saepius et propriis certans mens obuia uolts*.

2. *Euch.*, 90-91, 218-219.

3. Paulin le proclame lui-même à plusieurs reprises, *Euch.*, 203-205 : *... ingenio... meo mediocria desideranti, | proxima deliciis et ab ambitione remota* ; 214-215 : *... neque... ambitor honorum*.

4. Cf. *infra*, note aux vers 294-295.

5. Voir P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 146.

6. Cf. *infra*, p. 29.

7. Cf. *infra*, p. 30.

8. *Euch.*, 202 s.

9. Voir C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 188 s.

préoccupait de l'exploitation de ses propriétés, mais il paraît avoir pris une part plus active que bien d'autres aux travaux agricoles¹ et avoir en tout cas apporté des soins diligents à ses vignobles². Il était ainsi préparé de longue date au travail des champs auquel il se consacra sur un lopin de terre, lorsqu'il mena à Marseille la vie de « converti »³.

L'*Eucharisticos* nous apprend encore combien Paulin était attaché à ses parents⁴, tout particulièrement à son père, qui fut pour lui un véritable ami⁵. La piété filiale fut certainement chez Paulin un sentiment plus profond que l'amour conjugal : les allusions qu'il fait à sa femme semblent montrer que celle-ci était d'humeur peu accommodante et que les époux étaient loin de vivre en parfaite harmonie⁶.

Enfin, le trait du caractère de Paulin qui frappe le plus le lecteur du poème est la résignation de l'auteur, qui avait éprouvé des pertes si cruelles dans sa famille et dans ses biens ; résignation, ou plutôt confiance dans les desseins de la Providence : en effet l'impression dominante qui se dégage de la lecture de cette autobiographie, n'est pas celle d'une soumission de Paulin à la fatalité, mais celle d'une foi profondément enracinée qui lui fait considérer comme des bienfaits de Dieu les épreuves qui l'ont détaché des biens d'ici-bas. Sans doute cette foi n'était-elle pas encore assez éprouvée au moment où Paulin songea à se retirer du monde pour suivre l'idéal ascétique des moines⁷, puisqu'on lui conseilla un changement de vie moins radical que l'ascèse monastique et qu'il reconnut lui-même que la Providence veilla à le détourner de ce projet trop ambitieux⁸. Mais à l'époque où, âgé de plus de quatre-vingts ans, il composa son poème, après avoir mené, depuis son retour au sein de l'Église à l'âge de quarante-cinq ans, la vie de « converti », Paulin apparaît

1. *Euch.*, 190 s.

2. *Euch.*, 196-197.

3. *Euch.*, 524 s.

4. *Euch.*, 220 s.

5. *Euch.*, 243 s.

6. Cf. *infra*, note au v. 486.

7. *Euch.*, 456 : ... *monachi perfecto uiuere ritu* ; cf. *infra*, p. 32.

8. *Euch.*, 451 s.

comme l'un des exemples les plus représentatifs de ces chrétiens du v^e siècle qui, en dehors des monastères, s'efforçaient de parvenir à une vie chrétienne parfaite¹. Suivant les conseils de l'apôtre Paul², il vivait continuellement dans l'action de grâces et c'est cette gratitude de Paulin envers le Seigneur qui le poussa à écrire, presque malgré lui³, son poème : l'*Eucharisticos* est un témoignage de la foi et de la reconnaissance de ce *conuersus* qui, se sachant bientôt parvenu au terme de son existence, veut célébrer avant de mourir les bienfaits qu'il reconnaît, au sein même du dépouillement, avoir reçus de la Providence tout au long de sa vie.

1. Sur les « convertis », cf. *infra*, p. 32-33 et les notes aux vers 464 et 465.

2. *Éphés.*, 5, 20 ; *I Thess.*, 5, 18.

3. *Euch.*, 17-21.

INTÉRÊT HISTORIQUE

L'*Eucharisticos*
témoignage
sur les invasions

L'*Eucharisticos*, œuvre autobiographique qui est poème d'action de grâces et hymne à la Providence, ne nous intéresse pas seulement par ce qu'elle nous révèle sur la vie privée et sur le caractère de l'auteur ; c'est aussi un témoignage précieux sur cette époque troublée par les invasions qu'est la première moitié du ^ve siècle, dont Paulin a bien su exprimer l'instabilité dans l'un de ses vers (*Euch.* 540) :

condicio instabilis semper generaliter acui.

Paulin était tout juste âgé de trente ans, quand se produisit la première invasion de 407 au cours de laquelle les Vandales et les Alains déferlèrent sur la Gaule (*Euch.* 232 s.). Quelques années plus tard, il fut le spectateur impuissant de l'installation des Goths en Aquitaine, de l'incendie de Bordeaux en 414 et du pillage de son propre domaine (*Euch.* 285 s.). Il put en revanche protéger Bazas, patrie de ses ancêtres, qui était assiégée par les Goths et les Alains, en négociant avec Goar, le chef Alain, qui obligea les Goths à lever le siège (*Euch.* 328 s.). Devant les menaces qui pesaient sur sa vie et sur ses biens, Paulin songea à plusieurs reprises à quitter la Gaule pour gagner la Grèce, sa terre natale (*Euch.* 271 s., 410 s.), mais il ne put jamais réaliser ce projet et peu à peu dépouillé de ses domaines vint finir sa vie à Marseille dans la pauvreté (*Euch.* 516 s.).

La lecture de l'*Eucharisticos* nous fait participer aux malheurs que l'invasion gothique infligea à Paulin pendant les cinquante dernières années de sa vie. Ce membre de l'aristocratie aquitaine, qui se plaisait dans son *Oratio* et dans l'*Eucharisticos* (205 s.) à vanter les charmes et le confort de sa villa et qui se définissait lui-même comme *sectator deliciarum* (*Euch.* 216), fut brutalement tiré, par l'arrivée des Barbares, du bien-être qu'il affectionnait tant ; ce fut pour lui le début

d'une longue période d'épreuves, où il vécut sans cesse dans l'angoisse du lendemain, jusqu'à ce qu'il trouve à Marseille, à la fin de sa vie, quelque soulagement à ses misères (*Euch.* 564 s.).

Paulin avait cherché d'abord à s'accommoder de la domination des Goths et avait accepté le titre de « comte des largesses privées » de l'usurpateur Attale (*Euch.* 295) ; on peut penser qu'une partie de la noblesse aquitaine adopta également plus tard une attitude conciliante à l'égard des Barbares¹, mais Paulin, contrairement à certains², ne tira aucun profit de cette collaboration ; il fut la victime à la fois des pillages des envahisseurs et des spoliations que les Romains lui infligèrent (*Euch.* 423-425), sans doute pour le punir d'avoir pactisé avec les Goths. L'un de ses fils, qui était devenu l'ami de Théodoric I^{er}, le roi des Goths, fut « l'objet tour à tour des amitiés et des colères du roi » (*Euch.* 514).

L'exemple de Paulin et de son fils illustre bien les difficultés que les Gallo-Romains éprouvèrent d'abord à s'entendre avec les occupants, qui étaient installés en Aquitaine à titre de « fédérés » depuis 418. Pourtant les Wisigoths souhaitaient la paix (*Euch.* 304) et l'entente devait devenir plus cordiale ; certains Gallo-Romains, comme Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, jouirent même d'une grande faveur auprès de Théodoric I^{er} et de son fils Théodoric II³. Mais les difficultés devaient renaître, Théodoric I^{er} ne se privant pas, malgré le *foedus* de 418, de lancer des attaques contre des villes comme Arles ou Narbonne. Une nouvelle bataille devant Toulouse devait aboutir en 439 à un traité de paix entre Rome et les Wisigoths⁴. Ce ne fut pas pour autant la fin des luttes entre les Romains et les Barbares fédérés : en 459, l'année même où Paulin achevait son poème, Théodoric II, à la suite de la destitution d'Avitus⁵, faisait le siège d'Arles⁶.

1. Voir P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 146.

2. *Euch.*, 306-307 ; cf. *infra*, note au v. 303.

3. Cf. *infra*, note au v. 303.

4. Voir A. LOYEN, « Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse », *REL*, XII, 1934, p. 406 s. ; *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire*, p. 47-49.

5. Cf. *supra*, p. 18.

6. Voir E. SREIN, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 378 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 49.

Le poème de Paulin nous livre donc l'histoire des malheurs de l'auteur et nous offre en même temps un tableau des misères de cette époque troublée ; c'est l'un des ouvrages du v^e siècle qui nous permettent le mieux d'imaginer combien la Gaule eut à souffrir des invasions germaniques et on peut, de ce point de vue, le comparer à des poèmes comme l'*Epigramma Paulini*, composé au lendemain de l'invasion des Vandales et des Alains en 407¹, comme le *Carmen de Providentia*, qui fut écrit après l'invasion gothique, vers 415², ou encore comme le *Commonitorium* d'Orientius, qui fut sans doute composé peu après ce poème sur la Providence³ et dont un vers résume bien le spectacle de désolation qu'offrait alors la Gaule :

*uno fumavit Gallia tota rogo*⁴.

Mais l'*Eucharisticos* n'offre pas seulement un intérêt historique pour l'écho qu'on y trouve des malheurs du temps ; il présente aussi un réel intérêt documentaire concernant des épisodes peu connus de l'invasion gothique : Paulin consacre un long développement (v. 328-405) à la relation du siège de la ville de Bazas par les Goths et les Alains. La part importante que l'auteur prit aux négociations avec les Alains, qu'il réussit à gagner à la cause des assiégés et à tourner contre les Goths, justifie la longueur de la description du siège. On ne possède pas d'autre récit de cet épisode ; ce passage du poème est donc un document précieux, qui illustre bien l'absence de véritable solidarité entre les peuples barbares⁵.

L'intérêt documentaire de l'*Eucharisticos* se manifeste encore dans maint autre endroit : citons en particulier l'évo-

1. Sur ce poème, voir É. GRIFFE, « L'Epigramma Paulini, poème gallo-romain du v^e siècle », *REAug*, 1956, II, p. 187-194.

2. Voir P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 96 s. ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, p. 11 s.

3. Voir P. COURCELLE, *Les grandes invasions*, p. 98 s.

4. *Comm.*, 2, 184 : « Un seul bûcher a réduit en fumée la Gaule entière » (trad. P. Courcelle).

5. Voir F. LOT, *Les invasions germaniques*, Paris 1935, p. 81 : « Il n'existe aucune solidarité entre Barbares. La haine qui sépare les différents peuples germaniques est plus forte que leur antipathie à l'égard de Rome. Ces agresseurs cherchent moins à détruire l'Empire qu'à vivre à ses dépens. »

cation des souvenirs que Paulin garda de l'instruction qui lui fut dispensée par le grammairien grec et le grammairien latin¹, l'énumération des distractions offertes à l'adolescent de noble famille², la description du train de vie de Paulin à l'époque de sa prospérité³. L'œuvre offre plus d'un trait pittoresque pour dresser un tableau des mœurs du temps et un lecteur de l'*Eucharisticos* aussi peu enthousiaste que Rémy de Gourmont, qui, reprenant l'expression de J. K. Huysmans⁴, nommait l'ouvrage le « grelottant Eucharisticon », avouait néanmoins que le poème était « plein de surprenants détails de mœurs, surtout quand il (Paulin) se reporte à la période déréglée de sa vie⁵ ».

1. *Euch.*, 72 s. ; cf. *infra*, note au v. 72.

2. *Euch.*, 141 s. C'est un des premiers textes qui attestent l'introduction de la chasse à l'épervier ou au faucon en Occident ; cf. *infra*, note au v. 145.

3. *Euch.*, 202 s.

4. *A rebours* (éd. de 1910), p. 48 (la première édition du roman date de 1884).

5. *Le latin mystique*³, 1895, p. 63.

LA « CONVERSION » DE PAULIN

Paulin fut
un « converti »

L'*Eucharisticos* offre encore un autre intérêt : ce poème constitue une source d'information sur certains aspects de la vie chrétienne dans la Gaule du ^v^e siècle. En effet, dans le passage qui suit la *retractatio* des vers 431-450, Paulin relate son retour à la foi chrétienne et les efforts qu'il accomplit pour mener une vie d'ascèse. Les allusions à sa nouvelle existence que l'auteur fait dans cette dernière partie du poème, même si elles ne sont pas toujours aussi claires que nous le souhaiterions, nous apprennent que Paulin, après avoir suivi les voies d'une hérésie qui doit être le pélagianisme ¹, est revenu à la foi de son enfance à l'âge de quarante-cinq ans ². Il a été tenté de se retirer du monde, comme le faisaient beaucoup de ses contemporains, et « de vivre dans l'observance parfaite de la règle monastique ³ ». Toutefois, comme il l'avoue, la vie monacale représentait pour lui un idéal trop élevé et Dieu le détourna de ce projet trop ambitieux (*Euch.* 451 s.). Mais des chrétiens s'efforçaient alors de réaliser l'idéal ascétique sans faire pour autant profession de foi religieuse : tout en restant chez eux et en gardant leur femme auprès d'eux, ils s'appliquaient à professer une vie chrétienne parfaite, pratiquant la pauvreté et la continence. Ces personnes, qui étaient d'ordinaire gens aisés, abandonnaient les facilités de la vie mondaine, se dépouillaient de leurs biens et réalisaient ainsi une véritable « conversion » ; aussi leur donnait-on le nom de *conuersi*, les « convertis ⁴ ». Les exemples les plus

1. Cf. *infra*, note au v. 472.

2. Cf. *infra*, note au v. 474.

3. *Euch.*, 456 : ... *monachi perfecto uiuere ritu*. Sur le développement du monachisme en Occident, cf. *infra*, note au v. 456.

4. Sur les *conuersi*, voir P. GALTIER, « Pénitents et ' convertis ' ». De la pénitence latine à la pénitence celtique », *RHE*, XXXIII, 1937 ; É. GRIFFE, « La pratique religieuse en Gaule au ^v^e siècle, III, ' Sancti ' et ' conuersi ' au temps de Paulin de Nole et de Salvien », *BLE*, LXIII, 1962, p. 252 s.

connus de cette conversion sont celui de Paulin de Bordeaux, qui était parti passer la seconde moitié de sa vie auprès du tombeau de saint Félix, à Nole, et celui de son ami Sulpice Sévère, qui s'était retiré dans son domaine de Primuliacum ¹. Les *sancti* qui, au dire de Paulin de Pella, furent l'instrument de la Providence pour lui conseiller de suivre « l'ancien usage introduit par la tradition des ancêtres ² », étaient fort vraisemblablement eux aussi des « convertis », qui inspirèrent à Paulin la résolution de vivre en *conuersus*. Paulin, qui avait très probablement été baptisé dès son jeune âge ³, confessa ses fautes et reçut le sacrement de l'Eucharistie à la fête de Pâques de l'année 421 ⁴. Celui qu'on a parfois appelé Paulin le Pénitent ne fut donc pas un « pénitent », au sens que l'on donnait à ce terme dans l'Église du ^v^e siècle ⁵, mais un « converti ». Ce furent aussi des *conuersi* que Paulin, après avoir perdu tous les siens, alla retrouver à Marseille où il se retira sur un petit domaine qu'il possédait encore ⁶. Au nombre de ces *sancti*, de ces « convertis » qui l'accueillirent dans ce foyer d'ardente vie religieuse, qu'étaient alors Marseille et l'abbaye de Saint-Victor fondée par Cassien, figuraient sans doute Prosper d'Aquitaine et Salvien ⁷. Paulin, qui ne revint probablement jamais en Aquitaine ⁸, vécut plusieurs décennies dans cette retraite. En dehors d'un lopin de terre il ne possédait qu'une maison et un jardin (*Euch.* 527) ; ce jardin fait penser à l'*hortulus* de saint Félix, le jardinet qui était cher au cœur de Paulin de Nole et dont la correspondance de ce dernier avec Sulpice Sévère nous a transmis le souvenir ⁹.

1. Sur Paulin de Nole et Sulpice Sévère, cf. *infra*, note au v. 456.

2. *Euch.*, 465-466 : ... *morem seruare uelustum*, | ... *inuictum maiorum traditione* ; cf. *infra*, note au v. 465.

3. Cf. *infra*, note au v. 477.

4. Cf. *infra*, note au v. 478.

5. Selon É. GRIFFE, « Un exemple de pénitence publique au ^v^e siècle », *BLE*, LIX, 1958, p. 170 s., Paulin fut véritablement un « pénitent », mais cette opinion est discutable ; cf. *infra*, note au v. 465.

6. *Euch.*, 521 : *urbe quidem in qua plures sancti essent mihi cari* ; cf. *infra*, note à ce vers.

7. Voir É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 28.

8. Cf. *infra*, note au v. 491.

9. Sur cet *hortulus*, voir P. FABRE, *Essai sur la chronologie de l'œuvre de Paulin de Pella*.

Paulin de Pella ne s'était pas dépouillé volontairement de ses riches domaines, comme l'avait fait Paulin de Nole, mais, désireux de vivre la vie d'ascèse du *conuersus*, il acceptait d'un cœur reconnaissant l'état de pauvreté auquel la Providence l'avait réduit, alors même qu'il était obligé de compter sur les secours d'autrui pour assurer sa subsistance (*Euch.* 554 s.). C'est dans cette retraite qu'au cours de ses dernières années Paulin composa l'*Eucharisticos* pour chanter les bienfaits que Dieu lui avait dispensés tout au long de son existence ; il n'hésitait pas à affirmer dans son action de grâces finale que le seul bien qui compte est de pouvoir, en tous lieux et à tous moments, célébrer Dieu dans ses paroles et, dans son silence, le garder présent en son esprit¹. Paulin avait parcouru un long itinéraire spirituel depuis le temps où, jeune homme comblé, il ne songeait qu'à profiter des biens de ce monde et où l'*Oratio* même qu'il adressait à Dieu était surtout inspirée par le désir de conserver la prospérité dont il jouissait².

saint Paulin de Nole, 1948, p. 23 ; *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*, 1949, p. 295.

1. *Euch.*, 592-593 : *omnibus usque locis et tempore iugiter omni | le praefando loqui te et meminisse silendo*. P. COUNCELLIE, *Les Confessions de saint Augustin dans la tradition littéraire*, p. 210, a remarqué la « saveur particulièrement augustinienne » de cette action de grâces.

2. Cf. *infra*, p. 215.

LA VALEUR LITTÉRAIRE DE L'EUCCHARISTICOS

La langue et le style du poème

Dans la préface de son poème, Paulin déclare qu'il n'a aucune confiance dans son talent d'écrivain. Cette déclaration liminaire pourrait paraître un simple lieu commun, si elle était démentie par la suite de l'ouvrage. Mais ce n'est pas le cas et il faut reconnaître à Paulin encore une fois le mérite de la franchise : il est un poète médiocre.

La plupart des éditeurs de l'*Eucharisticos* ont insisté sur le caractère prosaïque de cette œuvre en vers¹. Ce qui contribue surtout à donner cette impression de prosaïsme, c'est la longueur démesurée des phrases : nombreuses sont celles qui dépassent dix vers et qui sont faites d'une accumulation de propositions relatives, temporelles et complétives² ; le participe présent concourt fréquemment aussi à dilater la période. Il arrive même que certaines longues phrases présentent des anacoluthes³. En outre, Paulin ne cherche pas à éviter la monotonie et commence, par exemple, trois phrases successives par un relatif de liaison⁴.

Si Paulin n'est pas un grand poète, il ne faut cependant pas l'accabler. Il est peu probable qu'on doive lui imputer, comme certains le prétendent, les quatre vers incomplets (53, 335, 399, 542) que les manuscrits ont transmis ; la faute incombe très vraisemblablement au copiste⁵. Il n'est sans doute pas responsable non plus des vers hypermètres (61,

1. Outre les développements qu'on trouve dans les éditions de Leipziger (p. 8-11), de Brandes (p. 276-280) et d'E. White (p. 299-301), il faut citer, sur le style de l'*Eucharisticos*, surtout l'article de Ch. CAEYMAEX, « Le style de l'*Eucharisticos* de Paulin de Pella », *MB*, II, 1898, p. 161-167.

2. Voir en particulier les phrases des vers 55-67, 271-285, 315-327, 569-581, 594-616.

3. Voir les notes aux vers 149 et 598.

4. Voir les vers 81, 85, 92.

5. Voir les notes à ces différents vers.

346, 528)¹. Il est vrai en revanche que les hiatus sont nombreux dans l'*Eucharisticos* ; sans doute on a constaté une résurgence de l'hiatus dans la poésie tardive, alors que ce phénomène est exceptionnel dans la versification dactylique de l'époque classique ; il n'en reste pas moins que chez Paulin l'hiatus est particulièrement fréquent². D'autre part, Paulin s'autorise souvent à modifier la quantité syllabique ; là non plus Paulin ne fait pas exception dans la latinité de son temps, mais il se singularise par la multitude des licences qu'il se permet³ ; il arrive même que des diphtongues soient comptées pour brèves⁴.

Paulin est cependant loin d'être inculte : le nombre des rapprochements textuels qu'on découvre en lisant son poème suffirait à le démontrer⁵. En outre, il connaît bien les figures du style poétique, même s'il ne les utilise pas toutes avec une égale fréquence. Ce qu'il recherche le plus volontiers ce sont les homophonies, qu'il s'agisse d'allitérations, d'homéotéleutes, voire de rimes. L'allitération est un procédé qu'il affectionne ; il suffira de citer quelques exemples : 56 : ... *libertas ludusque et laetior aetas* ; 149 : ... *uegetus ueloci currere uectus* ; 182-183 : ... *possessa placere | ad praesens posset...* ; 184 : *dudum desidia domini...* Paulin a souvent recours aussi à l'homéotéleute, en particulier aux vers 282 (*otia nota, domus specialia commoda plura*), 483 (*meritumque situmque*), 598 (*ego dego*), 614 (*dum sum*). Indéniablement Paulin recherche même parfois les rimes : rimes « léonines » (ainsi, par exemple, aux vers 149, 338, 344) ou rimes entre vers successifs (60-61 ; 70-71 ; 72-73 ; 74-75 ; 164-165, etc.) ; en particulier les six derniers vers du poème sont intentionnellement disposés en rimes : trois vers successifs se terminent par *-em*, les trois suivants par *-um*⁶. D'autres fois la recherche de l'homophonie est poussée jusqu'au jeu de mots : ainsi aux

1. Voir les notes à ces différents vers.

2. Voir W. BRANDES, *Index rei metricae*, p. 319, s. v. *hiatus*.

3. Voir W. BRANDES, *Index rei metricae*, p. 319, s. v. *syllabae*.

4. Dans *sphera* au v. 146 et dans *penitenda* aux v. 306 et 468.

5. Cf. *infra*, p. 39.

6. Sur ces faits, voir Ch. CAEYMAEX, « Le style de l'*Eucharisticos* de Paulin de Pella », *MB*, II, 1898, p. 166-167.

vers 6 (*effectum... profectum*), 137-140 (*officeret... succedente... cedente... sufficeret*), 186 (*successit... cessit*)¹. Comme exemples de recherches stylistiques de Paulin, on peut encore citer les dispositions en chiasme² et les litotes³.

La langue de l'*Eucharisticos* a été étudiée d'une façon très sérieuse dans la « dissertation » de Ch. Müller, *Observationes grammaticae in Paulini Pellaei carmen Eucharisticum* (Berlin 1933)⁴. L'auteur s'est plus particulièrement intéressé aux problèmes de syntaxe ; dans les notes qui suivent le texte, nous avons repris un grand nombre de ses observations de détail. Il suffira de dire ici, d'un point de vue général, que la syntaxe de Paulin est dans l'ensemble le reflet de celle de ses contemporains instruits ; bien qu'il critique la langue de son siècle corrompu (v. 69 : *uitiato scilicet aeuo*), Paulin n'est pas un puriste qui s'ingénie à respecter l'usage classique, usage qu'il connaît sans doute assez mal ; son langage offre plus d'un tour audacieux, même si l'on tient compte de l'époque⁵.

Le vocabulaire est intéressant à plus d'un titre. On y relève un assez grand nombre de termes grecs : des mots entrés dans l'usage latin, comme *dogma* (v. 73, 472), *ecclesia* (v. 467), *ephemeris* (*Préf.* 1), *hebdomas* (v. 13), *monachus* (v. 456), *plasma* (v. 73), *presbyter* (v. 508), *sphera* (v. 146), *trietris* (v. 49, 121, 474), *tyrannus* (v. 293, 302), des vocables plus rares : *ἀκαιρονόητος* (v. 67), *alphabetum* (v. 65) et le titre même du poème, *eucharisticos*, enfin un hapax, *amalthia*

1. Pour d'autres exemples, voir W. BRANDES, *Index uerborum et elocutionum*, p. 327, s. v. *lusus in uerbis*.

2. Voir, par exemple, les notes aux vers 6 et 590-593.

3. Paulin affectionne en particulier le tour *non sero* (v. 286, 372, 395 ; *non sero* : v. 72) ; pour d'autres exemples, voir W. BRANDES, *Index uerborum et elocutionum*, p. 327, s. v. *litotes*.

4. En revanche il y a peu à glaner sur la langue de Paulin dans l'article de L. DEVOGEL, « Étude sur la latinité et le style de Paulin de Pella », *RUE*, III, 1897-1898, p. 443-451 et 515-539. Malgré le titre donné à son article, l'auteur s'est surtout intéressé à des problèmes généraux concernant la vie et l'œuvre de Paulin et à des questions relatives à la latinité tardive dans son ensemble.

5. Voir, par exemple, les notes à *benignae misericordiae* (*Préf.* 3) et aux vers 17, 62, 115, 404.

(v. 66). L'emploi de ces termes, surtout des derniers que nous avons cités, suggère l'idée que la formation de Paulin, qui parla la langue grecque avant d'apprendre le latin, est à l'origine de ce goût pour les formes grecques. C'est possible, mais il faut se montrer prudent : un ouvrage tel que la *Peregrinatio Aetheriae* contient des mots grecs en beaucoup plus grand nombre encore ; or son auteur ne savait pas le grec, ou du moins n'en savait que ce qu'elle put apprendre oralement au cours de son voyage ; cette œuvre permet de constater la place considérable que le grec tenait à la fois dans le vocabulaire chrétien et dans la langue profane de la latinité tardive¹. Dans l'usage de Paulin, on remarque quelques formes particulièrement rares : outre l'hapax d'origine grecque *amathia*, on peut citer *comitiua* (v. 295), *meditatiuncula* (*Pref.* 4), *suetudo* (v. 179, 281)². Ce dernier mot est un bon exemple de l'emploi assez fréquent que Paulin fait du terme simple au lieu du composé plus usité : *suetudo* est employé pour *consuetudo*, de même *crudere* (v. 59) pour *excudere*, *currere* (v. 3) pour *percurrere*, *functus* (v. 185, 236, 493) pour *defunctus*, *legere* (v. 395, 520) pour *eligere*. Parmi les autres particularités de la langue de Paulin, on peut encore relever le goût des pléonasmes³, celui de verbes explétifs tels que *uideri* et *posse*⁴, l'emploi répété de mots qu'il affectionne : les substantifs *grates*, *illecebrae* et *uotum*, les adjectifs *ambiguus*, *iugis*, *proprius* et *specialis*, le participe *subtractus*, les verbes *cedo* et *fateor*, les mots invariables *dudum*, *ilico*, *iugiter*, *namque*, *prope*, *scilicet*, *sero* et *tamen*.

Si Paulin ne semble pas avoir pris grand peine, excepté dans quelques passages plus travaillés, pour soigner le style de l'*Eucharisticos*, il s'est en revanche préoccupé davantage de la composition de son poème. La structure en est claire, les divisions apparaissent nettement et les parties sont bien

1. Voir A. ERNOUT, « Les mots grecs de la *Peregrinatio Aetheriae* », *Emerita*, XX, 1952, p. 289-307.

2. Pour d'autres exemples, voir W. BRANDES, *Index uerborum et elocutionum*, p. 334, s. v. *uocabula rariora*.

3. Voir W. BRANDES, *Index uerborum et elocutionum*, p. 329, s. v. *pleonasmii exempla*.

4. Voir les notes aux vers 57 et 569.

équilibrées : après l'invocation liminaire à Dieu, une première partie qui s'étend du vers 22 au vers 225 décrit la période prospère de l'existence de Paulin, la vie de jeune seigneur qu'il connut jusqu'à trente ans. Une deuxième partie, de longueur à peu près égale à la précédente, narre, du vers 226 au vers 450, les malheurs de Paulin pendant la période des invasions jusqu'à l'époque de sa « conversion » à l'âge de quarante-cinq ans ; elle s'achève par une *retractatio* qui forme antithèse avec le tableau de la félicité de Paulin qui termine la première section : l'auteur affirme désormais sa préférence pour les biens éternels. La troisième et dernière partie est consacrée à la « conversion » de Paulin et à la vie de « converti » qu'il mena jusqu'à l'époque de la rédaction de l'*Eucharisticos*, à la fin de sa longue existence. Le poème, dont l'unité est renforcée par les nombreuses actions de grâces et l'affirmation répétée de la foi de l'auteur dans les bienfaits de la Providence, s'achève sur une dernière prière d'action de grâces. Ce souci de la composition dénote chez Paulin un certain talent d'écrivain.

Les souvenirs littéraires

Le grand nombre des rapprochements que l'on peut faire entre le texte de l'*Eucharisticos* et celui des ouvrages poétiques antérieurs indique aussi que Paulin possédait une culture non négligeable. S'il faut l'en croire¹, il fut un élève peu doué, pour qui l'apprentissage du grec et surtout de la langue latine fut une rude épreuve ; aussi la lecture des œuvres de Virgile représenta-t-elle pour lui, au moins au début, une entreprise fort difficile (*Euch.* 75 s.). Son éducation fut interrompue par une grave maladie au moment où il commençait à prendre du plaisir à étudier et il perdit alors le goût de lire (*Euch.* 135 s.). Il faut penser que Paulin combla plus tard les lacunes de sa culture « classique » et qu'il tint en particulier à approfondir sa connaissance de Virgile, car l'*Eucharisticos* est un poème rempli de réminiscences de l'œuvre virgilienne. On a déjà étudié avec précision la dette de Paulin : W. Brandes, dans

1. Mais Paulin a peut-être exagéré par humilité l'inaptitude qu'il manifestait dans sa jeunesse pour les exercices intellectuels ; cf. *supra*, p. 24.

son édition¹, donne une liste de plus de quatre-vingts passages de Virgile qu'il juge imités par Paulin et G. Funaioli cite également un grand nombre d'emprunts faits par notre auteur aux différents ouvrages du grand poète, surtout à l'*Énéide*². Les rapprochements que W. Brandes et G. Funaioli ont faits entre l'*Eucharisticos* et les poèmes de Virgile ne sont pas tous convaincants et nous n'avons cité dans les notes que les ressemblances qui ne nous semblaient pas pouvoir être considérées comme des rencontres de hasard.

Dans l'*Eucharisticos*, c'est à la fin des vers qu'apparaît un bon nombre des emprunts³; il est vrai que c'était là une habitude dans la poésie dactylique⁴ et que de nombreuses clauses constituaient pour ainsi dire un trésor commun que la tradition mettait à la disposition des poètes latins. Cependant on peut dire que là encore c'est plus précisément de Virgile que Paulin est le débiteur; comme certains l'ont déjà remarqué avec pertinence⁵, Paulin n'a en effet guère imité que Virgile parmi les poètes de l'âge classique. Peu nombreux sont les passages d'Ovide dont Paulin semble s'être inspiré⁶, moins nombreux encore les vers d'Horace dont la lecture de l'*Eucharisticos* éveille le souvenir⁷.

En revanche, les œuvres de plus d'un poète chrétien ont été pour Paulin une source d'imitations: certains vers des *Évangiles* de Juvencus, des poésies de Prudence, de l'*Alethia* de Claudius Marius Victor, du *Carmen Paschale* de Sedulius, du *Commonitorium* d'Orientius trouvent un écho dans l'*Eucharisticos*⁸. Mais, parmi les poèmes de l'époque chré-

tienne, ce sont surtout ceux d'Ausone¹ et de Paulin de Nole² dont on retrouve le souvenir dans l'œuvre de Paulin de Pella. Il n'est pas indifférent de remarquer que, parmi les œuvres de Paulin de Nole, c'est surtout le *carmen X*, adressé à Ausone, qui a été l'objet des imitations de notre Paulin³; ce dernier a sans doute voulu rendre ainsi un hommage à son aïeul. D'autre part il est intéressant de noter que seules ont été imitées par Paulin les pièces d'Ausone qui figurent dans un manuscrit dont nous avons déjà parlé, le *Vossianus 111*⁴. C'est là une constatation qui est de nature à confirmer l'hypothèse selon laquelle Paulin serait l'auteur de l'édition posthume des œuvres d'Ausone qui nous ont été transmises par ce *Vossianus*⁵.

Les souvenirs bibliques

Si l'on excepte la prière d'action de grâces finale, les références à l'Écriture sont rares dans le poème de Paulin. On peut relever une allusion au *Psaume 145* au vers 367⁶ où Paulin célèbre le Dieu secourable, la citation d'une formule de l'*Épître aux Éphésiens* au vers 447 où notre auteur loue la générosité divine qui nous assure des biens « au-delà de ce que nous demandons⁷ », enfin des références aux *Actes des Apôtres* dans les vers 561-563 à propos de la mise en commun des biens chez les chrétiens⁸. L'action de grâces qui termine l'*Eucharisticos* est à elle seule plus riche de souvenirs scripturaires que le reste de l'œuvre: les vers 604-605 se réfèrent à

aussi les notes de notre édition: pour Juvencus, aux vers 20, 100, 223, 274, 548; pour Prudence, aux vers 160, 343, 366, 471-472, 535; pour Claudius Marius Victor, aux vers 107, 225, 366, 501, 535, 582; pour Sedulius, aux vers 9, 45-46, 51, 102, 323, 444, 608; pour Orientius, aux vers 233, 444, 615.

1. Voir les notes aux vers 9, 13-14, 16, 22, 29, 32-34, 45-46, 80, 113, 169, 176, 179, 207, 232, 233, 241 s., 246, 266, 278, 328, 471, 478, 506, 602, 609.

2. Voir les notes aux vers 4-5, 13-14, 23, 37, 60, 343, 366, 393, 439, 494, 537-538, 592, 614.

3. Voir les notes aux vers 37, 366, 494, 537-538, 614.

4. Voir F. DELLA CORTE, « L'ordinamento degli opuscula di Ausonio », *RCCM*, II, I, 1960, p. 25-26. Sur le *Vossianus*, cf. *supra*, p. 13, et *infra*, p. 212.

5. Cf. *supra*, p. 13.

6. Voir la note *ad loc.*

7. Voir la note au v. 447.

8. Voir la note au v. 561.

1. Voir l'*index scriptorum* de cette édition, p. 315-316.

2. G. FUNAIOLI, « De Paulini Pellaei carminis Eucharisticos fontibus », *MB*, IX, 1905, p. 168-171.

3. Voir G. FUNAIOLI, « De Paulini Pellaei carminis Eucharisticos fontibus », *op. cit.*, p. 159 s.; W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 279.

4. Voir A. ZINGERLE, *Zu späteren lateinischen Dichtern*, Innsbrück 1879, p. 84.

5. Voir G. FUNAIOLI, « De Paulini Pellaei carminis Eucharisticos fontibus », *op. cit.*, p. 171-172; W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 279.

6. Voir les notes aux vers 8, 32-34, 55, 69-70, 251, 401.

7. Voir les notes aux vers 310, 514, 577.

8. Voir W. BRANDES, *Index scriptorum*, p. 315-316; G. FUNAIOLI, « De Paulini Pellaei carminis Eucharisticos fontibus », *op. cit.*, p. 175 s.; voir

l'Évangile de Matthieu ¹, le vers 614 à la *Deuxième Éptre aux Corinthiens* ², le vers 616, dernier vers du poème, à plusieurs versets des *Éptres* de saint Paul ³. Malgré le petit nombre de références à l'Écriture que contient l'ensemble de l'ouvrage, on est donc fondé à croire que Paulin possédait une sérieuse culture biblique, ou du moins connaissait bien le Nouveau Testament.

1. Voir la note aux v. 604-605.
2. Voir la note au v. 614.
3. Voir la note au v. 616.

LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS

Les manuscrits Le texte de l'*Eucharisticos* a été transmis seulement par deux manuscrits, dont on ne possède plus qu'un seul.

P Le premier manuscrit connu était un *Parisinus*. Il est aujourd'hui disparu. C'est le manuscrit d'après lequel Margarin de la Bigne publia l'*editio princeps* ; malheureusement Margarin de la Bigne n'a donné dans son édition aucune indication concernant l'origine de ce manuscrit. Le *Parisinus* fournissait un texte complet de l'*Eucharisticos*, sauf au v. 468 qui comportait une lacune.

B Le second manuscrit est le *Bernensis* 317, qui est conservé à la Bibliothèque universitaire de Berne. C'est un manuscrit du ix^e siècle, *in quarto*, qui comprend 14 folios. Ce manuscrit ne contient que l'*Eucharisticos*, mais il est probable que, comme le pense Brandes (*Prolegomena*, p. 282), ces 14 folios ont été détachés d'un manuscrit plus important. Le texte de l'*Eucharisticos* est écrit sur une seule colonne par page ; chaque page compte 24 vers. Brandes a distingué quatre mains, celle du copiste et celles de trois correcteurs désignés par *B*², *B*³, *B*⁴. Le manuscrit, qui comportait de nombreuses omissions, a été complété et corrigé par une seconde main (*B*²), à une date de peu postérieure à celle de la copie et sans doute d'après l'exemplaire même qui a servi au copiste. Deux autres mains (*B*³, *B*⁴), beaucoup plus récentes, que Brandes a datées, la troisième, du xvi^e ou xvii^e siècle, et la quatrième, du xviii^e siècle, ont apporté au texte des additions et corrections beaucoup moins importantes ¹. Brandes a démontré avec pertinence (*Prolegomena*, p. 283 s.) la parenté du *Bernensis* et du *Parisinus* : les deux manuscrits ne dérivent pas l'un de l'autre, mais proviennent d'un même archétype et vraisemblablement par l'intermédiaire d'un manuscrit de l'époque mérovingienne.

1. Pour une description plus détaillée du *Bernensis*, voir W. BRANDES, *Prolegomena*, p. 282 s.

Les éditions et traductions

La première édition de l'*Eucharisticos* est celle que Margarin de la Bigne a publiée dans la *Bibliotheca Sanctorum Patrum*, à Paris, en 1579, en appendice du volume VIII (p. 281 s.). Cette *editio princeps* a été faite à partir d'un seul manuscrit, le *Parisinus*, aujourd'hui disparu.

La seconde édition de l'*Eucharisticos* a été procurée par Christian Daum dans un ouvrage qui, contenant divers autres textes et en particulier la *Vie de saint Martin* de Paulin de Périgueux, a pour titre : *Benedicti Paullini Petrocorii De uita B. Martini libri sex*. Dans cet ouvrage, paru à Leipzig en 1681, le texte de l'*Eucharisticos* occupe les pages 150 à 172, tandis qu'aux pages 254 à 294 on trouve des remarques de Caspar Barth concernant l'œuvre de Paulin de Pella (*Ad Paullini Eucharisticum Animadversiones*) et aux pages 342 à 352 des notes de Christian Daum relatives à ce même poème (*Notae ad Paullini Pellaei Eucharisticum*). Dans ses *Animadversiones*, C. Barth a proposé de nombreuses corrections au texte établi par Margarin de la Bigne, que l'édition de Chr. Daum avait peu modifié ; nombre des suggestions de Barth ont trouvé une confirmation dans les leçons du *Bernensis*, manuscrit dont ce philologue ignorait l'existence ; nous avons signalé dans l'apparat critique les concordances entre le texte du *Bernensis* et les corrections proposées par Barth.

Vient ensuite l'édition parue dans la *Collectio Pisaurensis* (vol. VI, Pisauri 1766). Le texte est identique à celui de l'*editio princeps*, hormis au v. 270 la substitution de *et* à *ex* ; cette correction, peut-être involontaire, a été adoptée dans les éditions ultérieures.

Plus intéressante est l'édition de Ludovic Leipziger, *Paulini Carmen Eucharisticum prolegomenis et adnotationibus illustratum*, Breslau 1858. Leipziger a proposé des corrections personnelles ainsi que des conjectures dues à son maître F. Haase qui, comme l'indique Leipziger dans sa préface, p. 14, avait annoté un exemplaire de l'édition Daum et autorisé son disciple à reproduire ses remarques. Dans l'édition Leipziger, le texte est suivi de notes (p. 40-56), qui sont d'un intérêt inégal, mais contiennent au moins d'utiles rapprochements avec les œuvres de Virgile et d'Ausone.

L'édition de E. F. Corpet, parue dans la collection Pancoucke en appendice des Œuvres complètes d'Ausone, Paris 1842, I, p. 348-387, ne présente d'intérêt que par la traduction française qu'elle renferme. L'interprétation de Corpet, qui a par ailleurs des mérites, s'appuie malheureusement sur un texte encore mal établi. La seule autre traduction en français du poème est l'œuvre de J. Rocafort, qui l'a publiée à la suite de son essai intitulé *Un type gallo-romain. Paulin de Pella, sa vie, son poème*, Paris 1896, p. I-XL. Cette traduction, de l'aveu même de son auteur (p. III, n. 1), s'inspire étroitement de celle de Corpet ; elle est parfois plus élégante, mais c'est souvent au détriment de la précision ; elle offre tout au moins l'avantage d'avoir été faite d'après le texte de l'édition Brandes dont il va être maintenant question.

W. Brandes est l'auteur de l'édition la plus remarquable, parue dans le *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, XVI, *Poetae christiani minores*, Pars I, Vienne 1888, p. 263-334. Brandes, le premier, a pu établir le texte d'après deux témoins : l'*editio princeps*, à défaut du *Parisinus* disparu, et le *Bernensis* 317 ; aussi cette édition est-elle de loin supérieure à toutes les précédentes¹. Elle comporte d'intéressants *Prolegomena* (p. 265-288) sur l'auteur, sa famille et son œuvre et de précieux *Indices* (p. 315-334) : I. *Index scriptorum quos Paulinus uidetur imitatus esse* ; II. *Index nominum et rerum* ; III. *Index rei metricae* ; IV. *Index uerborum et elocutionum*.

Reste à signaler l'édition de H. G. Evelyn White parue dans *The Loeb Classical Library*, en appendice des Œuvres d'Ausone, II, Londres 1921, p. 293-351. Après une courte introduction, l'éditeur reproduit le texte de l'édition Brandes, en apportant seulement quelques modifications dans la ponctuation, et donne une traduction en anglais du poème.

La présente édition Pour réaliser cette nouvelle édition de l'*Eucharisticos*, nous avons tenu le plus grand compte de la remarquable édition Brandes, mais nous avons aussi collationné l'*editio princeps* et

1. Le texte établi par Brandes a été reproduit dans la *Patrologie latine* de J. P. MIGNE, *Supplementum*, III, 1966, p. 1115-1128.

le microfilm du *Bernensis* 317, qui nous a été procuré par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Nous avons été ainsi conduit à modifier le texte de l'édition Brandes dans une douzaine de passages¹. Nous nous sommes efforcé de conserver le plus souvent possible la leçon des manuscrits, surtout lorsqu'il y avait concordance entre la leçon du *Bernensis* et celle de l'*editio princeps*², ce qui nous a amené à choisir fréquemment la *lectio difficilior*. Nous avons assez souvent modifié la ponctuation de l'édition Brandes, surtout en supprimant des virgules.

Nous n'avons pas jugé utile d'encombrer l'apparat critique, comme Brandes a eu tendance à le faire, des nombreuses variantes qui concernent simplement l'orthographe (du type de *alfabeti/alphabeti* au v. 65)³, ni de celles qui sont des bévues de copistes et sont indifférentes pour la tradition postérieure (ainsi *pauorem/paorem* au v. 613). En particulier nous n'avons pas indiqué la fréquente confusion entre *e* et *ae* qui s'observe dans le *Bernensis*; la diphtongue *ae* est très souvent notée par *e*: ainsi *uile* (v. 8), *sepe* (v. 10), *Rome* (v. 37), etc.; mais il arrive aussi qu'à l'inverse *e* soit noté par *ae*: *expraessas* (v. 18), *decursaquae* (v. 113), *latioquae* (v. 117), *caedente* (v. 139). A la différence de Brandes également, nous n'avons pas fait figurer dans l'apparat critique les conjectures des philologues antérieurs non conservées dans le texte; cependant nous avons signalé les leçons de Brandes que nous n'avons pas retenues, afin d'indiquer nettement les endroits où nous nous sommes écarté du texte de son édition qui, nous l'avons dit, est de loin la plus remarquable des éditions de l'*Eucharisticos*⁴. En outre, il nous a paru utile de noter dans l'apparat critique les concordances entre les leçons du *Bernensis* qui ont été préférées et les cor-

1. Voir les notes à *Préf.*, 5, p. 107-108 et aux vers 36, 53, 316, 406, 415, 431, 478, 493, 558, 599, 608.

2. Ainsi en particulier aux vers 36, 406, 415, 478, 493, 599, 608, où nous nous écartons du texte de l'édition Brandes (cf. *supra*, n. 1).

3. Nous avons conservé dans la mesure du possible l'orthographe du *Bernensis*; sur les particularités orthographiques de ce manuscrit, voir W. Brandes, *Prolegomena*, p. 285, n. 1.

4. Dans l'apparat critique, nous renvoyons aux notes où sont justifiées les leçons que nous avons retenues de préférence à celles de Brandes.

rections proposées par les éditeurs anciens qui, comme Daum, Barth ou Leipziger, n'avaient pas eu connaissance du *Bernensis*; les leçons de ce manuscrit ont souvent apporté une confirmation aux conjectures de Barth¹.

Dans la traduction nous avons inséré des titres qui correspondent aux différentes articulations du poème, de façon à en faire ressortir la composition. Pour ce qui est de la traduction elle-même, nous avons essayé avant tout de rendre le texte avec précision et de conserver le ton de l'ouvrage: nous n'avons pas recherché systématiquement une élégance qui aurait donné une fausse idée du style de l'œuvre; nous avons tenté de faire apprécier les passages que Paulin nous semblait avoir voulu écrire avec plus de recherche, mais nous avons aussi gardé, dans la mesure où elle pouvait passer correctement en français, l'allure embarrassée de certaines longues phrases.

Dans les notes qui suivent le texte, nous avons essayé de faciliter la lecture de l'*Eucharisticos* en donnant tous les éclaircissements qui nous paraissaient utiles. Ces notes sont loin de constituer un commentaire exhaustif de l'œuvre, mais, dans notre esprit, elles doivent permettre de mieux apprécier l'intérêt du poème. Plutôt que d'encombrer l'introduction d'une biographie détaillée de Paulin, nous avons préféré élucider toutes les allusions que l'auteur fait aux événements de sa propre vie au fur et à mesure qu'elles se présentaient dans le texte. Nous avons en particulier tenté de mieux faire comprendre la « conversion » et la vie d'ascèse de Paulin en les replaçant dans le contexte de la Gaule chrétienne du ve siècle. Il convenait aussi d'apporter des éclaircissements concernant les épisodes des invasions vécues par Paulin, les personnages historiques qu'il nomme dans son poème. Les notes sont aussi consacrées en grande partie à la « forme » de l'ouvrage: beaucoup de remarques sont relatives aux nombreux rapprochements textuels qui ont été relevés dans l'*Eucharisticos* et, comme notre introduction permet de se reporter aisément à ces remarques², nous n'avons pas jugé

1. Cf. *supra*, p. 44.

2. Cf. *supra*, p. 40, n. 6, 7 et 8; p. 41, n. 1 et 2.

utile d'établir en plus un index des citations ; de nombreuses notes traitent de la langue, de façon à montrer ce que le vocabulaire et la syntaxe de Paulin doivent à la latinité de son époque et ce qu'ils peuvent avoir de particulier. En revanche, nous n'avons guère fait de remarques sur la métrique de l'auteur, car l'*Index rei metricae* de l'édition Brandes et la *Concordance* de l'œuvre de Paulin que P. Tordeur a réalisée apportent toutes les informations que les métriciens peuvent souhaiter en la matière¹ ; nous avons surtout fait allusion aux faits de prosodie et de métrique lorsqu'ils permettaient de mieux motiver le choix d'une leçon. En effet nous avons consacré une dernière série de notes à la justification des leçons retenues qui posaient les problèmes les plus délicats.

Enfin nous avons établi deux *indices* : un index des mots latins qui ont fait l'objet de remarques concernant la langue et un index méthodique où sont répertoriés les noms propres et les problèmes biographiques, historiques ou religieux qui ont été traités dans l'introduction et le commentaire.

Il nous reste à exprimer notre vive gratitude au R. P. Louis Doutreleau, Directeur-adjoint de l'Institut des *Sources Chrétiennes*, qui s'est chargé de faire la révision de notre manuscrit et a bien voulu nous suggérer de judicieuses corrections concernant le texte latin et l'apparat critique.

1. La *Concordance de Paulin de Pella*, de P. Tordeur, est parue, au cours de l'impression de notre édition, dans la collection *Latomus* (vol. 126, Bruxelles 1973), mais le répertoire métrique et prosodique préparé par l'auteur n'a pu trouver place dans cette concordance.

BIBLIOGRAPHIE

Seuls ont été répertoriés dans cette table les ouvrages les plus souvent utilisés pour la préparation de cette édition. Les titres les plus souvent cités l'ont été à l'aide d'abréviations dont on trouvera ici l'indication.

- C. BARTH, *Animadversiones* = C. B., *Ad Paullini Eucharisticum Animadversiones* (dans *Benedicti Paullini Petrorii De uita B. Martini libri sex*, cura et studio Christiani Daumii, Leipzig 1681, p. 254-294).
- A. BLAISE, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, Turnhout 1966.
- W. BRANDES, I. « Zu Paulinus von Pella », *ZÖG*, XXXI, 1880, p. 248-251.
— II. « Die Chronologie des carmen eucharisticum », *ZÖG*, XXXII, 1881, p. 321-330.
- A. BRUN, « Un poète à Marseille au ve siècle, Paulin de Pella », *Provincia*, II, 1922, p. 22-32.
- Ch. CAEYMAEX, « Paulin de Pella, son caractère et son poème », *MB*, I, 1897, p. 186-199.
— « La Métrique de l'Eucharisticos de Paulin de Pella », *MB*, I, 1897, p. 308-317.
— « Le Style de l'Eucharisticos de Paulin de Pella », *MB*, II, 1898, p. 161-167.
- P. COURCELLE, « Un nouveau poème » = P. C., « Un nouveau poème de Paulin de Pella », *VChr*, I, 1947, p. 101-113 (article repris sous le titre « Une prière de jeunesse de Paulin de Pella », dans *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*³, p. 293-302).
— *Les grandes invasions* = P. C., *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques*, 3^e édition augmentée, Paris 1964.
- Paulin de Pella.*

- *Les Confessions* = P. C., *Les Confessions de saint Augustin dans la tradition littéraire*, Paris 1963.
- L. DEVOGEL, « Étude sur la latinité et le style de Paulin de Pella », *RUB*, III, 1897-1898, p. 443-451 et 515-539.
- F. DELLA CORTE, « L'ordinamento degli opuscula di Ausonio », *RCCM*, II, I, 1960, p. 21-29.
- J. DUBOUL, « Paulin le Pénitent. Étude historique et littéraire », *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, XXII, 1860, p. 97-139.
- P. M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du V^e siècle*, Paris 1971.
- R. ÉTIENNE, *Histoire de Bordeaux. I. Bordeaux antique*, Bordeaux 1962.
- A. FLICHE-V. MARTIN, *Histoire de l'Église*, III et IV, Paris 1939.
- G. FUNAIOLI, « De Paulini Pellaei carminis 'Eucharisticos' fontibus », *MB*, IX, 1905, p. 159-179.
- P. GALTIER, « Pénitents et 'convertis'. De la pénitence latine à la pénitence celtique », *RHE*, XXXIII, 1937, p. 5-26 et 277-305.
- É. GRIFFE, « Un exemple de pénitence publique au V^e siècle », *BLE*, LIX, 1958, p. 170-175.
- « La pratique religieuse en Gaule au V^e siècle, III. 'Sancti' et 'converti' au temps de Paulin de Nole et de Salvien », *BLE*, LXIII, 1962, p. 252-261.
- *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II. *L'Église des Gaules au V^e siècle*, Paris 1957.
- A. H. M. JONES - J. R. MARTINDALE - J. MORRIS, *The Prosopography of the Later Roman Empire*, I, 260-395, Cambridge 1971.
- L. A. A. JOUAI, *De magistraat Ausonius*, Nimègue 1938.
- C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, VII et VIII, Paris 1926.
- KÜHNER-STEGMANN = R. K.-C. S., *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, 3^e édition, Leverkusen 1955.
- LEUMANN-HOFMANN-SZANTYR = M. L.-J. B. H.-A. S., *Lateinische Grammatik*, II. *Lateinische Syntax und Stilistik*, München 1965.
- E. LÖFSTEDT, *Philologischer Kommentar* = E. L., *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, Uppsala 1911.

- *Syntactica* = E. L., *Syntactica. Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins*, 2^e édition augmentée, Lund 1956.
- F. LOT, *Les invasions germaniques*, Paris 1935.
- A. LOYEN, « Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse », *REL*, XII, 1934, p. 406-415.
- S. MAZZARINO, *Stilicone. La crisi imperiale dopo Teodosio*, Rome 1942.
- G. MISCH, *Geschichte der Autobiographie*, I, Leipzig, 1907 (édition anglaise : *A History of Autobiography in Antiquity*, Londres 1950).
- Ch. MÜLLER, *Observationes* = Ch. M., *Observationes grammaticae in Paulini Pellaei carmen Eucharisticum*, Berlin 1933.
- L. NIEDERMEIER, *Untersuchungen über die antike poetische Autobiographie*, München 1919.
- J. R. PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, Paris 1933.
- A. PASTORINO, « A proposito della tradizione del testo di Ausonio », *Maia*, XIV, 1962, p. 41-68 et 212-243.
- J. ROCAFORT, *De Paulini Pellaei vita et carmine*, Bordeaux 1890.
- *Un type gallo-romain* = J. R., *Un type gallo-romain. Paulin de Pella, sa vie, son poème*, Paris 1896.
- E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, I. Édition française par J. R. Palanque, Amsterdam 1968.
- K. F. STROHEKER, *Der senatorische Adel im spätantiken Gallien*, Tübingen 1948.
- C. VOGEL, *La discipline pénitentielle en Gaule des origines à la fin du VII^e siècle*, Paris 1952.

Pour les titres de périodiques, nous avons utilisé les abréviations en usage dans l'*Année philologique*. Nous avons employé les sigles suivants pour différents usuels :

- CSEL* : Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum.
DLAC : A. BLAISE, Dictionnaire Latin-Français des Auteurs chrétiens.
MGH : Monumenta Germaniae Historica.
PL : Patrologia Latina.
PW : PAULY-WISSOWA-KROLL, Real Encyclopädie.
TLL : Thesaurus Linguae Latinae.

EUCCHARISTICOS

CONSPECTUS SIGLORUM

Codices et editio princeps

<i>P</i>	Parisinus (= editio princeps)	
<i>B</i>	Bernensis 317	saec. IX

*Scriptores et recentiores editores
in apparatu critico saepius laudati*

<i>Daum</i> ¹	= Chr. Daum ed.	1681
<i>Barth</i>	= C. Barth, <i>Animadversiones</i>	1681
<i>Leipziger</i>	= L. Leipziger ed.	1858
<i>Haase</i>	= F. Haase in ed. Leipziger	1858
<i>Brandes</i>	= W. Brandes ed.	1888

1. Dans l'apparat critique, *Daum* renvoie au texte de l'édition procurée par Daum, tandis que *Daum (Notae)* est une référence aux notes que ce même auteur a consacrées au texte de l'*Eucharisticos* (cf. *supra*, p. 44). L'indication *cf. adnot.* est un renvoi à nos propres notes.

PAULINI EYXAPICTIKOC

INCIPIT PRAEFATIO

1. Scio quosdam inlustrium uirorum pro suarum splendore uirtutum ad perpetuandam suae gloriae dignitatem ephemeridem gestorum suorum proprio sermone conscriptam memoriae tradidisse. A quorum me praestantissimis
5 meritis tam longe profecto quam ipsa temporis anti-
quitate discretum non utique ratio aequa consilii ad
contexendum eiusdem prope materiae opusculum prouocauit, cum mihi neque ulla sint gesta tam splendida, de
quibus aliquam possim captare gloriolam, nec eloquii
10 tanta fiducia, ut facile audeam cuiusquam opera scriptoris aemulari; 2. sed, quod non piget confiteri, iam
dudum me in peregrinatione diuturna aerumnosi otii
maerore marcescentem misericordia, ut confido, diuina
ad huiusmodi me solacia affectanda pellexit, quae simul
15 et bene sibi consciae senectuti et religioso proposito
conuenirent, ut, qui me scilicet totam uitam meam Deo
debere meminissem, totius quoque uitae meae actus
ipsius deuotos obsequiis exhiberem eiusdemque gratia
concessa mihi tempora recensendo eucharisticum ipsi
20 opusculum sub ephemeridis meae relatione contexerem,
3. sciens profecto et benignae ipsius misericordiae circa

PAULINI EYXAPICTIKOC *Brandes*: Incerti auctoris εὐχαριστικὸς B^{3,4}
S. PAULINI EYXAPICTIKON P || INCIPIT PRAEFATIO B P: PRAEFATIO
Brandes || 13 maerore marcescentem *Brandes*: memorem arcentem
B memore (mg. maerore) marcentem B⁴ memoria marcescentem P (cf. adnot.
p. 103) || 21 benignae... misericordiae B: benigna... misericordia P (cf.
adnot. p. 104)

POÈME D'ACTION DE GRÂCES DE PAULIN

PRÉFACE

1. Je sais qu'au nombre des hommes illustres il y en eut qui, en raison de l'éclat de leurs mérites et pour immortaliser le prestige de leur gloire, ont transmis à la postérité le récit journalier de leurs actions qu'ils avaient eux-mêmes composé. Mais puisque les qualités exceptionnelles de ces hommes m'éloignent assurément autant d'eux que le fait la distance même des années, ce n'est certainement pas un dessein semblable au leur qui m'a poussé à écrire un petit ouvrage sur un sujet presque identique : je n'ai pas accompli des actions assez éclatantes pour pouvoir en retirer la moindre gloire et je n'ai pas suffisamment confiance dans mon talent d'écrivain pour me résoudre sans difficulté à oser rivaliser avec les œuvres de quelque auteur que ce soit. 2. Mais, il ne me coûte pas de l'avouer, tandis que, dans mon exil prolongé, je languissais depuis longtemps accablé par la tristesse d'une oisiveté qui m'affligeait, c'est la miséricorde divine, j'en suis sûr, qui m'a conduit à rechercher des consolations de ce genre, qui convenaient à la fois à un vieillard qui a la conscience en paix et à un pieux dessein : moi qui avais le sentiment d'être assurément redevable de ma vie tout entière à Dieu, je voulais montrer que les actes de ma vie entière avaient aussi été consacrés à son service et, passant en revue les années que sa bienveillance m'a accordées, composer en son honneur un petit ouvrage d'action de grâces en utilisant le récit de mon journal. 3. Je suis certain que sa miséricordieuse bonté s'est manifestée à mon égard,

me fuisse, quod indultis humano generi temporariis
 uoluptatibus etiam ipse prima mea aetate non carui,
 et in hac quoque parte curam mihi prouidentiae ipsius
 25 profuisse, quod me adsiduis aduersitatibus moderanter
 exercens euidenter instruxit, nec impensius me prae-
 sentem beatitudinem debere diligere, quam amittere
 posse me scirem, nec aduersis magnopere terri, in
 quibus subuenire mihi posse misericordias ipsius adpro-
 30 bassem. 4. Proinde si quando hoc opusculum meum in
 cuiusquam manus uenerit, ex ipso libelli titulo prae-
 notato euidenter debet aduertere me hanc meditatio-
 nulum meam, quam omnipotenti Deo dedico, otio meo
 35 potius quam alieno negotio praestitisse, magisque id
 meorum esse uotorum, ut hoc quaecumque obsequium
 meum acceptum Deo sit, quam ut carmen incultum ad
 notitiam perueniat doctiorum. 5. Attamen si cui forsitan
 magis curioso tantum otii ab re sua fuerit, ut laboriosum
 uitae meae ordinem uelit agnoscere, exoratum eum cupio
 40 ut, siue aliquid seu forsitan nihil in gestis uel in uersibus
 meis, quod possit probare, reppererit, ea tamen ipsa
 quae legerit obliuioni potius inculcata deleget, quam
 memoriae diiudicanda commendet.

23 ipse B : ipsa P || carui B : carni P || 40 seu B : siue P || 42 legerit B :
 elegerit P (cf. adnot p. 107) || inculcata B P : inculcata Brandes (cf. adnot.
 p. 108)

puisque dans mon enfance même je n'ai pas été privé
 des plaisirs passagers accordés au genre humain ; je
 sais aussi que la sollicitude de sa Providence m'a été
 également bienfaisante : en m'infligeant les souffrances
 modérées que provoquaient d'incessantes épreuves, elle
 m'a clairement enseigné que je ne devais pas m'attacher
 trop fortement au bonheur de cette vie, dont je connais-
 sais la précarité, ni être exagérément effrayé par les
 malheurs au milieu desquels l'expérience m'avait appris
 que les interventions bienveillantes de Dieu pouvaient
 me secourir. 4. Ainsi donc, si jamais mon opuscule tombe
 aux mains de quelque personne, d'après le titre qui est
 placé en tête du livre elle devra certainement constater
 que ma petite méditation, que je dédie au Dieu tout-
 puissant, était destinée à occuper mon loisir bien plus
 qu'à distraire autrui de son loisir et que j'aime beaucoup
 mieux que ce témoignage de piété, quelle qu'en soit la
 qualité, soit agréable à Dieu plutôt que je ne souhaite
 voir ce poème inélégant connu des lettrés. 5. Cependant,
 si d'aventure il se trouve quelque lecteur plus curieux,
 à qui ses affaires laissent suffisamment de loisir pour qu'il
 veuille s'informer du déroulement de mon existence
 éprouvante, je voudrais obtenir de lui que, s'il découvre
 dans mes actions ou bien dans mes vers quelque trait,
 ou peut-être aucun, qu'il puisse approuver, il aille néan-
 moins rejeter dans l'oubli, sans le condamner, ce qu'il
 aura lu, plutôt que de le transmettre au jugement de
 la postérité.

INCIPIT EYXAPICTIKOC DEO

SUB EPHEMERIDIS MEAE TEXTU

Enarrare parans annorum lapsa meorum
tempora et in seriem deducere gesta dierum,
ambigua exactos uitae quos sorte cucurri,
te, Deus omnipotens, placidus mihi, deprecor, adsis
5 adspiransque operi placita tibi coepta secundes,
effectum scriptis tribuens uotisque profectum
ut tua te merear percurrere dona iuuante.
Omnia namque meae tibi debeo tempora uitae,
auram ex quo primum uitalis luminis hausi,
10 inter et aduersas iactatus saepe procellas
instabilis mundi te protectore senescens
altera ab undecima annorum currente meorum
hebdomade sex aestiui flagrantia solis
solstitia et totidem brumae iam frigora uidi
15 te donante, Deus, lapsi qui temporis annos
instaurando nouas cursu reuolubilis aeui.
Sit mihi fas igitur uersu tua dona canentem
pangere et expressas uerbis quoque pendere grates,
quas equidem et clausas scimus tibi corde patere,
20 ultro sed abrumpens tacitae penetralia mentis
fontem exundantis uoti uox conscia prodit.

POÈME D'ACTION DE GRÂCES A DIEU

RÉDIGÉ D'APRÈS LE RÉCIT DE MON JOURNAL.

Invocation à Dieu M'apprêtant à développer le récit de mes années écoulées et à décrire la suite des événements vécus au long des jours que j'ai parcourus, parvenu au terme d'une vie à la destinée incertaine, je te supplie, Dieu tout-puissant, de m'assister dans ta bienveillance pour moi et, inspirant mon ouvrage, de favoriser mon entreprise, si elle t'est agréable ; accorde 5 à mes écrits de voir le jour, à mes souhaits d'être satisfaits, pour que, grâce à ton aide, je sois capable d'énumérer tous tes bienfaits. Car je te dois tous les moments que j'ai vécus, depuis le premier instant où j'ai respiré l'air lumineux de la vie, et souvent ballotté par les tem- 10 pêtes hostiles d'un monde inconstant, protégé par toi, je suis parvenu jusqu'à la vieillesse ; depuis qu'a commencé de s'écouler la douzième semaine de mes années, j'ai déjà vu six solstices brûlants du soleil d'été et tout autant d'hivers glacés : c'est toi qui me les as accordés, 15 mon Dieu, toi qui renouvelant le cycle des années de l'âge écoulé le régénère en faisant revenir sur lui-même le cours du temps. Qu'il me soit donc permis de célébrer tes bienfaits dans un poème et de te témoigner par le langage la reconnaissance que je ressens. Même enfermée dans notre cœur, cette reconnaissance t'est clairement connue, nous le savons bien, mais ma voix, qui connaît son secret, s'arrachant d'elle-même au silence des pro- 20 fondeurs de mon âme, fait jaillir la source de mes vœux qui s'épanchent en abondance.

lit. EYXAPICTIKOC B : EYXAPIETIKON P || 11 instabilis B⁹ mg.
Barth : instabilis B P || 13 sex P : sexta B || 14 frigora B Barth : frigore P ||
19 clausas B : clauso P

Tu mihi lactanti uires in corpore inerti
 ad toleranda uiae pelagique incerta dedisti,
 editus ut Pellis inter cunabula quondam
 25 regis Alexandri prope moenia Thessalonices
 patre gerente uices inlustris praefecturae,
 orbis ad alterius discretas aequore terras
 perueherer, trepidis nutricum creditus ulnis,
 ninguida perque iuga et sectas torrentibus Alpes
 30 Oceanumque fretum Tyrreni et gurgitis undas
 moenia Sidoniae Carthaginis usque uenirem,
 ante suum nono quam menstrua luna recursu
 luce nouata orbem nostro completeret ab ortu.
 Illic, ut didici, ter senis mensibus actis
 35 sub genitore meo proconsule rursus ad aequor
 expertasque uias reuocor, uisurus et urbis
 inclita culminibus praeclarae moenia Romae ;
 quae tamen haut etiam sensu agnoscenda tuentis
 subiacuere mihi, sed post conperta relatu
 40 adsiduo illorum, quibus haec tum nota fuere,
 propositum seruans operis subdenda putauī.
 Tandem autem exacto longarum sine uiarum
 maiorum in patriam tectisque aduectus auitis
 45 Burdigalam ueni, cuius speciosa Garunna
 moenibus Oceani refluas maris inuehit undas
 nauigeram per portam, quae portum spatiosum
 nunc etiam muris spatiosa includit in urbe.
 Tunc et auus primum illic fit mihi cognitus, anni
 eiusdem consul, nostra trieteride prima.

27 orbis B³ mg. P mg. Barth : urbis B P || aequore B³ mg. P : aequora B ||
 30 tyrreni B : tyrrrem P || 32 nono B : nouo P || 36 urbis B P : orbis Barth
 Brandes (cf. adnot. p. 118) || 47 nunc B¹ : non B² haec P

Sa petite enfance C'est toi qui donnas au corps sans
 vigueur du nourrisson que j'étais la
 force de supporter les dangers des routes et des mers.
 Né à Pella, qui fut jadis le berceau du roi Alexandre,
 près des remparts de Thessalonique, d'un père qui exer- 25
 çait les fonctions de vicaire d'un « illustre » préfet, je
 fus transporté, confié aux bras tremblants des nour-
 rices, au-delà des mers vers un autre continent ; on me
 fit traverser des sommets enneigés et des montagnes
 coupées de torrents, ainsi que le détroit océanique et
 les flots des gouffres tyrrhéniens, pour me conduire 30
 jusqu'aux murs de Carthage la Sidonienne. La lune, qui
 renouvelle chaque mois sa lumière, n'avait pas encore
 emplī neuf fois son orbe depuis ma naissance. Je passais
 là, m'a-t-on dit, trois semestres, pendant que mon père
 y exerçait le proconsulat, puis on me fit à nouveau 35
 affronter la mer et des routes déjà empruntées : je
 devais aller voir les illustres remparts de la ville de Rome,
 que ses collines avaient rendue célèbre. Je ne pouvais
 pas encore percevoir distinctement ces spectacles qui
 se présentaient à ma vue, mais quand les récits fréquents
 de ceux qui les avaient alors considérés me les eurent 40
 fait découvrir, fidèle au sujet de mon ouvrage, j'ai
 pensé qu'il me fallait en faire mention. Un terme fut
 enfin mis à ces longues courses et, amené dans la patrie
 de mes ancêtres, sous le toit de mes aïeux, j'arrivai à
 45 Bordeaux ; jusqu'aux murs de cette ville la superbe
 Garonne conduit les eaux qui refluent de l'Océan par la
 porte de son estuaire qu'empruntent les navires et qui
 maintenant encore enferme un vaste port dans la cité à la
 vaste enceinte. Ce fut là que je vis pour la première fois
 mon aïeul, consul cette année-là ; j'allais avoir trois ans.

50 Quae postquam est expleta mihi firmavit et artus
 inualidos crescens uigor et mens conscia sensus
 adsuefacta usum didicit cognoscere rerum.
 Quidquid iam < dudum > potui meminisse, necesse est,
 ipse fide propria de me agnoscenda retexam.
 55 Sed quid ego ex nostris aliud puerilibus annis,
 quos mihi libertas ludusque et lactior aetas
 conciliare suis meritis potuisse uidentur,
 uel magis ipse libens recolam, uel dignius ausim
 inserere huic nostro, quem uersu cudo, libello
 60 quam pietatis opus studiumque insigne parentum
 permixtis semper docta exercere peritum
 blanditiis gnaramque apto moderamine curam
 insinuare mihi morum instrumenta bonorum
 ingenioque rudi celerem conferre profectum,
 65 ipsius alphabeti inter prope prima elementa
 nosse cauere decem specialia signa amathiae
 nec minus et uitia uitare ἀκοινωνόητα.
 Quarum iam dudum nullus uigeat licet usus
 disciplinarum, uitiato scilicet aeuo,
 70 me Romana tamen, fateor, seruata uetustas
 plus iuuat atque seni propria est acceptior aetas.
 Nec sero exacto primi mox tempore lustr
 dogmata Socratus et bellica plasmata Homeri
 erroresque legens cognoscere cogor Ulixis ;
 75 protinus ad libros etiam transire Maronis,
 uix bene comperto iubeor sermone Latino,
 conloquio Graiorum adsuefactus famulorum,
 quos mihi iam longus ludorum iunxerat usus,

51 mens B : meus P || 53 quidquid iam dudum potui meminisse scripsi :
 quidquid iam potui meminisse B P quidquid enim potui meminisse egisse
 Barth quidquid iam posthac potui meminisse Brandes (cf. adnot. p. 120) ||
 58 libens Brandes : uidens B P || 59 huic P : hoc B || 61 docta Schenkl
 (cf. Brandes, Proleg. p. 278) : doctrinam B P || 62 gnaramque Brandes :
 gnaramque B quorumque P || 67 uitare B : euitare P || ἀκοινωνόητα
 Brandes : akoinononta B akinononta P (cf. adnot. p. 124) || 78 iunxerat B :
 uinxerat P

**Premières années
 de Paulin
 à Bordeaux.
 Affectueux
 dévouement
 de ses parents**

Ma troisième année révolue, je sen- 50
 tis mon corps jusqu'alors débile
 prendre l'assurance d'une vigueur
 nouvelle et mon esprit, désormais
 conscient de ses capacités, apprit par
 l'expérience à connaître l'usage des
 objets. Il faut que je rapporte fidèle-
 ment tout ce dont j'ai pu garder jadis le souvenir pour 55
 que l'on soit informé sur moi. Mais de mes années d'en-
 fance, que les charmes de la liberté, des jeux et des plaisirs
 de cet âge auraient pu faire valoir à mes yeux, que rap-
 pellerai-je plus volontiers et qu'oserai-je à plus juste titre
 faire connaître dans mon opuscule, dont je façonne les vers,
 si ce n'est l'affectueux zèle et le rare dévouement de 60
 mes parents, qui surent toujours m'instruire en tempérant
 leur enseignement de tendresses ? Que rappellerai-je
 d'autre encore, si ce n'est les soins avisés de ces guides
 habiles à m'inculquer les principes d'une vie droite et
 à faire accomplir des progrès rapides à mon esprit encore 65
 inculte ? J'apprenais les premiers éléments de la lecture
 et mes parents m'enseignaient en même temps à éviter
 les dix marques particulières d'ignorance et à ne pas
 moins fuir les fautes qui heurtent le sens commun. Bien
 que se soit perdue depuis longtemps déjà la pratique
 de ces enseignements dans notre siècle assurément cor-
 rompu, j'éprouve cependant, je l'avoue, un grand plaisir
 à évoquer ce vieil usage romain que je suivais alors ; le 70
 vieillard apprécie davantage l'âge qui s'accorde au sien.

**Chez
 le grammaticus**

Le temps de mon premier lustre allait
 tout juste s'achever et voici que, sans
 plus tarder, on me contraignit de lire et
 d'apprendre les préceptes de Socrate, les fictions guer-
 rières d'Homère et les courses errantes d'Ulysse. Sans
 désespérer on me fit passer aux œuvres de Virgile, alors 75
 que je n'avais encore qu'une connaissance insuffisante de
 la langue latine : j'étais jusqu'alors habitué au langage
 de mes serviteurs grecs, auxquels m'avaient lié les jeux
 pratiqués depuis longtemps en leur compagnie. Aussi,

unde labor puero, fateor, fuit hic mihi maior,
 80 eloquium librorum ignotae apprehendere linguae.
 Quae doctrina duplex sicut est potioribus apta
 ingeniis geminoque ornat splendore peritos,
 sic sterilis nimium nostri, ut modo sentio, cordis
 85 exilem facile exhaustit diuisio uenam.
 Quod nunc inuito quoque me haec mea pagina prodit,
 inconsulta quidem, quam sponte expono legendam,
 sed mihi non rebus, quantum confido, pudenda,
 quarum notitiam scriptis contexere conor :
 namque ita me sollers castorum cura parentum
 90 a puero instituit, laedi ne quando sinistro
 cuiusquam sermone mea se fama timeret.
 Quae licet obtineat proprium bene parta decorem,
 hoc potiore tamen tum me decorasset honore,
 consona si nostris primo sub tempore uotis
 95 hac in parte etiam mansissent uota parentum,
 perpetuo ut puerum seruarent me tibi, Christe,
 rectius hanc curam pro me pietatis habentes,
 carnis ut inlecebris breuiter praesentibus expers
 aeternos caperem uenturo in tempore fructus.
 100 Sed quoniam nunc iam magis hoc me credere fas est
 conduxisse mihi, quod te uoluisset probasti,
 omnipotens aeternae Deus, qui cuncta gubernas,
 culpato renouando mihi uitalia dona,
 hoc nunc maiores pro me tibi debeo grates,
 105 maiorum quanto errorum cognosco reatum.
 Namque et incautus quidquid culpabile gessi
 inlicitumque uagus per lubrica tempora uitae,
 te indulgente mihi totum scio posse remitti,

83 sterilis B² Barth : sterile B P || 88 contexere B² P : contexero B ||
 94 uotis B² P : uoti B || 99 fructus B² P : fructui B || 100 quoniam Barth :
 quod B quomodo P || 103 culpato renouando B : culpato renouando P ||
 106 incautus B² Barth : incautos B P

pour l'enfant que j'étais, ce fut une épreuve bien pénible,
 je l'avoue, que de comprendre ces livres écrits dans une
 langue que je connaissais mal. Si cet enseignement 80
 bilingue convient à des esprits supérieurs et orne d'un
 double éclat ceux qui possèdent ces deux langues, en ce
 qui me concerne cette dispersion eut tôt fait d'épuiser
 les maigres ressources de mon esprit trop peu fécond, je
 le sens bien maintenant. Voilà ce qu'aujourd'hui révèle
 aussi malgré moi cet ouvrage que j'écris, ouvrage incon- 85
 sidéré, il est vrai, que je livre volontairement au lecteur,
 mais sans que, je l'espère bien, j'aie à rougir des faits
 que j'essaie de faire connaître dans mes écrits. Car
 l'habile sollicitude de mes vertueux parents m'inculqua
 dès l'enfance ce principe de ne pas donner à ma répu-
 tation l'occasion de craindre les propos malveillants de 90
 qui que ce soit. Quoique cette réputation bien méritée
 possède encore son prestige, j'aurais pourtant été paré
 d'un éclat encore plus estimable si mes parents, qui
 avaient d'abord formé des vœux en harmonie avec les
 miens, avaient persisté dans leur intention : dès mon 95
 enfance, ils m'auraient consacré à toi, ô Christ, à jamais
 et, témoignant ainsi plus à propos l'affectueuse solli-
 citude qu'ils ressentaient pour moi, ils m'auraient privé,
 ce peu de temps que dure la présente vie, des séductions
 de la chair pour me permettre de recueillir des fruits
 éternels dans la vie à venir.

Prière d'action Mais il m'est maintenant permis de 100
de grâces croire que ma destinée, dont tu as
 montré qu'elle répondait à tes des-
 seins, m'a été ainsi plus salutaire, Dieu éternel et tout-
 puissant qui régis tout, puisque tu as renouvelé au pécheur
 que je suis ta grâce vivifiante : aussi je te suis mainte-
 nant redevable d'actions de grâces d'autant plus grandes 105
 que j'ai conscience de m'être rendu coupable de grandes
 fautes. Car tout ce que j'ai pu commettre inconsidéré-
 ment de blâmable et d'interdit, en vagabond qui par-
 courrais les époques dissolues de ma vie, je sais que ta
 bonté peut me le pardonner entièrement depuis que,

ex quo me reprobans lapsum ad tua iura refugi,
 et si ulla umquam potui peccata cauere,
 110 quae mihi maiorem parerent commissa reatum,
 hoc quoque me indeptum diuino munere noui.
 Sed redeo ad seriem decursaque illius aevi
 tempora, quo studiis intentus litteraturae
 115 ultro libens aliquem iam me mihi ipse uidebar
 uotium impensi operis sentire profectum,
 Argolico pariter Latioque instante magistro,
 cepissemque etiam forsan fructum quoque dignum,
 120 ni subito incumbens quartana acerba meorum
 conatus placitos studiorum destituisset
 uix impleta aevi quinta trieteride nostri.
 Consternata autem pro me pietate parentum,
 quippe quibus potior uisa est curatio nostri
 corporis inualidi quam doctae instructio linguae,
 125 primitus hoc medicis suadentibus, ut mihi iugis
 laetitia atque animo grata omnia prospicerentur ;
 quae pater in tantum studuit per se ipse parare,
 deposito ut nuper uenandi attentius usu —
 130 causa equidem sola studiorum quippe meorum,
 neu his officeret, sibi me ad sua ludicra iungens,
 neu sine me placitis umquam solus frueretur —
 me propter rursus cura maiore resumens
 eiusdem ludi cuncta instrumenta nouaret,
 ex quibus optatam possem captare salutem.
 135 Quae protracta diu longi per tempora morbi
 inuexere mihi iugem iam deinde legendi
 desidiam, officeret durans quae postea sano
 succedente nouo mundi fallacis amore
 et tenero nimium affectu cedente parentum,

109 ad tua *B Barth* : actiua *P* || 110 ulla *P* : ullam *B* || 120 placitos *B* :
 placidos *P* || 130 his *B³ mg.* : hi *B P* || officeret *B³ mg. Barth* : sufficeret
B P || 134 possem *B² P* : posse *B* || 139 et *B* : e *P* || cedente *Daum* :
 caedente *B P*

me reprochant d'avoir failli, j'ai cherché refuge auprès
 de ta justice ; si jamais j'ai pu éviter des péchés qui 110
 auraient encore aggravé ma culpabilité, si je les avais
 commis, je sais que c'est aussi la grâce de Dieu qui m'a
 permis d'y parvenir.

**Maladie
de Paulin**

Mais je reviens au récit de ma vie, au
 temps parcouru au cours de cet âge où,
 appliqué aux études de grammaire, je
 pensais avec plaisir pouvoir réaliser quelque progrès 115
 conforme à mes vœux dans le travail auquel je me
 consacrais sous la férule de mes maîtres de grec et
 de latin, aussi exigeants l'un que l'autre. Peut-être
 aurais-je même recueilli une juste récompense de mon
 zèle, si une cruelle fièvre quarte ne s'était brusque-
 ment abattue sur moi et ne m'avait frustré du bénéfice
 des efforts que j'accomplissais volontiers pour étudier, 120
 alors que j'avais à peine achevé la quinzième année
 de ma vie. Bouleversés dans leur affection pour moi,
 mes parents estimèrent qu'il valait mieux guérir mon
 corps malade plutôt que m'enseigner un docte langage ;
 les médecins conseillaient avant tout de n'offrir à mon
 esprit qu'une continuelle allégresse et des agréments 125
 de tout ordre. Mon père s'ingénia à me procurer lui-même
 ces distractions : lui qui venait de renoncer à son goût
 passionné pour la chasse et ne l'avait fait que par souci
 pour mes études, parce qu'il craignait que cette passion
 ne leur nuisît, s'il m'associait à ses divertissements, et 130
 qu'il ne voulait pas jouir seul, sans moi, de ces plaisirs,
 ce fut pour moi qu'il reprit cet exercice avec une ardeur
 plus vive que naguère et qu'il renouvela tout l'équipe-
 ment nécessaire à cette distraction ; il espérait me pro-
 curer ainsi la guérison souhaitée. Ce type d'activité,
 qui se prolongea pendant tout le cours de ma longue 135
 maladie, me conduisit à négliger complètement la lec-
 ture ; cette paresse devint habituelle et me fit du tort
 quand je fus guéri, à un moment où une passion nouvelle,
 celle du monde trompeur, s'emparait de moi et où la
 trop tendre affection de mes parents, qui trouvaient

140 sufficeret quibus ex nostra gaudere salute.
 Qua ratione auctus noster quoque creuit et error,
 firmatus facile ad iuuenalia uota sequenda,
 ut mihi pulcher equus falerisque ornatior esset,
 145 strator procerus, uelox canis et speciosus
 accipiter, Romana et nuper ab urbe petita
 aurata instrueret nostrum sphaera concita ludum,
 cultior utque mihi uestis foret et noua saepe
 quaeque Arabi muris leni fragraret odore.
 150 Nec minus et uegetus ueloci currere uectus
 semper equo gaudens quotiens euasero casus
 abruptos recolens, Christi me munere fas est
 credere seruatum, quod tum nescisse dolendum est,
 scilicet inlecebris urgentibus undique mundi.
 155 Quas inter fluitans interque et uota parentum,
 iugiter in nostram tendentia posteritatem,
 iam propè sero calens aeuì pro tempore nostri
 in noua prorupi iuuenalis gaudia luxus,
 quae facile ante puer rebar me posse cauere.
 Attamen in quantum lasciua licentia cauto
 160 stricta coherceri potuit moderamine freni,
 congererem grauiora meis ne crimina culpìs,
 hac mea castigans lege incentiua repressi,
 inuitam ne quando ullam iurisue alieni
 adpeterem carumque memor seruare pudorem
 165 cedere et ingenuis oblatis sponte cauere,
 contentus domus inlecebris famulantibus uti,
 quippe reus culpae potius quam criminis esse
 praeponens famaeque timens incurrere damna.
 Sed neque hoc etiam mea inter gesta silebo,

142 firmatus B³ mg. Barth : firmatur B P || 148 fragraret B Daum : flagraret
 B² P || 154 fluitans B Barth : fluctans P || 162 hac B Leipziger : haec P ||
 165 ingenuis B² P : ingeniis B || 169 etiam mea P : etiam ea B

des motifs de joie suffisants dans ma guérison, était 140
 par trop indulgente envers moi.

Les distractions et la dissipation de l'adolescent Ainsi encouragé, mon dérèglement ne fit que s'accroître et je fus affermi sans peine dans mes dispositions à suivre les inclinations de la jeunesse ; je voulus posséder un beau cheval richement orné de phalères, un écuyer de noble prestance, un chien à la course rapide, un superbe faucon et une balle dorée, 145 au rebond léger, qu'on venait de faire venir de Rome pour servir à mes jeux ; j'obtins aussi des vêtements plus recherchés, souvent renouvelés, qui exhalaient une légère odeur de civette d'Arabie. Plein de vigueur, je prenais plaisir à de continuelles chevauchées sur un coursier rapide et, quand je me remémore combien de fois j'ai évité des chutes brutales, je suis fondé à croire 150 que j'ai été protégé par la grâce du Christ ; il est affligeant que je ne m'en sois pas alors rendu compte, pressé de tous côtés, comme je l'étais, par les séductions du monde. Flottant entre ces tentations et les vœux de mes parents, qui souhaitaient que je m'assure bientôt une descen- 155 dance, ce fut pour ainsi dire avec du retard, vu mon âge, qu'embrasé par le désir je me précipitai dans les plaisirs nouveaux pour moi de la débauche juvénile que naguère, encore enfant, je pensais pouvoir facilement éviter. Cependant, autant que je le pus, je réprimai le développement de mes passions, les refrénant par une conduite 160 circonspecte, dans la crainte d'ajouter le poids de torts encore plus graves à celui de mes fautes. Je bridai l'impulsion de mes désirs et les contins, en me donnant pour principe de ne jamais séduire une femme contre son gré ni débaucher l'épouse d'autrui et, soucieux de préserver mon honneur qui m'était cher, d'éviter aussi de céder aux avances des femmes de condition libre, me conten- 165 tant de liaisons avec les séduisantes esclaves qui servaient chez nous ; c'est que je préférerais être accusé d'une faute plutôt que d'un crime et que je craignais de m'exposer à perdre ma réputation. Mais je ne tairai pas l'épisode

170 unum me nosse ex me illo in tempore natum,
uisum autem neque illum tum, quia est cito functus,
nec quemquam, fuerit spurius post qui meus, umquam,
cum mihi lasciuæ inlecebris sociata iuuentæ
libertas grauius quisset dominando nocere,
175 ni tibi, Christe, mei iam tunc quoque cura fuisset.

Talis uita mihi a ter senis circiter annis
usque duo durans impleta decennia mansit,
donec me inuitum, fateor, pia cura parentum
cogeret inuictum blanda suetudine ritum
180 deserere atque nouum compelleret esse maritum
coniugis, antiquo potius cuius domus esset
nomine magnifica, quam quæ possessa placere
ad praesens posset nimis obnoxia curis,
dudum desidia domini neglecta senili,
185 parua cui neptis functo genitore superstes
successit, taedisque meis quæ postea cessit.
Sed semel inpositum statuens tolerare laborem
suffragante animi studiis feruore iuuentæ,
uix paucis domus indeptæ exercere diebus
190 gaudia contentus, malesuada otia curis
mutare insolitis cito meque meosque coegi,
quos potui, exemplo proprii inuitando laboris,
quosdam autem inuitos domini adstringendo rigore.
Atque ita suscepti status actibus impiger instans
195 protinus et culturam agris adhibere reffectis
et fessis celerem properaui inpendere curam
uinetis comperta mihi ratione nouandis
et, quod praecipue plerisque uidetur amarum,

170 nosse B : nouisse P || 174 quisset Barth : quissent BP || 182 placere
Daum (Notae p. 351) : placeret BP || 183 nimis B : munus P || 184 neglecta
B Leipzig : nec lecta P || 193 quosdam B³ P : quasdam B || inuitos B
Leipzig : inuictos P || 197 uinetis B³ mg. Barth : uinctis BP

suiuant de ma vie : un fils naquit alors de mes amours ; 170
je l'appris, mais je ne vis pas ce petit qui mourut tout
jeune, et jamais par la suite je n'eus d'enfant naturel,
alors que la licence des mœurs alliée aux séductions
d'une jeunesse débauchée aurait pu me causer de plus
grands torts en exerçant sur moi son empire, si déjà
alors, ô Christ, tu n'avais eu pour moi de la sollicitude. 175

**Mariage
de Paulin.
Il fait valoir
les biens
de sa femme**

Je vécus ainsi depuis l'âge d'environ
dix-huit ans jusqu'à ma vingtième année
accomplie, mais vint le moment où les
soins affectueux de mes parents me
contraignirent à abandonner, contre mon
gré, je l'avoue, le genre de vie au-
quel je me laissais entraîner par une douce habitude
et me forcèrent à me marier jeune. La famille de mon 180
épouse se glorifiait de l'ancienneté de son nom plus
que de ses biens qui ne pouvaient pas apporter de
grandes satisfactions à cette époque ; ils demandaient
de très grands soins, par suite de l'état d'abandon où
les avait maintenus depuis longtemps l'incurie d'un pro-
priétaire âgé. Ce fut sa petite-fille qui, après la mort
de son père, recueillit toute jeune le patrimoine de son 185
aïeul, elle qui devait plus tard s'unir à moi par les liens
de l'hymen. Mais résolu à assumer la tâche qui m'était
assignée, comme l'ardeur de la jeunesse soutenait le
zèle qui m'animait, je consacrai seulement quelques jours
à goûter les joies de mon nouvel état et bientôt je m'obli-
geai, avec les miens, à changer notre oisiveté, mauvaise 190
conseillère, en une activité qui ne nous était pas fami-
lière. Quand c'était possible, j'engageais seulement les
miens à suivre l'exemple de mes propres efforts, mais pour
certains, récalcitrants, il fallut les contraindre en usant
de la sévérité d'un maître. Je m'appliquais ainsi avec
ardeur, sans relâche, à hâter l'exécution de la tâche
entreprise et je m'empressais de livrer à la culture les 195
terres une fois amendées, de consacrer aussitôt mes
soins aux vignobles épuisés en les régénérant par un
procédé que j'avais appris ; quant à l'obligation qui

200 ultro libens primus fiscalia debita certo
tempore persoluens propere mihi fida parau
otia, priuatae post inpendenda quieti.

Quae et mihi cara nimis semper fuit ingenioque
congrua prima meo mediocria desideranti,
205 proxima deliciis et ab ambitione remota,
ut mihi compta domus spatiosis aedibus esset
et diuersa anni per tempora iugiter apta,
mensa opulenta nitens, plures iuuenesque ministri
inque usus uarios grata et numerosa supellex
argentumque magis pretio quam pondere praestans
210 et diuersae artis cito iussa explere periti
artifices stabula et iumentis plena reffectis,
tunc et carpentis euectio tuta decoris,
nec tamen his ipsis attentior amplificandis
quam conseruandis studiosior et neque census
215 augendi cupidus nimis aut ambitor honorum,
sed potius, fateor, sectator deliciarum,
si qua tamen minimo pretio expensa que parari
et saluo famae possent constare decore,
ne nota luxoriae studium macularet honestum.
220 Quae mihi cuncta tamen grata acceptaque fruenti
cara magis pietas superabat magna parentum,
obstringens sibi me nexu dominantis amoris,
maiore ut parte anni ipsis praesentia nostra
seruiret, paribus perdurans consona uotis
225 communemque parans per mutua gaudia fructum.

202 quae et P : qua et B || 210 diuersae B Barth : diuersa P || 214 census
B : causas P || 219 luxoriae B : luxuries P

apparaît comme particulièrement pénible au plus grand nombre, le paiement des redevances dues au fisc, je m'en acquittais de mon plein gré, le premier, à la date fixée. Je me ménageai ainsi rapidement pour l'avenir 200 des loisirs assurés, afin de pouvoir y consacrer ensuite mon repos de simple particulier.

Félicité de Paulin Ce repos me fut toujours d'un très grand prix, car je désirais avant tout une condition modeste, conforme à mes goûts, voisine du bien-être, éloignée de l'ambition; il me fallait une demeure bien disposée, aux vastes appartements, 205 toujours agréable, quelle que fût l'époque de l'année, une table abondante, garnie de mets choisis, de nombreux et jeunes serviteurs, de beaux meubles en grand nombre, propres à divers usages, une argenterie plus remarquable par son prix que par son poids, des artisans de différents métiers, habiles à exécuter rapidement les ouvrages 210 commandés, des écuries pleines de chevaux bien soignés et de belles voitures pour voyager en toute sécurité. Cependant je visais moins à accroître mes biens que je ne m'appliquais à les préserver; je n'éprouvais guère le désir d'augmenter ma fortune ni celui de briguer les 215 honneurs, mais je m'attachais plutôt, je l'avoue, à chercher le bien-être, à condition pourtant que je pusse l'obtenir à très peu de frais et le conserver sans nuire à l'intégrité de ma réputation; je craignais que la flétrissure d'une vie trop voluptueuse n'entachât l'honnêteté de mes inclinations. Quoique tous ces biens, dont je jouissais, me fussent agréables et bienvenus, la profonde 220 affection que je portais à mes parents, plus chère à mon cœur, prédominait en moi; elle m'unissait étroitement à eux par les liens d'un amour si fort que je demeurais une partie de l'année auprès d'eux pour leur apporter mon aide; mon séjour se prolongeait aussi longtemps que nous le souhaitions d'un commun accord et nous procurait un bonheur partagé, car nous goûtions les mêmes joies.

Cuius uitae utinam nobis prolixior usus
 concessus largo mansisset munere Christi,
 persistente simul priscae quoque tempore pacis !
 Multimodis quisset nostrae prodesse iuuentae
 230 consulti patris adsidua conlatio uerbi
 exemplisque bonis studiorum instructio crescens.
 Sed transacta aeui post trina decennia nostri
 successit duplicis non felix cura laboris,
 publica quippe simul clade in commune dolenda
 235 hostibus infusis Romani in uiscera regni
 priuata cum sorte patris de funere functi :
 ultima namque eius finitae tempora uitae
 temporibus ruptae pacis prope iuncta fuere.
 At mihi damna domus populantem inlata per hostem,
 240 per se magna licet, multo leuiora fuere
 defuncti patris inmodico conlata dolori,
 per quem cara mihi et patria et domus ipsa fiebat ;
 tamque etenim fido tradentes mutua nobis
 officia affectu conserto uiximus aeuo,
 245 uinceret aequaeuos nostra ut concordia amicos.
 Hoc igitur mihi subtracto inter prima iuuentae
 tempora tam caro socio et monitore fideli,
 ilico me indocilis fratris discordia acerba
 excepit, ualidum genitoris testamentum
 250 soluere conantis specialia comoda matris
 inpugnandi animo, cuius mihi cura tuendae
 hoc quoque maior erat quo iustior et pietatis
 non minor affectus studium firmabat honestum.
 Insuper aduersis me pluribus exagitandum
 255 laeua facultatum prorumpens fama mearum
 exposuit blandas inter uanae ambitionis

238 ruptae B² Daum : rupte B rupta P || 245 aequaeuos B Daum : aequaeuos P || 255 laeua Daum : lena B P

**Premiers malheurs ;
 mort de son père** Si seulement la grâce libérale du
 Christ nous avait accordé de jouir
 plus longuement de cette vie et
 avait permis que se prolongeât tout autant la paix désor-
 mais enfuie ! De bien des façons notre jeunesse aurait pu
 tirer profit d'un continuel entretien avec un père instruit 230
 par l'expérience et de leçons enrichies de bons exemples.
 Mais trois décennies de notre vie venaient de s'écouler
 quand survinrent de funestes soucis causés par un double
 malheur : avec tout le peuple, nous avions à déplorer
 en commun un désastre, l'invasion des ennemis au sein
 même de l'Empire romain, et notre famille éprouvait sa 235
 propre infortune, le trépas de mon père, car les derniers
 moments de sa vie d'ici-bas et la date à laquelle la paix fut
 rompue furent pour ainsi dire simultanés. Quant à moi, les
 dommages causés à ma demeure par les pillages de l'ennemi,
 tout importants qu'ils étaient en eux-mêmes, m'affligèrent
 beaucoup moins quand je les comparais à la douleur sans 240
 mesure provoquée par la mort d'un père qui m'apprenait
 à aimer ma patrie et ma famille ; car nous avons vécu
 comme si nos âges avaient été voisins, échangeant des
 bons offices, animés d'une affection si solide que notre
 bonne entente surpassait celle des amis de la même
 génération. Après que m'ait donc été enlevé, au printemps 245
 de ma vie, un compagnon si cher, un conseiller si sûr,
 aussitôt je subis la cruelle inimitié d'un frère rebelle qui
 s'efforçait de faire annuler le testament pourtant valide
 de mon père, dans le dessein d'attaquer les dispositions
 particulières qui avantageaient notre mère ; j'avais d'au- 250
 tant plus à cœur de la défendre que sa cause était plus
 juste et mes sentiments d'affection n'avaient pas moins
 de force pour m'affermir dans ce dévouement justifié.

**Paulin, en butte
 à l'adversité,
 songe à gagner
 la Macédoine** De surcroît, la renommée de ma
 fortune se répandit et me fut néfaste ;
 elle m'exposa à être tourmenté par
 un plus grand nombre d'adversités 255
 au milieu des séduisants attraits
 d'une vaine ambition ; elle attira sur moi les dommages

inlecebras grauibus coniuncta et damna periclis.
 Quae meminisse licet pigeat transactaque dudum
 obliuione sua malim sopita silere,
 260 inuitant aduersa tamen per nostra tuorum
 cognita donorum solacia, Christe, bonorum
 emensis indepta malis tua munera fando
 prodere et in lucem proferre recondita corde.
 Namque et quanta mihi per te conlata potentum
 265 gratia praestiterit facile experiendo probaui,
 saepe prius claro procerum conlatus honori
 ignorans proprio quam praeditus ipse potirer,
 quantum et econtra ui inpugnante maligna
 ipsa patronorum mihi ambitiosa meorum
 270 obfuerint studia et nostri euidenter honores.
 Ac mihi ante omnes specialiter, altera cuius
 pars orientis erat patria, in qua scilicet ortus
 possessorque etiam non ultimus esse uidebar,
 iniecere manum mala sed mihi debita dudum,
 275 quod me et inuitum protracto errore tenerent
 agminis ipsa mei primum molitio pigra,
 dissona et interdum carorum uota meorum,
 saepius et propriis certans mens obuia uotis,
 ambigui euentus quotiens formido recurrens
 280 tardabat coeptos sorte obsistente paratus,
 allicerent et contra animum suetudo quietis,
 otia nota, domus specialia commoda plura,
 omnibus heu nimium blandis magnisque refertae
 deliciis cunctisque bonis in tempore duro,
 285 hospite tunc etiam Gothico quae sola careret ;
 quod post euentu cessit non sero sinistro,
 nullo ut quippe domum speciali iure tuente
 cederet in praedam populo permissa abeunti ;

270 et ed. Pisaur. (cf. adnot. p. 152) Haase : ex B P || honores Brandes :
 honoris BP || 272 ortus B : ostrus P || 275 quod Brandes : quae B P || 280
 coeptos B Haase : ceptas P || 283 refertae Brandes : referta BP || 284 deliciis
 B² P : delictis B || 287 tuente B Daum : tuento P

qu'engendraient de graves périls. Il me coûte de rappeler
 ces souvenirs et j'aimerais mieux passer sous silence ces
 événements d'un lointain passé, évanouis dans l'oubli,
 mais les consolations que tes bienfaits secourables, reçus 260
 au sein de mes malheurs, m'ont apportées, ô Christ,
 m'invitent à célébrer les grâces que j'ai reçues de toi
 après avoir supporté des épreuves et à manifester au
 grand jour les sentiments que recèle mon cœur. De fait
 l'expérience m'a aisément appris combien, grâce à 265
 toi, s'avéra grande la faveur que me dispensèrent les
 puissants, car on m'accorda souvent à mon insu les
 insignes honneurs dus aux grands, avant que je ne fusse
 en possession de la charge qui m'était destinée ; elle m'a
 appris aussi combien, sous les assauts de la malveillance,
 me portèrent préjudice les visées ambitieuses de mes
 protecteurs et bien entendu les honneurs qui m'étaient 270
 conférés. C'est sur moi surtout, qui avais une contrée
 d'Orient pour seconde patrie et qui étais le propriétaire,
 dans ce pays de ma naissance, de biens qui n'étaient pas
 négligeables, que s'abattirent des malheurs ; ils m'étaient
 réservés depuis quelque temps déjà, car d'un côté se
 liguèrent pour me retenir malgré moi, me faisant persé- 275
 véner dans mon erreur, en premier lieu les lents prépa-
 ratifs des personnes de ma suite, parfois aussi l'oppo-
 sition de ceux qui m'étaient chers, et surtout ma raison
 aux prises avec mes propres désirs, chaque fois que la
 crainte de ne pas réussir s'emparait à nouveau de moi et re-
 tardait les préparatifs commencés en dépit des obstacles 280
 dressés par le sort ; d'un autre côté s'unissaient, pour exer-
 cer sur moi leurs séductions, l'habitude d'une vie tranquille,
 les loisirs accoutumés, le grand confort propre à une
 demeure qui regorgeait de toutes les délices, hélas ! trop
 séduisantes et abondantes, et de tous les biens en cette
 rude époque. Ma maison était aussi la seule à ne pas 285
 abriter alors de Goth sous son toit, ce qui entraîna peu
 après de fâcheuses conséquences, car aucune garantie
 particulière ne protégeait ma demeure qui fut aban-
 donnée à la horde sur le point de partir et livrée au
 pillage ; en revanche, il y eut, nous le savons, des Goths

nam quosdam scimus summa humanitate Gothorum
 290 hospitibus studuisse suis prodesse tuendis.

Sed mihi ad sortem praefatae condicionis
 addita maiori noua est quoque causa laboris,
 ut me conquirens solacia uana tyrannus
 Attalus absentem casso oneraret honoris

295 nomine, priuatae comitiuam largitionis
 dans mihi quam sciret nullo subsistere censu ;
 iamque suo ipse etiam desisset fidere regno
 solis quippe Gothis fretus male iam sibi notis,
 quos ad praesidium uitae praesentis habere,
 300 non etiam imperii poterat, per se nihil ipse
 aut opibus propriis aut ullo milite nixus.

Vnde ego non partes infirmi omnino tyranni,
 sed Gothicam fateor pacem me esse secutum,
 quae tunc ipsorum consensu optata Gothorum
 305 paulo post aliis cessit mercede redempta
 nec penitenda manet, cum iam in re publica nostra
 cernamus plures Gothico florere fauore,
 tristia quaeque tamen perpessis antea multis,
 pars ego magna fui quorum, priuatus et ipse
 310 cunctis quippe bonis propriis patriaeque superstes.

Namque profecturi regis praecepto Atiulfi
 nostra ex urbe Gothi, fuerant qui in pace recepti,
 non aliter nobis quam belli iure subactis
 aspera quaeque omni urbe inrogauere cremata.

315 In qua me inuentum comitem tum principis eius,
 imperio cuius sociatos nos sibi norant,
 nudauere bonis simul omnibus et genetricem
 iuxta meam mecum communi sorte subactos,

297 desisset B Barth : dedisset P || 306 penitenda Brandes : paenitenda B
 poenitenda P (cf. adnot. p. 158) || 308 tristia B² P : tristitia B || 314 omni P :
 omnis B || 315 qua B Haase : quam P || 316 nos Barth : non B P Brandes (cf.
 adnot. p. 160)

très humains qui s'efforcèrent d'assurer à leurs hôtes
 le secours de leur protection. 290

**Paulin,
 dont le domaine
 est pillé
 par les Goths,
 est obligé
 de quitter
 Bordeaux**

Mais au lot qui fut le mien dans la
 situation que je viens de décrire vint
 s'ajouter un autre motif de tourments
 plus grands encore : l'usurpateur
 Attale, qui cherchait en vain des sou-
 tiens, me conféra en mon absence une
 charge purement illusoire en m'ac-
 cordant la dignité de « comte des
 largesses privées », tout en sachant bien que nulle res- 295
 source ne pouvait subvenir à ces largesses. Lui-même
 avait déjà cessé de se fier à son autorité impériale, car
 il avait pour appui les seuls Goths, qu'il avait déjà
 appris à connaître à ses dépens ; il pouvait compter
 sur eux pour protéger sa vie dans l'immédiat, mais non
 son pouvoir, et il était réduit à l'impuissance, privé du 300
 soutien de toute ressource propre, de tout soldat. Aussi,
 quant à moi, je ne cherchais absolument pas à soutenir
 le parti de cet usurpateur chancelant, mais, je l'avoue,
 à obtenir la paix avec les Goths ; de cette paix alors
 souhaitée unanimement par les Goths eux-mêmes,
 d'autres jouirent un peu plus tard moyennant finance ; 305
 ils n'eurent pas à le regretter, car dans notre État nous
 en voyons aujourd'hui beaucoup savourer une prospé-
 rité qu'ils doivent à la faveur des Goths. Nombreux
 furent pourtant ceux qui souffrirent auparavant toutes
 sortes d'épreuves, dont j'eus personnellement une grande
 part à supporter, car je fus spolié de tous mes biens
 et je survécus à la ruine de ma patrie. En effet les Goths 310
 qui, sur l'ordre de leur roi Athaulf, allaient quitter
 notre cité, où ils avaient été accueillis pacifiquement,
 nous infligèrent, tout comme à des gens vaincus dans une
 guerre, les plus cruelles épreuves et réduisirent notre
 ville en cendres. Je me trouvais là en qualité de comte 315
 de ce prince, au pouvoir de qui ils n'ignoraient pas que
 j'étais associé, et malgré cela ils nous dépouillèrent de
 tous nos biens, ma mère ainsi que moi, victimes tous

320 uno hoc se nobis credentes parcere captis
quod nos immunes poena paterentur abire,
cunctarumque tamen comitum simul et famularum
euentum fuerant nostrum quaecumque secutae
inlaeso penitus nullo adtemptante pudore,
325 me grauiore tamen releuato suspicione
munere diuino, iuges cui debeo grates,
filia ut ante mea per me sociata marito
excedens patria communi clade careret.

Nec postrema tamen tolerati meta laboris
ista fuit nostri quem diximus ; ilico namque
330 exactos laribus patriis tectisque crematis
obsidio hostilis uicina excepit in urbe
Vasatis patria maiorum et ipsa meorum,
et grauior multo circumfusa hostilitate
factio seruilis paucorum mixta furori
335 insano iuuenum < nequam > licet ingenuorum
armata in caedem specialem nobilitatis.
Quam tu, iuste Deus, insonti a sanguine auertens
ilico paucorum sedasti morte reorum
instantemque mihi specialem percussorem
340 me ignorante alio iussisti ultore perire,
suetus quippe nouis tibi me obstringere donis,
pro quis me scirem grates debere perennes.
Sed mihi tam subiti concusso sorte pericli,
quo me intra urbem percelli posse uiderem,
345 subrepsit, fateor, nimium trepido nouus error
ut me praesidio regis dudum mihi cari,
cuius nos populus longa obsidione premebat,
urbe ab obsessa sperarem abscedere posse
agmine carorum magno comitante meorum,

deux de la même infortune ; nous étions leurs prison-
niers et ils pensèrent nous traiter avec ménagement en
nous accordant seulement le droit de partir sans subir 320
de mauvais traitements ; ils ne firent subir aucun outrage
aux femmes qui faisaient partie de notre suite ou de
nos esclaves et qui avaient partagé notre malheur ; ils
respectèrent sans réserve leur honneur. Je fus soulagé
d'une inquiétude encore plus vive par la grâce de Dieu,
à qui je suis redevable d'éternelles actions de grâces : 325
ma fille, que j'avais précédemment accordée en mariage,
échappa à la calamité publique en quittant sa patrie.

**Paulin assiégé
dans Bazas,
patrie
de ses ancêtres**

Les épreuves que je viens de décrire
ne furent pas les dernières qu'il nous
fallut supporter, car à peine avais-je
été chassé du foyer paternel et avais-je
abandonné ma maison incendiée, que 330
je subis le siège des ennemis dans la ville voisine de Bazas,
la patrie même de mes ancêtres ; beaucoup plus redou-
table que la horde hostile répandue alentour, une troupe
d'esclaves auxquels s'étaient joints, atteints d'une fureur
insensée, quelques jeunes gens malfaisants, pourtant de
naissance libre, dirigeait ses attaques meurtrières prin- 335
cipalement contre les nobles. Mais toi, Dieu juste, tu
détournas leurs coups du sang innocent et tu les apaisas
aussitôt en faisant périr quelques coupables ; quant au
sicaire qui en voulait particulièrement à ma vie, tu l'as
fait mourir sans que je le sache en le punissant par la
main d'un autre, car tu te plaisais à me lier à toi par de 340
nouveaux bienfaits et je savais devoir t'en remercier
par d'éternelles actions de grâces. Mais bouleversé par
le risque d'une agression aussi imprévue, qui me faisait
craindre d'être frappé à l'intérieur même de la ville,
et trop alarmé, je l'avoue, je laissais s'insinuer dans mon
esprit un nouveau projet déraisonnable : avec le secours 345
du roi qui avait été naguère mon ami et dont le peuple
nous faisait subir la contrainte d'un long siège, j'espé-
rais sortir de la ville assiégée avec la nombreuse suite
de ceux qui m'étaient chers ; j'étais incité à cette tenta-

Paulin de Pella.

330 exactos Brandes : exacto B P || 335 nequam excidisse con. Brandes
(cf. adnot. p. 163) || 342 quis B : quis P || 344 me intra B² P : mihi intra B ||
346 ut Barth : consilii ut B P (cf. adnot., p. 164)

350 hac tamen hos nostros spe sollicitante paratus
 quod scirem imperio gentis cogente Gothorum
 inuitum regem populis incumbere nostris.
 Explorandi igitur studio digressus ab urbe
 355 ad regem intrepidus nullo obsistente tetendi,
 lactior ante tamen primo quam affarer amicum
 alloquio gratumque magis fore quem mihi rebar.
 Perscrutato autem, ut potui, interius uiri uoto
 praesidium se posse mihi praestare negauit
 extra urbem posito, nec tutum iam sibi prodens
 360 ut uisum remeare aliter pateretur ad urbem,
 ipse nisi mecum mox susciperetur in urbe,
 gnarus quippe Gothos rursum mihi dira minari
 seque ab ipsorum cupiens absoluere iure.
 Obstipui, fateor, pauefactus condicione
 365 proposita et nimio indicti terrore pericli,
 sed miserante Deo, adflctis qui semper ubique
 imploratus adest, paulo post mente resumpta
 ipse licet trepidus sed adhuc nutantis amici
 consilium audacter studui pro me ipse fouere,
 370 ardua dissuadens quae scirem omnino neganda,
 praestanda quae autem quam mox temptanda perur-
 [gens.
 Quae non sero probans uir prudens ipse secutus,
 ilico consultis per se primatibus urbis,
 rem coeptam adcelerans una sub nocte peregit
 375 auxiliante Deo, cuius iam munus habebat,
 quo nobis populoque suo succurrere posset.

tive par la conviction que c'était malgré lui, sous la 350
 pression impérieuse des Goths, que ce roi assaillait nos
 populations. Je quittai donc la ville avec le dessein de
 connaître ses intentions et me dirigeai hardiment vers
 lui sans rencontrer d'opposition ; j'avais d'ailleurs plus
 de motifs de me réjouir avant d'avoir adressé ma harangue 355
 à mon ami, car je pensais qu'il me ferait meilleur accueil.
 Mais après que j'eus fait de mon mieux pour sonder plus
 avant les sentiments de cet homme, il m'affirma qu'il
 ne pourrait me venir en aide hors de la ville et m'apprit
 qu'il n'était même pas prudent pour lui de m'y laisser
 rentrer après m'avoir vu, à moins qu'on ne l'y accueillît 360
 aussitôt en même temps que moi ; il savait bien en effet
 que les Goths allaient à nouveau faire peser sur moi de
 cruelles menaces et, pour sa part, désirait se libérer
 de leur emprise. Je restai interdit, je l'avoue, frappé
 d'effroi par le marché proposé, et conçus une très vive 365
 terreur devant le danger qu'il m'annonçait, mais grâce
 à la miséricorde de Dieu, qui toujours et partout vient
 en aide aux affligés qui l'implorant, je repris mes esprits
 sans tarder et, tout tremblant que j'étais, je m'appliquai
 hardiment à encourager, pour en tirer parti, le dessein
 de mon ami qui balançait encore. Je lui conseillai d'aban-
 donner celles de ses exigences qui, excessives, seraient, 370
 je le savais, absolument rejetées, mais, pour celles qui
 pouvaient être satisfaites, je le pressai d'essayer d'obte-
 nir le plus vite possible un accord. Cet homme avisé
 m'approuva et suivit mes avis sans retard : après avoir
 consulté aussitôt les notables de la ville, il hâta les pré-
 paratifs de l'entreprise et la mena à bien en une nuit
 avec le soutien de Dieu, qui lui avait déjà accordé sa 375
 grâce afin qu'il pût nous porter secours ainsi qu'à son
 propre peuple.

355 primo B^{ac} Haase : prima B^{no} P || affarer B Haase : afforet P ||
 362 gnarus Daum (Notae p. 352) : gnaros B P || 371 praestanda quae autem
 Brandes : praestandaque aut B praestanda et prius P (cf. adnot. p. 167)

Concurrit pariter cunctis ab sedibus omnis
 turba Halanarum armatis sociata maritis.
 Prima uxor regis Romanis traditur obses,
 380 adiuncto pariter regis caro quoque nato ;
 reddor et ipse meis pactae inter foedera pacis
 communi tamquam Gothico saluatus ab hoste,
 uallanturque urbis pomeria milite Halano
 acceptaque dataque fide certare parato
 385 pro nobis, nuper quos ipse obsederat hostis.
 Mira urbis facies, cuius magna undique muros
 turba indiscreti sexus circumdat inermis ;
 subiecta exterius muris haerentia nostris
 agmina barbarica plaustris uallantur et armis.
 390 Qua se truncatam parte agminis haut mediocri
 circumiecta uidens populantum turba Gothorum,
 ilico diffidens tuto se posse morari
 hoste intestino subito in sua uiscera uerso,
 nil temptare ausa ulterius properanter abire
 395 sponte sua legit. Cuius non sero secuti
 exemplum et nostri quos diximus auxiliares
 discessere, fidem pacis seruare parati
 Romanis quoquo ipsos sors oblata tulisset.
 Atque ita res *** temere a me coepta benigno
 400 auxilio Domini euentu est expleta secundo,
 erroremque meum Deus in noua gaudia uertit
 multorum pariter mecum obsidione leuata,
 ad crescunt quae cuncta mihi simul ad referendas,
 Christe, tibi grates, quas inpos soluere uerbis
 405 parte rependo aliqua semper debere professus.

385 obsederat *P* : obsiderat *B* || 388 haerentia *B*² *P* : adhaerentia *B* ||
 390 mediocri *Brandes* : mediocris *B P* (cf. adnot. p. 170) || 399 lacunam post
 res ind. *B*³ ingens suppl. *Brandes* (cf. adnot. p. 171) || 404 inpos soluere *P* :
 inposso luere *B*

**Les Alains
 prennent le parti
 des Romains
 et obligent
 les Goths
 à lever le siège
 de Bazas**

De tout le camp accoururent en
 même temps, en rangs pressés, les
 femmes des Alains qui se joignirent
 à leurs maris en armes. La première,
 l'épouse du roi est livrée comme otage
 aux Romains et on lui adjoint le fils 380
 chéri du roi. Pour ma part, je suis
 rendu aux miens selon les conditions
 de la paix conclue et je suis « sauvé », si je puis m'exprimer
 ainsi, des ennemis communs qu'étaient pour nous les
 Goths. Les murs de la cité sont défendus par les soldats
 Alains qui, après l'échange de serments, sont prêts à
 combattre pour notre défense, eux qui naguère nous
 avaient assiégés en ennemis. Étonnant est l'aspect de 385
 la cité, dont une grande foule d'hommes et de femmes
 confondus parcourt de tous côtés les remparts sans porter
 d'armes, tandis qu'à l'extérieur de nos murs, et comme
 rivées à eux, les troupes barbares sont retranchées der-
 rière leurs chariots et leurs armes. La horde des Goths 390
 pillards massée tout autour de la ville, se voyant amputée
 d'une partie non négligeable de ses forces, douta aussitôt
 de pouvoir demeurer sur place sans risque depuis qu'en
 son sein des ennemis s'étaient soudain tournés contre
 ses propres entrailles et, n'osant plus rien tenter, de son
 propre mouvement elle prit le parti de se retirer à la
 hâte. Sans plus tarder, suivant leur exemple, nos « troupes 395
 auxiliaires », comme nous les appelions, s'en allèrent
 aussi, résolues à demeurer fidèles à la paix conclue avec
 les Romains, partout où la fortune leur en fournirait
 l'occasion. C'est ainsi que l'opération que j'avais entre-
 prise à la légère fut, grâce au bienveillant secours du
 Seigneur, couronnée de succès ; Dieu transforma mon 400
 erreur en nouveaux motifs de joie, puisqu'en même
 temps que moi beaucoup furent délivrés du siège qu'ils
 subissaient. Toutes ces raisons s'accumulent pour m'in-
 viter à t'adresser des actions de grâces, ô Christ, mais
 mes paroles ne peuvent suffire à payer ma dette de
 reconnaissance ; je ne m'en acquitte qu'en partie et je 405
 reconnais te devoir à jamais de la gratitude.

Sint tamen ista satis super his me esse profatum,
inter barbaricas longo quae tempore gentes
expositus gessi. Quorum mihi plurima saepe
aduersa experto rursum suasere moranti
410 linquendas patriae sedes quantocius esse —
quod fecisse prius fuerat magis utile nobis —
illa ut contento peteremus litora cursu,
pars ubi magna mihi etiamnunc salua manebat
materni census complures sparsa per urbes
415 Argiuas atque Epiri ueterisque nouique,
per quas non minima numerosis farta colonis
praedia diffusa nec multum dissociata
quamuis profusis dominis nimiumque remissis
praebere expensas potuissent exuberantes.
420 Sed nec sero mea est prouentus uota secutus
ut uel migrare exoptata hinc ad loca possem,
uel mihi pars aliqua ex rebus superesset auitis
inter barbaricas hostili iure rapinas
Romanumque nefas contra omnia iura licenter
425 in mea grassatum diuerso tempore damna ;
a quo se exuere admissis nec nomina possunt
cara mihi, maior nostri est quae causa doloris,
cum mihi damna rei damnis cumulentur amoris,
quem scio me fidum primis debere propinquis
430 quamlibet offensum, nec fas non reddere duco.
Sed bene si sapio gratulanda haec nunc mihi sors est,
quae tibi conplacuit, multo potiora parante
iam te, Christe, mihi quam cum securior ipse
placatum rebar nostris adsistere uotis,
435 cum mihi laeta domus magnis floreret abundans

406 sint *B P* : sit *Haase Brandes* (cf. *adnot.* p. 172) || 415 nouique *B P* : nouaeque *Brandes* (cf. *adnot.* p. 173) || 417 nec *B* ; et non *P* || 431 gratulanda *B* : gratuanda *P* gratanda *Daum Brandes* (cf. *adnot.* p. 175) || 432 parante *Haase* : paranti *B P*

Nouveaux projets
de départ
pour la Grèce

Mais j'ai suffisamment parlé de ce
que j'ai fait pendant la longue période
où je fus à la merci des peuplades
barbares. Les si nombreuses épreuves
que j'avais supportées m'incitèrent à nouveau, alors
que je temporisais toujours, à quitter au plus vite le 410
séjour de mes pères — j'aurais trouvé avantage à le faire
plus tôt — et je conçus le dessein de gagner promptement
ces rivages où je gardais encore intacte une part impor-
tante de la fortune maternelle répartie entre plusieurs
villes de la Grèce et de l'Épire ancienne et nouvelle. Des 415
domaines d'étendue non négligeable, exploités par un
grand nombre de paysans, étaient divisés en plusieurs
fermes sans être trop morcelés et ils auraient pu suffire
aux dépenses excessives de maîtres qui se seraient mon-
trés prodigues et par trop négligents. Mais l'événement
ne répondit pas aux vœux que j'avais formés tardive- 420
ment, vœux de pouvoir aller m'établir dans ces lieux où
je souhaitais vivre et de conserver une partie des biens
des mes ancêtres, alors que les barbares les pillaient en
usant des droits de la guerre et que les Romains, se
livrant à des actes criminels contraires à tous les droits,
m'attaquaient violemment à plusieurs reprises et endom- 425
mageaient mon patrimoine. Des personnes qui me sont
chères ne peuvent se disculper de ces agressions commises
contre moi et c'est ce qui me fait souffrir le plus ; aux
dommages éprouvés dans mes biens s'ajoutent en effet
ceux qui atteignent mon affection ; je sais qu'il me faut
pourtant la conserver à mes proches, avant tous autres,
à quelque degré qu'ils m'offensent et j'estime qu'il est
impie de ne pas payer cette affection de retour. 430

« *Retractatio* » Mais, si je juge sainement, je dois
maintenant me réjouir de ma destinée
telle que tu l'as agréée, ô Christ, toi qui maintenant
m'assures des biens de beaucoup préférables à ceux
dont je jouissais lorsque, en toute quiétude, je pensais
que ta bienveillance était favorable à mes vœux. Ma
demeure opulente resplendissait alors de l'abondance 435

deliciis, nec pompa minor polleret honoris
 instructa obsequiis et turbis fulta clientum.
 Quae peritura cito illo me in tempore amasse
 nunc piget et tandem sensu meliore senescens
 440 utiliter subtracta mihi cognosco fuisse,
 amissis opibus terrenis atque caducis
 perpetuo potius mansura ut quaerere nossem ;
 sero quidem, sed nil umquam, Deus, est tibi serum,
 qui sine fine manens miserandi ponere finem
 445 nescis et ignaris solus succurrere nosti
 praeueniendo prior multorum uota precantium
 et supra quam petimus bona nobis prospiciendo,
 ambiguisque etiam quid pro se quisque precetur
 plura petita negas, magis apta his dare paratus
 450 qui sapiunt tua dona suis praeponere uotis.

Namque et me moresque meos quanto prior ipse
 me melius nosses in me prodendo probasti,
 quem maiora meis audentem uiribus ante
 prospiciens melius per te mihi consuluisti
 455 conatus inhibendo meos nimis alta petentes,
 auderem ut monachi perfecto uiuere ritu,
 cum mihi plena domus caris affectibus esset
 qui sibi seruari consuetam indicere curam
 posse uiderentur, filii, mater, socrus, uxor
 460 cum grege non minimo famularum quippe suarum,
 quem totum pariter peregrinae exponere terrae
 nec ratio aut pietas mens aut religiosa sinebat.
 Sed tua magna manus diuina et prouida uirtus
 consilio sanctorum cuncta operando peregit
 465 suadentum mihi tum morem seruare uetustum,
 quem semel inuectum maiorum traditione

441 amissis P : amisis B || 442 quaerere P : quacere B || 445 nosti P : nostri B || 449 dare B Daum : dona P || 451 et me moresque meos B² : et memores quem eos B etiam memores quam illos P (cf. adnot. p. 177) || ipse B P : ipso Barth || 453 maiora meis B Daum : maioram eis P || 458 qui Haase : quae B P || 460 cum grege B² P : cum mihi grege B || famularum quippe B² P : famularumque B || 462 sinebat P : sinebas B || 464 operando B : operanda P

d'appréciables agréments et les honneurs éclatants que
 me valaient ma suite et le soutien d'une foule de clients
 ne brillaient pas d'un moindre prestige. Je déplore main-
 tenant d'avoir apprécié des biens destinés à décliner
 si vite et, enfin capable, dans ma vieillesse, d'un jugement
 plus sain, je reconnais qu'il m'a été profitable de me les
 440 voir ravir : ainsi, après la perte de ces richesses terrestres
 et périssables, j'ai appris à rechercher plutôt celles
 qui doivent subsister à jamais. Ce fut bien tard sans
 doute, mais jamais rien n'est trop tardif pour toi, ô
 mon Dieu, dont l'existence est sans fin et la miséricorde
 non moins infinie. Seul, tu sais nous porter secours à notre
 445 insu, en devant les souhaits de ceux qui en grand
 nombre t'implorèrent et en nous assurant d'avance des
 biens au-delà de nos vœux. Si les gens hésitent sur ce
 qu'ils doivent solliciter pour eux-mêmes, tu refuses
 d'exaucer des demandes trop nombreuses, mais tu es
 disposé à accorder des biens qui leur conviennent à ceux
 qui savent préférer tes dons à leurs vœux. 450

**Conversion de Paulin
 tenté
 de se soumettre
 à la règle monastique**

Tu as en effet montré en guidant
 mes pas combien, avant moi et
 mieux que moi, tu connaissais mon
 caractère ; tu prévoyais que mes
 455 audacieux projets étaient au-dessus
 de mes forces et à toi seul tu as veillé à mes intérêts mieux
 que moi-même, en interrompant mes efforts qui visaient
 460 trop haut ; j'avais la prétention de vivre dans l'observance
 parfaite de la règle monastique, alors que ma maison était
 pleine d'être chers qui pouvaient exiger que je leur té-
 moigne la même sollicitude qu'auparavant : mes fils, ma
 mère, ma belle-mère, mon épouse, ainsi que la nombreuse
 troupe de leurs servantes que ni la raison, ni l'affection,
 465 ni les sentiments religieux n'autorisaient à exposer toutes
 ensemble aux dangers d'une terre étrangère. Mais ta
 main toute-puissante, ta providence divine, paracheva
 son œuvre avec l'aide de saintes personnes qui, par leurs
 conseils, m'amènèrent à suivre l'ancien usage introduit
 par la tradition des ancêtres et observé maintenant 465

nunc etiam seruans ecclesia nostra teneret.
 Confessusque igitur penitenda quae mihi noram
 proposita studui constrictus uiuere lege,
 470 non digno fortasse pians commissa labore,
 sed rectam seruare fidem non inscius ipse
 errorum discendo uias per dogmata praua,
 quae reprobans sociata aliis nunc respuo culpis.
 Post autem, exacta iam ter trieteride quinta,
 475 rite recurrente statuto tempore pascha
 ad tua, Christe Deus, altaria sacra reuersus
 te miserante tua gaudens sacramenta recepi
 ante hos ter decies super et his quattuor annos,
 saluo tunc etiam propriae domus ordine, nuper
 480 qui fuerat, linq̄ui et quam iam non posse probarem
 nec retinere tamen peregrino iugiter esset
 possibile adstricto iam censu ; quominus autem
 rem propriam expeterem, cuius meritumque situmque
 anteriore loco iam me exposuisse recordor,
 485 obstabat flecti ad communia commoda coniux
 indocilis nimioque metu nauigare recusans,
 quam nec inuitam trahere usquam fas mihi rebar
 parque nefas esset subtractis linq̄uere natis.
 Atque ita frustratus spe iam meliore quietis
 490 in rebus propriis post plura aduersa fruendae
 perpetuum exilium diuersa sorte dierum
 exigo, iam dudum cunctis affectibus expers,
 prima socru ac matre, dehinc et coniuge functa ;
 quae mihi cum fuerit rectis contraria uotis
 495 officiente metu fuit et defuncta dolori,

468 penitenda quae mihi noram *Brandes* : paenitenta quae mihi noram *B om.*
P (cf. *adnot.* p. 182) || 474 ter trieteride *Tillemont* (*Hist. des empereurs V*, p. 318) :
 tetreteride *B* trieteride *P* (cf. *adnot.*, p. 185) || 478 his *B P* : bis *Barth Brandes*
 (cf. *adnot.* p. 187) || 480 probarem *Leipzigiger* : probare *B P* || 486 nimioque
 metu nauigare *Barth* : nimio quem et una uigare *B* nimio quae metu nauigare
P || recusans *B Barth* : recursans *P* || 487 nec *B² P* : me *B* || inuitam *B Barth* :
 iam uitam *P* || 488 linq̄uere natis *B² mg. Barth* : inque penatis *B² l. lac. P* || 493
 prima *B P* : primo *Barth Brandes* (cf. *adnot.* p. 189) || 495 dolo *riP* : doloris *B*

encore par notre Église qui y reste fidèle. Ainsi donc,
 après avoir confessé les fautes dont je savais avoir à
 me repentir, je me suis efforcé de vivre dans la stricte
 observance de la règle que je m'étais imposée, sans expier
 peut-être par une peine suffisante les erreurs commises, 470
 mais animé de la ferme intention de suivre les ensei-
 gnements de l'orthodoxie, après avoir appris à connaître
 les chemins des opinions fausses qui conduisent aux héré-
 sies. Je condamne aujourd'hui ces croyances et les
 rejette au même titre que mes autres péchés. Puis, à
 l'âge de quarante-cinq ans, au retour de la fête de Pâques, 475
 qui revenait à l'époque fixée par la coutume religieuse,
 je me tournai à nouveau vers ton saint autel, ô Christ
 mon Dieu, et grâce à ta miséricorde je reçus tes sacre-
 ments dans la joie, voilà trente-quatre années de cela.
 J'avais encore conservé ma maison et le même train de
 vie que naguère, mais je me rendais compte désormais 480
 que je ne pouvais pas y renoncer et qu'il me serait pour-
 tant impossible de les garder toujours, maintenant que
 ma fortune à l'étranger s'était amoindrie. Ce qui m'em-
 pêchait de retrouver la jouissance de mes biens, dont
 je me rappelle avoir déjà décrit auparavant l'import-
 tance et la situation, c'était l'opposition de mon épouse
 qui, insensible à nos intérêts communs, était rebelle à 485
 tout accommodement et qui, sujette à une crainte exces-
 sive, refusait de voyager par mer ; j'estimais qu'il ne
 m'étais pas permis de l'entraîner, où que ce fût, contre
 sa volonté et qu'il eût été tout aussi illicite de l'aban-
 donner en la privant de ses enfants.

Ainsi privé du doux espoir de jouir du
 repos dans mes domaines après de si 490
Paulin perd les siens nombreux malheurs, je passe ma vie dans
 un perpétuel exil, à la merci des fortunes diverses qu'ap-
 portent les jours, ayant perdu depuis longtemps tous
 ceux qui m'étaient chers : ma belle-mère d'abord ainsi
 que ma mère, puis ma femme achevèrent leur existence ;
 cette dernière qui, aveuglée par la crainte, s'était opposée
 à mes vœux légitimes me causa aussi de la douleur 495

tum subtracta meae potuisset cum magis esse
 apta senectuti iunctae ad solamina uitae ;
 quae mihi iam derant natis abeuntibus a me,
 non equidem paribus studiis nec tempore eodem,
 500 succensis pariter sed libertatis amore
 quam sibi maiorem contingere posse putabant
 Burdigalae, Gothico quamquam consorte colono.
 Quod licet inuito me illos uoluisse dolerem,
 sic compensandum tamen hoc ipsum mihi rebar
 505 commoda ut absentis praesentum cura iuaret,
 fructus quippe rei nostrae quicumque fuissent
 sponte sua mecum paulatim participando.
 Sed cito praereptus iuuenis iam presbyter unus
 morte repentina luctum mihi liquit acerbum ;
 510 summa autem rerum tenuit quascumque mearum
 tota erepta mihi multis fuit una rapina.
 Insuper ipse etiam, uelut ad solacia sinistra
 qui superest, actu simul euentuque sinistro
 inter amicitias uersatus regis et iras
 515 destituit prope cuncta pari mea commoda sorte.
 Atque ita subtracta spe omni solaciorum,
 quae mihi per nostros rebar contingere posse,
 cunctaque sero probans a te magis esse petenda
 quae cupimus, Deus alma, subest cui summa potestas,
 520 Massiliae demum pauper consistere legi,
 urbe quidem in qua plures sancti essent mihi cari,
 parua autem census substantia familiaris
 nec spes magna nouis subitura ex fructibus esset,
 non ager instructus propriis cultoribus ullus,

quand je la perdis, car elle m'était enlevée à un moment
 où elle aurait pu être davantage en mesure d'apporter
 une consolation à ma vie qui approchait de la vieillesse.
 Toute présence réconfortante m'était désormais ôtée avec
 le départ de mes fils : ils ne me quittèrent pas en même
 temps, à vrai dire, ni poussés par les mêmes goûts,
 mais ils désiraient leur indépendance aussi ardemment 500
 l'un que l'autre et ils pensaient pouvoir l'obtenir plus
 facilement à Bordeaux, bien qu'ils y fussent les voisins
 des Goths qui occupaient la ville. Ils avaient voulu
 partir contre mon gré et j'en étais affligé, mais je croyais
 trouver au moins une compensation ; j'espérais qu'en
 mon absence, leur présence dans cette cité serait pour 505
 mes intérêts d'un précieux secours et que chacun d'eux
 partagerait de bon gré avec moi les revenus de mes pro-
 priétés, de quelque importance qu'ils fussent. Mais l'un
 d'eux, qui était prêtre, fut bientôt enlevé à mon affection,
 encore jeune, ce qui me plongea dans une cruelle douleur ;
 quant à ceux de mes biens dont il avait la jouissance, 510
 j'en fus entièrement dépouillé, victime de l'unique pillage
 de maint ravisseur. De surcroît mon autre fils même,
 qui m'était laissé en quelque sorte comme soutien, objet
 tour à tour des amitiés et des colères du roi, subit les
 conséquences à la fois de sa conduite et d'un funeste
 accident et connut le même sort que son frère, me laissant
 démuné de presque toutes mes ressources. 515

Paulin à Marseille Une fois que me fut ainsi ravi tout espoir
 d'obtenir les soutiens que je pensais pou-
 voir trouver grâce aux miens, je reconnus
 tardivement que c'est bien plutôt à toi qu'il faut demander
 d'exaucer nos vœux, Dieu très bon, à qui appartient la
 Toute-puissance, et dans mon dénuement je me décidai
 seulement alors à m'établir à Marseille. Dans cette ville, 520
 où de nombreuses saintes personnes m'étaient chères,
 je possédais une petite propriété, qui était un bien de
 famille, mais je ne pouvais concevoir grande espérance
 d'en tirer de nouvelles ressources ; ce n'était pas un
 domaine cultivé par des paysans attachés à son exploi-

509 liquit acerbum P : liquida cerbum B || 511 erepta Haase : arrepta BP ||
 514 inter B² P : interest B || 523 esset Leipziger : esses B P

525 non uineta, quibus solis urbs utitur ipsa
 omne ad praesidium uitae aliunde parandum,
 sed tantum domus urbana uicinus et hortus
 atque ad perfugium secreti paruus agellus,
 non sine uite quidem uel pomis, sed sine terra
 530 digna coli; uerum exigui iactura laboris
 suasit et in uacuum culturae impendere curam
 uix plena exesi per iugera quattuor agri
 et fundare domum summa in crepidine saxi,
 ne quid de spatio terrae minuisse uiderer.
 535 Porro autem expensas uitae quas posceret usus
 conductis studui ex agris sperare paratas,
 donec plena magis seruis mansit domus et dum
 maiores melior uires mihi praebuit aetas.
 At postquam in peius pariter mutauit utraque
 540 condicio instabilis semper generaliter acui,
 paulatim, fateor, curis euictus et annis,
 exul, inops, caelebs, <semper> facile in noua uersus
 consilia et uaria multum ratione uacillans,
 Burdigalam reuocare gradum conducere duxi;
 545 nec tamen effectus nostra est incepta secutus,
 utilitas cum uota sibi coniuncta iuuaret.
 Quod mihi firmandae fidei, quantum puto, causa
 a te prouisum fas est me credere, Christe,
 ut, praestare mihi quantum tua gratia posset,
 550 prolixo paulatim usu experiendo probarem,
 plurima subtracto cum per dispendia censu
 perdurare mihi speciem domus et renouatas
 saepius expensas te prospiciente uiderem.
 Pro qua sorte quidem uitae scio me tibi grates
 555 inmodicas debere, Deus, pro me tamen ipse
 nescio si saluo possim gaudere pudore,

525 urbs B² P : urbis B || 528 paruus B² C Barth : perparuus B² C P ||
 536 conductis Daum : conductus B P || 537 mansit domus et B² P : mansit
 et B || 541 euictus Brandes : est uictus B P || 542 semper excidisse cont.
 Brandes (cf. adnot. p. 196) || 549 posset P : posses B

tation, ni un vignoble, seule richesse dont use cette cité 525
 pour se procurer au dehors toutes les subsistances qui
 lui sont nécessaires; c'était seulement une maison située
 en ville, avec un jardin attenant et, lieu de refuge
 pour ma solitude, un petit lopin de terre, qui n'était
 pas sans porter de vigne ni d'arbres fruitiers, mais dont
 le sol n'était pas propre à la culture. Mais le sentiment 530
 que je renonçais à un travail peu pénible m'engagea à
 consacrer mes soins, même s'ils étaient inutiles, à la
 culture de ce terrain appauvri qui contenait à peine
 quatre arpents et à bâtir une maison à l'extrême bord
 d'un rocher pour ne pas perdre une partie de la surface
 du champ. En outre, pour les frais qu'entraînaient les 535
 nécessités de la vie, je m'efforçai de me procurer des
 ressources en prenant à ferme des propriétés, tant que
 le nombre de mes serviteurs demeura suffisant et qu'un
 âge plus vigoureux me laissa assez de forces. Mais une
 fois que l'instabilité constante et générale qui était
 propre à cette époque eut fait décliner tout à la fois 540
 ma fortune et ma vigueur, les soucis et les ans, je l'avoue,
 m'épuisèrent peu à peu; exilé, pauvre, sans famille,
 toujours facilement enclin à concevoir de nouveaux pro-
 jets et hésitant beaucoup pour divers motifs, j'estimais
 utile de revenir sur mes pas pour regagner Bordeaux.
 Mais mon dessein ne se réalisa pas et pourtant mes 545
 intérêts s'accordaient avec mes vœux et les favorisaient.
 Ce fut, je pense, pour affermir ma foi que ta providence
 en décida ainsi; il m'est permis de le croire, ô Christ,
 car de cette façon je reconnaissais tout ce que ta grâce
 pouvait m'accorder, instruit peu à peu par une longue 550
 expérience: après avoir été privé de ma fortune à la
 suite de si nombreux dommages, je constatais que je
 conservais un semblant de maison et que mes moyens
 de subsistance se renouvelaient souvent parce que tu
 y veillais. Pour ce lot qui est le mien, je sais, mon Dieu,
 que je te suis redevable d'actions de grâces sans fin, 555
 mais de mon propre point de vue je ne sais si je peux me
 réjouir sans honte de ce que, disposant encore d'un
 semblant de maison qui m'appartient et satisfait de

siuc quod ipse adhuc propriae speciei domus utens,
 seu quod diuitibus contentus cedere notis
 omnia, quae possunt etiam nunc nostra uideri,
 560 expensis patior me sustentari alienis,
 ni mihi nostra fides, quae nil proprium docet esse,
 subueniat, tam tuto aliena ut nostra putemus
 quam nos nostra aliis debemus participanda.

Nec tamen hoc ipso uitae me in ordine passus
 565 ambiguum nutare diu, uelociter ultro
 solari es dignate, Deus, nostramque senectam
 inualidam uariis diuerso tempore morbis
 iugiter adsuetus blandis palpare medellis ;
 nunc quoque sic ipsi iuuenescere posse dedisti
 570 ut, cum iam penitus fructus de rebus auitis
 sperare ulterius nullos me posse probasses
 cunctaque ipsa etiam, quae iam tenuatus habere
 Massiliae potui, amissa iam proprietate
 conscripta adstrictus sub condicione tenerem,
 575 emptorem mihi ignotum de gente Gothorum
 excires, nostri quondam qui iuris agellum
 mercari cupiens pretium transmitteret ultro
 haut equidem iustum, uerum tamen accipienti
 uotium, fateor, possem quo scilicet una
 580 et ueteres lapsi census fulcire ruinas
 et uitare noua cari mihi damna pudoris.

Quo me donatum praestanti munere gaudens
 ecce nouas, Deus omnipotens, tibi debeo grates,
 exuperent quae paene alias cumulentque priores,
 585 quas contestatas tota haec mea pagina praesens
 continet ; et quamquam spatiis prolixior amplis

558 notis scripsi : natis B P Brandes (cf. adnot. p. 198) || 563 quam nos
 nostra B² P : quam nostra B || 566 solari es Brandes : solarier B P (cf.
 adnot. p. 199) || 569 iuuenescere scripsi : iuue nascere B iuuenescere P
 Brandes (cf. adnot. p. 199) || 575 mihi ignotum Haase : ignotum mihi B P ||
 579 possem B Daum : possim P || 583 nouas B Daum : nouus P || 584 paene
 (pene B) B Daum : poenae P

faire cession à mes riches amis de tout ce qui peut être
 encore à moi, je souffre que l'argent d'autrui sub- 560
 vienne à mon entretien. Mais je tire ma consolation de
 notre foi qui nous enseigne que rien ne nous appartient
 en propre, si bien qu'il nous est permis de penser que le
 bien d'autrui est aussi le nôtre et qu'en retour nous
 devons partager notre bien avec les autres.

Dans sa vieillesse Cependant tu ne m'as pas laissé
Paulin trouve longtemps vaciller dans les incerti- 565
quelques ressources tudes de ce genre de vie et, sans que
inespérées je t'en prie, ô mon Dieu, tu as jugé
 bon d'apporter sans retard un sou-
 lagement à mes peines ; tu ne cessas pas de soigner par
 de doux remèdes ma vieillesse rendue débile par diffé-
 rentes maladies survenues à des moments divers. Main-
 tenant tu m'as aussi accordé de retrouver de la vi-
 gueur : tu m'avais montré que je ne devais plus espé- 570
 rer absolument aucun revenu de mon patrimoine et,
 après avoir perdu la propriété de tous ces biens mêmes
 que déjà appauvri j'avais possédés à Marseille, dépendant
 d'autrui je ne les gardais qu'après les avoir inféodés ;
 c'est alors que, suscité par toi, un Goth que je ne
 connaissais pas s'offrit comme acquéreur : il désirait 575
 acheter un petit domaine qui avait autrefois fait partie
 de mes biens et de lui-même il m'en fit parvenir le prix ;
 sans doute ce n'était pas le juste prix, mais je reçus
 cependant avec plaisir, je l'avoue, cette somme grâce
 à laquelle je pouvais tout à la fois étayer les vieilles
 ruines de ma fortune écroulée et éviter de nouvelles 580
 blessures d'amour-propre.

Action Tout joyeux d'avoir reçu cette faveur
de grâces finale magnifique, je me sens redevable envers
 toi, ô Dieu tout-puissant, de nouvelles
 actions de grâces qui doivent presque surpasser celles
 qui les ont précédées et y mettre le comble. Tout
 cet ouvrage que je viens d'écrire est rempli de l'affir- 585
 mation solennelle de ma reconnaissance et bien que sa

cuagata diu claudi se iam prope poscat,
 nostra tamen iugis deuotio ponere finem
 nescit ad explenda tibi debita munia, Christe,
 590 hoc unum ipse bonum statuens, hoc esse tenendum
 conscius, hoc toto cupiens adquirere corde,
 omnibus usque locis et tempore iugiter omni
 te praefando loqui te < et > meminisse silendo.
 Quocirca et totum tibi me, Deus optime, debens
 595 cunctaque quae mea sunt opus hoc abs te, Deus, orsus
 nunc quoque concludens tibi desino teque precatus
 saepiusattente nunc multo inpensius oro
 ut, quia uita in hac qua nunc ego dego senili
 ipsa morte magis plura agnosco timenda
 600 nec mihi quid potius cupiam discernere promptum est,
 quamcumque in partem tua iam sententia uergit,
 da, precor, intrepidam contra omnia tristia mentem
 constantemque tuae uirtutis munere praesta
 ut, qui iam dudum placitis tibi uiuo dicatus
 605 legibus et sponsam conor captare salutem,
 nec uicina magis pro condicione senectae
 tempora plus metuum mortis, cui subiacet omnis
 aetas, ambiguae nec me discrimina uitae
 suspectum exagitent uarii formidine casus,
 610 uitari quos posse, Deus, te praesule fido,
 sed, quaecumque manet nostrum sors ultima finem,
 mitiget hanc spes, Christe, tui conspectus et omnem
 discutiat dubium fiducia certa pauorem,
 me, uel in hoc proprio mortali corpore dum sum,
 615 esse tuum, cuius sunt omnia, uel resolutum
 corporis in quacumque tui me parte futurum.

prolixité, qui lui a fait parcourir une trop longue route,
 réclame pour ainsi dire qu'un terme soit mis désormais
 à sa course, pourtant ma piété inépuisable ne peut
 cesser de te rendre les hommages qui te sont dus, ô Christ.
 J'estime qu'il est un seul bien, je sais qu'il faut le détenir, 590
 de tout mon cœur je désire l'acquérir : c'est de pouvoir,
 en tous lieux sans exception et à tous moments sans en
 exclure aucun, te célébrer dans mes paroles et, dans mon
 silence, te garder présent en mon esprit. Puisque donc
 je me dois tout entier à toi, Dieu très bon, ainsi que tout
 ce qui est mien, j'ai commencé par toi mon ouvrage, ô mon 595
 Dieu, et c'est à toi aussi que, maintenant parvenu à
 son terme, je consacre la conclusion. Je t'ai souvent prié
 avec ferveur, je t'implore maintenant avec beaucoup
 plus d'ardeur encore : dans cette vie de vieillard que je
 mène maintenant, je ne vois rien de plus redoutable
 que la mort même et il ne m'est pas aisé de discerner où
 doivent aller mes préférences ; aussi, de quelque côté 600
 que penche désormais ta volonté, donne-moi, je t'en
 supplie, une âme intrépide contre tous les malheurs et
 affermis-la par le don de ta force. De cette façon, puisque
 je vis depuis longtemps soumis aux lois qui te sont
 agréables et que je m'efforce d'obtenir le salut promis, 605
 puisses-tu faire que je ne redoute pas davantage la mort,
 à laquelle tout âge est assujéti, à un moment où ma
 condition de vieillard me la rend plus proche et que,
 dans la crainte des dangers d'une vie incertaine, je ne
 sois pas tourmenté par la peur de divers malheurs que
 je suis certain de pouvoir éviter, ô mon Dieu, si tu me 610
 protèges. Mais, quel que soit le lot réservé à la fin de
 ma vie, que l'espérance de te contempler, ô Christ,
 lui apporte un adoucissement et que tous les doutes de
 l'angoisse se dissipent devant la certitude confiante où
 je suis que, tant que je réside dans ce corps mortel
 qui est le mien, je suis à toi, à qui tout appartient, et 615
 qu'une fois libéré des entraves d'ici-bas je retrouverai
 vie dans quelque partie de ton corps.

591 adquirere B Daum : adquierere P || 593 et excidisse conl. Brandes (cf.
 adnot. p. 203) || 598 quia B Barth : qui a P || 599 plura agnosco B P : plura
 haut agnosco Brandes (cf. adnot. p. 204) || 601 uergit P : uerget B || 604 qui B :
 quae P || 608 nec me B : me nec P || discrimina B P : discrimine Brandes
 (cf. adnot. p. 205) || 612 omnem B Daum : omne P.

COMMENTAIRE

Préface.

§ 1. *quosdam inlustrium uirorum*. Il est difficile de préciser à quels « hommes illustres » Paulin veut faire allusion au début de la préface de son poème. La phrase suivante indique qu'il songe à des exemples dont l'éloigne la distance des années (*me... temporis antiquitate discretum*). Il est donc fort probable que Paulin veut désigner ici, entre autres personnages célèbres qui ont écrit une œuvre autobiographique (*ephemeridem gestorum suorum*), C. Julius Caesar dont les *Commentarii* ont été précisément appelés Ἐφημερίδες par Plutarque et *ephemeris* par Symmaque (cf. la note suivante sur *ephemeris*).

ephemeridem. Le mot *ephemeris* qui est un emprunt au grec ἔφημερίς, a été introduit de bonne heure dans la langue latine : il est attesté dès l'époque cicéronienne (Cicéron, *Quincl.*, 57 ; Cornélius Népos, *Att.*, 13, 6). Le vocable signifie « registre quotidien, journal », mais en grec il a pu recevoir le sens plus large de « mémoires, chroniques, commentaires » : Plutarque, *Caes.*, 22, utilise le pluriel Ἐφημερίδες pour désigner les *Commentarii* de César et le mot a été parfois employé par les auteurs latins avec cette même valeur (ainsi, au singulier, dans Symmaque, *Epist.*, 4, 18, 5 : *ephemeridem C. Caesaris*). On notera aussi qu'Ausone a intitulé *Ephemeris* l'ensemble de ses poésies qui décrivent « l'emploi de la journée » (*id est lotius diei negotium*, précise le sous-titre), usant ainsi du terme dans une troisième acception. On peut hésiter sur la signification à donner au substantif chez Paulin : est-ce « journal », au sens précis du mot, ou bien « mémoires » ? La formule qu'il utilise plus loin dans la préface (§ 2 : *eucharisticon... opusculum*

sub ephemeridis meae relatione) et qu'il reprend, à peu de termes près, dans le titre de l'œuvre (*Eucharisticos Deo sub ephemeridis meae textu*) conduit à penser que l'auteur a tiré la matière de son poème d'un journal intime; c'est donc l'acception de « journal » qu'il convient de choisir ici (cf. *infra*, p. 104, note à *sub*).

proprio sermone. Dans une phrase où l'adjectif possessif a déjà été employé deux fois (*suarum uirtutum... gestorum suorum*), Paulin utilise, sans doute par recherche de la *uariatio*, l'adjectif *proprius* avec la valeur de *suus*. Mais il faut ajouter que, même en dehors de tout souci de varier l'expression, Paulin se sert volontiers de *proprius* comme d'un équivalent d'un possessif (ainsi aux vers 192, 267, 278, 301, 310, 557). Cet emploi de *proprius*, déjà attesté dans Horace, *Epist.*, 1, 7, 51, s'est surtout répandu dans la latinité tardive; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 179; Ch. Müller, *Observationes*, p. 12.

contexendum. *Contexere*, qui signifie proprement « entrelacer, ourdir », est employé ici, ainsi qu'à la fin du § 2 de la préface et au v. 88, dans l'acception figurée de « composer » un ouvrage. Le verbe est déjà utilisé à propos d'une œuvre littéraire dans Cornélius Népos, *Att.*, 16, 3 et Quintilien, *Inst.*, 10, 6, 2, mais c'est seulement à partir du IV^e siècle que cette signification de *contexere* devient plus courante (voir le *TLL* IV, 692, l. 73 s.). On rapprochera l'emploi d'un autre composé de *texere*, *relexere*, dans le sens de « raconter » au v. 54 (cf. note à ce vers) et celui du substantif *textus* dans le titre du poème (cf. *infra*, note p. 109).

de quibus... captare. Sur l'emploi d'un ablatif prépositionnel auprès de *captare*, cf. *infra*, note au v. 134.

eloquii. Le substantif *eloquium* est ici synonyme de *eloquentia*, « talent de la parole, éloquence », comme dans Virgile, *En.*, 11, 383. C'est d'abord un terme poétique, qui s'est ensuite répandu en prose, en particulier chez les auteurs chrétiens (cf. *infra*, note au v. 80).

§ 2. **in peregrinatione.** Paulin fait ainsi allusion à son « exil » à Marseille (cf. v. 491 : *perpetuum exilium*).

C'est dans cette ville que Paulin vécut quand il eut atteint la soixantaine (cf. *infra*, note au v. 520). Sur l'ascèse que représente à cette époque la *peregrinatio*, cf. *infra*, note au v. 461.

maerore marcescentem. Le texte transmis par le *Parisinus* est *memoria marcescentem*; la leçon du *Bernensis* est *memorem arcentem*, mais la quatrième main a restitué une forme *marcentem* et corrigé en marge *memore* en *moerore*. Brandes (voir *Prolegomena*, p. 284 et n. 1) a adopté la leçon *maerore* et préféré à *marcentem* la leçon du *Parisinus*, *marcescentem*, parce que, précise-t-il, l'omission de la syllabe *ces* dans le texte du *Bernensis* est plus probable que son addition dans celui du *Parisinus*.

misericordia. Sur la valeur de ce mot, cf. *infra*, p. 104, la note à *benignae misericordiae*.

bene sibi consciae. L'expression *bene (sibi) conscius*, « qui a la conscience en paix », se lit aussi dans l'*Oratio* de Paulin (v. 9), qui l'a empruntée à l'*Oratio* d'Ausone (*Ephem.*, 3, 73; Peiper, p. 10); elle se retrouve en prose, par exemple dans Claudien Mamert, *St. an.*, 1, 2 (*CSEL* XI, p. 25, 13) et Sidoine Apollinaire, *Epist.*, 1, 7, 3 et 6, 9, 2; ce dernier utilise aussi l'expression de sens contraire *male sibi conscius* (*Epist.*, 9, 3, 4).

ipsius. Le pronom *ipse* est particulièrement fréquent dans cette phrase : on trouve *ipsi* à la fin de ce § 2, et *ipsius*, *ipse*, *ipsius* au début du § 3. Dans la latinité tardive *ipse* est souvent employé comme un simple équivalent de *is*; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 64; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 190. Mais ici l'emploi de *ipse* peut se justifier d'une autre façon : dans quatre exemples sur cinq il désigne Dieu et peut donc présenter une valeur emphatique. Cette valeur de *ipse* est attestée de bonne heure : le pronom peut servir à désigner des dieux, des héros, ou simplement le maître (voir le *TLL* VII, 2, 341, l. 19 s. et 344, l. 14 s.); chez les chrétiens, il a pu être utilisé pour nommer Dieu, le Christ, l'Esprit-Saint (voir le *TLL* VII, 2, 342, l. 41 s.; voir aussi Ch. Müller, *Observationes*, p. 15). Comme dans ce passage de Paulin, on trouve une répétition de *ipse* désignant Dieu, et plus précisément le Christ,

dans l'*Oratio* d'Ausone, *Ephem.*, 3, 8-9 (Peiper, p. 7) : *ipse opifex rerum, rebus causa ipse creandis, | ipse Dei uerbum, uerbum Deus...*

obsequiis. Chez les auteurs chrétiens, *obsequium* concurrence *officium* dans l'acception de « empressément, soumission au service de Dieu », « hommage à Dieu » (voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 1 et 2). On peut s'étonner, comme le fait J. Rocafort, *Un type gallo-romain*, p. iv, n. 3, que Paulin déclare que « les actes de (sa) vie entière ont été consacrés au service de Dieu », alors que le récit que l'auteur consacre à sa jeunesse apporte un démenti à cette affirmation. Paulin ne considère sans doute ici que la période de son existence qui a suivi sa « conversion » à l'âge de quarantecinq ans (cf. *infra*, note au v. 465).

eucharisticon. Sur le mot *eucharisticos*, cf. *supra*, p. 7, n. 1.

sub ephemeridis meae relatione. Cette formule est reprise, à un mot près, dans le titre : *sub ephemeridis meae textu* (cf. *infra*, note p. 109). La préposition *sub*, qui offre ici une valeur instrumentale, signifie proprement « au moyen de, grâce à » ; cet emploi de *sub* n'est pas rare dans la latinité tardive (voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 18 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 279). L'expression utilisée par Paulin invite donc à penser que le poète a composé l'*Eucharisticos* « grâce au récit », « d'après le récit » de sa vie qu'il avait précédemment consigné dans un journal intime. Sur *ephemeris*, cf. *supra*, p. 101, la note à *ephemeridem*.

contexerem. Sur *contexere*, cf. *supra*, p. 102, la note à *contexendum*.

§ 3. **benignae... misericordiae.** Alors qu'on lit *benigne misericordie* (= *benignae misericordiae*) dans le *Bernensis*, la leçon du *Parisinus* est *benigna misericordia*, qui a été adoptée par Leipziger. Il est préférable de conserver, comme l'a fait Brandes, la leçon du *Bernensis*, *lectio difficilior*. Dans *benignae...misericordiae...fuisse*, le génitif, comme l'indique pertinemment Ch. Müller, *Observationes*, p. 2, est un génitif partitif employé en fonction d'accusatif sujet de proposition infinitive ; l'emploi d'un génitif partitif au lieu d'un accusatif

complément se rencontre à l'époque archaïque et dans la latinité tardive (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 108 ; *Syntactica*, I², p. 144 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 54) ; en revanche, en dehors de ce passage de Paulin, on ne connaît guère d'exemple de génitif partitif employé comme sujet. On peut rapprocher les expressions partitives qui, composées de *de* et d'un substantif à l'ablatif, font quelquefois office de sujet : ainsi dans Grégoire de Tours, *Mart.*, 40 (p. 514, 12) : *est hic... de officiis quorumpiam deorum* (voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 2).

L'expression *benigna misericordia* est sans doute un souvenir du verset des *Psaumes* (68, 17) : *Exaudi me, Domine, quoniam benigna est misericordia tua...* Le mot *misericordia*, qui désigne d'abord la « pitié », évoque avant tout pour les chrétiens la « bonté » de Dieu pour l'homme ; nous avons essayé de faire sentir cette valeur chrétienne du mot en mettant l'accent dans la traduction sur l'idée de bonté : par *benigna misericordia* Paulin entend la « miséricordieuse bonté » de Dieu ; sur cette valeur du mot, voir H. Pétré, « *Misericordia*. Histoire du mot et de l'idée du paganisme au christianisme », *RÉL*, XII, 1934, p. 382 s. ; J. Guillet, *Thèmes bibliques*, 1954, p. 48. On notera l'emploi, à la fin du § 3, du pluriel concret *misericordias*, qui désigne les « interventions bienveillantes, providentielles » de Dieu dans la vie de Paulin ; on peut là encore rapprocher un verset des *Psaumes* (16, 7) : *Mirifica misericordias tuas...*

indultis. Ce participe passé de *indulgeo* signifie ici « accordé » ; l'emploi transitif de ce verbe est attesté dans la langue archaïque, et réapparaît à partir de Tite-Live, mais *indulgeo* ne semble pas se rencontrer au passif personnel avant Aulu-Gelle, *Praef.*, I : *quando animus eorum... laxari indulgerique potuisset* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 38.

in hac... parte... quod. On rapprochera de cette expression *hac in parte... ut* (v. 95) ; dans ces tours, le mot *pars*, vidé de son sens propre, est un simple « mot-outil », comme dans *ex ea parte quia*, « pour cette raison que » (*Peregr.*, 3, 2 ; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 127) et dans *ex ea parte qua*, « pour autant que » (Tertullien, *Bapl.*, 4 ; *Monog.*, 3, 2).

aduersitatibus. Le substantif *aduersitas*, qui apparaît dans Pline l'Ancien (11, 90), où il signifie « antidote », ne devient usuel qu'au iv^e siècle; il reçoit alors le sens ou d'« opposition, hostilité », ou bien, plus souvent, de « malheur, adversité », comme dans ce passage (voir le *TLL* I, 847, l. 50 s.).

instruxit... me... debere. Le verbe *instruo* est ici suivi d'une proposition infinitive, comme pourrait l'être *doceo*, « enseigner », dont il est devenu le synonyme en latin tardif; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 25. Sur le substantif *instructio*, dont l'acception « formation, instruction » est également récente, cf. *infra*, note au v. 124.

nec inpensius me praesentem beatitudinem debere diligere. Paulin développe cette idée dans les vers 431-450 de son poème, qui se présentent comme une *retractatio* de la prière de jeunesse qu'est son *Oratio*; cf. *infra*, note au v. 433.

misericordias. Ce pluriel de l'abstrait *misericordia* revêt une valeur concrète : il désigne les « interventions providentielles » de Dieu (sur le mot *misericordia*, cf. *supra*, note p. 104). Dans cet hymne à la Providence qu'est l'*Eucharisticos*, Paulin signale les nombreuses circonstances où la protection divine l'a mis à l'abri des périls (cf. *supra*, p. 23 et 24, n. 2).

adprobassem. Le verbe *adprobare*, qui signifie « approuver, reconnaître » à l'époque classique, veut dire ici « être instruit par l'expérience », comme chez quelques autres auteurs tardifs (Léon le Grand, *Epist.*, 163, *PL* 54, 1146; Eugippius, *Vit. Seu.*, 37; voir le *TLL* II, 312, l. 14 s.).

§ 4. **titulo praenotato.** L'expression est pléonastique, car *praenotare* peut signifier à lui seul « intituler » un livre dans la latinité tardive (ainsi dans Augustin, *Ciu.*, 8, 14; Claudien Mamert, *St. an.*, 2, 7, *CSEL* XI, p. 120, 14).

meditatiunculam. En dehors de ce passage de Paulin, *meditatiuncula*, diminutif de *meditatio*, ne semble attesté que dans Claudien Mamert (*St. an.*, 1, 3, *CSEL* XI, p. 30, 7), dont le *De statu animae* parut une dizaine d'années environ après l'*Eucharisticos*.

otio meo... alieno negotio. Nous avons essayé dans la traduction de rendre par la répétition du mot « loisir » l'antithèse de *otium* et *negotium* que souligne la disposition en chiasme.

magisque. *Magis* est employé ici, ainsi qu'au v. 518, avec la valeur de *potius*, « plutôt »; c'est de bonne heure, au moins dans la langue familière, qu'on rencontre *magis* utilisé dans ce sens adversatif, mais la formule courante est alors *sed magis*; *magisque*, qu'on ne trouve pas avant Ovide, *Trist.*, 5, 10, 12, est beaucoup plus rare (voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 497-498; Ch. Müller, *Observationes*, p. 71; *TLL* VIII, 68, l. 17 s.).

acceptum Deo. Cette formule rappelle les expressions bibliques où *acceptus* qualifie un sacrifice ou une victime « agréable à Dieu » (*Vulgate*, *Eccl.* 35, 6; *Phil.* 4, 18).

carmen incultum. On peut rapprocher cette expression de celle qu'emploie Horace, *Epist.*, 2, 1, 233 (*incullis uersibus*). Sulpice Sévère fait preuve d'une modestie égale à celle de Paulin, déclarant son *sermo incultior* dans la Lettre de dédicace de la *Vita Marlini* (1, 1).

§ 5. **si... forsitan.** Ce tour appartient à la latinité tardive, où *forsitan* tend à remplacer *forte*; quelques lignes plus loin, Paulin emploie aussi *seu forsitan*; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 70; M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 307.

curioso. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 207, note que, « comme Augustin, Paulin adresse son ouvrage à Dieu, non aux hommes curieux de connaître sa vie » et rapproche (p. 207, n. 5) un passage des *Confessions* où le parallèle textuel est net (*Conf.*, X, 3, 1): *Quid mihi ergo est cum hominibus, ut audiant confessiones meas...? Curiosum genus ad cognoscendam uitam alienam...* Sur la dépendance de l'*Eucharisticos* à l'égard des *Confessions*, cf. *supra*, p. 19 s.

legerit... inculcata. La leçon *quae elegerit*, que Brandes a retenue, est celle du *Parisinus*, tandis que celle du *Bernensis*, *quae legerit*, est défendue avec juste raison par Ch. Müller, *Observationes*, p. 34, n. 1; *quae elegerit*, « ce que (le lecteur) a choisi » reprendrait *siue aliquid... quod possit*

probare, repperit, mais l'autre condition exprimée par Paulin (*seu forsitan nihil*) paraît tout à fait superflue dans ce contexte. Il vaut mieux comprendre que Paulin souhaite que le lecteur oublie *ea... ipsa quae legerit*, « (tout) ce qu'il aura lu ». Ce texte offre également l'avantage de permettre une meilleure compréhension de *inculcata*, leçon des deux manuscrits, que Brandes a cru bon de corriger en *inculcanda*, sans doute pour pouvoir maintenir la leçon *quae elegerit*. On comprend mal en effet une traduction comme celle de Corpet, qui conserve à la fois *quae elegerit* et *inculcata* : « que (le lecteur) puisse approuver de livrer, sans blâme, à l'oubli les traits qu'il aura remarqués » ; les deux expressions paraissent incompatibles. En revanche le texte *ea tamen ipsa quae legerit obliuioni potius inculcata deleget* offre un sens satisfaisant : Paulin prie son lecteur éventuel, que ce dernier ait ou non trouvé quelque intérêt au poème, de ne pas transmettre l'œuvre au jugement de la postérité. Le mot *inculcata* ne signifie pas que le lecteur aura estimé « irréprochables » tels actes ou tels vers de Paulin, mais qu'il se sera abstenu de les juger. Le terme, en ce sens, s'oppose bien à *diudicanda* ; le rapprochement antithétique des deux formes est d'autant plus justifié que toutes deux appartiennent à la langue des jurisconsultes, comme l'a bien noté Ch. Müller, *Observationes*, p. 34, n. 1.

Eucharisticos.

Titre. Eucharisticos. Sur ce mot, cf. *supra*, note p. 7.
ephemeridis. Sur *ephemeris*, cf. *supra*, note p. 101.

textu. Le substantif *textus*, apparenté à *texere*, « tisser », signifie d'ordinaire « enlacement, contexture ». Ici, pour interpréter le mot avec précision, il faut rapprocher l'expression *sub ephemeridis meae textu* de celle qu'on lit à la fin du § 3 de la Préface : *sub ephemeridis meae relatione* et noter l'emploi que Paulin fait des composés de *texere*, *contexere* dans ce même passage de la Préface ainsi qu'au v. 88 et *relexere* au v. 54 ; ces deux verbes sont utilisés à propos de la composition littéraire : *relexere* équivaut à *referre*, « raconter » (cf. *infra*, note au v. 54) et *contexere* à *componere*, « composer » (cf. *supra*, note p. 102). *Textus* peut donc revêtir ici un sens proche de celui qu'offre dans la Préface *relatio*, « le récit » ; *textus* apporte sans doute une nuance supplémentaire qu'on peut rendre par « la trame du récit ». On notera que Cicéron s'est servi de *contextus* pour désigner la « contexture », la « structure » d'un discours (*Part.*, 82).

v. 3 : quos... cucurri. A l'époque classique, on trouve l'accusatif d'objet interne auprès de *currere* (*currere cursum, stadium*), mais c'est seulement dans la latinité tardive qu'on rencontre auprès de ce verbe des accusatifs tels que *uitam, dies*, qui indiquent le temps parcouru (*uitam currere* se lit, par exemple dans Paulin de Nole, *Carm.*, 33, 11-12 et dans Orientius, *Comm.*, 2, 96) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 1. En poésie, *currere* en vient ainsi à concurrencer son composé transitif *percurrere* (ainsi dans Claudius Marius Victor, *Aleth.*, 2, 1-2 : *Haclenus arcanam seriem... sine fraude cucurri*).

v. 4-5. Ces deux vers sont riches en souvenirs de Virgile : *En.*, 4, 578 : *Adsis o placidusque iuues...* ; 10, 461 : *te precor, Alcide, coeptis ingentibus adsis* ; 7, 259 : *... Di nostra incepta secundent*. Paulin se souvient aussi sans doute ici de Paulin

de Nole, *Carm.*, 6, 159 : *sed milis placidusque suis cultoribus adsit.*

Paulin, au début de son ouvrage, lance une invocation pour obtenir l'inspiration, mais c'est à Dieu, et non à la Muse, que le poète chrétien adresse sa prière. Dans son action de grâces finale, Paulin rappelle cette invocation liminaire, v. 595-596 : ... *opus abs te, Deus, orsus | nunc quoque concludens tibi desino...*

v. 5 : **placita**. Le -a final est allongé ; il en est de même dans plusieurs autres formes de pluriels neutres (cf. *infra*, les notes aux vers 220, 371 et 468).

v. 6. Il est difficile de faire sentir dans une traduction les recherches stylistiques de Paulin qui combine harmonieusement dans ce vers la disposition en chiasme des quatre compléments autour du verbe et les homéotéleutes.

effectum. Le substantif *effectus*, auquel *profectus* répond en écho à la fin du vers, ne nous paraît pas offrir dans ce contexte le sens d'« efficacité » que lui attribue J. Rocafort, qui traduit « que mon livre soit efficace » et précise dans une note de sa traduction (*Un type gallo-romain*, p. vii, n. 2) : « efficace à te prouver ma reconnaissance ». Il semble plus naturel de comprendre que Paulin souhaite qu'avant sa mort ses vœux soient accomplis (*profectus*) et ses écrits achevés (*effectus*), souhait bien compréhensible de la part d'un auteur aussi avancé en âge ; sur la date de la rédaction du poème, cf. *supra*, p. 17-18 et *infra*, note au v. 12.

v. 7 : **merear**. L'actif *mereo* et le déponent *mereor*, qui signifient habituellement « mériter », offrent souvent dans la latinité tardive le sens affaibli de « obtenir, avoir l'occasion de, pouvoir », quand ils sont suivis, comme ici, d'un infinitif ; voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 288. Il arrive que la valeur de *mereo* est à ce point affaiblie que le parfait *merui* peut servir d'auxiliaire pour former un parfait périphrastique ; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 211 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 319.

v. 8. Paulin paraît se souvenir ici d'Ovide, *Pont.*, 4, 15, 5 : *Tempora nam miserae complectar ut omnia uitae*. La fin de vers *tempora uitae* se lit aussi dans Ovide, *Pont.*, 3, 2, 29 ;

cette clause est fréquente chez les poètes tardifs : Ausone, *Ecl.*, 8, 8 (Peiper, p. 96) ; *Parent. praef.*, 17 (Peiper, p. 29) ; Claudius Marius Victor, *Prec.*, 80 ; *Aleth.*, 1, 315 ; Paulin de Périgueux, *Marl.*, 4, 110 ; 4, 617. On la retrouve au v. 107 de l'*Eucharisticos*.

v. 9 : **auram... uitalis luminis hausit**. Cette expression est imitée du *Carmen Paschale* de Sedulius, 5, 51-52 : ... *nec luminis huius | hausisset placidas flabris uitalibus auras*. On peut rapprocher également Virgile, *Georg.*, 2, 340 : *cum primae lucem pecudes hausere...* ; *En.*, 1, 387-388 : ... *auras | uitalis carpis* ; Ausone, *Ephem.*, 3, 43 (Peiper, p. 9) : ... *luminis auram*.

v. 12 : **altera ab undecima**. Bien que cette formule soit imitée d'un vers de Virgile, *Buc.*, 8, 39 : *alter ad undecimum me iam acceperat annus*, où *alter ab undecimo* offre le même sens que *tertius decimus*, elle doit être comprise ici comme équivalant à *duodecima*, non à *tertia decima* (voir Barth, *Animadversiones*, p. 261 ; Leipzig, p. 41-42). Par cette expression le poète indique qu'il a accompli onze « hebdomades » entières d'années, soit 77 ans, et six années de la douzième « hebdomade ». Paulin est donc âgé de 83 ans à l'époque où il compose les premiers vers de son poème ; mais la plus grande partie de l'œuvre a dû être écrite quelques années plus tôt, vraisemblablement en 455 (cf. *supra*, p. 17).

v. 13 : **hebdomade**. Le substantif *hebdomas* a été emprunté au grec ἑβδομάς dès l'époque cicéronienne. Les Latins ont employé le mot dans des sens divers : il signifie parfois un « groupe de sept » (ainsi dans Varron, *frgl Gell.*, 3, 10, 17 ; Tertullien, *Marc.*, 4, 9) ; mais le plus souvent il se rapporte au temps, désignant soit un espace de sept jours, une « semaine » (Varron, *frgl Gell.*, 3, 10, 7), soit le septième jour (Cicéron, *Epist.*, 16, 9, 3) ou même le « sabbat » (Hégésippe, 4, 4, 3), soit enfin, comme ici, une période de sept ans, une « semaine d'années » (Varron, *frgl Gell.*, 3, 10, 17). Cette dernière acception se rencontre dans la *Vulgate*, *Lév.*, 25, 8 : *Numerabis quoque tibi septem hebdomadas annorum, id est septies septem, quae simul faciunt annos quadraginta nouem*. On peut voir dans l'expression

utilisée par Paulin une réminiscence de cet usage biblique de compter par « semaines d'années » (cf. encore *Vulgate*, *Dan.* 9, 24 et 25).

v. 13-14. Ce passage rappelle des vers de Virgile, *Georg.*, 1, 48 : ... *bis quae solem, bis frigora sensit*, d'Ausone, *Ecl.*, 18, 1-3 (Peiper, p. 102) : *Sol... | feruidis flagrans habenis pulsum aestiuum conficit* et de Paulin de Nole, *Carm.*, 1 4, 15-16 : ... *post solstitium... | ... gelidae... tempora brumae*. En outre l'expression *brumae frigora* se rencontre chez Ovide, *Trist.*, 4, 7, 1 et Orientius, *Comm.*, 1, 553.

v. 15 s. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 208, n. 1, cite les vers 15-21, qu'il rapproche de plusieurs passages des *Confessions* : la prière à Dieu qui renouvelle les temps (v. 15-16 : ... *Deus, qui... nouas...*) fait penser à *Conf.*, I, 4, 9 : *nunquam nouus, nunquam uetus, innouans omnia* ; la justification que Paulin donne de l'expression de sa reconnaissance et de son récit autobiographique, qui paraissent superflus, puisque Dieu sait tout d'avance (v. 19), rappelle *Conf.* XI, 1, 3 : *Cur ego tibi tot rerum narrationes digero ? Non utique ut per me noueris ea, sed affectum meum excito in te...* Certaines formules de la fin de ce passage de l'*Eucharisticos* peuvent aussi évoquer d'autres expressions d'Augustin : *tacitae penetralia mentis* (v. 20) est peut-être un souvenir de *Conf.*, X, 15, 2 : *penetrat amplum et infinitum* ou de *Conf.*, X, 18, 13 : *quasi in remotiora penetralia dilabuntur*, tandis que *uox conscia prodit* (v. 21) fait penser à *Conf.*, X, 4, 14 : *confitetur conscientia mea* ; voir P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 211, n. 1.

v. 16. Dans ce vers Paulin paraît se souvenir d'Ausone, *Ecl.*, 9, 12 (Peiper, p. 97) : *octauum instaurat reuolubilis orbata Solem*.

reuolubilis. Cet adjectif apparaît chez les poètes de l'âge augustéen (Properce, 4, 7, 51 : ... *Fatorum nulli reuolubile carmen* ; Ovide, *Ibis*, 191 : ... *reuolubile pondus...*) ; il se lit aussi dans Tertullien, *Resurr.*, 12 et *Anim.*, 28, où il revêt, comme dans ce passage de l'*Eucharisticos*, une valeur moyenne (« qui se renouvelle en roulant sur lui-même ») ; sur ce sens moyen de *reuolubilis*, voir l'édition commentée du *De anima* de Tertullien procurée par J. H. Waszink, p. 357.

v. 17 : **sit mihi fas... canentem pangere.** *Mihi fas* est régulièrement suivi d'un infinitif, mais non d'une proposition infinitive, comme c'est le cas ici. Cette dernière construction est tout à fait exceptionnelle ; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 350 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 27.

v. 18 : **grates pendere.** Cette expression, qui signifie « payer une dette de reconnaissance », se lit seulement dans Stace, *Theb.*, 11, 223 et dans ce vers de Paulin. Ce dernier utilise *grates* dans la plupart de ses formules d'action de grâces (v. 104 ; 325 ; 342 ; 406 ; 554 ; 583), surtout dans la locution *grates debere*, « être redevable d'actions de grâces, de témoignages de gratitude », synonyme de *gratias debere*, qui est très rare (Plaute, *Poen.*, 134 ; Valère-Maxime, 5, 6 ext. 2 ; S. Augustin, *Ciu.*, 6, 7, 78 et *Ord.*, 2, 5, 13). *Grates debere* n'apparaît pas avant Prudence (*Perist.*, 10, 562), mais se retrouve dans Martianus Capella (6, 575), Sidoine Apollinaire (*Carm.*, 16, 68) et Ennodius (*Carm.*, 1, 9, 36). Les poètes chrétiens ont redonné vie à *grates*, substantif archaïque qui, avant Tertullien, est surtout utilisé dans la locution *grates agere*, mais qui, à l'époque chrétienne, entre dans de nombreuses expressions nouvelles. A date ancienne, le terme présente une valeur religieuse très nette ; la plupart des écrivains chrétiens qui l'emploient lui confèrent le nouveau sens religieux « d'actions de grâces (à Dieu) » ; Paulin en particulier ne l'utilise jamais dans une acception profane. Sur les emplois de *grates* chez les auteurs chrétiens, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 93-103.

v. 20 : **ultra sed abrumpens tacitae penetralia mentis.** Ce vers, qui est fait sur le modèle d'un vers de Juvencus (4, 7 : *ille sed inspiciens saeuī penetralia cordis*), reprend aussi une autre formule de Juvencus (1, 505 : ... *tacitae mentis penetralia...*). En outre, la fin de vers *penetralia mentis* se lit dans Juvencus, 4, 43 ; Paulin de Nole, *Carm.*, 6, 237 ; Paulin de Périgueux, *Marf.*, 1, 210.

v. 22 : **Tu mihi lactanti... dedisti.** P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 208, note que Paulin expose le premier bienfait de Dieu à son endroit en termes proches de ceux qu'utilise

lise S. Augustin, *Conf.*, I, 7, 12 s. : *Exceperunt ergo me consolationes lactis humani, nec mater mea uel nutrices meae sibi ubera implebant, sed tu mihi per eas dabas alimentum infantiae... Tu etiam mihi dabas nolle amplius quam dabas.* Mais l'expression *mihi lactantli... dedisti* rappelle aussi Ausone, *Parent.*, 3, 9-10 (Peiper, p. 31) : ... *me lactantem ... ornasti.*

v. 23. Ce vers paraît imité de Paulin de Nole, *Carm.*, 13, 13 : *inter dura uitae uitaeque incerta uocauit.*

v. 24-25 : **Pellis... Thessalonices.** Pella, aujourd'hui Hagioi Apostoloi près de Yannitsa, était une ville de Macédoine située à l'ouest de Thessalonique, ville principale du diocèse de Macédoine dont le père de Paulin, Thalassius, était alors vicaire (cf. *infra*, note au v. 26). Le fait que Paulin soit né à Pella, et non à Thessalonique, résidence du vicaire de Macédoine, est peut-être dû à ce que la mère de Paulin possédait près de Pella certaines des propriétés dont le poète fait état à plusieurs reprises (v. 272-273, 413-414, 481-482). Pella avait été au v^e siècle un centre brillant de civilisation sous Archélaos, l'un des créateurs de la puissance macédonienne, et demeura la ville principale de Macédoine jusqu'en 168 av. J.-C. Ce fut la ville natale d'Alexandre le Grand (v. 24-25 : ... *inter cunabula quondam | regis Alexandri...*).

Pour l'emploi figuré de *cunabula* qui, comme notre « berceau », peut se dire d'un « lieu de naissance », on comparera Virgile, *En.*, 3, 105 : *mons Idaeus ubi et gentis cunabula nostrae.*

v. 26 : **patre gerente uices inlustris praefecturae.** Il ne faut pas comprendre, comme on le fait parfois, que le père de Paulin était alors préfet du prétoire. On a contesté l'existence à cette date d'une préfecture du prétoire d'Illyricum, comprenant les trois diocèses de Macédoine, Dacie et Pannonie (voir en particulier J. R. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire*, 1933, p. 34-36, 53 et 85). Mais E. Stein a montré que cette préfecture avait été restaurée par Gratien de 375 à 379 et J. R. Palanque s'est rallié à cette thèse (voir E. Stein, « A propos d'un livre récent sur la liste des préfets du prétoire », *Byzantion*,

IX, 1934, p. 338 et *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 515, n. 147 ; J. R. Palanque, « La préfecture du prétoire d'Illyricum au iv^e siècle », *Byzantion*, XXI, 1951, p. 7). De la fin de 375 au début de 379, la préfecture d'Illyricum aurait eu à sa tête successivement Probus, Julius Ausonius, le père du poète, et Olybrius. Voilà qui exclut la possibilité de voir dans le père de Paulin un préfet du prétoire d'Illyrie à cette date. Il faut ajouter que, s'il avait occupé dès 376 la charge de préfet, personnage *illustris*, Thalassius aurait suivi une carrière singulière, puisqu'il devait être appelé aussitôt après à exercer le proconsulat d'Afrique, charge de moindre importance qui ne donnait droit qu'au titre de *spectabilis*. Dans notre vers, *inlustris praefecturae* (cf. *Cod. Theod.* VIII, 4, 17 : *officium inlustris per Illyricum praefecturae*) désigne donc la charge occupée à cette époque par le père d'Ausone, Julius Ausonius, et non par son gendre Thalassius qui, en cette année 376, était seulement vicaire du diocèse de Macédoine. La formule même que Paulin utilise (*gerente uices*) est à rapprocher de l'une des expressions qui peuvent désigner la fonction de vicaire : *uices agens praefecti praetorio*. Il semble bien en effet que les *uices agentes praefectorum praetorio* aient été identiques aux vicaires des diocèses et que cette dénomination n'ait été appliquée qu'exceptionnellement, au moins jusqu'au vi^e siècle, à des vice-préfets différents des vicaires (voir J. R. Palanque, *Essai...*, *op. cit.*, p. 124-126 ; E. Stein, « A propos d'un livre récent... », *op. cit.*, p. 351-352). Sur les problèmes concernant l'Illyricum à cette époque on peut aussi consulter S. Mazzarino, *Stilicone, La crisi imperiale dopo Teodosio*, Roma, 1942 (Cap. I. « L'Ilirico prima del 395 », p. 1-59) et E. Demougeot, « Les partages de l'Illyricum à la fin du iv^e siècle », *Revue Historique*, 198, 1947, p. 16-31.

v. 27 : **orbis alterius.** Cette expression désigne l'Afrique. Tandis que le père de Paulin gagnait sans doute directement Carthage par mer pour y exercer le proconsulat d'Afrique (cf. *infra*, note au v. 35), Paulin et sa mère empruntèrent d'abord des voies terrestres. Les rares indications que donne Paulin ne permettent pas de reconstituer avec certitude

son itinéraire ; en tout cas, *Alpes* (v. 29) ne semble pas devoir être pris au sens strict ; c'est plutôt ici le terme générique que, à l'imitation de Silius Italicus (2, 333), les auteurs tardifs, surtout les poètes, ont employé pour désigner les sommets élevés (voir le *TLL* I, 1719, l. 32 s.) : Silius Italicus (2, 333) avait appelé *geminas Alpes* les Alpes et les Pyrénées (cf. Prudence, *Perist.*, 2, 538 : *binis... Alpibus* ; Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 5, 594 : *geminas Alpes*) ; *Alpes* a servi aussi parfois à nommer les seules Pyrénées (Ausone, *Epist.*, 27, 87 (Peiper, p. 280) ; Orose, *Hisl.*, 7, 40, 8 ; Venance Fortunat, *Carm.*, 6, 5, 209 ; 10, 19, 12). Ici *Alpes* doit s'appliquer aux montagnes de Grèce, et plus particulièrement aux sommets du Pinde.

Pour comprendre le v. 30, il faut supposer que *Oceanum fretum* fait allusion à la mer Ionienne (cf. l'*index nominum et rerum* de l'édition de W. Brandes, p. 317) et qu'après avoir débarqué dans le sud de l'Italie et traversé la péninsule les voyageurs ont vogué sur la mer Tyrrhénienne (v. 30 : *Tyrrheni... gurgilis undas*) en direction de Carthage. L'itinéraire imaginé par J. Rocafort, *Un type gallo-romain*, p. 28 : « Après avoir franchi les Alpes, ils traversèrent toute l'Italie du nord au midi pour s'embarquer seulement au port le plus extrême de la péninsule » est peu vraisemblable et n'explique nullement le vers 30.

v. 29 : ninguida... iuga. L'adjectif *ninguidus*, « neigeux », n'apparaît que dans la poésie de l'époque tardive ; on le rencontre d'abord chez Ausone, à qui Paulin a vraisemblablement emprunté l'expression *ninguida iuga* (Ausone, *Epist.*, 27, 69 (Peiper, p. 279) : ... *bimaris iuga ninguida Pyrenaei*). L'épithète qualifie souvent, comme dans ce dernier vers d'Ausone, les sommets des Pyrénées : Ausone, *Ordo urbium*, 101 (Peiper, p. 150) ; Paulin de Nole, *Carm.*, 10, 203 ; Prudence, *Perist.*, 2, 540.

v. 30 : Oceanum fretum. Voir *supra*, la note au v. 27.

v. 31 : Sidoniae Carthaginis. Fondée par les Phéniciens de Tyr vers 814, Carthage était la « ville nouvelle » des Tyriens, mais elle a pu être qualifiée de « sidonienne » (cf. Virgile, *En.*, 1, 678 : *ad urbem Sidoniam*), car l'adjectif *Sidonius* est souvent employé comme synonyme de *Tyrius* :

Virgile désigne Tyr même par l'expression *Sidonia urbs* (*En.*, 4, 545) et qualifie volontiers Didon de *Sidonia* (*En.*, 1, 446 ; 1, 613 ; etc.). C'est que Sidon était proche voisine de Tyr et qu'après la prise de leur ville par les Philistins beaucoup de Sidoniens s'étaient réfugiés à Tyr.

moenia... usque. C'est d'abord avec des noms de ville que *usque* se rencontre avec l'accusatif non précédé de *ad* (Térence, *Ad.*, 655 : *Miletum usque* ; Cicéron, *Verr.*, 4, 108 : *usque Hennam*). Cette construction de *usque* est étendue à d'autres noms géographiques en prose à partir de Plinius l'Ancien et à des substantifs divers en latin tardif (ainsi Justin, 1, 1, 5 ; *terminos usque*) ; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 254 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 20.

v. 32-34. Dans la longue périphrase où Paulin indique qu'il était à peine âgé de neuf mois lorsqu'il accomplit le voyage qui le conduisit de la Macédoine jusqu'à Carthage, le poète s'inspire de Virgile, *Georg.*, 1, 353 (où l'expression *menstrua luna* est située à la même place dans le vers ; cf. aussi Prudence, *Cath.*, 12, 10 : *secula lunam menstruam*), ainsi que d'Ovide, *Mét.*, 11, 453-454 : *ante reuersurum quam luna bis impleat orbem. | His ubi promissis spes est admota recursus*. Paulin imite également un vers de l'*Énéide* (5, 46 : *annuus exactis completur mensibus orbis*) dans les vers 33-34 (*orbem... compleret... mensibus actis*). Le début du v. 34 (*illic, ul didici*) rappelle celui d'un vers des *Géorgiques* (1, 247 : *illic, ul perhibent*), tandis que la seconde partie (*ter senis mensibus actis*) paraît calquée sur Ausone, *Geneth.*, 26 (Peiper, p. 259) : ... *bis senis mensibus omnes*.

v. 35 : sub genitore meo proconsule. Le père de Paulin fut proconsul de la province d'Afrique proconsulaire. Depuis Dioclétien, seuls les gouverneurs des provinces d'Afrique, d'Asie et d'Achaïe avaient gardé ce titre de proconsul (voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 70). Le père de Paulin demeura à Carthage comme proconsul pendant dix-huit mois (v. 34 ... *ter senis mensibus*) et c'est là un des arguments qui font penser que Paulin était fils de Thalassius, gendre d'Ausone, et non d'Hesperius, fils d'Ausone (voir A. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, II, Paris, 1901,

p. 87-88). Thalassius exerça le proconsulat d'Afrique à partir de 377 ou de 378 et fut peut-être le successeur immédiat de son beau-frère Hesperius dans cette charge ; pour les détails de cette question, cf. *supra*, p. 10 s.

v. 36 : **expertasque uias**. Le participe du déponent *experior* est pris ici dans une acception passive ; on en trouve d'autres exemples, dont certains sont anciens : Accius, *Trag.*, frgt. 681 (Ribbeck) ; Caton, *Agr.*, 157, 10 ; Tite-Live, 1, 17, 3 ; *Bell. Alex.*, 61, 1 ; *Ciris*, 325 ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 38. Paulin emploie aussi *expertus* dans l'acception active qui est usuelle (v. 409).

urbis. Barth, *Animadversiones*, p. 264, a corrigé *urbis*, leçon des deux manuscrits, en *orbis* et a été suivi par Brandes. Il nous paraît préférable de conserver *urbis*, car la correction de Barth ne se comprend bien que si l'on donne, comme le fait Barth (*Animadversiones*, p. 265), à *culminibus* (v. 37) le sens de « grands personnages, hommes célèbres » ; *culmen* dans l'acception de « roi, chef » est déjà attesté dans Stace, *Theb.*, 5, 325 (*maestam sine culmine Lemnon*), mais c'est seulement en latin tardif que le substantif est couramment appliqué à des personnes (voir le *TLL* IV, 1294, l. 74 s.). Dans son édition (p. 43, note au v. 37), Leipzigiger prétend que *culmen* serait ici, comme dans Virgile, *Buc.*, 1, 68, un synonyme de *tectum* et désignerait donc les édifices de Rome ; cette explication n'est guère convaincante. En fait, dans ce passage de l'*Eucharisticos*, il faut conserver *urbis*, car *culmen* se comprend bien ici au sens propre de « sommets » et doit désigner les sept collines de « l'illustre ville de Rome » (*urbis... praeclaras... Romae*), comme dans Stace, *Silu.*, 1, 1, 64 (*septem per culmina*) et 1, 5, 23 (*septenaque culmina*) ou dans Ammien Marcellin, 16, 10, 14 (*intra septem montium culmina*).

v. 37 : **inclita**. Par hypallage, cet adjectif est appliqué à *moenia* au lieu de qualifier *Romae* (cf. Virgile, *En.*, 6, 781 : *illa incluta Roma*).

culminibus. Sur le sens du mot, cf. *supra*, note au v. 36.

moenia Romae. Cette clause se rencontre dans Virgile, *En.*, 1, 7 et Paulin de Nole, *Carm.*, 10, 247.

v. 38 : **tamen**. Cette particule présente ici une valeur

très affaiblie et sert simplement à marquer une transition, comme pourrait le faire *autem*. Paulin, qui utilise fréquemment *tamen* (v. 70, 93, 213, 217, 220, etc.), emploie encore le mot dans le sens adversatif de « cependant », mais en fait aussi un équivalent de *autem* (v. 406) ou de *enim* (v. 350). Sur ces valeurs nouvelles de *tamen*, qui ne sont pas rares dans la latinité tardive, voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 27 s. ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 496-497 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 75-76.

haut etiam. Cette locution est ici l'équivalent de *nondum*, « pas encore ». Un tel emploi de *haut etiam* ne se trouve guère que chez les poètes comiques, Plaute (*Mil.*, 1400) et Térence (*Heaut.*, 175 : *haudquaquam etiam*) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 64. Mais on trouve *non etiam*, *nondum etiam*, dans ce même sens, chez les prosateurs de l'époque classique ; voir Kühner-Stegmann, II, p. 52.

v. 42 : **longarum fine uiarum**. Cette fin de vers rappelle Virgile, *En.*, 3, 714 : ... *longarum haec mellosa uiarum*.

v. 43 : **maiorum... auitis**. Ces allusions de Paulin au pays de ses ancêtres s'accordent bien avec l'hypothèse qui fait du poète un petit-fils d'Ausone (cf. *supra*, p. 9). Julius Ausonius, le père d'Ausone, était né à Bazas et était venu s'établir comme médecin à Bordeaux où D. Magnus Ausonius, le futur poète, naquit vers 310 ; sur Bazas, cf. *infra*, note au v. 332.

v. 45-46. Dans ces vers qui décrivent le mascaret de la Gironde, on trouve des souvenirs d'Ausone, *Ordo urbium*, 146 (Peiper, p. 153) : *quem pater Oceanus refluxo cum impleuerit aestu et Hered.*, 26 (Peiper, p. 17) : *nauiger hic refluxus me uehit ac reuehit*. On peut rapprocher aussi Sedulius, *Carm.*, 2, 163 : *Iordanis refluxas cursum conuertit in undas*. Comme Paulin, Sidoine Apollinaire emploie *refluxus* pour décrire le mascaret de la Gironde (*Carm.*, 7, 394 et 22, 110).

v. 48-49 : **auus... anni eiusdem consul**. Ausone fut consul en 379. Paulin affirme être arrivé à Bordeaux pendant le consulat de son aïeul ; ayant vécu neuf mois en Macédoine et dix-huit mois à Carthage, Paulin était dans sa troisième année (v. 49 : *nostra trieteride prima*), mais n'avait sans doute pas encore atteint trois ans, comme semble le

confirmer le v. 50 (*quae postquam est expleta*). Il n'a donc dû parvenir à Bordeaux que vers la fin de 379, ce qui permet de dater sa naissance à Pella des derniers mois de 376 ou du début de 377.

v. 49 : trieteride. Le mot *trieteris*, que Paulin utilise encore au v. 121 et sans doute aussi au v. 474 (voir *infra*, note à ce vers), est transcrit du grec τριετηρίς et désigne une période de trois ans. On trouve le substantif employé dans ce sens dès les débuts de l'époque impériale, par exemple chez Stace, *Silu.*, 2, 6, 72 et Martial, 9, 84, 9 ; il réapparaît chez quelques poètes tardifs comme Ausone, *Caesar.*, 3, 1 (Peiper, p. 184) ; *Geneth.*, 20 (Peiper, p. 259) et Paulin de Nole, *Carm.*, 10, 103. Dans Cicéron, *Nat.*, 3, 58, le pluriel *Trielerides* est employé comme un synonyme de *Trielerica* pour désigner des fêtes en l'honneur de Bacchus.

v. 50-54. De ce passage, où Paulin indique comment l'éveil de sa conscience lui a laissé quelque souvenir de ses premières années, P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 208, n. 5, rapproche quelques formules d'Augustin dans les *Confessions* : 1, 8, 4 : *Et ecce paulatim sentiebam* ; 1, 9, 1 : *Et ecce infantia mea olim mortua* ; 1, 13, 5 : *iam puer loquens eram. Et meminì hoc.*

v. 51 : mens conscia sensus. Cette fin de vers rappelle Virgile, *En.*, 1, 604 : ... *mens sibi conscia recti* et Sedulius, *Carm.*, 4, 152 : ... *mens conscia recti.*

v. 52 : cognoscere rerum. La même fin de vers se lit dans Lucrèce, 3, 1072.

v. 53 : quidquid iam dudum. Comme quelques autres vers du poème (voir les vers 335, 399 et 542), le vers 53 a été transmis incomplet. Sous la forme *quidquid iam potui meminisse, necesse est*, il ne comporte que cinq pieds et un mot a certainement été omis par le copiste. Barth, *Animadversiones*, p. 266, a proposé de modifier le texte en écrivant : *quidquid enim potui meminisse egisse, necesse est*. Brandes indique dans son appareil critique qu'il faut restituer un mot après *iam* et que ce pourrait être *posthac*. A notre avis, c'est plutôt *dudum* qu'il faut rétablir. *Iam dudum* se rencontre en effet à plusieurs reprises dans le poème (v. 68, 492, 604) et précisément à cette même place de l'hexamètre.

Cette locution, qui signifie à l'époque classique « depuis longtemps, longtemps auparavant », est souvent employée par les auteurs tardifs auprès d'un verbe à un temps du passé avec la valeur affaiblie de « auparavant, jadis » (voir le *TLL* V, 1, 2179, l. 77 s.). Cet emploi est fréquent en particulier chez Optat de Milève (1, 11 ; 1, 12 ; 1, 18 ; 1, 27 ; etc.), où la locution est opposée parfois à *nunc* (2, 25 : *socius et comes uester iamdudum fuerat, cui nunc manus inferre conatus es*) ou à *postea* (3, 3 : *quod iamdudum repudiasset uisus est, postea libenter accepit*).

meminisse necesse est. Cette fin de vers se lit dans Virgile, *En.*, 6, 514.

v. 54 : agnoscenda. Ce pluriel neutre se rapporte à *quidquid*. Cette construction κατὰ σύνεσιν n'est pas inconnue dans la vieille langue (ainsi, par exemple, dans Plaute, *Poen.*, 542 : *Per iocum itidem dictum habelo, quae nos tibi respondimus*), mais elle s'est surtout répandue dans la latinité tardive (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 307 s. ; *Synactica*, I^e, 1956, p. 8-9 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 16).

agnoscenda retexam. L'adjectif verbal *agnoscenda* est ici employé avec une valeur finale à côté de *retexere*, comme il l'est à l'époque cicéronienne après *dare* ou *tradere* (voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 372). *Retexere* est ici un équivalent de *referre*, « rapporter, raconter » ; ce sens du verbe est attesté pour la première fois dans Apulée, *Met.*, 9, 17, 2 ; on le retrouve, par exemple, dans Tertulien, *Bapt.*, 15 (*CSEL* XX, 1, p. 213, 25), *Nat.*, 2, 7 (*CSEL* XX, 1, p. 107, 16) et dans Ausone, *Mos.*, 298.

v. 55 : sed quid ego. Le même début de vers se lit dans Virgile, *En.*, 2, 101, ainsi que dans Ausone, *Lud. sept. sap.*, 42 (Peiper, p. 171) et Paulin de Périgueux, *Mart.*, 6, 71.

puerilibus annis. Cette fin de vers qu'affectionnait Ovide (*Met.*, 2, 55 ; *Fast.*, 6, 417 ; *Her.*, 5, 157) a été volontiers reprise par les poètes tardifs : Ausone, *Geneth.*, 1 (Peiper, p. 258) ; Claudius Marius Victor, *Prec.*, 105 ; *Aleth.*, 3, 179 ; Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 5, 249.

v. 57 : uidentur. Le verbe *uideri* est souvent explétif

dans le poème (cf. v. 273 ; 459 ; 534 ; 559) ; cet emploi explétif de *uideri* n'est pas rare en latin tardif (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 210 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 43). Il en est de même pour *posse* (cf. *infra*, note au v. 569).

v. 58 : *uel... uel*. La conjonction *uel* répétée n'a pas ici le sens disjonctif, mais une valeur copulative ; *uel... uel* équivaut à *et... et* ; il en est de même aux vers 421 et 614. Cet emploi de *uel* n'est pas inconnu de la vieille langue (par exemple Térence, *Heaut.*, 56), mais il devient fréquent seulement en latin tardif (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 197 ; H. Hoppe, *Beiträge zur Sprache und Kritik Tertullians*, 1932, p. 119 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 502). On comparera l'emploi copulatif de *siue... siue* (cf. *infra*, note aux vers 557-558).

v. 59 : *cudo*. Le verbe *codere* signifie au propre « forger, battre », en particulier « battre monnaie » (Plaute, *Most.*, 892 : *codere... nummos* ; Térence, *Heaut.*, 740 : *argentum cudo*). Au sens figuré de « forger, composer » un ouvrage, des vers, il ne se rencontre pas avant S. Jérôme, *Epist.*, 108, 2 : *liber hic cuditur* et ne s'est guère répandu dans l'usage (on peut citer encore, par exemple, Cassien, *Inst.*, 2, 9, 3 : *hi libelli, quos in praesenti codere Domino adiuuante disponimus*) ; dans cet emploi figuré, le composé *excudere* est moins rare : il se trouve déjà dans Cicéron, *Att.*, 15, 27, 2 et se retrouve, par exemple, dans Tacite, *Dial.*, 9, 3 ; Ausone, *Centio nupt.*, 1 (Peiper, p. 206, 2) ; voir le *TLL* V, 2, 1290, l. 23 s.

v. 60 : *pietatis opus*. Cette expression est peut-être un souvenir de Paulin de Nole, *Carm.*, 15, 327.

v. 61 : *docta*. La leçon des deux manuscrits est *doctrinam*, mais le vers compte alors une syllabe de trop ; aussi les différents éditeurs se sont-ils efforcés de corriger le début du vers. Barth a proposé *permixtis bene*, tandis que Leipziger préférerait *mixtis semper* ; Brandes a, dans un premier temps, songé à écrire *semper mixtis*, puis s'est rallié à la conjecture de Schenkl, selon qui c'est *doctrinam* qui doit être corrigé en *docta* (voir W. Brandes, *Prolegomena*, p. 278). C'est cette dernière correction qui nous semble également la plus judi-

cieuse, *docta* ayant pu être pris par erreur par le copiste pour une abréviation de *doctrinam*.

v. 62 : *gnaram... insinuare*. La construction de *gnarus* avec un infinitif est extrêmement rare, et n'est pas attestée avant Ammien Marcellin, 28, 1, 7 ; en revanche on trouve *gnarus* suivi d'une proposition infinitive dès Salluste, *Hist.*, frgt 3, 98 D et Tite-Live, 23, 28, 5 ; 33, 5, 4, et c'est la construction que Paulin utilise au v. 362. Ici le poète a peut-être calqué la construction de *gnarus* sur celle de *peritus*, qu'il emploie au v. 61 avec un infinitif (*exercere peritum*) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 24. Cette construction de *gnarus* peut être aussi empruntée à celle d'*ignarus*, qui, dès les débuts de l'époque impériale, est suivi parfois d'un infinitif passif (Sénèque, *Herc. OE.*, 260 ; Stace, *Theb.*, 3, 67).

v. 65 : *alphabeti*. Le mot *alphabetum* ne se rencontre guère avant S. Jérôme, *Epist.*, 30, 3 ; 125, 12. Dans ce vers de Paulin, le *a* intérieur de *alphabetum*, habituellement bref, est allongé.

prima elementa. Paulin fait allusion ici à l'apprentissage de la lecture, qui lui fut sans doute enseigné par un *litterator* ou par ses parents mêmes. Ausone emploie la même expression à propos des grammairiens qui apprenaient aux enfants les rudiments de la grammaire : *Prof.*, 10, 33 : *prima elementa dabit* ; 21, 5 : *elementorum prima docebas*.

v. 66 : *amathiae*. Le mot *amathia*, qui est transcrit du grec ἀμαθία, est un hapax ; comme le substantif grec, il désigne l'« ignorance ». Mais qu'entend Paulin par les « dix marques particulières d'ignorance » ? Si l'on prend cette expression à la lettre, on pourra, comme le fait Leipziger dans son édition, p. 45, rapprocher un passage du grammairien Charisius qui énumère dix catégories particulières d'erreurs de langage (*Gram. Lat.*, Keil I, p. 270, 23) : *acyrologia, cacemphaton, pleonasmus, ellipsis, perissologia, macrologia, tautologia, lapinosis, cacosynthelon, amphibolia*. Mais on peut raisonnablement douter que les parents du petit Paulin lui aient dressé une liste aussi précise d'erreurs à éviter. Le chiffre dix est sans doute ici conventionnel et vise simplement à conférer à l'énoncé une valeur d'aphorisme ;

E. R. Curtius, *La littérature européenne et le Moyen-Age latin*, Paris 1956, p. 620, cite cette expression de Paulin parmi les exemples qu'il donne du goût manifesté dans l'Antiquité pour les aphorismes où interviennent les chiffres. Il est donc possible que Paulin fasse seulement allusion aux « barbarismes » courants, du type de ceux que Quintilien dénonce dans l'*Institution oratoire*, 1, 5, 6 : *alios barbarismos scribendo fieri, alios loquendo... illud prius adiectione, detractatione, immutatione, transmutatione, hoc secundum diuisionem, complexionem, adspirationem, sono contineri.*

specialia. L'adjectif *specialis* se rencontre dès le début de l'époque impériale (Sénèque, *Epist.*, 58, 9), mais, comme l'adverbe *specialiter*, il ne se répand dans l'usage que dans la latinité tardive (sur *specialiter*, cf. *infra*, note au v. 271). On le trouve souvent, par exemple, dans les *Carmina* de Paulin de Nole (15, 5 ; 21, 25 ; 21, 50 ; 21, 561 ; etc.) ; dans Paulin de Pella, *specialis* se retrouve aux vers 250, 282, 336, 339.

v. 67 : **nec minus et.** Ce même début de vers se lit dans Virgile, *En.*, 11, 203.

ἀκοινωνόητα. La forme du mot grec que ce vers comporte est incertaine. Le *Bernensis* a transmis *akoinononta*, et le *Parisinus*, *akinononta*. Leipziger (p. 20 et 45) a proposé *akinoneta*, qui serait transcrit du grec ἀκοινωνήτος. Brandes a préféré restituer une forme ἀκοινωνόητα ; c'est en effet un adjectif ἀκοινωνήτος, « qui n'a pas le sens commun », plutôt que ἀκοινωνήτος, « qui n'est pas partagé » ou « qui ne se mêle pas aux autres », que l'on restitue d'ordinaire dans un petit nombre de passages d'auteurs latins : Cicéron, *Att.*, 6, 3, 7 (*adrogans, akoinonōhtou aliquid* ; cf. *Att.*, 6, 1, 7 : *adroganter, akoinonōhtōis*) ; Aulu-Gelle, 12, 12, 4 (dans Pline, *Epist.*, 3, 9, 8 en revanche, il faut sans doute préférer ἀκοινωνήτος). Ἀκοινωνόητος est latinisé sous la forme *acoeno-noctus*, dans Juvénal, 7, 218 où, comme chez Paulin, l'adjectif termine l'hexamètre. L'expression *uilia... akoinonōhta*, qu'utilise ici Paulin, doit désigner des « fautes qui heurtent le sens commun, des absurdités » ; le poète indiquerait donc ainsi que ses parents l'ont mis en garde, non seulement contre les erreurs dues à l'ignorance (v. 66 : *amathiae*), mais aussi contre celles dont l'absurdité est la cause.

v. 69-70. Les mots *uiliato... aeuo* et *uclustas* donnent à penser que Paulin se souvient ici d'Ovide, *Mét.*, 15, 234-235 : ... *tuque inuidiosa uetustas | omnia destruitis uiliataque dentibus aeui.*

v. 72 s. A l'âge de cinq ans Paulin, conformément à l'usage, commence à suivre l'enseignement du grammairien grec. Le programme de ces études élémentaires est indiqué dans les vers 73-74 ; on n'est pas surpris d'y trouver des périphrases qui désignent l'*Iliade* et l'*Odyssée* (*bellica plasmata Homeri | erroresque ... Ulixis*), mais que faut-il entendre par *dogmata Socratus* ? Cette expression, qu'on rapprochera de celle qu'emploie Ausone, *Prof.*, 26, 5 (Peiper, p. 71 : *dogma... Platonium*), ne peut pas s'appliquer ici à un enseignement philosophique ; il doit s'agir d'un simple recueil de maximes, de *placita*, qui servait pour la lecture et qui était également utile pour inculquer des principes moraux (voir M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, Paris 1905, p. 16 ; P. Courcelle, *Les lettres grecques en Occident*, Paris 1943, p. 211, n. 3). Il est intéressant de comparer ces indications de Paulin au programme de lecture des auteurs grecs, à savoir Homère et Ménandre, que, dans son *Liber protrepticus ad nepotem* (*Epist.*, 22, v. 46 ; Peiper, p. 263), Ausone prescrit à l'un de ses petits-fils, Ausonius, le propre frère de Paulin (sur ce poème, voir Ch. Favez, « Ausone et son petit-fils », *REL*, XXI-XXII, 1945, p. 174-179). Il est encore plus instructif de rapprocher un passage de Sulpice Sévère, *Mart.*, 1, 3 : *quid posteritas emolumentum tulit legendo Heclorem pugnantem aut Socratem philosophantem*, où l'on retrouve associés Homère et Socrate ; J. Fontaine, dans son édition commentée de la *Vie de saint Martin*, Paris 1967, p. 406, souligne à juste titre le parallélisme des « programmes » suivis tour à tour par Sulpice et Paulin en Aquitaine. Il n'y a donc pas lieu de corriger ici *Socratus* en *Isocratus*, comme a proposé de le faire E. Baehrens, « Ad Orientium », *NJPhP*, 1888, p. 396-397.

L'usage de la langue d'Homère et de Socrate avait déjà été rendu familier à Paulin par ses conversations avec ses serviteurs grecs (cf. v. 77) et l'habitude qu'il prit de s'exprimer

mer d'abord dans cette langue pourrait expliquer pourquoi Paulin introduit si volontiers dans son poème des termes d'origine grecque; sur ce point cependant, voir *supra*, p. 37 s. Mais à cette époque le cas de Paulin paraît exceptionnel, car la culture grecque en Gaule est alors en net déclin (voir P. Courcelle, *Les lettres grecques en Occident*, p. 210 s.). Ausone lui-même avouait n'avoir pas eu de goût pour l'étude du grec (*Prof.*, 8, 14-16; Peiper, p. 57), alors que son père, le médecin bordelais qui fut l'arrière-grand-père de Paulin, s'exprimait plus facilement en grec qu'en latin (Ausone, *Epicedion*, v. 9-10; Peiper, p. 22). Mais Paulin déclare qu'après cette première formation toute hellénique, il éprouva beaucoup de difficultés pour suivre l'enseignement du *grammaticus latinus* et s'appliquer à l'étude de Virgile, alors qu'il ne possédait encore que les rudiments du latin. Cet enseignement bilingue (*utriusque linguae*, pour reprendre l'expression consacrée depuis Horace, *Od.*, 3, 8, 5) était traditionnel (voir H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris 1948, p. 345 s.). Si Paulin en critique les résultats, il a la franchise d'attribuer ses échecs à la médiocrité de ses dispositions pour l'étude et il ne met pas en cause la compétence de ses maîtres bordelais. L'*auditorium*, autrement dit l'« Université », de Bordeaux jouissait d'un grand prestige au iv^e siècle et Ausone a célébré dans la *Commemoratio professorum Burdigalensium* nombre des professeurs, grammairiens ou rhéteurs, qui y furent ses maîtres ou ses collègues. Sur les écoles de Bordeaux, on pourra consulter C. Jullian, *Ausone et Bordeaux*, Bordeaux 1893, p. 63 s. et surtout R. Étienne, *Histoire de Bordeaux*, I, *Bordeaux antique*, Bordeaux 1962, p. 235 s.

v. 73 : *bellica plasmata Homeri*. Le mot *plasma*, emprunté au grec, se trouve déjà chez Perse (1, 17) et Quintilien (*Inst.*, 1, 8, 2), mais il désigne alors une modulation efféminée, les inflexions molles de la voix comme le fait parfois le grec *πλάσμα*. En latin tardif le substantif est plus employé, mais il revêt des acceptions différentes : « créature », en parlant de l'homme qui est la « création », l'« œuvre » de Dieu (S. Cyprien, *Epist.*, 2, 2, 1; cf. Pru-

dence, *Cath.*, 3, 185; 7, 184; 9, 92; *Apoth.*, 304; 308, etc.); « fiction poétique », comme dans ce vers, en particulier dans Ausone (*Prof.*, 21, 26; Peiper, p. 68. *Epist.*, 6, 2; Peiper, p. 228; on rapprochera surtout *Perioch.*, Peiper, p. 378, 28 : *Homericum plasma*). Dans Commodien, *plasma* est traité comme un substantif féminin (*Apol.*, 315 : *Discedit in tumulum Dominus suae plasmae miserius*; cf. *Instr.*, 1, 35, 2).

v. 74 : *cogor*. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 209, n. 1, fait un rapprochement entre la contrainte à laquelle Paulin fait allusion ici et celle dont se plaint, en termes voisins, Augustin obligé d'étudier Homère et d'apprendre les rudiments du grec, *Conf.*, 1, 23, 3 s. : ... *Homerus ... mihi tamen amarus erat puero*; ... *cum eum sic discere coguntur ut ego illum. Videlicet difficultas, difficultas omnino ediscendae linguae peregrinae...*

v. 79 : *unde*. L'adverbe présente ici une valeur causale et équivaut à *quamobrem*, « c'est pourquoi »; il en est de même au vers 302. Des emplois comparables de *unde* se rencontrent déjà dans Quintilien, *Inst.*, 4, 3, 17; 5, 9, 13; 5, 10, 101, etc. (voir E. Bonnell, *Lexicon Quintilianum*, s. v. *unde*); dans la latinité tardive *unde* signifie souvent « c'est pourquoi, aussi » ou « donc » : S. Jérôme, *Epist.*, 99, 2; Sulpice Sévère, *Mart.*, 4, 7; 23, 11; Grégoire de Tours, *Hist.*, 2, 23; 2, 30, etc. (voir M. Bonnet, *Le Latin de Grégoire de Tours*, p. 328). Sur ces emplois de *unde*, voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 77; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 209.

v. 80 : *eloquium*. Ce substantif, qui apparaît d'abord chez les poètes (Virgile, *En.*, 11, 383; Horace, *A. P.*, 217), a été repris par les prosateurs du début de l'époque impériale, mais ce sont surtout les auteurs chrétiens qui l'ont utilisé, en particulier pour traduire le mot grec *λόγιον* et désigner la parole de Dieu ou des prophètes, ou encore la sainte Écriture (voir le *TLL* V, 2, 415, l. 38 s.). Ici le terme garde une valeur profane et signifie « langue, langage ». Le rapprochement de *eloquium* et de *lingua* dans ce même vers fait supposer que Paulin s'est inspiré d'Ausone, *Epiced.*, v. 9-10 (Peiper, p. 22) : ... *Attica lingua | suffecit culti uocibus*

eloquii. Dans la *Préface*, Paulin emploie *eloquium* comme un synonyme de *eloquentia*, « talent de la parole », suivant l'exemple de Virgile, *En.*, 11, 383 (cf. *supra*, note p. 102).

apprehendere. C'est seulement à partir de Tertullien (*Anim.*, 10, 6 ; 18, 12) qu'on trouve ce verbe employé dans l'acception de « saisir, remarquer, comprendre » (voir le *TLL* II, 2, 307, l. 78 s.). Ici le sens de « comprendre » convient mieux que celui d'« apprendre » qui est indiqué par W. Brandes dans son édition (p. 322) et par A. Blaise, *DLAC*, s. v. *apprehendere*.

v. 83 : modo. L'emploi de cet adverbe comme synonyme de *nunc*, « maintenant », n'est pas inconnu en latin ancien (Térence, *Ad.*, 289 ; *Hec.*, 458, etc. ; voir le *TLL* VIII, 1, 1308, l. 40 s.), mais cette valeur du mot s'est surtout développée dans la latinité tardive : on la trouve, par exemple, dans la *Peregrinatio Aetheriae* 15, 1 ; 20, 1 ; 20, 12 (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 240-241), dans Commodien, *Apol.*, 244 ; 344 ; 712 ; 780 ; Prudence, *Cath.*, 3, 156 ; 10, 97 ; Paulin de Nole, *Carm.*, 15, 361 ; 17, 177.

v. 84 : uenam. *Vena* désigne ici les ressources de l'esprit, les facultés intellectuelles ; le substantif est déjà employé au figuré par Horace (*A. P.*, 409) dans l'acception de « veine poétique, inspiration » (cf. Quintilien, *Inst.*, 6, 2, 3 : *angusta ingenii uena*).

v. 85 : pagina. Ce mot, comme au v. 585, désigne l'ensemble du poème ; l'emploi métonymique de *pagina* avec le sens d'« écrit, ouvrage » se rencontre dès l'époque classique (Cicéron, *Fam.*, 16, 4, 1).

v. 86 : quam... expono legendam. L'adjectif verbal employé comme attribut de l'accusatif d'objet ne se rencontre pas en prose classique après *expono* ; le premier exemple de cette construction, qui est une extension de celle de verbes comme *do* ou *trado*, se trouve dans Ovide, *Pont.*, 3, 1, 49 : *exposuit memet populo Fortuna uidendum* (voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 372).

v. 87 : mihi non rebus... pudenda. *Rebus* est un ablatif de cause ; sur l'ablatif de cause, substitué au génitif, auprès de *pudet*, voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 5 ; Leumann-

Hofmann-Szantyr, II, p. 82. C'est une construction rare dont on trouve des exemples chez Properce, 4, 4, 36 : *probro Vesta pudenda meo* et Ausone, VIII, 85 (Peiper, p. 113) : *pube pudenda*.

v. 88 : contexere. Sur ce verbe, cf. *supra*, note p. 102.

v. 89-91. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 209, rapproche de ces vers un passage de S. Augustin, *Conf.*, II, 7, 6 s. : *secreto memini ut monuerit cum sollicitudine ingenti ne fornicarer maximeque ne adullerarem cuiusquam uxorem* ; Paulin, comme Augustin, loue la sollicitude avec laquelle ses parents cherchèrent à préserver ses mœurs (*sollers... cura... ne* semble rappeler *cum sollicitudine ... ne*).

v. 92-93 : *...proprium bene parla decorem, | hoc potiore ... decorasset honore*. Ces expressions sont inspirées de Virgile, *En.*, 5, 229 : *Hi proprium decus et parlum indignantur honorem*.

v. 94 : consona... nostris... uotis. L'adjectif *consonus*, « qui est en accord, en harmonie », est d'ordinaire employé absolument ; c'est seulement dans la latinité tardive qu'il reçoit un complément au datif : ainsi, par exemple, dans Ausone, *Ecl.*, 4, 15 (Peiper, p. 92), Paulin de Nole, *Carm.*, 21, 338 ; *Epist.*, 29, 14 (voir le *TLL* IV, 484, l. 61 s. et 485, l. 22 s.). L'*Eucharisticos* offre un autre exemple de cette construction au vers 224.

v. 95 : hac in parte : *pars* est ici « mot-outil » comme dans l'expression *in hac parte... quod (praef. 3 ; cf. supra, note p. 105)*.

v. 96 s. On rapprochera ces vers où Paulin regrette que ses parents, qui l'avaient sans doute fait baptiser dans son enfance et lui avaient certainement donné une solide éducation chrétienne, ne l'aient pas encouragé à persister dans sa vocation religieuse, du passage des *Confessions* où saint Augustin dit avoir désiré recevoir dans son enfance le baptême que ses parents différèrent (I, 17). P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 209, souligne que, comme saint Augustin, Paulin se demande pourquoi Dieu a permis que son salut ne fût pas ainsi plus tôt assuré. Au vers 105 l'expression *maiorum... errorum... realum* est un souvenir précis d'une phrase de ce passage des *Confessions*, I, 17, 20 : *quia uide-*

licet post lauacrum illud maior et periculosior in sordibus delictorum reatus forel.

v. 98 : inlecebris... praesentibus expers. L'adjectif *expers*, qui à l'époque classique reçoit habituellement un complément au génitif, est déjà construit avec un ablatif dans Plaute (*Amph.*, 713 ; *Asin.*, 43) et Lucrèce (2, 1092 ; 6, 1181) ; voir Kühner-Stegmann, I, p. 387 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 6.

v. 99. Pour le sens et la structure, ce vers est une réplique du vers 19 de l'*Oratio* de Paulin : *perpetuam spondent uentura in saecula uitam* ; cf. *infra*, p. 224. Au vers 98 *carnis... inlecebris* rappelle aussi une expression de l'*Oratio* (v. 9-10 : *corporeas... inlecebras*). On notera dans ces deux vers de l'*Eucharisticos*, la double antithèse : *breuiter-aeterno, praesentibus-uenturo*.

v. 100 : credere fas est. La même clause se lit dans Juvencus, 4, 467 ; voir aussi *infra*, note au v. 548.

v. 102 : omnipotens aeterna Deus. On trouve le même début de vers dans Sedulius, *Carm.*, 1, 60. Cette expression fait écho aussi au premier vers de l'*Oratio* de Paulin (cf. *infra*, p. 221).

v. 103 : uitalia dona. Le pluriel *dona* ne désigne pas ici de simples bienfaits, mais les « dons de la grâce ». Dans la *Vulgate*, *donum* est parfois employé pour traduire χάρισμα, le « don de la grâce de Dieu » (ainsi dans *Rom.* 5, 15 ; 11, 29 ; *I Cor.* 7, 7) ; il sert aussi à rendre δωρεά (*Rom.* 5, 15) et δώρημα (*Rom.* 5, 16), concurremment avec *gratia*, pour désigner le don de l'Esprit-Saint, « don incréé » ou « grâce incréée ». Sur ces emplois de *donum*, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 456-460 ; voir aussi A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 221 et 267 s. Pour d'autres termes qui expriment la notion de grâce dans l'*Eucharisticos*, voir *infra*, notes aux v. 112 et 549.

v. 104 : debeo grates. Sur cette locution, cf. *supra*, note au v. 18.

v. 105 : reatum. Le substantif *reatus* a été employé pour la première fois par Messala selon Quintilien, *Inst.*, 8, 3, 34 : *Messala primus « reatum », « munerarium » Augustus primus dixerunt.* Le mot est d'un usage fréquent chez les

auteurs chrétiens où il désigne en particulier la « culpabilité », l'« état de pécheur » (cf. le passage de S. Augustin, *Conf.*, I, 17, cité *supra*, dans la note au v. 96) ; il se rapporte aussi bien à la culpabilité personnelle qu'au péché originel (voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 224 et 423). Sur *reus*, « coupable », cf. *infra*, note au v. 338.

v. 106 : culpabile. L'adjectif *culpabilis* est attesté pour la première fois dans Apulée, où il qualifie des personnes (*Plat.*, 2, 15 ; 2, 19 ; 2, 28) ; il est ensuite aussi bien appliqué à des noms de chose (ainsi Cassien, *Concl.*, 21, 33, 2 : *uoluntas ipsa culpabilis est*). La formule de Paulin, *quidquid culpabile gessi*, rappelle une expression qu'on lit dans le *Codex Theodosianus*, 6, 29, 3 : *culpabilia gesta*.

v. 107 : per lubrica tempora uitae. La même fin de vers se lit dans Claudius Marius Victor, *Prec.*, 80, mais l'emploi, dans cette même phrase, de *lubrica* et de *lapsum* (v. 109) donne à penser que Paulin s'inspire aussi de S. Augustin, *Conf.*, IV, 2, 7 : *uidisti de longinquo lapsantem in lubrico*. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 210, note que Paulin insiste sur cet épisode de sa vie, « le glissement sur la pente de l'adolescent », qui a son équivalent dans les *Confessions*. Paulin développe ce thème dans les v. 141-175. Sur la clause *tempora uitae*, cf. aussi *supra*, note au v. 8.

v. 112 : diuino munere. La périphrase *diuinum munus*, « le don divin », concurrence parfois *gratia* chez les auteurs chrétiens pour désigner la « grâce de Dieu » (S. Hilaire, *Psalm.*, 64, 15 ; S. Augustin, *Civ.*, 13, 18, l. 22) ; *munus* peut à lui seul présenter cette même valeur (S. Augustin, *Conf.*, V, 17, 16 ; X, 5, 3). C'est surtout chez les poètes chrétiens que *munus*, plus commode à placer dans les vers dactyliques, est devenu un substitut fréquent de *gratia* ; le mot est alors surtout utilisé à l'ablatif singulier, en particulier dans la fin d'hexamètre *munere Christii*, fréquente dans l'œuvre de Paulin de Nole (*Carm.*, 23, 230 ; 23, 264 ; 25, 211 ; 27, 176 ; 28, 196 ; 28, 228) ; sur ces faits, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 464-467. Paulin de Pella lui aussi emploie surtout *munus* à l'ablatif singulier : *diuino munere* se retrouve au v. 325 et *munere Christii* se rencontre

aux v. 151 et 227 ; *munus* désigne encore la « grâce de Dieu » au v. 375, alors que *gratia* n'apparaît dans le poème avec ce sens qu'au v. 549.

v. 113 : *sed redeo ad seriem*. Ce début d'hexamètre est emprunté à Ausone, *Praef.*, 1, 13 (Peiper, p. 1).

v. 114 : *litteraturae*. Le substantif *litteratura* garde ici le sens de « grammaire, étude de la grammaire », qu'il présente dans Varron, *L. L. frgt* 107 (ed. Goetz-Schoell) : *ars grammatica quae a nobis litteratura dicitur* et dans Quintilien, *Inst.*, 2, 1, 4 : *grammaticae, quam in Latinum transferentes litteraturam uocauerunt*. Le mot n'est devenu un équivalent de *litterae* pour désigner, avec valeur de collectif, des « œuvres littéraires », la « littérature », qu'à l'époque de Tertullien (ainsi dans l'*Apologétique* de Tertullien, 18, 1) ; comme *litterae diuinae* (Tertullien, *Nat.*, 2, 12), l'expression *diuina litteratura* peut désigner l'Écriture sainte (Tertullien, *Apol.*, 47, 1).

v. 115 : *ultra libens*. Cette expression pléonastique se retrouve au v. 199 ; les pléonasmes ne sont pas rares dans le poème : voir l'*Index uerborum et elocutionum* de l'édition Brandes, s. v. *pleonasmī exempla*, p. 329.

iam me mihi ipse uidebar. On a parfois cru bon de corriger ce texte : Barth, *Animadversiones*, p. 270, a proposé de lire : *mihi iam mecum ipse uidebar* ; Brandes conserve le texte des manuscrits, mais suggère, dans son apparat critique, une correction en *iam iam mihi* et s'étonne, dans ses *Prolegomena*, p. 227, n. 1, de la construction de *uideor* dans cette phrase. En fait le tour *me mihi uidebar sentire profectum* s'explique par une contamination de la construction personnelle *mihi uidebar sentire profectum* et de la construction impersonnelle *uidebatur me sentire profectum* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 26. On trouve dans la latinité tardive des exemples comparables ; ainsi dans la version latine, dite *Vulgate*, du *Pasteur d'Hermas*, *Sim.* 9, 11 : *uidebar mihi ueluli iuniorum esse factum* et dans S. Augustin, *Conf.*, VIII, 11, 12 : *uideri mihi solebam propterea me nondum contento saeculo seruire tibi* ; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 357. De pareilles contaminations de deux constructions se rencontrent aussi avec

d'autres verbes, par exemple avec *oportere* dans Grégoire de Tours, *Mart.*, 1, 32 : *tanto desiderio adfectus sum ut nec uiuere me oporterem* ; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 46.

v. 117 : *Argolico... Latioque... magistro*. Il s'agit du grammairien grec et du grammairien latin ; sur cet enseignement bilingue, cf. *supra*, note au v. 72.

v. 118 : *cepissemque etiam forsan fructum quoque dignum*, | *ni*. Paulin imite ici Virgile, *En.*, 5, 232 : *Et fors aequalis cepissent praemia rostris*, | *ni...*

v. 121 : *trietereide*. Sur *trietervis*, voir *supra*, la note au v. 49.

v. 124 : *instructio*. Le substantif *instructio* apparaît en prose à l'âge cicéronien, mais il y est d'un emploi rare ; d'un usage plus répandu à partir de Tertullien, il est exceptionnel en poésie : en dehors de deux vers de l'*Eucharisticos* (124 et 231), on n'en connaît qu'un exemple, dans Arator, *Act.*, I, 438 : *...ex multis plena est instructio libris* ; cf. *TLL* VII, 1, 2007, l. 40 s. Le mot, qui signifie d'abord « action de ranger, de disposer », ne désigne la « formation », l'« instruction » que dans la latinité tardive ; chez les auteurs chrétiens il se rapporte en particulier à la formation religieuse, à la catéchèse (S. Augustin, *Conf.*, VIII, 4, 30 ; Cassien, *Inst.*, 2, 9, 3).

v. 125 : *primitus*. Cet adverbe signifie ici « avant tout » et est employé comme un synonyme de *potissimum*. Le mot a d'abord voulu dire « au commencement, primitivement » (Lucrèce, 4, 1030 ; 5, 1093) ; d'après Ch. Müller, *Observationes*, p. 72, *primitus* n'apparaît pas comme un synonyme de *potissimum* avant S. Augustin (*Epist.*, 93, 52 ; 143, 4 ; 157, 29).

iugis. Cet adjectif que Paulin affectionne se retrouve aux vers 136, 325, 588 ; *iugiter* aussi est fréquent dans le poème (cf. *infra*, note au v. 155). *Iugis* est un mot ancien, attesté dans Plaute (*Pseud.*, 84), qui signifie proprement « qui coule toujours, inépuisable » ; il ne s'est guère répandu dans l'usage qu'à partir d'Apulée et de Tertullien et s'est alors employé surtout comme un synonyme de *perpetuus*, « qui dure toujours ».

v. 127 : in tantum. Cette locution est à rapprocher de *in quantum* (v. 159) ; ce type de locution adverbiale, où un adjectif substantivé au neutre dépend de *in*, se rencontre d'abord chez Salluste (*Hist.*, 4, 37 : *in medium*) et s'est beaucoup développé ensuite, surtout en latin tardif. *In quantum* et *in tantum* se rencontrent déjà pour *quantum* et *tantum* chez les poètes de l'âge augustéen et leur usage s'est répandu chez les prosateurs de l'époque impériale ; voir Kühner-Stegmann, I, p. 569 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 276 ; M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 619-620. *In tantum* ul apparaît dans la latinité d'argent (Sénèque, *Nal.*, 3, 24 ; 6, 29) ; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 640.

v. 134 : ex quibus... captare. Paulin emploie un ablatif prépositionnel avec *captare* (cf. *Praef.* 1 : *de quibus... captare*) au lieu d'un ablatif instrumental ; *captare ex* ou *de* ne sont pas des constructions classiques ; elles se sont répandues dans la latinité tardive ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 7. Sur la concurrence de *ex* et de *de*, voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 263 ; E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 103 s.

captare salutem. Cette même fin de vers se retrouve au v. 605.

v. 136 : iugem. Sur l'adjectif *iugis*, cf. *supra*, note au v. 125.

v. 138-139 : succedente... cedente. Cette figure étymologique se retrouve au v. 186 (*successit... cessit*).

v. 141 : auctus... creuit. Nous avons interprété *auclus* comme un participe qui se rapporte à *error* et non, ainsi que le font certains éditeurs de l'*Eucharisticos*, E. White par exemple, comme le substantif désignant la « croissance ». Dans cette dernière hypothèse, l'expression *auclus creuit* serait vraiment redondante, alors que l'association du participe passé de *augeo* et du verbe *creresco* se retrouve, par exemple, dans Ovide, *Mét.*, 4, 660 : *...partes auctus in omnes | creuit in immensum*.

v. 143 : equus faleris... ornator. Les phalères, *phalerae* ou *falerae*, étaient des plaques de métal décoratives ; elles servaient à orner les cuirasses et les chevaux au cou

desquels on les suspendait en colliers. De l'expression de Paulin on peut rapprocher Virgile, *En.*, 5, 310 : *equum phaleris insignem*.

v. 144 : strator. Le *strator* était dans l'armée romaine un soldat chargé du soin des chevaux de certains officiers supérieurs, par exemple des légats de légion ; voir Daremberg-Saglio, IV, 2, s. v. *strator*, p. 1530. Le *strator* est alors une sorte de palefrenier ou d'écuyer (cf. Ammien Marcellin, 30, 5, 19) ; mais le *strator* pouvait aussi être un officier (cf. Ammien Marcellin, 29, 3, 5) et était alors chargé de l'achat de chevaux dans les provinces (cf. *Codex Theodosianus*, 6, 31). Ici le *strator* est un « écuyer », qui devait aider le jeune Paulin à monter sur son cheval.

v. 145 : accipiter. Le mot *accipiter* désigne ici l'épervier utilisé pour la chasse. En Orient, la chasse à l'épervier ou au faucon est attestée à une date très ancienne (voir Daremberg-Saglio, V, s. v. *uenatio*, p. 693). Les premières mentions qu'on en trouve dans la littérature latine sont chez Pline l'Ancien (*Nal.*, 10, 23), qui en parle comme d'une coutume propre aux Thraces, et chez Martial (14, 217), qui ne précise pas si cette chasse s'était déjà introduite en Italie. Ce passage de l'*Eucharisticos* est l'un des premiers textes sûrs qui attestent l'introduction de la chasse à l'épervier ou au faucon en Occident ; on peut également citer S. Augustin, *Mag.*, 32 (*PL* 32, 1213) : *auceps... auiculam... accipitre figeret, subigeret et caperet*, alors que le passage de Firmicus Maternus (*Math.*, 5, 7, 8) signalé par H. Dressel, *ALL*, IV, p. 324, doit être une interpolation d'humaniste. Les *Lettres* de Sidoine Apollinaire font plusieurs fois mention de l'épervier dressé pour la chasse (3, 3, 2 ; 4, 9, 2) ; dans l'une d'elles l'*accipiter* est cité, comme chez Paulin, dans une énumération des occupations d'un adolescent (3, 3, 2 : *tibi pila, pyrgus, accipiter, canis, equus, arcus ludo fuere*). Le mot *accipiter* a sans doute pu désigner aussi bien le « faucon » que l'« épervier », car *falco* est tardif ; voir J. André, *Les noms d'oiseaux en latin*, 1967, s. v. *accipiter*, p. 20, et s. v. *falco*, p. 70.

v. 146 : sphaera. Le mot *sphaera* (*sphaera*) a été emprunté de bonne heure au grec et a été surtout utilisé dans la

langue philosophique au sens de « sphère céleste » (Cicéron, *Tusc.*, 1, 63, etc.) ; alors que le grec *σφαίρα* a pu désigner dès Homère une « balle à jouer » (*Od.*, 6, 100 ; 6, 115, etc.), le vocable latinisé ne se rencontre dans cette acception qu'à partir du ^ve siècle, chez le médecin Caelius Aurelianus (*Chron.*, 1, 4, 78). Il est difficile de savoir si Paulin emploie ici *sphera* avec le sens de *pila*, « balle » (en particulier balle pour le jeu de paume), ou comme synonyme de *follis*, « ballon ». Les dérivés *sphaerista* et *sphaeristerium*, également empruntés au grec, concernent uniquement le jeu de balle : *sphaerista* est le « joueur de balle » (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, 2, 9, 4 ; 5, 17, 7) ; *sphaeristerium* désigne soit l'endroit pour jouer, la salle de jeu de paume (Pline, *Epist.*, 2, 17, 12 ; 5, 6, 27), soit la partie de balle (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, 2, 2, 15). Une lettre de Sidoine Apollinaire (5, 17, 7) offre un texte capital pour la description d'une partie de balle (voir l'édition de A. Loyer, dans la collection des *Belles Lettres*, t. II, p. 240, n. 58). Sur les différents jeux de balle en vogue chez les Romains, voir Daremberg-Saglio, IV, 1, s. v. *pila*, p. 476 ; dans ses *Épigrammes*, Martial énumère les principales variétés de balles (7, 32, 7 s. ; 14, 45 à 48).

Il faut conserver l'orthographe *sphera*, au lieu de *sphaera*, comme dans Prudence, *Apoth.*, 210 : *cuius ad arbitrium sphaera mobilis atque rotunda*, où, de même qu'ici, le *e* de *sphera* est compté comme une brève dans la mesure du vers. Il faut rapprocher *penitenda*, que Paulin substitue à *paenitenda* aux vers 306 et 468. Sur cet abrègement prosodique de la diphtongue *ae*, qu'on trouve surtout chez Ausone et Prudence, et principalement dans des formes d'origine grecque, voir L. Mueller, *De re metrica poetarum Latinorum*, p. 445.

v. 148 : **Arabi muris**. Cette expression ne désigne pas la myrrhe, comme l'ont cru certains éditeurs de l'*Eucharisticos*, ni même à proprement parler l'animal appelé musc ou porte-musc ; il s'agit en réalité du chat musqué, ou civette (*uiueria ciuetta*). La civette, dont le nom est tiré du bas grec *ζανέτιον* qui est la transcription d'un mot arabe, fournissait une substance onctueuse, qui présentait une forte odeur de musc et dont on parfumait les vêtements.

C'est peut-être le même animal que S. Jérôme appelle *peregrinus mus* (*Epist.*, 130, 19, 1 : *peregrini muris olentes pelliculas* ; *Adu. Iouin.* 2, 8 : *muscus et peregrini muris pellicula*).

v. 149 : **nec minus et**. Barth, *Animadversiones*, p. 273, a eu tort de vouloir corriger *et* en *ut* dans ce début de vers qui paraît emprunté à Virgile, *En.*, 11, 203 (plusieurs autres vers de l'*Énéide* commencent par la formule voisine *nec non et* : 3, 352 ; 4, 140 ; 5, 100 ; 8, 345). Barth a proposé plusieurs autres corrections dans cette phrase (*suctus... euadere... recolam... au lieu de uectus... euasero... recolens*) afin de remédier à l'anacoluthie *recolens... fas est* et d'éliminer le futur antérieur *euasero*.

La construction *recolens... fas est* s'explique pourtant bien : *recolens* est un nominatif absolu ; ce type de construction est fréquent dans la latinité tardive, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un participe présent ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 10 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 143-144. On peut comparer, par exemple. *Peregr. Aetherae*, 16, 7 : *benedicens nos episcopus profecti sumus* (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 158) et Grégoire de Tours, *Hist.*, 2, 3, p. 64, 21 : *haec illi audientes et se inuicem praeuenientes oritur inter eos contentio* (voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 565-568). Cette construction doit d'autant moins étonner ici qu'il a pu y avoir dans l'esprit de Paulin confusion du sujet grammatical et du sujet psychologique : *fas est me credere* équivaut à peu près à *credere possum*.

Quant à *euasero*, futur antérieur dont l'emploi à la place d'un subjonctif parfait peut étonner, il ne doit pas non plus être suspect. Le futur du *perfectum* a en effet été employé parfois avec une valeur modale et a alors concurrencé le subjonctif parfait, même à la première personne du singulier où les deux temps avaient gardé une forme distincte ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 44-47, qui cite un passage de Cassien comparable à celui de Paulin (*Nest., praef.*, 1 : *cumque etiam minoribus impar fuero, par maioribus a te esse compellor*) ; voir aussi Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 324.

L'expression *quotiens euasero casus* rappelle deux pas-

sages de Virgile (*En.*, 9, 99 : ... *quaecumque euaserit undis* et 10, 316 : ... *casus euadere ferri*).

v. 151 : **Christi munere**. Sur la valeur de *munus*, cf. *supra*, note au v. 112.

v. 155 : **iugiter**. L'adverbe *iugiter* apparenté à *iugis* (sur cet adjectif, cf. *supra*, note au v. 125), se retrouve dans quatre autres vers du poème (206, 481, 568, 592), mais il n'offre pas toujours la même valeur. Alors que dans les quatre autres passages il apparaît comme un synonyme de *semper* et signifie « sans cesse, continuellement », il présente ici le même sens que *mox* et doit se rendre par « bientôt ». La même acception de *iugiter* se rencontre dans Ausone, *Epist.*, 23, 9-10 (Peiper, p. 266) : *Et nonas decimas ab se nox longa kalendas | iugiter acciri celebranda ad festa iubebat*.

v. 159 : **in quantum**. Sur cette locution, cf. *supra*, note au v. 127.

v. 160 : **moderamine freni**. Cette expression semble inspirée de Prudence, *Praef.*, 16-17 : ... *legum moderamine frenos | nobilium reximus urbium*.

v. 161 : **crimina culpīs**. On lit une clause presque identique dans Ausone, *Idyl.*, 6, 64 (Peiper, p. 112) : *crimina culpās*.

Pour la distinction entre *crimen* et *culpa*, cf. *infra*, note au v. 167.

v. 162 : **incentiua**. Le substantif *incentium*, qui n'est pas attesté avant Tertullien (*Pall.*, 4), signifie « stimulant, excitant, attrait » ; il est souvent pris en mauvaise part, comme ici, chez les auteurs chrétiens pour désigner les attraites des passions ou des vices (Paulin de Nole, *Epist.* 39, 6 : *incentiua uiliorum* ; Cassien, *Insl.*, 1, 11, 3 : *naturae incentiua* ; 5, 11, 1 : *corporis incentiua* ; 5, 16, 1 : *carnalium desideriorum incentiua*, etc.). L'adjectif *incentiuus*, dérivé de *incinere*, « faire entendre un chant », est ancien ; il est appliqué dans Varron, *Rust.*, 1, 2, 15, à la flûte « qui donne le ton » ; mais il a sans doute été rapproché par la suite du groupe de *incendere* et a reçu dans la latinité tardive l'acception de « qui attise », d'où « qui excite, séduisant » (ainsi dans Prudence, *Ham.*, 249). *Incentium* est la forme

substantivée au neutre de *incentiuus*. Sur le groupe de *incino*, voir A. Ernout, *Incino, incendio, Philologica* II, p. 225-228.

v. 164 : **memor seruare**. La construction de *memor* avec un infinitif est poétique ; on la rencontre d'abord dans Ovide, *Am.*, 3, 14, 48, puis dans Stace, *Silu.*, 2, 4, 18 ; voir Kühner-Stegmann, I, p. 684.

v. 165 : **oblatis**. Le participe *oblatus* est employé ici avec un sens moyen, comme au v. 398 ; le passif de *offero* présente souvent le sens réfléchi de « s'offrir », mais il s'emploie alors surtout en parlant de choses et non de personnes, comme ici ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 40.

v. 166 : **inlecebris**. Le substantif *inlecebra*, surtout attesté au pluriel, signifie « attraites, séductions » ; Paulin emploie volontiers le mot dans cette acception (v. 98, 153, 173, 257). Mais ici le terme désigne des « femmes séduisantes » ; on ne trouve guère d'emploi comparable que chez Plaute où le singulier *inlecebra*, utilisé à propos de courtisanes, signifie « séductrice, enjôleuse » (*Asin.*, 151 ; *Truc.*, 184 ; 759 ; voir le *TLL* VII, 1, 365, l. 38 s.).

v. 167 : **culpae... criminis**. Dans la langue juridique, *crimen*, se rapportant d'abord à la cause, à l'objet du procès, signifie en premier lieu « accusation, inculpation » ; mais comme la base de l'accusation est une violation du droit, *crimen* s'est employé de bonne heure dans le sens de « faute, crime » (voir le *TLL* IV, 1193, l. 52 s., s. v. *crimen*). *Culpa*, « la faute », ne désigne pas tant l'acte répréhensible que l'état de culpabilité ; le mot comporte une nuance subjective. D'autre part, dans la langue technique du droit, *culpa* désigne la « négligence », l'acte par lequel on fait tort à autrui sans le vouloir (*culpa* s'oppose alors à *dolus malus*) ; voir Daremberg-Saglio, I, 2, s. v. *crimen*, p. 1569 et s. v. *culpa*, p. 1582. Dans la langue courante, *culpa* et *crimen* ont pu parfois être utilisés comme synonymes, mais dans ce vers 167, comme au vers 161, *crimen* implique une faute plus grave que *culpa*.

v. 168 : **praeponens**. *Praepono* signifiant ici « préférer », comme au v. 450, est construit avec l'infinitif comme le synonyme *praefero* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 22 ; Kühner-Stegmann, I, p. 667.

v. 169 : **sed neque**. Le même début de vers se lit dans Ausone, *Parentl.*, 30, 9 et *Prof.*, 23, 1 ; d'autre part *silebo* termine le vers, comme ici, dans Ausone, *Prof.*, 18, 1 et *Mos.*, 115 (dans la formule *nec ... silebo* les deux fois).

v. 170 s. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 210, remarque que Paulin insiste sur la naissance de son fils naturel comme sur les autres épisodes de sa vie qui ont leur équivalent dans les *Confessions* (sur le fils naturel d'Augustin, voir *Conf.*, VI, 25) ; cf. *supra*, note au vers 107 et *infra*, note aux vers 474 s.

v. 171 : **functus**. *Functus* est employé ici, ainsi qu'aux vers 185, 236 et 493, avec la valeur de *defunctus*, « mort », que Paulin utilise aussi au v. 241 ; *fungor* n'est pas attesté à un mode personnel comme équivalent de *defungor*, « mourir », avant Paulin de Nole, *Carm.*, 16, 229 (*functus erat* ; cf. ici *est... functus*) et cet emploi est rare (voir le *TLL* VI, 1590, l. 25 s.). En revanche le participe *functus* se rencontre comme synonyme de *defunctus*, *mortuus*, dès le début de l'époque impériale, en poésie, et est devenu d'un usage fréquent dans cette acception (voir le *TLL* VI, 1590, l. 71 s.).

v. 172 : **spurius**. *Spurius* est l'une des désignations de l'« enfant naturel, illégitime » que l'on appelle aussi *uulgo conceptus* ou *naturalis filius* ; il n'y a pas de distinction légale entre ces expressions, mais *spurius* est le terme officiel qu'on trouve en particulier chez les juristes (ainsi dans Gaius, *Inst.*, 1, 64) ; voir Daremberg-Saglio, IV, 2, s. v. *spurii*, p. 1445.

v. 176 : **talis uita mihi**. Ce début de vers rappelle celui d'un vers d'Ausone, *Epiced.*, 64 (Peiper, p. 24 : *talis uita tibi*).

v. 177 : **decennia**. *Decennium*, « espace de dix ans », est un substantif peu usuel. Il se rencontre d'abord dans Apulée, *Soer.*, 18 et chez les juristes (Ulpien, *Dig.*, 1, 6, 6 ; 5, 2, 8, 11) ; Paulin a peut-être emprunté ce substantif à Ausone, qui l'emploie volontiers (*Praef.*, 1, 23, Peiper, p. 2 ; *Parentl.*, 4, 25, Peiper, p. 32 ; 12, 11, Peiper, p. 37 ; *Epist.*, 15, 7, Peiper, p. 250) ; on retrouve *decennia* au v. 232 dans une expression imitée d'Ausone (cf. *infra*, note à ce vers).

v. 178 : **cura parentum**. Cette fin de vers est identique à celle du v. 89.

v. 179 : **suetudine**. En dehors de ce passage et du v. 281, *suetudo* ne paraît attesté que dans un vers d'Ausone, *Protr.*, 16 (Peiper, p. 262) que Paulin a certainement imité ici : *blanda suetudine* répond à *placida suetudine* chez Ausone, à la même place dans le vers. *Suetudo* est vraisemblablement une création d'Ausone ; le mot a été fait sur *consuetudo* d'après le couple *suesco-consuesco*.

v. 180 : **nouum... maritum**. Paulin souligne à l'aide de *nouum*, que la disjonction met en relief, le jeune âge auquel il se maria ; pour mettre un terme à la dissipation du jeune homme, ses parents le poussèrent à prendre épouse peu après sa vingtième année (cf. v. 177), soit en 396 ou 397. Paulin ne paraît pas avoir éprouvé une grande tendresse pour sa femme qu'il qualifie d'*indocilis* au v. 486 (cf. *infra*, note à ce vers). Il ne donne pas d'indication précise sur l'origine de cette personne, se contentant de signaler qu'elle était de grande famille (v. 181-182 : *antiquo... domus... nomine magnifica*), et il ne révèle pas son nom, pas plus qu'il ne le fait pour ses autres parents.

v. 183 : **obnoxia curis**. Cette fin de vers est imitée de Virgile, *Georg.*, 2, 439 (*obnoxia curae*).

v. 186 : **taedis**. *Taeda*, espèce de pin résineux, a désigné par métonymie une branche de pin et plus particulièrement la torche qu'on portait dans le cortège du mariage romain, le « flambeau nuptial » ; les poètes utilisent souvent *taeda* ou le pluriel *taedae* dans le sens d'« hymen » (Virgile, *En.*, 4, 18 ; 4, 339, etc.).

successit... cessit. Cette figure étymologique apparaît aussi aux v. 138-139 (*succedente... cedente*). Il est difficile de la rendre sans nuire à l'exactitude de la traduction. Corpet traduit ainsi : « survivant seule après la mort de son père, (elle) avait pris sa place auprès de l'aïeul et prit place ensuite en ma couche ».

v. 189 : **indepus**. Ce participe du déponent *indipiscor*, qui offre un sens actif au v. 112, présente ici une valeur passive (« acquis »), et il en est de même au v. 262. L'emploi dans une acception passive du participe passé des dépo-

nents se rencontre pour certains verbes dès l'époque classique (ainsi *paclus, potilus*), mais se développe surtout en latin tardif. *Indeptus*, « acquis », se retrouve dans le *Codex Theodosianus*, 9, 42, 13 (*resituere indepta*), alors que *adeptus* présente déjà le même sens dans Salluste, *Cat.*, 7, 3 (*adepta libertate*) et Jug., 101, 9 (*adeptam uictoriam*).

v. 190 : malesuada. Le composé *malesuadus*, qui est ancien et se lit, par exemple, dans Virgile (*En.*, 6, 276), se retrouve dans Ausone, *Epist.*, 27, 7 (Peiper, p. 276) et surtout dans Paulin de Nole, qui affectonne ce mot (*Carm.*, 6, 69 ; 6, 242 ; 11, 24 ; 21, 520 ; 24, 553).

La voyelle finale de *malesuada* se conserve en hiatus devant *otia* et le *-a* en hiatus s'allonge, comme au v. 599 dans *plura agnosco* (cf. *infra* note à ce vers) ; sur cet hiatus et cet allongement, voir l'*index rei metricae* de l'édition Brandes, s. v. *hiatus*, p. 319.

v. 192 : proprii. L'adjectif *proprius* est employé ici avec la valeur d'un possessif ; cf. *supra*, note p. 102.

v. 194 : status. Le mot paraît désigner ici « l'occupation, la tâche » ; cet emploi est proche de celui qu'on trouve dans Salvien, *Gub.*, 4, 57, où *status* signifie « occupation habituelle, profession » (comme parfois le français « état ») : *criminosior... culpa est, ubi honestior status* (voir A. Blaise, *DLAC*, s. v. *status*).

v. 196 : inpendere curam. Cette fin de vers est empruntée à Virgile, *Georg.*, 2, 433.

uinetis. Les vignobles de la Gaule, et ceux de Bordeaux particulièrement, étaient déjà fort réputés ; voir C. Julian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 193, où ce passage de l'*Eucharisticos* est cité.

v. 199 : ultro libens. La même expression pléonastique se lit au v. 115 (cf. *supra* note à ce vers).

fiscalia debita. Cette expression, qu'on trouve au singulier dans Salvien (*Gub.*, 5, 17), désigne les redevances, les impôts dus au *fiscus*, c'est-à-dire à la caisse de l'État (cf. *infra*, note au v. 295). On rencontre plus souvent *fiscalia tributa* (ainsi dans Cassiodore, *Var.*, 3, 32, 1 ; 4, 38, 1 ; 6, 22, 3 ; 11, 35, 3). Le pluriel neutre substantivé *fiscalia*, qui présente le même sens, n'est pas courant (Firmicus Mater-

nus, *Math.*, 3, 11, 17 ; Ambrosiaster, *Ad Rom.*, 13, 6). Sur le *fiscus* et les différents impôts sous le Bas-Empire, voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 43 s., 115 s., 441 s. (note 44 de J. R. Palanque).

v. 202 s. De ce passage, où Paulin décrit avec complaisance la prospérité qu'il connut entre vingt et trente ans, il faut rapprocher les vers 15-16 de son *Oratio* où il prie Dieu de lui conserver sa riche demeure bien pourvue en esclaves, en serviteurs et en clients. Dans l'*Eucharisticos*, Paulin fait d'autres allusions à l'opulence de sa *villa* et au grand nombre de ses domestiques et de ses clients (v. 435-437 et 460). Cette prospérité matérielle représentait un idéal de vie pour le jeune auteur de l'*Oratio*, alors que le poète de l'*Eucharisticos*, réduit à la pauvreté par les invasions barbares, reconnaît dans une véritable *retractatio* (v. 431 s.) qu'il ne faut pas s'attacher à ces biens périssables. Cependant, tout en étant amoureux du bien-être, le jeune Paulin savait modérer ses désirs d'accroître sa fortune : cette modération est exprimée à la fois dans l'*Oratio* (8 : *mens contenta suo*) et dans l'*Eucharisticos* (203 : *mediocria desideranti* ; 214-215 : *neque census | augendi cupidus nimis*).

v. 206 : diuersa anni per tempora. Les Romains appréciaient beaucoup le confort d'une demeure agréable en toute saison ; les descriptions de villas contiennent souvent des remarques relatives à la bonne exposition des pièces (Pline le Jeune, *Epist.*, 5, 6, 24 : *idem cubiculum hieme lepidissimum, quia plurimo sole perfunditur* ; Sénèque, *Epist.*, 55, 7 : *esse illam totius anni credo : occurrit enim fauonio* ; Sidoine Apollinaire, *Epist.*, 2, 2, 13 : *deuersorium, quia minime aestuosum, maxime aestiuum ; nam per hoc quod in Aquilonem solum patescit, habet diem, non habet solem* ; *Carm.*, 22, 154 s. Sur le luxe de ces villas, cf. *infra*, note au v. 208.

iugiter. Sur cet adverbe, cf. *supra*, note au v. 155.

v. 207 : mensa... nitens. Cette expression se lit aussi dans Ausone, *Prof.*, 1, 33 (Peiper, p. 49).

plures. Cette forme de comparatif est employée avec la valeur du positif *multi* ; il en est de même aux vers 307,

521 (et pour le neutre *plura* aux vers 282 et 490). L'emploi du comparatif au lieu du positif, qui se rencontre de bonne heure dans la langue familière, est fréquent dans la latinité tardive; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 168-169.

iuuenesque ministri. Cette expression est peut-être la combinaison de deux fins de vers virgiliennes (*Georg.*, 3, 118 : *iuuenemque magistri* et *En.*, 1, 705 : *pares aelate ministri*).

ministri. Le mot *minister*, que Paulin emploie aussi dans l'*Oratio* (v. 16), désigne un serviteur, qui peut être ou non un esclave. Ici il s'agit très vraisemblablement d'esclaves; à cette époque en effet les chrétiens, même dévots, ne songeaient pas encore à abolir l'esclavage et les clercs eux-mêmes pouvaient avoir des esclaves; voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 163-164.

v. 208 : **grata.** L'adjectif *gratus*, qui qualifie *supellex*, est ici synonyme de *pulcher*. L'emploi de *gratus* comme qualificatif de personnes ou d'objets qui impressionnent agréablement les sens se rencontre déjà dans Horace (*Carm.*, 1, 35, 1; 4, 6, 21; etc.), mais se développe surtout dans la latinité tardive, où cette valeur récente de l'adjectif tend à devenir la plus usuelle; ainsi dans la *Vulgate* : *Esther* 15, 8; *Prov.* 5, 19 et 17, 8; *Nah.* 3, 4; *Act.* 7, 20. On notera en particulier *Act.* 7, 20 : *Moyses... gratus Deo*, « Moïse beau aux yeux de Dieu, très beau », où *Deo* sert à l'expression de l'idée superlative. Sur ces emplois de *gratus*, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 174-178. On trouve un peu plus loin *gratus* utilisé dans l'une de ses acceptions anciennes; cf. *infra*, note au v. 220.

supellex. Les indications de Paulin concernant la beauté et la richesse de son mobilier confirment ce que nous savons de l'opulence des villas gallo-romaines, véritables « châteaux » de la noblesse d'alors (voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 183 s.). Sidoine Apollinaire a donné des descriptions détaillées de sa propre villa d'*Auilacum* dans ses *Lettres* (*Epist.*, 2, 2) et de la villa fortifiée, ou *Burgus*, de son ami Pontius Leontius dans ses poèmes (*Carm.*, 22). Sur les villas d'Ausone, dont la localisation pose des problèmes difficiles, voir A. Loyen, « Bourg-sur-Gironde et les

villas d'Ausone », *R. E. A.*, 62, 1960, p. 113-126 et R. Étienne *Histoire de Bordeaux*, I. *Bordeaux antique*, p. 351 s.

v. 209 : **argentum.** Les objets d'argent avaient la faveur des riches Romains dès le III^e siècle avant l'ère chrétienne et le luxe de l'argenterie ne fit ensuite que croître. L'argent ne servait pas seulement à faire ou à orner des bijoux, mais aussi des ustensiles utilitaires, en particulier de la vaisselle et des vases destinés aux usages les plus ordinaires (voir Daremberg-Saglio, I, s. v. *argentum*, p. 410). La précision apportée par Paulin (*magis pretio quam pondere praestans*) s'explique par le goût que certains manifestaient pour la masse de l'argenterie plus que pour la finesse des motifs de la décoration. Les plats d'argent pesant une centaine de livres n'étaient pas rares; Pline l'Ancien cite même un plat d'argent de cinq cents livres (*Nat.*, 33, 52). Pline nous renseigne aussi sur la variété des pièces d'argenterie (*Nat.*, 33, 49 s.). Sur l'industrie de l'argent en Gaule, voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, V, p. 301 s.

v. 212 : **carpentis euectio tuta decoris.** Les nobles gallo-romains aimaient les longs voyages qui les conduisaient par étapes dans leurs différents domaines et chez leurs amis. Ils circulaient dans des voitures confortables, « demeures mobiles de quelques heures presque aussi molles que les lits somptueux des nuits prochaines » (C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 187). Les *carpenta*, chariots à deux roues, couverts d'une capote, qui paraissent avoir été connus très tôt des Romains, avaient été empruntés aux Gaulois, comme la plupart des véhicules de transport connus à Rome. Les *carpenta*, qui semblent avoir été surtout des voitures de voyage, étaient utilisés pour le *cursus publicus*, la poste impériale, mais ils étaient aussi devenus des équipages de luxe comme ceux auxquels Paulin fait allusion (*carpentis... decoris*); voir Daremberg-Saglio, I, 2, s. v. *carpentum*, p. 926 s. et s. v. *cursus publicus*, p. 1658.

euectio. Ce terme, qui n'est guère usuel qu'à partir du IV^e siècle, désigne d'ordinaire une autorisation de voyager par la poste impériale, le *cursus publicus*, qui était réservée d'ordinaire aux fonctionnaires et aux messagers de l'Empereur. Le mot est rarement utilisé dans le sens plus général

de « voyage, transport », soit par route comme ici (cf. *Paneg.*, 8 (5), 7, 3 ; Paulin de Périgueux, *Mart.*, 4, 239), soit par voie maritime (Cassien, *Inst.*, 7, 7, 2). Sur le sens technique de *euectio*, voir Daremberg-Saglio, II, 1, s. v. *euectio*, p. 865 ; O. J. Zimmermann, *The late latin vocabulary of the Variae of Cassiodorus*, 1944, p. 222.

v. 213 s. W. Brandes, *Prolegomena*, p. 277, n. 1, rapproche ce passage des vers 149 s. qui présentent une anacoluthie (cf. *supra*, note au v. 149). Ce rapprochement apparaît contestable à Ch. Müller, *Observationes*, p. 11, n. 1, selon qui les nominatifs *attentior*, *studiosior*, *cupidus*, etc. ne sont pas des nominatifs absolus (alors que *recolens* au v. 151 en est un), mais s'expliquent par une ellipse de *fui* ; cette explication est d'autant plus séduisante que le verbe *esse* est le dernier verbe à mode personnel employé précédemment dans cette longue phrase (v. 205 : *ul mihi... esset*).

v. 214 : *conseruandis studiosior*. C'est seulement en latin tardif que l'on trouve *studiosus* construit avec un datif, par analogie avec *studere* (Plaute, *Mil.*, 802 est un passage interpolé) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 4 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 78. C'est également par analogie avec *studere* que *studiosus* peut recevoir dans la latinité tardive un adjectif verbal au datif pour complément (cf. *Histoire Auguste*, Spart. *Hadr.*, 2, 1) ; la construction identique de *attentus* au v. 213 (*his... attentior amplificandis*) est sans doute empruntée à celle de *attendere* qui ne se rencontre pas avant la latinité d'argent (Frontin, *Strat.*, 1, 9, 3) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 34.

v. 215 : *ambitor*. Le mot *ambitor*, « qui brigue, qui désire ardemment », est d'apparition tardive ; il n'est pas attesté avant Servius (*Aen.*, 4, 283), et n'a jamais été d'un usage fréquent. On le retrouve en prose, par exemple, dans Optat de Milève (1, 18 et 19) et en poésie dans Paulin de Nole (*Carm. app.*, 3, 84) et Orientius (*Comm.*, 2, 140). Le terme est accompagné d'un complément au génitif, comme ici, chez Paulin de Nole, *Episl.* 13, 16 (*aeternae laudis ambitor*) et chez Salvien, qui utilise une expression voisine de celle qu'emploie Paulin de Pella (*Gub.*, 5, 53 : *nouorum honorum religiosi ambitores*) ; voir le *TLL* I, 1857, l. 31 s.

v. 216 : *sectator deliciarum*. Paulin donne ainsi lui-même une excellente définition du jeune seigneur amoureux du bien-être qu'il était alors, mais la même expression pouvait sans doute s'appliquer tout aussi bien à la plupart des membres de la noblesse gallo-romaine à cette époque ; sur le goût de la douceur de vivre dans la Gaule du Bas-Empire, voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 183 s.

v. 217 : *expensa*. Le mot se retrouve plusieurs fois dans le poème (v. 419, 535, 553, 560), mais ne présente pas toujours le même sens. Ce terme, qui est tardif et appartient surtout au vocabulaire juridique, signifie en général « frais, dépenses » (cf. v. 419 et 535) ; il peut désigner aussi l'argent nécessaire pour subvenir aux frais (cf. *infra*, note au v. 553) et même l'approvisionnement en grain (Cassiodore, *Var.*, 1, 34, 2 ; 2, 26, 2, etc. ; voir O. J. Zimmermann, *The late latin vocabulary of the Variae of Cassiodorus*, 1944, p. 46).

qua. Ce pronom indéfini représente le féminin pluriel *deliciae* ; on attendrait donc *quae*, mais on a affaire ici au pluriel neutre *qua* substitué au féminin *quae* ; ce type d'accord, qu'on peut considérer comme une construction *ad sensum*, se rencontre souvent dans la latinité tardive avec le relatif pluriel neutre *quae* qui peut représenter un antécédent féminin (surtout *res*) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 16-17 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 431.

v. 220 : *grata acceptaque*. Le groupement binaire de *gratus* et de *acceptus*, où les deux adjectifs sont synonymes, est attesté dès Plaute (*Stic.*, 50 ; *Truc.*, 583 ; 617) et se retrouve assez souvent en prose, alors qu'en poésie il ne se rencontre que dans Catulle (96, 1 : *gratum acceptumue*) et dans ce passage de Paulin de Pella ; voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 204. Paulin utilise aussi *gratus* dans l'acception récente de « beau » ; cf. *supra*, note au v. 208.

accepta. Le *-a* final est allongé, comme dans plusieurs autres formes de pluriels neutres ; cf. *supra*, note au v. 5.

v. 221 : *cara magis*. Ce début de vers rappelle celui de Virgile, *En.*, 5, 725.

v. 223 : *ipsis*. Le pronom *ipse* est employé ici avec la valeur de *is* ; cf. *infra*, note au v. 512. Sur *ipse*, voir aussi *supra* note p. 103.

praesentia nostra. La même fin de vers se lit dans Juvencus, 3, 430.

v. 224 : consona. Sur l'emploi du datif avec *consonus*, cf. *supra*, note au v. 94.

v. 225 : gaudia fructum. La clausule est presque identique dans Claudius Marius Victor, *Aleth.*, 2, 212 (*gaudia fructus*).

per mutua gaudia. *Per* est employé, au lieu de l'ablatif, pour indiquer la cause dès Plaute, mais cet emploi de la préposition s'est surtout répandu en latin tardif; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 8; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 127.

v. 226 s. : utinam... usus... mansisset. Paulin se souvient sans doute ici de Virgile, *En.*, 3, 615 : ... *mansissetque ulinam fortuna!*

prolixior usus. Paulin emploie aussi l'expression *prolixo... usu* au v. 550.

munere Christi. Sur cette fin d'hexamètre, cf. *supra*, note au v. 112.

v. 230 : adsidua conlatio uerbi. Cette expression est à rapprocher de celle qu'on lit dans Sedulius, *Epist. ad Maced.* (CSEL X, p. 11, 6) : *quosdam conlationibus adsiduae disputationis ad meliora uexisti*. Chez les auteurs chrétiens *conlatio* est souvent employé dans l'acception de « discussion, conférence ».

v. 231 : instructio. Sur ce mot, cf. *supra*, note au v. 124. L'expression *studiorum instructio* est pléonastique.

v. 232 : post trina decennia. Cette expression est imitée d'Ausone qui utilise deux fois la formule *per trina decennia* à cette même place de l'hexamètre (*Praef.*, 1, 23, Peiper, p. 2; *Parent.*, 4, 25, Peiper, p. 32). Sur *decennium*, cf. *supra*, note au v. 177.

transacta... post... decennia. La tournure qui comporte *post* accompagné d'un substantif et d'un participe se substitue souvent à l'ablatif absolu en latin tardif; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 9; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 243.

v. 233 : non felix cura laboris. Paulin s'inspire certainement ici d'Ausone, *Ecl.*, 2, 25 (Peiper, p. 88) : ... *non felix cura pudoris*. D'autre part, la clausule *cura laboris* se retrouve dans Orientius, *Comm.*, 1, 213.

v. 235 : hostibus infusis Romani in uiscera regni. Lors de l'invasion barbare, à laquelle Paulin fait ici allusion, notre auteur avait tout juste trente ans (cf. v. 232 : *acui post trina decennia nostri*). Il ne s'agit donc pas de l'invasion des Wisigoths, qui ne se produisit qu'au début de 412 (cf. *infra*, note au v. 285), mais de celle des Vandales et des Alains qui franchirent le Rhin le dernier jour de l'année 406 et déferlèrent vers le cœur de la Gaule au début de 407 (voir F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 78 s.; P. Courcelle, *Les grandes invasions*, p. 79 s.). Les Barbares, qui atteignirent rapidement les Pyrénées, dévastèrent les régions traversées, dont l'Aquitaine; Bordeaux subit cependant moins de ravages que lors de l'invasion des Goths qui incendièrent la ville à leur départ (cf. v. 314). Paulin fut déjà certainement fort éprouvé par cette première invasion (v. 239 : *damna domus populantem inlata per hostem*), mais il était beaucoup plus affligé par la mort de son père (v. 236 et 241); aussi n'insiste-t-il pas sur les dommages causés par les Barbares. D'autres œuvres du v^e siècle nous renseignent mieux sur la détresse de la Gaule dévastée par le passage des Vandales et des Alains, en particulier l'*Epigramma Paulini* (v. 10-29), poème qui fut écrit peu après l'invasion et qu'on attribue à Paulin de Béziers (voir P. Courcelle, *Les grandes invasions*, p. 87 s.; É. Griffe, « L' 'Epigramma Paulini', Poème gallo-romain du v^e siècle », *R. E. Aug.*, 1956, II [*Mémorial Gustave Bardy*], p. 187-194). D'autres poèmes, tels que le *Carmen de Providentia*, dont l'auteur est inconnu, et le *Commonitorium* d'Orientius offrent un tableau encore plus détaillé des ravages des Barbares, mais, composés après l'arrivée des Wisigoths dans le sud de la Gaule, ils décrivent les méfaits des deux invasions; sur l'invasion wisigothique, cf. *infra*, note au v. 285.

v. 236 : functi. Sur *functus*, équivalent de *defunctus*, cf. *supra*, note au v. 171. *Defunctus* est employé au v. 241 (*defuncti patris*).

v. 237 : finitae... uitae. Cette expression désigne ici la vie limitée d'ici-bas, la vie mortelle, par opposition à la vie éternelle des bienheureux.

tempora uitae. La même fin de vers se lit dans Paulin de Périgueux, *Mart.*, 4, 617.

v. 238 : ruptae pacis. Dans les premières années du ve siècle, Stilichon avait réussi à établir un traité, un *foedus*, successivement avec les Alains et les Vandales, puis avec les Wisigoths d'Alaric. Ce furent des peuplades de Vandales et d'Alains qui rompirent les premières le *foedus* conclu avec les Romains en franchissant le Rhin pour envahir la Gaule le 31 décembre 406 (cf. *supra*, note au v. 235 ; voir F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 69 s.). Un vers de l'*Epigramma Paulini* fait allusion à cette rupture du *foedus*, v. 11 : *nunc primum inlaesae turbato foedere pacis | barbarus incumbit...* (sur ce poème de Paulin de Béziers, cf. *supra*, note au v. 235).

v. 241 s. Ce passage où Paulin révèle la profonde douleur qu'il éprouva à la mort de son père est parmi les plus émouvants du poème ; Paulin ne perdait pas seulement un père qui lui était cher, mais aussi un conseiller et un ami, avec lequel, nous apprend-il (v. 244-245), il s'entendait mieux qu'avec les amis de son âge. Ces vers contrastent avec ceux où Paulin évoque la mort de sa femme sans exprimer beaucoup de regret (v. 495 s. ; cf. *infra*, note au v. 486). En revanche on peut rapprocher un passage de la lettre qu'Ausone adresse à son père à l'occasion de la naissance de son fils (*Epist.*, 1, Peiper, p. 255) : tout en exprimant sa piété filiale, Ausone affirme que la différence d'âge n'est pas si grande entre son père et lui qu'il ne puisse éprouver envers son père également l'affection d'un frère (v. 13-14 : ... *nam subparis aevi | sum tibi ego et possum fratris habere uicem*). L'expression *conserto aeuo* que Paulin utilise au v. 244 est sans doute un souvenir de cette *Épître* d'Ausone. Les vers suivants rappellent également des passages d'autres œuvres d'Ausone (cf. *infra*, note au v. 246).

v. 246 : inter prima iuuentae tempora. Au moment de l'invasion de 407, qui coïncida avec la mort du père de Paulin, notre auteur venait d'avoir trente ans. La période de la *iuuentus* (*iuuenta* est un mot qu'on trouve surtout chez les poètes) commençait précisément à trente ans. Mais il ne faut pas toujours considérer les mots *iuuentus*,

iuuenis comme des indications précises (cf. *infra*, note au v. 508).

L'expression *prima iuuentae tempora* est empruntée à des vers d'Ausone où *tempora* est placé, comme ici, en rejet (*Caesar.*, *Tetr.*, 13-14 ; Peiper, p. 187). Il se peut que Paulin se souvienne également ici d'un autre vers d'Ausone (*Parent.*, 14, 3 ; Peiper, p. 38 : ... *in primae raplus mihi flore iuuentae*).

v. 248 : indocilis fratris. Ce frère avec qui Paulin ne put s'accorder était probablement Censorius Magnus Ausonius, le fils de Thalassius pour lequel Ausone composa le *Liber protrepticus* et le *Genethliacos*. Il semble en effet que Thalassius n'eut que deux fils (voir R. Étienne, *Histoire de Bordeaux*, I. *Bordeaux antique*, p. 364-365). Sur cet Ausonius, voir K. F. Stroheker, *Der senatorische Adel im spätantiken Gallien*, Tübingen, 1948, p. 152 ; cf. aussi *supra*, p. 15-16.

v. 249 : exceptit. Employé avec un nom de chose pour sujet et un nom de personne pour complément, *excipio* peut signifier « concerner » quelqu'un, « advenir à » quelqu'un (cf. César, *B. C.*, 1, 21, 6 : *quid reliquis accideret, qui quosque euenus exciperet*) ; il s'agit d'ordinaire d'un événement fâcheux (Virgile, *En.*, 3, 318-319 : ... *quis te casus... excipit* ; Tite-Live, 6, 42, 9 : *atrocior domi seditio exceptit*). Paulin emploie une autre fois *excipio* dans cette même acception (v. 330-331 : *exactos laribus patriis... obsidio... exceptit...*).

ualidum... testamentum. Dans l'acception de « qui remplit les conditions légales, valide », *ualidus* n'est pas attesté de façon certaine avant ce passage de l'*Eucharisticos* ; on retrouve l'adjectif avec ce sens dans Cassiodore, *Var.*, 12, 5, 5.

v. 250 : specialia. Sur l'adjectif *specialis*, cf. *supra*, note au v. 66.

v. 251-252 : mihi cura tuendae | hoc quoque maior erat. Cette formule rappelle un vers de Virgile, *Georg.*, 3, 305 : *Haec quoque non cura nobis leuiore tuendae*. On peut rapprocher aussi Ovide, *Mét.*, 11, 297 : *pacis mihi cura tenendae*.

v. 252 : quoque maior. L'adverbe *quoque* renforce ici le comparatif avec la valeur de « encore », comme *etiam*

dans la langue classique ; on trouve quelques autres exemples de cet emploi de *quoque*, comme *Carm. epigr.*, 495, 2 : *dulcis nomine erat, animo quoque dulcior usque* ; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 138 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 75.

v. 259 : obliuione. Ce mot est à scander ici comme un tétrasyllabe, *i* étant traité comme consonne dans le groupe *io*. Pour d'autres exemples de synizèse, cf. *infra*, note au v. 462.

v. 262 : emensis... malis. Le verbe *emeliior*, qui signifie habituellement « mesurer » ou « parcourir », traduit ici l'idée de « traverser » des dangers, « supporter » des épreuves (cf. Sénèque, *Med.*, 611 : *et tot emensus pelagi labores* ; Silius Italicus, 4, 53-54 : *pelagi terraeque laborem | diuersum emensos*). Le participe passé de ce déponent offre ici un sens passif, comme dans Virgile, *Georg.*, 1, 450 (*emenso... Olympo*).

indepta... munera. Sur le sens passif de *indeptus*, cf. *supra*, note au v. 189. Sur la valeur de *munus*, cf. *supra*, note au v. 112.

v. 263 : recondita corde. On peut rapprocher l'expression *clausas... corde* du v. 19 ; dans ces passages d'action de grâces, ces deux formules désignent les sentiments de reconnaissance que recèle le cœur de Paulin.

v. 266 : claro procerum conlatus honori. Paulin s'inspire peut-être ici d'Ausone, *Geneth.*, 24 (Peiper, p. 259) : *... superiorum adiunctus honori*. Parmi les dignités auxquelles Paulin fut élevé, nous ne connaissons que sa charge de *comes largitionum priuatarum* ; cf. *infra*, note au v. 295.

v. 267 : proprio. Sur *proprius* employé à la place d'un possessif, cf. *supra*, note p. 102.

v. 268 : econtra. La locution *e contra*, qui s'écrit souvent en un seul mot, n'apparaît que dans la latinité tardive ; elle a sans doute été formée d'après *e contrario* ; elle peut signifier soit « en face, vis-à-vis », soit « au contraire, en opposition ». On trouve parfois aussi *a contra* et *de contra* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 70 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 223 et 283.

v. 270 : et. *Ex* a été corrigé en *et* pour la première fois dans l'édition de la *Collectio Pisauraensis* ; cette substitution de *et* à *ex* a peut-être été involontaire (cf. *supra*, p. 44).

v. 271 : ac mihi ante omnes. Cette formule est peut-être la contamination de deux débuts de vers de Virgile (*En.*, 5, 540 : *et primum ante omnis* et 11, 416 : *ille mihi ante alios*).

specialiter. Cet adverbe se rencontre dès le début de l'époque impériale (par exemple dans Quintilien, *Inst.*, 5, 10, 42), mais ne s'est répandu dans l'usage qu'à partir de Tertullien. Il est fréquent, par exemple, dans Optat de Milève (1, 8 ; 2, 14 ; 4, 5 ; 7, 1) et dans Paulin de Nole (*Carm.*, 16, 200 ; *Epist.*, 12, 7 ; 12, 12 ; 13, 4 ; 13, 20 ; 31, 1) ; sur l'adjectif *specialis*, cf. *supra*, note au v. 66.

v. 272 : pars orientis. Paulin désigne ainsi la Macédoine, où il naquit, à Pella ; cf. *supra*, note au v. 24.

v. 273 : possessor. Les domaines dont Paulin dit être le propriétaire en Orient sont ceux qu'il tenait de sa mère (cf. v. 413-414 et 481-482). On a parfois tiré argument de l'existence de ces biens maternels situés en Grèce pour affirmer que la mère de Paulin était d'origine grecque et que Paulin ne pouvait donc être que le fils d'Hesperius et non celui de Thalassius. Ce point de vue est défendu en particulier par W. Brandes, *Prolegomena*, p. 266-267, qui réfute l'hypothèse proposée par O. Seeck dans son édition des œuvres de Symmaque (*M. G. H.*, VI, 1, p. LXXVIII, n. 352) ; selon O. Seeck, ces biens pouvaient venir de l'oncle d'Ausone, Aemilius Magnus Arborius, qui était mort sans postérité et qui aurait pu léguer sa fortune à la fille d'Ausone. Mais une autre explication nous paraît préférable : la fille d'Ausone avait sans doute hérité ces domaines de son premier mari, Valerius Latinus Euromius, qui avait été *praeses Dalmatiae*, gouverneur de Dalmatie (cf. Ausone, *Parent.*, 14, 9-10, Peiper, p. 38 ; voir Pauly-Wissowa, XVIII, p. 2353 ; S. Mazzarino, *Stilicone, La crisi imperiale dopo Teodosio*, Rome, 1942, p. 28, n. 5 et p. 31).

uidebar. Sur l'emploi explétif de *uideri*, cf. *supra*, note au v. 57.

v. 274 : iniecere manum. Ce début de vers est sans doute emprunté à Virgile, *En.*, 10, 419 ; on le lit aussi dans Juvencus, 4, 521. Il n'est pas rare de trouver la locution *iniicere manum* (ou *manus*) employée avec valeur méta-

phorique, comme ici (ainsi, par exemple, dans Ovide, *Her.*, 8, 16 : *inice non limidas in tua iura manus*).

sed mihi debita dudum. *Sed* ne marque pas ici une opposition, mais introduit un qualificatif qui ajoute une précision ; cet emploi de *sed* est ancien, au moins dans la langue familière (cf. Plaute, *Cas.*, 491 ; *Rud.*, 799) ; on le retrouve souvent dans la latinité tardive, par exemple dans la *Peregrinatio Aetheriae* (7, 7 ; 13, 3 ; 23, 2) ; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 179-180 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 487.

v. 275 : quod. La conjecture de Brandes qui a substitué *quod* à *quae*, leçon des deux manuscrits, doit être retenue ; on ne connaît en effet aucun exemple sûr de *quae* employé à la place de la conjonction causale *quod*. Dans Grégoire de Tours, *Marl.*, 83 (p. 545, 16) : *proferre quae innocentiae meae Deus praestiterit ut haec mereret*, il semble que le texte soit altéré ; voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 392 n. 5 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 56, n. 1.

me... tenerent. Paulin ne put réaliser son projet de départ pour la Grèce qui lui tenait pourtant à cœur, car il en parle à plusieurs reprises (cf. v. 410 s. et 482 s.). Paulin ne se singularisait pas en essayant de gagner un autre pays pour échapper aux Barbares : nombreuses furent les familles nobles qui se réfugièrent alors dans les parties de l'Empire épargnées par l'invasion, soit en Afrique, soit en Orient (voir P. Courcelle, *Les grandes invasions*, p. 58 s. et 101 s.).

v. 276 : agminis. Ici, ainsi qu'au vers 349, *agmen* désigne les compagnons de voyage, la « suite » de Paulin.

v. 278 : propriis certans mens obuia uotis. Paulin s'inspire ici d'un vers d'Ausone, *Pylh.*, 35 (Peiper, p. 88) : *Dissidel ambiguus semper mens obuia uotis*.

propriis. Sur *proprius* employé à la place d'un possessif, cf. *supra*, p. 102.

v. 281 : suetudo. Sur ce substantif, cf. *supra*, note au v. 179.

v. 282 : domus... commoda. Paulin fait souvent allusion à l'opulence de sa demeure ; cf. *supra*, note au v. 202.

plura. Sur l'emploi du comparatif *plures* au lieu de *multi*, cf. *supra*, note au v. 207.

v. 285 : hospite... Gothico quae sola careret. Si Paulin fut vraiment le seul à être exempté de loger des Goths sur son domaine, il dut vraisemblablement cette faveur à son attitude conciliante : il prit sans doute une grande part aux négociations avec les Barbares, qui furent d'abord bien accueillis par la noblesse bordelaise (voir P. Courcelle, *Les grandes invasions*, p. 93). Sa complaisance lui valut aussi une charge honorifique auprès de l'empereur Attale (cf. *infra*, note au v. 295).

Les Wisigoths, sous la conduite d'Alaric, avaient envahi l'Italie dès 408 et s'étaient emparés de Rome en 410 ; puis en 412 ils passèrent en Gaule, commandés par Athaulf, beau-frère et successeur d'Alaric, et après s'être emparés de Narbonne et de Toulouse ils parvinrent à Bordeaux dès 413. Comme l'invasion des Vandales et des Alains qui s'était produite quelques années plus tôt (cf. *supra*, note au v. 235), celle des Wisigoths a été souvent évoquée par les auteurs du temps : les malheurs des Gallo-Romains sont décrits en particulier dans le *Commonitorium* d'Orientius et dans le *Carmen de Prouidentia*. Sur l'invasion wisigothique, voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 262 s. ; F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 71 s. ; P. Courcelle, *Les grandes invasions*, p. 90 s. ; É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 8 s. Sur Athaulf, cf. *infra*, note au v. 311.

quae sola careret. Cette fin de vers est inspirée de Virgile, *En.*, 5, 651 (*quod sola careret*).

v. 287 : speciali. Sur l'adjectif *specialis*, cf. *supra*, note au v. 66.

v. 288 : populo abeunti. Anticipant sur la suite des événements, Paulin fait ici allusion au départ des Goths qui se produisit en 414, lorsqu'ils quittèrent pour un temps la Gaule et passèrent en Espagne. Paulin rappelle de façon plus détaillée, aux vers 311 s., le pillage auquel les Goths se livrèrent en quittant Bordeaux qui les avait pourtant accueillis pacifiquement ; lors de cette mise à sac, les biens de Paulin ne furent pas épargnés, ce qui lui donna à regretter de n'avoir pas eu à héberger de Goth sur son domaine (cf. v. 285), puisque certains Barbares préservèrent leurs hôtes du pillage.

v. 291 : **praefatae**. Le participe passé du déponent *praefari* est employé dans un sens passif, comme dans Ausone, *Praef.*, 43 (Peiper, p. 3) : *Sic etiam nostro praefatus habere libro*. La valeur passive de *praefatus* est rare, excepté chez les jurisconsultes qui l'utilisent volontiers avec le sens de *praedictus* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 38 ; J. P. Krebs, *Antibarbarus der lateinischen Sprache*, II, s. v. *praefatio*, p. 352.

v. 293 : **solacia**. Sur *solacium*, « aide, soutien », cf. *infra*, note au v. 512.

v. 293-294 : **tyrannus Attalus**. *Tyrannus* est à prendre dans le sens d'« usurpateur ». En effet Priscus Attalus, qui avait été comte des Largesses Sacrées sous Honorius, puis préfet de la Ville, fut proclamé empereur à la fin de 409 sous la pression du roi des Goths, Alaric, qui n'avait pu parvenir à une entente avec l'empereur Honorius. Attale, jusqu'alors païen, devint arien en se faisant baptiser par l'évêque des Goths Sigesar. Mais l'usurpateur fut destitué en 410 par celui même qui l'avait fait nommer, Alaric. Après la mort de ce dernier, Attale accompagna en Gaule, lors de l'invasion de 412, le nouveau roi des Goths, Athaulf, qui fit proclamer Attale empereur pour la seconde fois et le fit reconnaître dans une partie de la Gaule. Mais Paulin reconnaît lui-même que le pouvoir de cet usurpateur était tout illusoire et reposait sur la seule bonne volonté des Goths (v. 297 s.). Après la mort d'Athaulf en 415, Attale, abandonné par ses anciens amis, chercha son salut dans la fuite, mais après avoir été capturé il figura au triomphe de l'empereur Honorius et fut pour finir relégué aux îles Lipari ; voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 256 s. et 267 ; F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 75 s. ; P. Courcelle, *Les grandes invasions*, p. 48, 93, 104.

v. 295 : **priuatae comitiuam largitionis**. Paulin ne fut pas le ministre des finances d'Attale, comme on le prétend parfois. La charge de ministre des finances était la *comitiua sacrarum largilionum* : le *comes sacrarum largilionum* avait succédé depuis Constantin au *rationalis*, ancienne dénomination du ministre qui avait sous sa direction le *fiscus*, la caisse de l'État. Un *comes rerum priuatarum* avait rem-

placé l'ancien *magister rei priuatae*, chargé de l'administration des biens de la couronne. Paulin ne fut pas non plus *comes rerum priuatarum*, mais *comes largilionum priuatarum* (ou *largilionis priuatae*), c'est-à-dire chef d'une section de la *res priuata* ; il était donc seulement responsable de la cassette privée de l'empereur et Paulin avoue que sa charge était purement illusoire, l'usurpateur Attale, créature des Goths, ne semblant pas avoir les moyens de faire de nombreuses largesses. En revanche cette distinction compromit Paulin aux yeux de certains Gallo-Romains qui lui reprochèrent d'avoir pactisé avec les Goths et usèrent contre lui de représailles (cf. *infra*, note au v. 424). Sur les ministères financiers sous le Bas-Empire, voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 114 s. et 220 s.

Le substantif *comitiua*, qui désigne la dignité de comte, la charge de ministre, est attesté depuis 372 (*Codex Theodosianus*, 6, 14, 1 ; voir le *TLL* III, 1800, l. 46 s.) : on le retrouve en particulier dans Cassiodore, *Var.*, 1, 2, 5 ; 2, 28, 4 ; etc. (voir O. J. Zimmermann, *The late latin vocabulary of the Variae of Cassiodorus*, 1944, p. 37 et 202 s.). Sur *comes*, cf. *infra*, note au v. 315.

v. 297 : **iamque**. La correction proposée par Haase, à savoir *cumque*, est inutile ; en effet *iam* est parfois l'équivalent de *cum iam* (voir le *TLL* VII, 117, l. 57 s. ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 637). Dans la latinité tardive, il n'est pas rare que des adverbes de temps soient employés avec la valeur de conjonctions de subordination ; au sens temporel de *iam* s'ajoute ici une nuance concessive (« alors que ») que présente également la relative à laquelle la proposition introduite par *iam* est coordonnée ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 53 et 59.

fidere regno. Cette clause rappelle celle d'un vers de Virgile, *En.*, 5, 800 (*fidere regnis*).

v. 301 : **propriis**. Sur *proprius* employé à la place d'un possessif, cf. *supra*, note p. 102.

v. 302 : **unde**. Sur *unde*, « c'est pourquoi », cf. *supra*, note au v. 79.

v. 303 : **Gothicam... pacem**. Cette paix que, selon Paulin, les Goths mêmes étaient unanimes à souhaiter, ne

fut rétablie que quelques années plus tard quand l'empereur Honorius rappela les Goths d'Espagne, où ils avaient victorieusement combattu les Vandales et les Alains pour le compte des Romains, et les installa en Aquitaine, en 418, à titre de fédérés. Un échange d'otages garantit le *foedus* ainsi conclu entre les Romains et les Wisigoths ; voir A. Loyen, « Les débuts du royaume wisigoth de Toulouse », *REL*, XII, 1934, p. 406 s. Sur les conditions de l'établissement des fédérés, cf. *infra*, note au v. 576.

La paix rétablie par le *foedus* de 418 fut troublée à plusieurs reprises, en particulier de 436 à 439, puis en 458-459, lorsque Théodoric II, mécontent de la destitution de son ami Avitus qu'il avait fait proclamer empereur, essaya d'occuper Arles. Les vers 306-307 attestent qu'à l'époque où ce passage fut composé Romains et Goths vivaient en paix ; ils prouvent que la rédaction du « noyau central » du poème est antérieure à 459 (cf. *supra*, p. 17). Il est probable que l'expression *plures Gothico florere fauore* fait allusion plus particulièrement à la faveur dont Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, jouissait auprès du roi des Wisigoths : il avait été un familier de la cour de Théodoric I^{er} à Toulouse et avait même bercé dans ses bras le second fils du roi qui devait régner sous le nom de Théodoric II (cf. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 7, 481 s.). Avitus participa à l'éducation du futur souverain et sut se faire de lui un ami ; aussi Théodoric II lui proposait-il la pourpre en juin 455 : le mois suivant Avitus recevait à Arles les insignes impériaux, mais il devait en être dépouillé l'année d'après et être contraint d'accepter l'évêché de Plaisance. Il mourut peu après, en revenant en Gaule. Sidoine Apollinaire a célébré son beau-père dans le *Panegyrique d'Avitus* (*Carm.*, 7), qui fut prononcé à Rome le 1^{er} janvier 456 (voir A. Loyen, *Recherches historiques sur les Panegyriques de Sidoine Apollinaire*, Paris 1942, p. 35 s. ; sur Avitus, voir aussi K. F. Stroheker, *Der senatorische Adel im spätantiken Gallien*, Tübingen 1948, p. 152-153). Ce passage de l'*Eucharisticos*, où Paulin pense fort vraisemblablement à Avitus, a sans doute été composé dès 455 (cf. *supra*, p. 18).

v. 306 : *penitenda*. C'est avec raison que Brandes écrit

penitenda au lieu de *paenitenda* (B), *poenitenda* (P), car la première syllabe du mot est comptée pour brève, comme au vers 468. Un semblable abrègement prosodique de la diphtongue *ae* se rencontre dans *sphaera* (v. 146) ; sur cet abrègement, cf. *supra*, note au v. 146.

v. 307 : *plures*. Sur l'emploi du comparatif *plures* au lieu de *nulli*, cf. *supra*, note au v. 207.

Gothico florere fauore. Sur l'allusion à Avitus qu'implique sans doute cette expression, cf. *supra*, note au v. 303.

v. 309 : *pars ego magna fui quorum*. On retrouve ici, dans un autre ordre, les mots de la formule de Virgile, *En.*, 2, 6 : *et quorum pars magna fui*. Il est exceptionnel que le pronom relatif soit ainsi rejeté à la fin de la proposition, mais Paulin le place souvent à la deuxième, troisième ou quatrième place de la relative ; il en est de même pour le relatif indéfini *quicumque* (ainsi, par exemple au v. 322 : *euentum fuerant nostrum quaecumque seculae*) ; voir l'*index uerborum et elocutionum* de l'édition Brandes, s. v. *pronomen relatiuum* et s. v. *quicumque*, p. 331.

v. 310 : *propriis*. Sur l'emploi de *proprius* au lieu d'un possessif, cf. *supra* p. 102.

patriaque superstes. L'expression *patriae superstes* se lit déjà dans Horace, *Carm. saec.*, 42.

v. 311 : *profecturi regis... Atiulfi*. Athaulf, beau-frère du roi des Wisigoths Alaric, avait été élu comme successeur d'Alaric après la mort de ce dernier à la fin de 410. C'est sous sa conduite que les Goths envahirent la Gaule en 412 (cf. *supra*, note au v. 285) et c'est lui aussi qui fit proclamer Attale empereur pour la seconde fois (cf. *supra*, note au v. 294). Athaulf, qui voulait réconcilier Rome et les Goths, épousa à Narbonne, au début de 414, Galla Placidia, fille du grand Théodose, mais devant l'hostilité du consul Constance, qui voulait réduire les Goths à la disette, le roi wisigoth conduisit son peuple en Espagne à la fin de 414 ; il y mourut assassiné par un des hommes de sa suite l'année suivante : sur Athaulf, voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 262 s. ; F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 81 s.

Profecturi fait allusion au départ des Wisigoths pour

l'Espagne. Avant de quitter Bordeaux, ils pillèrent et incendièrent la ville (cf. v. 314 : *omni urbe... cremata*).

v. 315 : me inuentum comitem. Le passif *inueniri* est employé avec le sens de « se trouver, être » dès Plaute (*Capt.*, 569 et 582). Cet emploi du verbe se rencontre en latin classique, surtout au parfait (Cicéron, *S. Rose.*, 87 ; *Quincl.*, 73 ; *Catil.*, 4, 14 ; etc.), mais il est surtout fréquent dans la *Vulgate* (*I Sam.* 9, 8 ; 13, 15 ; *II Chr.* 30, 21 ; 35, 7, etc.), en particulier dans l'expression *non inueniri*, « ne plus apparaître » (*Job*, 20, 8 ; *Dan.*, 11, 19 ; *Hébr.*, 11, 5 ; *Apoc.*, 18, 21 et 22) ; voir le *TLL* VII, 2, 144, l. 80 s.

comitem. Le titre honorifique de *comes*, qui désignait d'abord les compagnons de voyage de l'empereur faisant office de conseillers, fut attribué par Constantin, lors de la réorganisation du gouvernement impérial, aux conseillers permanents de l'empereur, membre du consistoire, puis à une série de fonctionnaires civils et militaires rangés en trois classes hiérarchiques (*comites primi, secundi, tertii ordinis*). Le titre de *comes* finit par être attaché à certaines fonctions et servit à désigner divers hauts fonctionnaires (*comes sacrarum largitionum, comes rerum priuatarum*, etc.). Paulin fut, pour sa part, *comes largitionum priuatarum* (sur ces diverses fonctions, cf. *supra*, note au vers 295). Sur les différentes acceptions du mot *comes*, voir Daremberg-Saglio, I, 2, s. v. *comes*, p. 1372 ; *TLL* III, 1776, l. 68 s. ; O. J. Zimmermann, *The late latin vocabulary of the Variae of Cassiodorus*, 1944, p. 202 s. La dignité de *comes* est appelée *comitiua* (cf. *supra*, note au v. 295).

principis. Il s'agit de l'empereur Attale, que Paulin a précédemment désigné par le mot *tyrannus*, « usurpateur » (v. 293 et 302) ; sur Attale, cf. *supra*, note aux v. 293-294.

v. 316 : imperio cuius sociatos nos sibi norant. La leçon des deux manuscrits est *non sibi norant*, que Barth, *Animadversiones*, p. 283, a proposé de corriger en *nos sibi norant*. En gardant *non*, on pourrait comprendre « au pouvoir duquel ils ne se reconnaissaient pas associés », mais l'accusatif *sociatos* est difficile à justifier ; il nous paraît préférable d'adopter la correction de Barth et de traduire « au pouvoir de qui ils savaient que nous étions

associés ». On interprétera alors *sibi norant* comme un équivalent de *norant* : l'emploi d'un réfléchi explétif est particulièrement fréquent dans la latinité tardive ; voir E. Löfstedt *Philologischer Kommentar*, p. 140-143.

v. 318 : iuxta... mecum. La locution *iuxta... cum*, « de même que », assez fréquente dans Plaute (*Aul.*, 682 ; *Mil.*, 234 ; *Pseud.*, 1161, etc.), se retrouve chez Salluste (*Cal.*, 58, 5) et quelques autres rares auteurs (voir le *TLL* VII, 2, 748, l. 75 s.). Elle n'est jamais attestée dans la poésie dactylique, semble-t-il, en dehors de ce vers de l'*Eucharisticos* et doit être considérée comme un archaïsme ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 19.

v. 322 : euentum... secutae. Cette expression rappelle la fin d'un vers de Virgile, *En.*, 11, 758 (*euentumque secuti*).

quaecumque. Sur la place de ce relatif dans la proposition, cf. *supra*, note au v. 309.

v. 323 : penitus. Cet adverbe est employé ici, comme souvent en latin tardif, pour renforcer une négation avec la valeur de *omnino*, « absolument » (cf. v. 570) ; voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 170 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 66 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 453.

nullo ademptante pudore. Cette formule est sans doute imitée de Sedulius, *Hymn.*, 1, 53 : ... *nullo temerante pudore*.

v. 324 : suspicione. Le substantif *suspicio*, qui signifie d'ordinaire « soupçon » ou « conjecture », semble devoir être pris ici dans l'acception de « souci, inquiétude » (voir l'*index uerborum et elocutionum* de l'édition Brandes, s. v. *suspicio*, p. 333 et A. Blaise, *DLAC*, s. v. *suspicio*).

v. 325 : munere diuino. Sur *munus*, « grâce » de Dieu, cf. *supra* note au v. 112.

iuges... grates. Sur l'adjectif *iugis*, cf. *supra*, note au v. 125 ; sur *grates*, cf. *supra*, note au v. 18.

v. 326 : filia. C'est la seule mention que Paulin fait de sa fille, alors qu'il parle à plusieurs reprises de ses deux fils (v. 459, 498, 508 s.). Mais il ne désigne aucun de ses enfants par son nom, pas plus qu'il ne le fait pour les autres membres de sa famille.

sociata marito. La fin du v. 378 est presque identique (*sociata maritis*).

Paulin de Pella.

v. 328 : *postrema... meta laboris*. Cette expression est imitée d'Ausone, *Lab. Herc.*, 12 (Peiper, p. 107) : *Cerberus extremi suprema est meta laboris*. Mais Paulin se souvient sans doute aussi de Virgile, *En.*, 3, 714 : *Hic labor extremus, longarum haec meta uiarum*.

v. 331 : *excepit*. Sur le sens de *excipio*, cf. *supra*, note au v. 249.

v. 332 : *Vasatis*. *Vasatae* (ou *Vasales*), aujourd'hui Bazas, petite ville située à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Bordeaux, était chef-lieu de cité et diocèse au v^e siècle (voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 175, n. 3 ; É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 100). Paulin peut dire que Bazas était la patrie de ses ancêtres (*patria maiorum et ipsa meorum*), puisque son arrière-grand-père, Julius Ausonius, le père d'Ausone, était originaire de cette ville (cf. Ausone, *Epic.*, 4 : *Vasates patria ; Praef. 5 : Vasates patria est patri*).

Ce passage de l'*Eucharisticos* (v. 328-405) est le seul récit que nous possédions du siège mis devant Bazas par les Wisigoths qui venaient de piller Bordeaux et se dirigeaient vers l'Espagne en 414. La part importante que Paulin prit aux négociations avec le chef des Alains, qui s'étaient d'abord joints aux Wisigoths pour assiéger la ville, explique la longueur de cet épisode, qui occupe plus de soixante-dix vers. C'est un document fort intéressant, qui illustre bien, en particulier, l'absence de solidarité entre les peuples barbares (cf. *supra*, p. 30).

v. 333 : *hostilitate*. Le substantif *hostilitas* n'apparaît pas avant l'époque de Tertullien. Ce terme abstrait, qui désigne d'abord des « sentiments hostiles », est parfois pris, comme ici, dans l'acception concrète de « ennemis ». On rapprochera *nobilitas*, « les nobles » (v. 336).

v. 334. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 175, n. 3 et 5, cite ce passage comme exemple des émeutes qui pouvaient troubler les petites villes de la Gaule du v^e siècle ; il se demande si *ingenuorum* ne désignerait pas des plébéiens, alors que par *nobilitatis* il faudrait entendre les *curiales*, c'est-à-dire les membres de l'aristocratie sénatoriale des cités (sur ces *curiales*, voir C. Jullian, *op. cit.*, p. 166, n. 5).

v. 335. Ce vers a été transmis par les deux manuscrits sous la forme : *insano iuuenum licel ingenuorum*. Certains attribuent à la négligence de Paulin le défaut de ce vers qui ne compte que cinq pieds ; c'est plutôt l'inattention du copiste qui doit être mise en cause, comme aux vers 53, 399 et 542. Plusieurs conjectures ont été faites pour compléter ce vers ; Barth, *Animadversiones*, p. 335, a proposé d'écrire : *insana iuuenum sub militia ingenuorum* ; Haase voulait insérer *natu* après *iuuenum*. Nous préférons la solution de Brandes, qui suppose l'omission de *nequam* : cet adjectif invariable, s'opposant à *ingenuorum*, justifie mieux la présence de *licel* (voir Brandes, *Prolegomena*, p. 278).

v. 336 : *specialem*. Sur l'adjectif *specialis* qui se retrouve au v. 339, cf. *supra*, note au v. 66.

v. 338 : *reorum*. *Reus*, qui s'oppose à *insons* dans ce passage (v. 337 : *insonti*), est l'équivalent de *sons* et signifie donc non pas « accusé », mais « coupable », comme dans Tertullien, *Apol.*, 2, 8 et 16 ; 7, 6, etc. Le dérivé *reatus* désigne d'ordinaire la « culpabilité, l'état de pécheur » chez les auteurs chrétiens (cf. *supra*, note au v. 105).

v. 340 : *me ignorante*. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 210, n. 5, note, à propos de ce passage qu'il rapproche des vers 444-445, que l'on retrouve dans l'*Eucharisticos*, comme dans les *Confessions*, cette idée que « Dieu agit à l'insu de l'homme pour son plus grand bien, fût-ce sous forme d'épreuves pénibles » ; on rapprochera plus particulièrement *Conf.*, IX, 23, 2 (*ignorantibus nobis*) et IX, 31, 10 (*illis ignorantibus*).

v. 342 : *quis*. La forme de datif-ablatif pluriel *quis* a concurrencé *quibus* pendant toute la latinité ; elle a été surtout utilisée par les poètes, mais on la trouve aussi chez des prosateurs comme Salluste, Tacite et même chez Cicéron, qui l'emploie surtout dans sa *Correspondance*. L'emploi de *quis* ne peut pas s'expliquer seulement par des distinctions de style et doit être déterminé par des raisons accessoires, variables selon les époques et les auteurs. Chez les poètes, le choix de *quis* paraît souvent guidé par la commodité métrique. Sur ce problème complexe de l'alternance *quis/*

quibus, voir J. Marouzeau, *Traité de Stylistique latine*³, 1954, p. 127-128.

grates. Sur ce substantif, cf. *supra*, note au v. 18.

v. 343 : sorte pericli. La même clause se lit dans Paulin de Nole, *Carm.* 22, 105. L'expression *tam subili... pericli* est peut-être aussi un souvenir de Prudence, *Symm. Praef.* 34 : *tristis tam subili forma periculi*.

v. 346 : ut. Dans les deux manuscrits, le vers commence ainsi : *consilii ut*. Barth, *Animadversiones*, p. 285, a estimé que *consilii* devait être supprimé, tandis que Leipziger a corrigé *consilii* en *consilio*. Mais le vers, s'il comporte *consilii* ou *consilio*, est un vers de sept pieds et la suppression du premier mot s'impose. Brandes, *Prolegomena*, p. 278-279, a expliqué de façon ingénieuse la présence de ce terme superflu en tête du vers : il faut supposer que l'archétype comptait 23 vers par page ; le vers 346 et le vers 369 auraient alors été placés respectivement au début de la 16^e et de la 17^e page et le copiste aurait pu passer par inadvertance de la 15^e à la 17^e page, où le vers 369 commençait par *consilium*, et s'être aperçu de son erreur, après avoir écrit ce premier mot du vers. Il faut aussi supposer que le copiste n'a pas rectifié son texte et que l'on a par la suite corrigé *consilium* en *consilii* pour essayer de l'incorporer au contexte.

regis dudum mihi cari. Paulin ne nomme pas ce roi dont il était l'ami, mais la suite du récit nous apprend qu'il s'agit du chef des Alains. On peut dès lors reconnaître dans ce Barbare le roi Goar qui, lors de l'invasion de la Gaule par les Vandales et les Alains en 406-407, avait fait défection avec une partie des Alains et était passé au service des Romains. Goar fut installé comme fédéré sur la rive gauche du Rhin ; c'est sur lui et sur Gondahar, roi des Burgondes, que s'appuya le noble gaulois Jovin pour se faire reconnaître empereur en 411. On ne sait trop quel parti Goar adopta quand se produisit en 412 l'invasion de la Gaule par les Wisigoths conduits par Athaulf ; s'il s'agit bien de lui dans ce passage de l'*Eucharisticos*, on peut conclure qu'il fut contraint de se joindre à ces nouveaux envahisseurs et qu'il ne participait qu'à contre-cœur aux attaques dirigées contre les Gallo-Romains (cf. v. 351-

352). On s'explique bien qu'un Goar, qui s'était déjà séparé des autres Barbares lors de la première invasion, ait à nouveau fait défection pour défendre les assiégés de Bazas. On retrouve les Alains de Goar établis en 442 dans la région d'Orléans ; ils furent alors utilisés par les Romains pour combattre les rebelles d'Armorique. Sur le rôle de Goar dans le siège de Bazas, voir Lenain de Tillemont, *Histoire des Empereurs*, V, 1720, p. 623 ; W. Levison, « Bishof Germanus von Auxerre und die Quellen zu seiner Geschichte », *Neues Archiv*, XXIX, 1904, p. 134-135. F. Lot, « Du régime de l'hospitalité », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, VII, 1928, p. 1007, n. 6, remarque que Goar et ses hommes durent être cantonnés un moment en Aquitaine : on ne s'explique guère autrement la popularité du nom de Goar dans cette région.

dudum. Cet adverbe peut signifier « naguère » ; il est donc possible que l'amitié de Paulin et de Goar ait été récente ; W. Levison, « Bishof Germanus von Auxerre... », *op. cit.*, p. 135, n. 5, pense qu'elle pouvait dater de l'arrivée à Bordeaux des Wisigoths, sans doute accompagnés des Alains de Goar, et remonter par conséquent seulement à 412.

v. 347 : obsidione premebat. Cette fin de vers est empruntée à Virgile, *En.* 8, 647.

v. 348 : abscedere posse. Cette expression, qui comporte le verbe *posse*, remplace un infinitif futur auprès de *sperare* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 42 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 313. *Posse* est parfois employé dans des tours pléonastiques ; cf. *infra*, note au v. 569.

v. 349 : agmine... magno comitante. Paulin se souvient peut-être ici de Virgile, *En.*, 2, 40 : ... *magna comitante caterua* (cf. 2, 370 ; 5, 76). *Agmen* désigne la « suite » de Paulin, comme au v. 276.

v. 350 : tamen. Ce mot est ici employé comme un équivalent de *enim* ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 75 ; E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 30. Sur les valeurs de *tamen* en latin tardif, cf. *supra*, note au v. 38.

v. 352 : inuitum regem. L'attitude de ce roi barbare, qui attaque les Gallo-Romains à contre-cœur, se comprend

bien s'il s'agit de Goar, chef des Alains ; cf. *supra*, note au v. 346.

v. 355 : **primo quam**. *Prima*, leçon des deux manuscrits, a été judicieusement corrigé en *primo* par Haase. On trouve en effet en latin tardif *primum quam* ou *primo quam*, qui paraissent appartenir à la langue vulgaire, au lieu de *prius quam*. En poésie, *primum quam* se rencontre, par exemple, dans Dracontius, *Laud. Dei*, 2, 607-608 ; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 600 ; E. Löfstedt, *Syntactica*², II, p. 385 s.

affarer amicum. Paulin se souvient sans doute ici de Virgile, *En.*, 9, 198 : ... *adfatur amicum* (cf. aussi 8, 126 : ... *dictis adfatur amicis*).

v. 356 : **gratum**. *Gratus* signifie ici « bien disposé, bienveillant », acception rare, mais ancienne, de cet adjectif. On la trouve dans Plaute, *Persa*, 840 ; elle ne réapparaît que chez quelques auteurs tardifs (Claudien, 25, 17 ; Venance Fortunat, *Carm.*, 6, 1 a, 37) et dans un petit nombre d'inscriptions (ainsi *C. I. L.*, IV, 8899 ; VI, 2357). Sur cette valeur de *gratus*, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 159-160 ; sur d'autres emplois de *gratus* dans l'*Eucharisticos*, cf. *supra*, notes aux vers 208 et 220.

magis. Les poètes emploient la forme analytique de comparatif, qui comporte *magis* et parfois *plus* (ainsi Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 5, 78 : *plus felix...*), quand la forme en *-ior* ne peut entrer dans l'hexamètre (c'est le cas de *gratiorem*) ; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 165.

v. 357 : **perscrutato... uoto**. Le participe passé du déponent *perscrutari* ne se rencontre avec une valeur passive que dans la latinité tardive (Ammien Marcellin, 17, 4, 6 ; saint Augustin, *Epist.*, 204, 6 ; Cassiodore, *Var.* 9, 24, 8 ; etc.) ; il est alors employé d'ordinaire dans un tour à l'ablatif absolu, comme ici ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 38.

v. 359 : **posito**. *Positus* est souvent employé, à partir de Tertullien, avec la valeur du grec ὄν et supplée ainsi le participe présent qui fait défaut dans la conjugaison de *sum* (ainsi dans S. Cyprien, *Epist.*, 27, 1, 2 : *Paulo adhuc in carcere posito* ; 45, 2, 2 : *fratres longe positos* ; etc.) ; voir

A. Blaise, *DLAC*, s. v. *positus* ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 36-37.

v. 362 : **gnarus**. Sur *gnarus* construit avec une proposition infinitive, cf. *supra*, note au v. 62.

v. 363 : **ipsorum**. *Ipse* est ici employé avec la valeur de *is* ; cf. *infra*, note au v. 512.

v. 364 : **obstipui**. Virgile emploie volontiers ce parfait au début du vers (*obstipui* : *En.*, 2, 560 ; 2, 774 ; *obstipuit* : *En.*, 8, 121).

v. 366-367 : **qui semper ubique... adest**. On trouve une formule presque identique dans Claudius Marius Victor, *Prec.*, 16 : ... *quia totus semper ubique es* (cf. *Aleth.*, 2, 54 : *qui semper totus ubique es*). On peut rapprocher aussi Prudence, *Apolh.*, 638 : ... *Deus est qui totus ubique est* et Paulin de Nole, *Carm.*, 10, 123 : *qui... totus ubique*.

v. 367 : **imploratus adest**. On peut voir ici une référence au *Psaume* 145 (*Vulg.* 144), 18 : *Prope est Dominus omnibus inuocantibus eum*.

v. 368 : **licet... sed**. A partir de Tertullien, *sed* est souvent employé au début de la proposition principale qui suit une subordonnée concessive (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 203 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 69 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 487). La particule concessive *licet*, à laquelle *sed* répond, porte ici seulement sur l'adjectif *trepidus* ; on rapprochera Ammien Marcellin, 27, 10, 13 : *licet feroces sed incauti barbari*.

v. 370 : **neganda**. Cet adjectif verbal est ici l'équivalent d'un infinitif futur passif ; il en est de même pour *praestanda* au vers suivant. Cet emploi de l'adjectif verbal n'apparaît pas avant Tertullien ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 32 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 312-313.

v. 371 : **praestanda quae**. La leçon du *Parisinus* est *praestanda et prius* ; celle du *Bernensis*, *praestandaque autē*. Brandes a corrigé judicieusement en *praestanda quae autem* et a expliqué l'erreur du copiste du *Parisinus* de la façon suivante (*Prolegomena*, p. 284) : l'abréviation *autē* a pu être interprétée par erreur comme équivalant, non à *autem*, mais à *ante* ; dans un second temps, *prius* aurait été substitué à *ante* pour rétablir la mesure du vers.

praestanda. Il faut admettre ici un allongement du -a final, comme dans plusieurs autres formes de pluriels neutres ; cf. *supra*, note au v. 5.

quam mox. Cette locution est utilisée par Paulin avec la valeur de *quam primum*, « aussitôt que possible » ; en latin tardif on trouve aussi *quam mox* employé comme équivalent de *ubi primum*. Autrement *quam mox*, qui est rare dans la prose classique, servait depuis Plaute à introduire surtout des interrogatives ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 73-74 ; *TLL VIII*, 1549, l. 43 s.

v. 373 : primatibus. *Primas*, « du premier rang », n'apparaît pas avant Apulée (*Mét.*, 2, 19, 1). Le pluriel *primates* est d'usage fréquent dans la latinité tardive où il désigne en particulier les « premiers citoyens », les « notables » (cf. *Cod. Theod.*, 7, 18, 13 ; S. Augustin, *Conf.*, VI, 11, 5).

v. 374 : una sub nocte peregit. Cette fin de vers est imitée de Virgile, *En.*, 10, 497 : ... *una sub nocte iugali*.

v. 375 : munus. Sur *munus*, la « grâce de Dieu », cf. *supra*, note au v. 112.

v. 378 : Halanarum. Seules cette mention que Paulin fait des femmes des Alains et l'expression *milite Halano* (v. 383) indiquent dans ce récit que le peuple barbare qui assura la défense des habitants de Bazas fut celui des Alains. Le roi de ces Barbares, qui avait pris Paulin en amitié, était fort vraisemblablement Goar ; cf. *supra*, note au v. 346. Sur les Alains, de race iranienne, dont l'empire s'étendait, avant l'attaque des Huns, entre le Caucase, l'Oural et le Don, voir F. Lot, *Les invasions germaniques*, p. 56 s.

v. 379 : obses. Il ne faut pas s'étonner que l'épouse du roi des Alains et son fils aient été livrés comme otages aux Gallo-Romains assiégés, que les Alains s'engageaient à défendre contre les Goths. C'était en effet une clause habituelle des accords importants conclus entre les Gallo-Romains et les Barbares que celle qui consistait à remettre des otages ; lorsque fut conclu en 418 le *foedus* qui installait les Goths en Aquitaine à titre de fédérés, les Gaulois livrèrent des otages (voir A. Loyer, « Les débuts du royaume

wisigoth de Toulouse », *REL*, XII, 1934, p. 406 s.) ; sur ce *foedus*, cf. *supra*, note au v. 303.

v. 382 : saluatus. Le verbe *saluare*, qui est tardif, a remplacé *seruare*, auquel ne correspondait aucun adjectif ; en revanche l'existence de *saluus* a favorisé le développement de *saluare*, surtout dans la langue de l'Église ; les expressions qui ont servi à traduire l'idée de salut éternel, de Rédemption ont été formées à l'aide de nombreux autres dérivés et composés du groupe de *salus*, *saluus* : *saluatio*, *saluator*, *salutaris*, *salutifer*, *salificator*, *saluificare*, etc. (voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 229, 284 et 285). Si Paulin utilise ici *saluatus* avec quelque réserve (*tamquam... saluatus*), c'est sans doute en raison de la coloration religieuse que ce terme avait prise.

v. 383 s. Ces vers, qui décrivent l'aspect des murs de Bazas défendus par les soldats Alains, sont riches de réminiscences virgiliennes : *uallanturque urbis pomeria* (v. 383) rappelle *En.*, 11, 915 : ... *et moenia uallant* ; *acceptaque dataque fide certare parato* (v. 384) est un souvenir à la fois de *En.*, 8, 150 : *accipe daque fidem...* et de *En.*, 5, 108 : ... *certare paradi* ; enfin *quos ipse obsederat hostis* (v. 385) fait penser à *En.*, 11, 304 : ... *cum muros adsidet hostis*.

pomeria. Le *pomerium*, qui était proprement un espace consacré autour de la ville, était une enceinte fictive, de nature religieuse, qui ne coïncidait pas forcément avec l'enceinte défensive. Le pluriel *pomeria* qu'utilise Paulin étonne et donne à penser que le poète emploie ici le mot comme synonyme de *moenia*, « remparts » ; le rapprochement du v. 383 et du passage de Virgile cité plus haut (*En.*, 11, 915) invite aussi à adopter cette interprétation de *pomeria*. *Pomerium* présente aussi le sens de « mur » dans Césaire d'Arles, *Reg. uirg.*, 73. Dans les villes gauloises qui possédaient une enceinte fortifiée, c'étaient les remparts qui marquaient la limite de la cité (voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, V, p. 50). Il est donc fort vraisemblable que Paulin désigne ici par *pomeria* l'enceinte qu'il appelle plus loin *muri* (v. 386 et 388).

v. 387 : circumdat. Si l'on donnait ici au verbe *circum-*

dare son sens usuel, « entourer », il faudrait comprendre que les Alains sont restés en dehors des remparts qu'ils entoureraient pour les protéger des Goths ; mais cette interprétation est contredite par l'expression *muris haerentia nostris* (v. 388) qui décrit les Goths comme « rivés aux remparts ». *Circumdare* doit être employé ici dans l'acception de « aller autour, parcourir », qu'il présente parfois dans la *Vulgate* (ainsi *Psalms*. 55, 11 ; *Vulg.* 54, 11 : *die ac nocte circumdabil eam (ciuitatem) super muros eius iniquitas*). On comprendrait mal qu'une foule d'hommes et de femmes, sans armes, entoure les remparts ; Paulin veut sans doute dire que cette foule parcourt les remparts ou se promène à l'intérieur de la ville, le long de l'enceinte. Sur l'importance des murailles d'enceinte de certaines cités gauloises, voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 222 s.

v. 388 : *subiecta exterius*. La ponctuation adoptée par Brandes, qui place un point et virgule après *exterius*, est difficile à admettre : *subiecta* est ainsi rattaché à *turba* et nous venons de voir (cf. *supra*, note au v. 387) que cette foule d'hommes et de femmes ne pouvait se trouver en dehors des remparts. Il faut placer la ponctuation à la fin du v. 387 et rapporter *subiecta* à *agmina barbarica*.

v. 390 : *mediocri*. La leçon des deux manuscrits est *mediocris* ; mais l'adjectif doit qualifier *parle* plutôt que *agminis*. Aussi avons-nous adopté la correction en *mediocri* qui est suggérée par Brandes dans l'apparat critique de son édition.

v. 393 : *in sua uiscera uerso*. Cette expression rappelle Virgile, *En.*, 6, 833 : ... *in uiscera uertite uiris* ; Paulin de Nole se sert également d'une formule qui a pu inspirer notre poète, *Carm.*, 11, 5 : ... *in mea uiscera uersum*.

Le revirement des Alains ne doit pas étonner, surtout s'il s'agit bien des Alains de Goar qui étaient déjà passés au service des Romains lors de l'invasion de 406-407 (cf. *supra*, note au v. 346). D'une façon générale, il n'existait aucune solidarité entre les peuples barbares qui avaient envahi l'Empire (cf. *supra*, p. 30).

v. 395 : *legit*. Une glose marginale du *Bernensis* indique que *legit* est à prendre au sens de *statuit* ; on trouve égale-

ment *legere* dans l'acception de « décider » au v. 520. Cette acception est dérivée du sens de « choisir » que prennent souvent *legere* et son composé *eligere* ; dans la latinité tardive *eligere*, construit avec un infinitif, signifie fréquemment « décider de, préférer », en particulier chez S. Augustin (ainsi *Conf.*, IV, 22, 9 : *eligens latere quam ita notus esse*) ; voir le *TLL* V, 2, 384, l. 43 s. *Legere*, « décider de », est plus rare ; on le retrouve dans Paulin de Nole, *Carm.*, 21, 359 : *quid potius memorare legam...* ; 10, 162 ; 15, 325 ; 24, 76 ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 22.

v. 397 : *fidem pacis seruare parati*. Cette expression implique que les Alains devinrent, ou plutôt redevinrent, fédérés et hôtes ; ils furent sans doute cantonnés un moment en Aquitaine ; voir F. Lot, « Du régime de l'hospitalité », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, VII, 1928, p. 1007, n. 6 ; sur les autres établissements des Alains fédérés, cf. *supra*, note au v. 346 ; sur le régime de l'hospitalité, cf. *infra*, note au v. 576.

v. 398 : *oblata*. Le participe *oblatus* présente ici un sens moyen, comme au v. 165 ; cf. *supra*, note à ce vers.

v. 399. Ce vers, dans l'état où il a été transmis par les deux manuscrits, ne compte que cinq pieds, comme les v. 53 et 335 (cf. notes à ces vers). Là encore, c'est le copiste qui semble devoir être incriminé. Barth, *Animadversiones*, p. 287, a essayé de compléter le vers en écrivant *suscepta* au lieu de *coepa* ; mais, pour respecter la mesure du vers, il doit aussi intervertir *temere* et *a me*. Daum, *Nolae*, p. 352, a proposé d'insérer *primum* entre *temere* et *a me*. Brandes, *Prolegomena*, p. 278, hésite entre deux solutions : celle qu'a suggérée Barth (mais en gardant l'ordre *temere a me* et en supposant l'allongement de la finale de *temere* en hiatus) et celle qui consiste à rétablir entre *res* et *temere* un adjectif tel que *ingens*, servant de qualificatif à *res*. Cette dernière solution nous paraît préférable : le *Bernensis* présente après *res* un signe indiquant une lacune.

v. 401 : *noua gaudia*. Cette expression est située à la même place de l'hexamètre dans Ovide, *Pont.*, 4, 4, 21 et Paulin de Périgueux, *Marl.*, 4, 638.

v. 402 : *obsidione leuata*. L'expression rappelle Vir-

gile, *En.*, 10, 25-26 : ... *nunquamne leuari | obsidione sines ?*, mais, alors que dans Virgile *leuare* est pris au sens usuel de « soulager, délivrer », Paulin paraît donner au verbe l'acception de « faire cesser » que présente aussi notre verbe *lever* dans l'expression « lever le siège », mais dont nous ne connaissons pas d'autre exemple pour *leuare*.

v. 404 : *grates*. Sur *grates debere*, cf. *supra*, note au v. 18. Dans ce passage, *grates* est complément à la fois de *debere* et de *soluere* (comme dans Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 16, 68-69 et Ennodius, *Carm.*, 1, 9, 36), ainsi que de *referre* et *rependere*. Sur ces diverses expressions où entre *grates*, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 96-98.

impos. Le composé *impos*, « qui n'est pas maître de », n'est guère usité que dans les expressions *impos sui*, *impos animi*. Paulin l'emploie ici comme un synonyme de *impotens*, « incapable », et le construit avec l'infinitif ; on ne connaît pas d'autre exemple de cette construction et avec *impotens* même l'infinitif est exceptionnel (Horace, *Od.*, 1, 37, 10 : *quidlibet impotens sperare*) ; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 24.

Sur les actions de grâces dans l'*Eucharisticos*, cf. *supra*, p. 20-21.

v. 406 : *Sint tamen ista satis*. Ce début de vers est imité de Virgile, *Buc.*, 9, 55 : *Sed tamen ista satis...*

Les deux manuscrits ont transmis *sint*, corrigé en *sil* par Haase que Brandes a suivi. Mais Leipziger a maintenu *sint* et Ch. Müller, *Observationes*, p. 26, a estimé aussi qu'il fallait garder la leçon des manuscrits : le pluriel *sint* peut se justifier par le mélange de la construction personnelle et de la construction impersonnelle, qui est fréquent dans la latinité tardive : voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 46 ; Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 353 et 365. On rencontre dans l'*Eucharisticos* un autre exemple de cette confusion entre les deux constructions au v. 115 ; cf. *supra*, note à ce vers.

tamen. Le mot, dont le sens est affaibli, équivaut ici à *autem* ; sur les valeurs de *tamen* en latin tardif, cf. *supra*, note au v. 38.

v. 407 : *longo... tempore*. Paulin désigne ainsi la période

qui s'est écoulée entre l'invasion vandale de 406-407 et le départ des Wisigoths pour l'Espagne en 414 ; cf. *supra*, notes aux vers 235, 285 et 288.

v. 409 : *rursum*. Paulin fait allusion à son premier projet de départ pour la Grèce (v. 271 s.) ; cf. *supra*, note au v. 275.

v. 410 : *quantocius*. Cet adverbe, qui signifie « le plus vite possible », n'apparaît pas avant le IV^e siècle, mais est fréquemment employé par les auteurs tardifs.

v. 412 : *peteremus litora cursu*. Paulin imite Virgile, *En.*, 1, 157-158 : ...*litora cursu | contendunt pelere...* (cf. *En.*, 2, 399-400 : ...*litora cursu | fida petunt*), où *litora cursu* constitue également la clausule du vers.

v. 414 : *materni census*. Ces biens situés en Grèce devaient être ceux que la mère de Paulin avait hérités de son premier mari, Euromius ; cf. *supra*, note au v. 273.

v. 415. L'adjectif *Argivus*, que les poètes utilisent volontiers comme synonyme de *Graecus*, ne fournit pas ici d'indication intéressante. L'expression *Epiri ueterisque nouique* offre en revanche des précisions sur la situation de certains des domaines de Paulin ; l'Épire ancienne désigne l'Épire qui avait été organisée comme province sous Vespasien et qui avait Nicopolis pour ville principale, tandis que l'Épire nouvelle, qui ne fut constituée que sous le Bas-Empire, avait été formée de la partie occidentale de la province de Macédoine et avait reçu Dyrrachium pour capitale. De l'ancienne province de Macédoine avait été également détachée la province de Thessalie. Sur ce morcellement des provinces sous le Bas-Empire, voir E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 69 s.

Epiri... noui. Telle est la leçon des deux manuscrits, conservée par la plupart des éditeurs. Brandes a corrigé *noui* en *nouae*, car *Epirus* est un nom féminin ; cette correction ne s'impose pas : les confusions concernant le genre des substantifs ne sont pas rares en latin tardif (voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 11) et l'erreur a pu être favorisée ici par la présence du premier adjectif, *ueteris*, qui sert à la fois pour le masculin et le féminin.

v. 416 : *farta*. Appliqué à un nom de lieu, *fartus* se

rencontre d'abord chez Sénèque (*Epist.*, 76, 4), qui s'en sert pour qualifier *theatrum* (un théâtre « bondé »). On trouve le même emploi dans Apulée, *Flor.*, 16, 13, mais cette acception de *fartus* est rare. Le composé *conferlus*, qui s'emploie surtout dans la langue militaire en parlant des soldats « en formation serrée, compacte » (César, *B. G.*, 1, 24, 5 ; 2, 25, 1 ; etc.), est parfois appliqué aussi à un nom de lieu : Tacite, *An.*, 4, 62 : *conferta mole* ; Optat, 1, 19 (*CSEL*, XXVI, p. 21, 10) : *conferta erat ecclesia populis* ; Orose, *Hist.*, 3, 17, 5 : *Persepolim... confertissimam... opibus totius orbis*.

v. 419 : **expensas**. Sur ce mot, cf. *supra*, note au v. 217.

exuberantes. Le participe présent de *exuberare* est employé par Pline l'Ancien (*Nat.*, 15, 121) pour qualifier un myrte « vigoureux et prospère » (*exuberans ac laeta*), mais cet emploi adjectival de *exuberans* est exceptionnel avant le iv^e siècle, où le mot est parfois utilisé dans l'acception de « abondant » ou, comme ici, « excessif » (voir le *TLL* V, 2, 2097, l. 6 s.). *Exuberans* présente ordinairement un *u* long, que Paulin a traité ici comme bref ; on trouve aussi *exuberat*, avec *u* abrégé, dans Ennodius, *Carm.*, 2, 68, 6. Pour d'autres exemples d'abrégement dans l'*Eucharisticos*, voir l'*index rei metricae* de l'édition Brandes, p. 319-320 ; cf. *supra*, notes aux vers 146 (*sphera*) et 306 (*penitenda*).

v. 421 s. **uel... uel**. La conjonction *uel* répétée équivaut ici à *et... et...* ; cf. *supra*, note au v. 58.

v. 424 : **Romanumque nefas**. Paulin, qui avait pactisé avec les Goths et avait reçu une charge honorifique auprès de leur créature, l'usurpateur Attale (cf. *supra*, notes aux vers 285 et 295), fut en butte aux représailles des Gallo-Romains qui lui reprochaient son attitude trop conciliante à l'égard des envahisseurs. Certains membres de sa famille même (v. 426-427 : *nomina... cara*) participèrent aux attaques dirigées contre ses biens ; parmi ces parents figurait vraisemblablement son propre frère, dont Paulin a signalé précédemment l'hostilité (v. 248 s.).

v. 426 : **nomina**. Le mot *nomen* se rencontre dès le début de l'époque impériale, surtout en poésie, dans l'acception

de « héros, personnage » (ainsi dans Lucain, 7, 210 ; 10, 151 ; etc.). Dans la latinité tardive, le pluriel *nomina* peut signifier simplement « personnes, gens » (ainsi dans l'*Apocalypse* 3, 4 ; 11, 13, *Vulg.*).

v. 431 : **gratulanda**. Alors que la leçon du *Bernensis* est *gratulanda* et celle du *Parisinus*, *gratuanda*, Brandes, avec les éditeurs qui l'ont précédé, mais qui ne connaissaient pas le *Bernensis*, écrit *gratanda*. Nous préférons conserver *gratulanda*, leçon du *Bernensis* : on comprend mieux ainsi la leçon fautive du *Parisinus*, *gratuanda*. La mesure du vers conduit, à première vue, à préférer *gratanda*, car, pour faire entrer *gratulanda* dans l'hexamètre, il faut supposer un abrégement du *ā* de la première syllabe ; mais, comme le signale Ch. Müller, *Observationes*, p. 40, les abrégements de ce genre ne sont pas rares dans l'*Eucharisticos* : on rapprochera en particulier l'abrégement d'un *ā* dans les formes *litteraturae* (v. 114), *humānitate* (v. 289), *sacramenta* (v. 477), *nāuigare* (v. 486). Si *gratari* est habituellement préféré à *gratulari* par les poètes, c'est uniquement pour des raisons de commodité métrique ; le rapprochement que Brandes fait entre le vers de Paulin et deux vers de Paulin de Nole, où *gratari* est employé à l'adjectif verbal (*Carm.*, 10, 108 et 147), ne constitue pas un argument en faveur de la leçon *gratanda* : Paulin de Nole, le poète qui, de tous les poètes latins, a utilisé *gratari* le plus souvent, se sert des formes de *gratulari* qu'admettent les vers dactyliques (*Carm.*, 22, 164 et 31, 8) ; voir P. L. Kraus, *Die poetische Sprache des Paulinus Nolanus*, Würzburg 1918, p. 23. Ovide aussi emploie les deux verbes ; sur la concurrence de *gratari* et *gratulari* en poésie, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 125 et 229.

v. 432 : **conplacuit**. Le verbe *complaceo* qui, à date ancienne, n'est attesté que dans quelques passages de Plaute (*Amph.*, 106 ; *Rud.*, 727) et de Térence (*Andr.*, 645 ; *Heaut.*, 773), réapparaît seulement à partir d'Apulée et Aulu-Gelle, mais il s'est répandu dans l'usage à l'époque chrétienne, en particulier dans l'expression *complacere in aliquo* ou *in aliqua re*, « mettre ses complaisances, son affection en », qui est fréquente dans l'Ancien et le Nouveau

Testament (ainsi *Vulgate*, *Ps.* 25, 3 ; 43, 4 ; 48, 14 ; *Matth.*, 3, 17 ; etc.). En poésie, les emplois de *complaceo* sont peu nombreux (Ausone, *Caes.*, 7, 4, Peiper, p. 189 ; Juvencus, 4, 406 ; Commodien, *Instr.*, 1, 22, 9 ; *Apol.*, 185 ; 359).

v. 433 s. P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 110, souligne que dans ce passage nous avons affaire à une *retractatio* à la fois religieuse et littéraire. Paulin ne se contente pas de reprendre des termes et des expressions de son *Oratio* ; il se repent aussi de l'insouciance et de l'amour du bien-être dont il faisait preuve dans sa jeunesse (cf. *supra*, note au v. 202). P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 109, relève une série de correspondances entre ce passage de l'*Eucharisticos* (v. 431-442) et les vers 15 à 19 de l'*Oratio* ; en particulier le vers 434 « est une véritable référence à l'*Oratio* ; il souligne que le *laeta domus* du v. 435 est bien une citation textuelle du passage où Paulin demandait à Dieu de lui conserver les affections et le confort matériel de sa belle villa » (p. 110). Ce vers 435 fait en effet référence au v. 15 de l'*Oratio* ; pour d'autres correspondances entre les deux poèmes, cf. *infra*, notes aux vers 437 et 442.

v. 437 : **obsequiis**. *Obsequium* désigne ici la « suite » ; c'est seulement à partir d'Apulée (*Met.*, 4, 31, 5 ; 11, 9, 2) que le mot se rencontre dans cet emploi concret où il signifie « escorte, suite, cour » ; cette acception de *obsequium* est fréquente en latin tardif ; voir O. J. Zimmermann, *The late latin vocabulary of the Variæ of Cassiodorus*, 1944, p. 99 et 182. Sur un autre sens de *obsequium*, cf. *supra*, p. 104.

Ce vers où Paulin fait allusion au grand nombre de ses clients rappelle le v. 16 de l'*Oratio* ; cf. *supra*, note au v. 433.

v. 439. Ce vers est imité d'un vers de Paulin de Nole, *Carm.*, 6, 263 : *paenitet el tandem sensu meliora uoluit*.

v. 442 : **perpetuo**. Cet adverbe fait écho à l'adjectif *perpetuam*, qu'on trouve au v. 19 de l'*Oratio* ; cf. *supra*, note au v. 433.

v. 443 : **sero... serum**. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 210, note que Paulin paraît avoir présent en mémoire le fameux *Sero te amaui* des *Confessions* de saint Augustin (*Conf.*, X, 38, 1 s. : *Sero te amaui, pulchritudo tam antiqua et tam noua, sero te amaui ! Et ecce intus eras et ego foris*

et ibi te quaerebam, et in ista formosa, quae fecisti, deformis inruebam). Ce n'est pas seulement la répétition *sero... serum* qui est significative, mais il faut aussi relever l'emploi de *amare* (v. 438 : *amasse*) et de *quaerere* (v. 442) dans la phrase de Paulin comme dans le passage d'Augustin (*te amaui... te quaerebam...*). On peut aussi rapprocher le v. 518 de l'*Eucharisticos* : *cunctaque sero probans a te magis esse pelenda*. Sur ces rapprochements entre Augustin et Paulin, cf. *supra*, p. 19 s.

v. 444 : **sine fine manens**. On lit dans Sedulius, *Carm.* 2, 66 : ... *sine fine manet...* ; l'expression *sine fine manens* se retrouve dans un poème attribué à Orientius (*Carm.*, 3, 2, *CSEL*, XVI, p. 244).

Par la répétition *sine fine... finem*, Paulin souligne, non sans art, que la miséricorde de Dieu est sans limites.

v. 445. Ce vers rappelle le célèbre vers de Virgile, *En.*, 1, 630 : *Non ignara mali miseris succurrere disco*, dont on trouve une imitation encore plus étroite dans Orientius, *Comm.*, 1, 405 : *non ignarus enim miseris succurrere templo*.

ignaris. Pour le rapprochement avec les *Confessions* d'Augustin, cf. *supra*, note au v. 340.

v. 447 : **supra quam petimus**. Cette formule est sans doute une référence à un verset de l'*Épître aux Éphésiens* de saint Paul, 3, 20 : *qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus*.

prospiciendo. *Prospicere* signifie ici « assurer d'avance » ; ce sens du verbe est rare, mais est attesté, par exemple, dans Tite-Live, 4, 49, 14. Au v. 454, *prospicere* présente le sens plus courant de « prévoir ». *Prospicientia* désigne parfois la Providence (Ambroise, *Hex.*, 3, 9, 38).

v. 451 : **namque et me moresque meos**. La leçon du *Bernensis* est : *namque et memores quem eos*, que B² a corrigée en : ... *me moresque meos*. Brandes, *Prolegomena*, p. 284, suppose que la leçon fautive du *Bernensis* remonte à l'archétype ; le texte que donne le *Parisinus* est en effet très différent (*namque etiam memores quam illos*) et doit s'expliquer comme une tentative pour écrire un vers à la mesure satisfaisante (ce qui n'était pas possible si l'on

conservait *et memores*). Seule la leçon de B² résout à la fois les difficultés de sens et de métrique.

v. 452 : **in me prodendo**. Il est difficile de reconnaître dans *prodendo* l'adjectif verbal de *prodere*, car on est alors conduit ou bien à donner au verbe le sens de « trahir » (Corpet : « en trahissant mon envie »), qui s'accorde mal avec le contexte, ou bien à supposer que *prodere* équivaut ici à *promouere* (Brandes, dans l'*index uerborum et elocutionum* de son édition, p. 330), ce qui, à notre connaissance, ne se rencontre nulle part ailleurs. A. Blaise, *DLAC*, signale, s. v. *prodeo*, que dans ce passage de Paulin le verbe, transitif, signifie « pousser en avant », mais il faut admettre que l'adjectif verbal a pu être parfois *prodendus* à basse époque, au lieu de *prodeundus*, et se confondre ainsi avec celui de *prodo*. C'est sans doute là l'hypothèse la meilleure, car la conjugaison de *prodeo* présente de nombreuses irrégularités en latin tardif, et l'on relève en particulier des exemples nets de confusion entre la flexion de *prodeo* et celle de *prodo* : ainsi dans Grégoire de Tours on trouve *prodere* pour *prodire* (*Conf.*, 20, p. 760, 16) et *produnt* pour *prodeunt* (*Mart.*, 23, p. 502, 16) ; voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 427, n. 4.

v. 453 : **maiora... audentem uiribus**. Cette expression rappelle Virgile, *En.*, 10, 811 : ... *maioraque uiribus audes* et 12, 814 : ... *maiora audere probauit*.

v. 455 : **alta petentes**. Paulin s'inspire peut-être de Virgile, *Georg.*, 1, 142 (*alta petens*).

v. 456 : **monachi perfecto uiuere ritu**. Paulin définit ainsi l'ascétisme monastique, qui comportait l'engagement de vivre dans la pauvreté et la continence. Le monachisme était d'introduction relativement récente en Occident. Né au III^e siècle en Égypte, dans le désert de la Thébaïde, l'ascétisme des Pères du désert fut révélé aux chrétiens d'Occident vers la fin de la première moitié du IV^e siècle. Ce furent en particulier les traductions latines de la *Vie d'Antoine* composé par Athanase, surtout celle d'Évagre d'Antioche, parue vers 370, qui contribuèrent au développement du monachisme ; mais les biographies d'anachorètes écrites par S. Jérôme entre 375 et 391 (*Vita Pauli*,

Vila Malchi, *Vila Hilarionis*) servirent aussi de façon efficace la cause de l'ascétisme. En Gaule, les premiers monastères furent fondés à Ligugé vers 360 et à Marmoutier en 372 par S. Martin, à qui Sulpice Sévère consacra une biographie qui parut en 397 (voir la remarquable édition commentée de Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, procurée par J. Fontaine en 1967, dans « Sources Chrétiennes »). Les autres grandes dates de l'extension du monachisme en Gaule sont, au début du V^e siècle, la fondation du monastère de Lérins par S. Honorat, vers 410, et celle de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille, par Cassien vers 415 (sur les débuts du monachisme, voir en particulier P. de Labriolle dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, III, p. 299 s.). Mais les ascètes pouvaient aussi vivre en dehors de ces grands monastères, comme le firent Paulin de Nole et Sulpice Sévère qui, après avoir procédé à la liquidation de leurs biens, se retirèrent de la vie publique et pratiquèrent les vertus essentielles de la vie monastique, la pauvreté et la continence, le premier en Espagne, puis à Nole, le second sur son domaine de Primuliacum. Il est probable que Paulin de Pella a aussi songé à une *peregrinatio* du genre de celle qu'avait accomplie Paulin de Nole (cf. v. 461 : *peregrinae... terrae* ; voir *infra* la note à ce vers).

v. 457 : **affectibus**. Le pluriel *affectus*, employé ici comme un équivalent de *propinqui*, désigne les « parents », les « proches » de Paulin ; il en est de même au vers 492. Cette acception concrète du mot se rencontre d'abord dans Apulée (*Plat.*, 2, 22) et n'est pas rare à l'époque chrétienne (voir le *TLL* I, 1191, l. 73 s.).

v. 459 : **uiderentur**. Sur l'emploi explétif de *uideri*, cf. *supra*, note au v. 57.

v. 461 : **peregrinae... terrae**. Paulin, tenté de se soumettre à l'ascèse monastique, a pu penser dans un premier temps à se retirer dans un monastère (cf. v. 456 : *monachi perfecto uiuere ritu*) en abandonnant famille et biens. Dans ce vers 461 il paraît évoquer une autre possibilité d'ascèse, la *peregrinatio*, c'est-à-dire l'exil sur une terre étrangère, tel celui qui conduisit Paulin de Nole et son épouse Thérasia d'abord en Espagne puis à Nole, en Campanie (cf.

supra, note au v. 456). Mais Paulin de Pella ne put se résoudre à emmener les siens hors de la Gaule et ne se décida même pas, du moins à cette époque de sa vie, à quitter sa demeure, comme l'avait fait un Sulpice Sévère, qui s'était retiré sur le domaine de Primuliacum, en Gaule même. Néanmoins Paulin mena sans doute la vie d'un « converti » (cf. *infra*, note au v. 465). Sur les différents sens du mot *peregrinatio* et ses résonances chrétiennes, voir J. Fontaine, *Sulpice Sévère, Vie de saint Martin*, p. 558.

v. 462 : **religiosa**. La correction proposée par Barth, *Animadversiones*, p. 289 (*nec ratio aut pietas aut religio ipsa sinebat*) ne se justifie pas. *Religiosa* peut en effet être seulement trétrasyllabique (*rēligiōsā*), *i* étant alors traité comme consonne dans le groupe *io*. L'*Eucharisticos* offre d'autres exemples de synizèse du même type : *obliuione* (v. 259), *largitionis* (v. 295), *solaciorum* (v. 516). Sur la synizèse, voir L. Mueller, *De re metrica poetarum Latinorum praefer Plautum et Terentium libri septem*, 1894, p. 299 s.

v. 464 : **consilio sanctorum**. Au nombre des saints personnages qui conseillèrent à Paulin un changement de vie moins radical que l'ascèse monastique, il est possible (comme le suppose J. Rocafort, *Un type gallo-romain*, p. 75) qu'il faille compter S. Amand, qui succéda vers 404 à Delphin dans l'évêché de Bordeaux et qui fut aussi un ami de Paulin de Nole. Mais on peut aussi penser que par *sancti* il faut entendre ici les *conuersi*, c'est-à-dire les pieux laïques qui, tout en restant dans le monde, s'appliquaient à réaliser un idéal de vie religieuse (voir sur ce point É. Griffe, « Un exemple de pénitence publique au v^e siècle », *BLE*, LIX, 1958, p. 173 ; « La pratique religieuse en Gaule au v^e siècle », III, « *Sancti* et *conuersi* au temps de Paulin de Nole et de Salvien », *BLE*, LXIII, 1962, p. 252 s.). Ces *conuersi* auraient engagé Paulin à suivre lui aussi la vie de « conversion » (sur cette vie, cf. *infra*, note au v. 465).

v. 465 : **morem ... uetustum**. Le mode de pénitence traditionnel que Paulin désigne ainsi est-il ou non la pénitence publique ? La question est controversée. É. Griffe, « Un exemple de pénitence publique au v^e siècle », *op. cit.*,

p. 173-175, ne doute pas que Paulin soit passé par les épreuves de la pénitence publique avant de devenir un *conuersus* et prétend qu'il ne faut pas voir dans l'expression *dogmata praua* (v. 472) le rappel des erreurs doctrinales dont Paulin se serait rendu coupable. La position de P. Galtier, « Pénitents et 'convertis'. De la pénitence latine à la pénitence celtique », *RHE*, XXXIII, 1937, p. 277-278 et p. 286 et note 5, est beaucoup plus nuancée. P. Galtier admet bien que le vers 468 (*confessusque igitur penitenda quae mihi noram*) fait allusion à une « confession » et ajoute que la mention de Pâques, au vers 475, suggère « l'idée de la réconciliation ou absolution liturgique accordée aux 'pénitents' le jeudi-saint ». Mais il objecte que les fautes que Paulin se reproche n'entraînent pas nécessairement alors l'expiation publique et il s'étonne que Paulin ne relève aucun trait caractéristique de la pénitence publique : « La pénitence publique, avec ses assujettissements et ses rites, marquait trop dans la vie pour n'avoir pas laissé plus de traces dans les souvenirs de Paulin, si elle lui avait été imposée » (p. 286, note 5). Même s'il est difficile de préciser dans quelle hérésie Paulin s'était engagé (cf. *infra*, note au v. 472), il paraît indéniable qu'il s'était rendu coupable de quelque erreur doctrinale et P. Galtier pense que le mode traditionnel de pénitence dont parle Paulin pourrait être *l'impositio manus in paenitentiam* propre aux convertis de l'hérésie (p. 285 et 286, note 5). Le qualificatif de « pénitent », que l'on applique parfois à Paulin, appelé par certains « Paulin le Pénitent », ne semble donc justifié que dans la mesure où on ne donne pas au terme sa valeur liturgique et canonique. Sur la distinction entre les « pénitents » et les « convertis », on pourra consulter P. Galtier, « Pénitents et 'convertis' », *op. cit.*, *passim*, en particulier p. 285 et p. 301 s., et C. Vogel, *La discipline pénitentielle en Gaule des origines à la fin du VII^e siècle*, Paris 1952, p. 128-138. La vie des *conuersi* gallo-romains nous est surtout décrite dans une lettre de direction adressée par Fauste de Riez au préfet du prétoire Félix (*Epist.*, VI, *CSEL*, XXI, p. 195 s.). Cette lettre nous apprend que la vie de « conversion » pouvait se vivre chez soi, même dans le

mariage, à condition que les époux s'engagent à observer la continence. La « conversion » se traduisait au dehors par le retranchement du luxe dans les habits. Tout en s'adonnant aux pratiques pieuses d'une vie vouée à Dieu, les *conuersi* pouvaient continuer à tenir leur place dans la société et même, comme le préfet du prétoire Félix, à remplir des fonctions publiques (voir P. Galtier, « Pénitents et ' convertis ' », *op. cit.*, p. 16 s. et p. 277). La vie de « conversion » était donc nettement différente de l'ascèse monastique et il est fort vraisemblable que c'est là la règle de vie à laquelle Paulin dit s'être soumis (v. 469 : *proposita... lege*).

v. 468 : *penitenda quae mihi noram*. *Penitenda* est une conjecture de Brandes. Le *Parisinus* présente ici une lacune, transmettant seulement le début du vers : *confessus igitur*. Le *Bernensis* offre un vers complet, mais la leçon *paenitentia* qu'on y trouve a été judicieusement corrigée en *penitenda* par Brandes. On rencontre en effet un emploi comparable de *paenitere*, à l'adjectif verbal, au vers 306 (*nec penitenda manet*). Comme dans ce dernier passage, il faut supposer une première syllabe abrégée (cf. *supra*, note au v. 306) ; ici en outre on doit admettre un allongement du *a* final comme dans plusieurs autres formes de pluriels neutres (*placita*, v. 5 ; *accepta*, v. 220 ; *praestanda*, v. 371 ; cf. *l'index rei metricae* de l'édition Brandes, p. 319).

v. 471-472. Le début du vers 471 : *sed rectam seruare fidem* rappelle celui d'un vers d'Ausone : *sed prohibet seruare fidem* (VII, 2, 30 ; Peiper, p. 88). Mais il est surtout remarquable que ces deux vers de Paulin soient en grande partie faits de centons empruntés à la Préface de l'*Apotheosis* de Prudence (v. 2 : *rectamne seruamus fidem* ; v. 3 : *dogmata* ; v. 5 *uiam discernere*) ; v. 8 : *erroribus*) ; sur les emprunts de Paulin à Prudence, voir G. Funaioli, « De Paulini Pellaei carminis ' Eucharisticos ' fontibus », *MB*, IX, 1905, p. 178.

v. 472 : *dogmata praua*. Paulin ne donne aucun détail qui permette d'identifier avec certitude la doctrine qu'il désigne par l'expression *dogmata praua*. Il apparaît bien en tout cas qu'il s'agit d'une hérésie (cf. *supra*, note au v. 465). On pourrait penser au priscillianisme, puisque Priscilien fut obligé de quitter l'Espagne après 380 et de

gagner l'Aquitaine où il fit des prosélytes. Mais un concile de Bordeaux le condamna dès 384 et, en même temps que lui, Euchrotia, veuve du rhéteur Delphidius, qui fut le collègue d'Ausone à Bordeaux (Ausone fait allusion au châtement d'Euchrotia, *Prof.*, 5, 38). Si Paulin avait été priscillianiste, il est peu probable qu'il eût attendu l'année 421 pour abjurer une doctrine si violemment combattue dès la fin du iv^e siècle ; de plus la secte ne semble guère avoir survécu au cours du v^e siècle qu'en Espagne, surtout en Galice (sur le priscillianisme, voir en particulier P. de Labriolle dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, III, p. 385 s., où l'on trouvera une abondante bibliographie, et IV, p. 372 s.). On a pensé aussi que l'hérésie à laquelle Paulin fait allusion pouvait être l'arianisme qui, à la fin du iv^e siècle, avait survécu en se répandant chez les Goths évangélisés par l'évêque Ulfila et qui gagna la plupart des peuples barbares qui s'installèrent au v^e siècle à l'intérieur de l'Empire. Le romain Attale même, proclamé empereur en 409 sous la pression du roi des Goths, Alaric, se fit baptiser par l'évêque des Goths et devint arien. Il est possible que Paulin, qui vécut dans l'entourage de cet usurpateur (cf. *supra*, notes aux v. 294 et 295), ait subi son influence et donné lui aussi son adhésion à l'arianisme. Mais, dans le contexte de cette Gaule du début du v^e siècle, Paulin aurait pu être aussi tenté de suivre les voies du pélagianisme, mais non du semi-pélagianisme, comme l'affirment certains auteurs qui ne sont pas suffisamment attentifs à la chronologie. Ainsi Ch. Müller, *Observations*, p. 80, plaçant la « conversion » de Paulin en 425, ne doute pas que la doctrine en question soit le semi-pélagianisme et prétend même que Paulin aurait pu connaître l'enseignement de Cassien dès 405. Cette thèse est insoutenable, car si Cassien est bien arrivé en Occident dès le début du v^e siècle, on n'est pas sûr qu'il soit parvenu en Gaule, à Marseille, avant 415 et ce qu'on appellera le « semi-pélagianisme » n'est né à proprement parler que vers 425, lorsque Cassien et Vincent de Lérins réagirent devant les condamnations que S. Augustin avait lancées contre le pélagianisme (voir É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*,

II, p. 139 ; G. de Plinval dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, IV, p. 397 s.). Prosper d'Aquitaine lui-même, qui fut si actif dans la lutte contre le semi-pélagianisme, fait allusion pour la première fois à cette réaction gauloise contre S. Augustin dans l'*Epistola ad Rufinum de gratia et libero arbitrio* qui date de 426 ou 427 ; c'est seulement en 429 ou 430 qu'il publia son poème *De ingratis*, où il attaquait les semi-pélagiens, et c'est un peu plus tard encore qu'il composa l'ouvrage intitulé *De gratia Dei et libero arbitrio, liber contra Collatorem*, dirigé contre Cassien (sur Prosper d'Aquitaine, voir en particulier D. M. Cap-puyns « Le premier représentant de l'Augustinisme médiéval, Prosper d'Aquitaine », *Recherches de Théologie ancienne et médiévale*, I, 1929, p. 309-337). Il est donc fort improbable que Paulin ait pu adhérer aux idées de Cassien avant sa « conversion », que Ch. Müller place en 425, et qui doit en réalité dater de 421 (cf. *infra* note au v. 478). En revanche il est possible que Paulin ait été séduit par le pélagianisme que S. Augustin combattait avec tant de vigueur en ce début du v^e siècle et qui avait encore en Gaule des partisans résolus en 425, date à laquelle une Constitution, prise au nom de Valentinien III par l'impératrice Placidie, impose aux évêques pélagiens de Gaule de faire leurs rétractations devant Patrocle d'Arles. Certaines œuvres de poètes gallo-romains de cette époque sont fortement teintées de pélagianisme : ainsi le *Carmen de providentia*, qui fut écrit par un Aquitain inconnu et qu'on a longtemps attribué à tort à l'augustinien Prosper d'Aquitaine ; de même le *Commonitorium d'Orientius*, sans doute composé en 434 (sur le pélagianisme de ces poèmes, voir G. de Plinval, *Pélagie, ses écrits, sa vie et sa réforme. Étude d'histoire littéraire et religieuse*, 1943, p. 239-241). G. de Plinval, dans Fliche et Martin, *Histoire de l'Église*, IV, p. 405, note aussi que Paulin avait dû subir l'attrait de la prédication pélagienne, mais qu'il s'en était bien dépris et il ajoute à propos de l'*Eucharisticos* : « Il n'y a rien de moins pélagien que cet hommage fervent rendu à la bénignité prévenante et à l'action protectrice du Christ à son égard. »

v. 474 s. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 210, note

que Paulin insiste sur cet épisode de sa vie, « la réception de sacrements après un temps passé hors du catholicisme », parce qu'il a un équivalent dans les *Confessions* (sur le baptême d'Augustin, voir *Conf.*, IX, 14) ; cf. *supra*, notes aux vers 107 et 170 s.

v. 474 : ...*exacta iam ter trieteride quinta*. La leçon du *Bernensis* est *tetreteride*, alors que l'editio princeps, suivant le *Parisinus*, propose *trieteride*. Mais dans ce dernier cas le vers paraît amputé d'une syllabe et diverses corrections ont été proposées : Barth (*Animadversiones*, p. 290) suggérerait d'écrire *sub trieteride* ; Brandes a préféré suivre la conjecture de Lenain de Tillemont (*Histoire des Empereurs*, V, 1720, p. 818) et a corrigé en *ter trieteride*. Il faudrait alors comprendre que Paulin indique ici son âge, à savoir quarante-cinq ans (sur *trieteris*, cf. *supra*, note au v. 49). Une autre correction a été proposée par Ch. Müller (*Observationes*, p. 80), qui juge cette précision chronologique superflue, puisque Paulin indique au v. 478 que sa conversion eut lieu trente-quatre ans plus tôt (cf. *infra* note au v. 478) ; en conséquence, Ch. Müller propose de revenir à la leçon du *Bernensis* et de voir dans *tetreteride* une graphie de *tetraeteride* (la diphtongue *ae* étant habituellement notée par *e* dans ce manuscrit, cf. *supra*, p. 46). *Tetraeteris* désigne un espace de quatre ans ; l'expression *tetraeteride quinta* ferait allusion, selon Ch. Müller, à la période de vingt années durant laquelle Paulin aurait suivi les voies de l'hérésie. A cette hypothèse on pourrait penser à opposer une objection fondée sur la métrique : pour que *tetraeteride* puisse entrer dans la mesure du vers, il faut supposer l'allongement de la première syllabe et jamais, semble-t-il, Paulin ne traite comme longue une syllabe comportant une voyelle brève suivie du groupe *tr* (voir Ch. Caeymaex, « La métrique de l'*Eucharisticos* de Paulin de Pella », *Le Musée Belge*, I, 1897, p. 316. Les exemples de syllabes longues devant *tr* que cite Ch. Caeymaex concernent en réalité des mots où la syllabe contient une voyelle longue : *nutricum* au v. 28 et *protracta* au v. 135). Cependant, étant donné les libertés que Paulin prend d'ordinaire avec la prosodie, il serait imprudent de vouloir établir sur ce point une règle concer-

nant l'usage de Paulin et une objection fondée sur la seule métrique ne peut être déterminante ici. Mais on peut objecter aussi que la forme *tetraeteris* est exceptionnelle, alors que *trieteteris* est assez courant en poésie (cf. *supra*, note au v. 49). On ne connaît qu'un exemple sûr de *tetraeteris* dans Censorinus, *De die natali liber* 18, 3 (Hultsch, p. 37, 3), auteur qui est aussi le seul à utiliser des formes *penlaeteris* (18, 3), *octaeteris* (18, 4), *enneaeteris* (18, 4), etc. Enfin, ce qui conduit à préférer la leçon *ter trieteride*, c'est que l'interprétation donnée par Ch. Müller de ce vers 474 soulève des difficultés : rien ne permet de penser que Paulin est demeuré pendant vingt ans dans l'hérésie et il ne peut s'agir du semi-pélagianisme, comme le croit Ch. Müller (cf. *supra*, note au v. 472). La correction de *trieteteride* en *ter trieteride* offre un sens beaucoup plus satisfaisant, et la précision que le vers fournit alors sur l'âge de Paulin s'accorde parfaitement avec les autres indications données dans l'*Eucharisticos*, en particulier avec celle du v. 478 où la correction de *his* en *bis* n'est nullement nécessaire (cf. *infra*, note au v. 478).

v. 475. Le mot *pascha* désigne ici le dimanche de Pâques. C'est le sens courant de *pascha* à partir du v^e siècle, mais le terme a revêtu d'autres significations : il s'est appliqué aussi à la Pâque juive et à l'agneau pascal ; quand il se rapporte à la fête chrétienne de Pâques, avant de se fixer au sens de Pâques, jour de la Résurrection, le mot a différentes acceptions en rapport avec la Passion et peut désigner soit l'Agneau Pascal, Jésus-Christ, soit la Pâque de la crucifixion, la fête de la Passion. *Pascha* se trouve aussi avec le sens de « dimanche », Pâque hebdomadaire (ainsi dans Paulin de Nole, *Carm.*, 27, 54). Sur ces diverses acceptions, voir A. Blaise, *DLAC*, s. v. *pascha* ; *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 190 et 199.

v. 477 : *tua... sacramenta recepi*. Il est peu probable que le pluriel *sacramenta* désigne à la fois le baptême et l'eucharistie, comme le pense J. Rocafort, *Un type gallo-romain*, p. 77, qui paraît revenir sur son idée première, puisqu'il traduit : « J'eus la joie de recevoir ton sacrement de l'Eucharistie » (p. xxxii). Il est en effet très vraisem-

blable que Paulin, dont les parents étaient chrétiens et avaient pensé d'abord encourager son dessein de se consacrer au Christ (*Euch.*, 94 s.), avait été baptisé dès son enfance ; voir sur ce point P. Galtier, « Pénitents et 'convertis' », *op. cit.*, p. 277, note 2. A la fin du iv^e siècle la pratique du baptême des enfants est courante dans tout l'Occident (voir en particulier J. C. Didier, « Le pédobaptême au iv^e siècle. Documents nouveaux », *MSR*, 1949, p. 233-246 ; « Un cas typique de développement du Dogme », *MSR*, 1952, p. 191-214 ; « Saint Augustin et le baptême des enfants », *REAug.*, II, 1956, p. 109-129). D'autre part les expressions que Paulin utilise au v. 476 (*ad tua... altaria sacra reuersus*) et au v. 109 (*ex quo me reprobandum lapsus ad tua iura refugi*) indiquent qu'il s'agit d'un retour à la foi de son enfance (sur ce point, voir aussi W. Brandes, *Prolegomena*, p. 275). L'emploi de *lapsus* au v. 109 peut être un indice supplémentaire, puisque ce mot servait parfois à désigner celui qui était tombé dans le péché après son baptême (cf. Tertullien, *Pudic.*, 18, 13 ; sur le sens du mot, voir aussi J. Fontaine, *Sulpice Sévère, Vie de saint Marlin*, III, p. 981). En tout cas, il ne faut pas s'appuyer sur le pluriel *sacramenta* pour prétendre que Paulin a reçu ce même jour de Pâques les deux sacrements du baptême et de l'eucharistie. C'est en effet ce pluriel qui est usuel dans les expressions qui désignent soit le saint-sacrifice, soit l'eucharistie. Ici le mot pourrait être rendu par « les saintes espèces ». Sur ces emplois de *sacramentum*, voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 240 et 261.

v. 478 : *et his quattuor annos*. Telle est la leçon des deux manuscrits. Barth (*Animadversiones*, p. 290) a proposé de corriger *his* en *bis* et sa conjecture a été adoptée par Brandes (cf. *Prolegomena*, p. 276). Cette correction offre l'avantage de donner une mesure plus satisfaisante au vers (sinon il faut supposer l'allongement de *et* devant *his*) et de mieux accorder le sens de l'expression avec la chronologie de la vie de Paulin. On sait que Paulin est rentré à quarante-cinq ans dans le sein de l'Église (cf. *supra*, note au v. 474). Si Paulin a écrit l'*Eucharisticos* en

459, à quatre-vingt-trois ans, une soustraction de trente-huit années (*ter decies... et bis quattuor annos*) permet de dater sa conversion de l'année 421, où précisément il est âgé de quarante-cinq ans. Mais si, comme nous l'avons déjà dit (cf. *supra*, p. 17), la plus grande partie du poème, dont ce passage, a été composée dès 455, c'est seulement trente-quatre ans qu'il faut soustraire pour parvenir au même résultat ; il faut alors conserver la leçon *et his quattuor annos*, qui ne soulève pas autant de difficultés qu'on l'a pensé : un *h* sert en effet à l'allongement par position dans d'autres passages de l'*Eucharisticos* (ainsi aux vers 557 : *ipse adhuc* et 598 : *uita in hac* ; cf. l'*index rei metricae* de l'édition Brandes, p. 318). Si donc on conserve *his*, comment interpréter cet ablatif, que l'on a parfois voulu corriger en *hos* ? (cette correction est suggérée par Leipziger, p. 34, note au v. 478 et défendue par A. Ebert, *Histoire de la littérature du Moyen-Age en Occident*, 1883, I, p. 435, n. 3). *Super et his*, expression qui comporte l'anastrophe de *et*, signifie « et en plus de cela, et en outre » (*super*, « en plus de », est également suivi de l'ablatif *his* dans Horace, *Sat.*, 2, 6, 3 et dans Silius Italicus, 1, 60).

Dans *ter decies*, on notera que l'adverbe multiplicatif *decies* est employé, par une sorte d'attraction, au lieu de *decem* ou de l'adjectif distributif *deni* usuel dans les multiplications (voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 212 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 76-77). Les exemples de cette attraction sont rares (Cyprianus Gallus, *Gen.*, 487 : *novies bis* ; *Carm. epigr.*, 718, 4 : *ter deciens*). Du vers de Paulin on peut rapprocher le vers d'Ausone, *Ecl.*, 5, 1 : *Ter binos deciesque novem super exil in annos*.

v. 481-482 : *peregrino... censu*. Il s'agit des biens situés en Grèce, que Paulin tenait de sa mère (cf. *supra*, note au v. 273). Sur *iugiter*, cf. *supra*, note au v. 155.

v. 484 : *antérieure loco*. C'est aux vers 413 s. que Paulin a décrit l'importance et la situation des domaines que sa mère possédait en Grèce.

v. 486 : *indocilis*. Paulin, qui ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup de tendresse pour son épouse, emploie en parlant d'elle le même qualificatif (*indocilis*) qu'à propos du frère

qui lui avait causé de nombreux ennuis (cf. v. 248). L'évocation de la mort de sa femme lui inspire quelques paroles de regret, mais il insiste égoïstement sur le soutien dont il est ainsi privé à l'approche de la vieillesse (v. 495 s.).

v. 490 : *plura*. Sur l'emploi de *plures* avec le sens de *multi*, cf. *supra*, note au v. 207.

v. 491 : *perpetuum exilium*. Cette expression semble prouver que Paulin a écrit son poème loin de Bordeaux et qu'il a terminé ses jours à Marseille (cf. *infra*, note au v. 520).

v. 492 : *affectibus*. Sur le sens du pluriel *affectus*, cf. *supra*, note au v. 457.

v. 493 : *prima*. La leçon du *Bernensis* et du *Parisinus* est *prima*. Barth, *Animadversiones*, p. 291, a proposé de lire *primo* et a été suivi par W. Brandes et E. White, tandis que Daum et Leipziger conservaient *prima*. *Prima*, la *lectio difficilior*, est également défendu par Ch. Müller, *Observationes*, p. 72-73, qui rapproche un passage de Tertullien (*Scorp.*, 13) où l'adjectif *primus*, employé avec valeur adverbiale, est en corrélation avec *postea* et *dehinc* : *Paulus uero apostolus de persecutore, qui primus ecclesiae sanguinem fudit, postea gladium stilo mutans..., dehinc ipse adferens escam secundum Iacob...* Il n'est donc pas utile de corriger ici *prima* qui, tout en s'accordant avec *socrum*, peut être en corrélation avec *dehinc*.

functa. Pour l'emploi de *functus* au lieu de *defunctus*, que Paulin utilise deux vers plus loin (v. 495 : *defuncta*), cf. *supra*, note au v. 171.

v. 494 : *contraria uotis*. On trouve la même clause chez Paulin de Nole (*Carm.*, 10, 126).

v. 497 : *apta senectuti iunctae ad solamina uitae*. Alors que la plupart des interprétations font de *senectuti* le complément de *apta*, nous pensons qu'il vaut mieux faire dépendre ce datif de *iunctae* et rattacher *ad solamina* à *apta* ; *senectuti iunctae... uitae* doit signifier « ma vie qui était proche de la vieillesse », « qui était aux portes de la vieillesse ». Il faut alors admettre que Paulin, à la mort de son épouse, avait presque atteint la soixantaine. C'est fort vraisemblable, mais les éléments font défaut pour établir

une chronologie de la vie de Paulin après sa « conversion », à quarante-cinq ans (cf. *supra*, note au v. 478). En particulier on ne peut préciser à quelle date Paulin a abandonné l'Aquitaine pour aller vivre à Marseille (cf. *infra*, note au v. 520).

solamina. Le substantif *solamen* apparaît pour la première fois dans Virgile (*En.*, 3, 661 ; 10, 493 et 859). C'est l'un de ces mots en *-men* qui appartiennent surtout à la langue poétique (voir J. Perrot, *Les dérivés latins en -men et -mentum*, 1961, p. 104 s.), le terme usuel en prose étant *solacium*. Dans ses poèmes, Paulin de Nole utilise encore volontiers *solamen* (*Carm.*, 16, 195 ; 18, 120 et 234 ; 20, 263), mais il est aussi le premier à employer *solamentum* (*Carm.*, 18, 342). C'est à Paulin de Nole (*Carm.*, 18, 234) qu'est empruntée la clause *solamina uilae* de ce vers 497 de l'*Eucharisticos*, seul passage du poème où *solamen* se rencontre. Paulin de Pella se sert plusieurs fois de *solacium*, mais en donnant au vocable un autre sens qu'à *solamen* (cf. *infra*, note au v. 512).

v. 498 : natis. Paulin désigne là ses deux fils ; sa fille l'avait quitté pour se marier, avant l'invasion des Goths de 412 (cf. v. 326).

v. 499 : nec tempore eodem. Cette fin de vers se lit dans Virgile, *Georg.*, 1, 483.

v. 501 : contingere posse. Cette expression, qui se retrouve au vers 517, est sans doute imitée de Virgile, *En.*, 1, 413 (*contingere posset*) ; elle se lit aussi dans l'*Alethia* (1, 132) de Claudius Marius Victor.

v. 502 : Gothico quamquam consorte colono. A l'époque où les fils de Paulin, poussés par un désir d'indépendance, reviennent à Bordeaux, les Goths sont installés dans l'Aquitaine en qualité de fédérés depuis 418 (cf. *supra*, note au v. 303).

v. 506 : quicumque fuissent. Cette fin de vers rappelle celle qu'on lit dans Ausone, *Praef.*, 1, 3 : ... *quicumque fuisses*.

v. 507 : paulatim. Cet adverbe, qui se rencontre avec sa signification habituelle, « peu à peu », aux vers 541 et 550, est pris ici dans une acception qui en fait un synonyme de *singillatim*, « un à la fois, l'un après l'autre » (voir Leip-

ziger, note au v. 507, p. 54). Leipziger rapproche à juste titre un passage du jurisconsulte Paul (*Dig.*, 49, 14, 47 : *conduxerat a fisco possessionem eamque paulatim pluribus locauerat*). Mais des emplois comparables de *paulatim* se rencontrent déjà aussi dans César, *B. G.*, 4, 30, 3 : *Itaque rursus coniuratione facta paulatim ex castris discedere*, et Horace, *Epist.*, 2, 1, 45-6 : ... *caudaeque pilos ul equinae | paulatim uello*. *Paulatim* pourrait donc signifier ici « chacun pour sa part » ou « l'un après l'autre, successivement ».

v. 508 : cito praereptus iuuenis iam presbyter. Le mot *iuuenis* ne fournit pas d'indication précise concernant l'âge du fils de Paulin. Le *iuuenis* est en principe l'homme dont l'âge se situe entre trente et quarante-cinq ans, mais l'emploi que les auteurs font de ce terme montre qu'il est difficile d'appliquer à *iuuenis* une définition aussi rigoureuse. En effet *iuuenis*, dès le début de l'époque impériale, concurrence *adulescens*, qui désigne l'homme âgé de moins de trente ans, et le supplante même presque totalement dans l'usage des poètes (voir B. Axelson, « Die Synonyme *adulescens* und *iuuenis* », *Mélanges Marouzeau*, 1948, p. 7-17. On trouve, par exemple, *adulescens* dans Juvenius, 3, 519).

praereptus. Le mot évoque l'idée d'une mort prématurée, comme dans Ausone, *Prof.*, 24, 12 (*acerbo funere praereptus*).

presbyter. Le terme, emprunté au grec, signifie proprement « ancien » ; il a désigné de bonne heure un chef de communauté chrétienne (ainsi, par exemple, dans les *Actes des Apôtres*, 14, 23). Les auteurs chrétiens emploient parfois *senior* avec ce même sens (cf. S. Cyprien, *Epist.*, 75, 4, 3 : *seniores et praepositi*, « les prêtres et les évêques ») ; mais *presbyter* est vite devenu le mot usuel pour désigner le prêtre, tandis que *sacerdos*, vocable marqué d'une certaine solennité, s'appliquait surtout aux évêques (voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 360 et 361). Dans Tertullien déjà, les « prêtres » apparaissent placés dans la hiérarchie entre les évêques et les diacres (*Bapt.*, 17, 2 : *nisi si episcopi iam aut presbyteri aut diaconi uocabantur discentes domini !*).

v. 512 : ipse. Ce pronom est employé ici, comme souvent à l'époque chrétienne, avec la valeur de *is* (voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 190 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 14). Sur *ipse*, voir aussi *supra*, note p. 103.

solacia. Le mot *solacium*, à l'époque classique, signifie « soulagement, consolation », comme le terme poétique *solamen* (cf. *supra*, note au v. 497). Mais dans la latinité tardive, *solacium* est souvent pris dans l'acception de « aide, assistance, soutien » ; ainsi dans Tertullien, *Pud.*, 13 (CSEL, XX, 1, p. 245, 20) : *non habentes iam solacium nauis ecclesiae* et dans Cassien, *Conl.*, 9, 34, 9 : *non nostris commodis nec solaciis temporalibus* ; 24, 2, 2 : *nec sumus ita parentum solacio destituti*. Paulin utilise toujours *solacium* avec cette valeur (cf. v. 293 et v. 516).

La fin de vers *solacia nostra* est à rapprocher de celle de Virgile, *En.*, 8, 514 : *solacia nostri*. G. Funaioli, « De Paulini Pellaei carminis 'Eucharisticos' fontibus », *Le Musée Belge*, IX, 1905, p. 167, fait remarquer que *solacia* apparaît très souvent au cinquième pied du vers dans les *Carmina epigraphica*.

v. 514 : regis. Il s'agit de Théodoric I^{er} qui avait été proclamé roi des Wisigoths à la mort de Wallia, à la fin de 418, et qui le demeura jusqu'à sa mort, à la bataille des Champs Catalauniques, en 451. Ce roi accueillait volontiers les Gallo-Romains à sa cour de Toulouse. C'est ainsi que l'ancien préfet du prétoire Avitus, beau-père de Sidoine Apollinaire, fut lié d'amitié avec Théodoric et qu'il dirigea même l'éducation du petit Théodoric, second fils du roi, qui devait régner à partir de 453 sous le nom de Théodoric II. Le panégyrique d'Avitus composé par Sidoine Apollinaire (*Carm.*, VII) nous renseigne sur les liens d'amitié qui unissaient Avitus et le roi wisigoth (voir A. Loyen, *Recherches historiques sur les Panégyriques de Sidoine Apollinaire*, Paris 1942, p. 50). Sidoine Apollinaire aussi fut reçu par Théodoric et les évêques gallo-romains eux-mêmes fréquentaient la cour du roi arien (voir É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 20 et 52).

inter amicitias... et iras. On peut rapprocher la fin d'un vers d'Horace, *Epist.*, 1, 4, 12 : *timores inter et iras*.

v. 518 : magis. Sur *magis* employé comme un équivalent de *potius*, cf. *supra*, note p. 107.

v. 519 : Deus alme... cui summa potestas. Ce vers fait écho au début de l'*Oratio* de Paulin, v. 1 : *Omnipotens genitor, rerum cui summa potestas*. Ce dernier vers est lui-même une imitation de Virgile, *En.*, 10, 100 (cf. *infra*, p. 221).

Deus alme. L'adjectif *almus*, « bienfaisant », était une épithète souvent appliquée aux dieux, surtout à Vénus (cf. Lucrèce, 1, 2 : *alma Venus*). Les poètes chrétiens l'ont volontiers utilisée dans leurs invocations à Dieu (*Pater alme, Deus alme*) pour célébrer sa bonté : l'expression *pater almus* se lit dans Ausone (III, 2, 16, Peiper, p. 18) et Paulin de Nole (*Carm.*, 6, 300 ; 27, 617) ; *almus Deus* dans Paulin de Nole (*Carm.*, 20, 35), Dracontius (*Laud.*, 3, 51) et Claudius Marius Victor (*Prec.*, 101) ; *almus Christus* dans Paulin de Nole (*Carm.*, 17, 333) ; *almus Spiritus* dans Claudius Marius Victor (*Aleth.*, 5).

v. 520 : Massiliae demum pauper consistere legi. Ce vers rappelle celui de Virgile, *En.*, 1, 629 : *iaculatam hac demum uoluit consistere terra*.

Massiliae. On ne peut préciser à quelle date Paulin abandonna l'Aquitaine pour Marseille. On peut seulement se fonder sur le vers 497 pour supposer qu'à cette époque le poète avait atteint la soixantaine (cf. *supra*, note à ce vers). Sur cette période de la vie de Paulin, voir A. Brun, « Un poète à Marseille au v^e siècle. Paulin de Pella », *Provincia*, II, 1922, p. 22-32.

legi. Sur *legere*, « décider », cf. *supra*, note au v. 395.

v. 521 : plures sancti... cari. Ces saintes personnes, ces amis que Paulin retrouva à Marseille, étaient peut-être des moines de l'abbaye de Saint-Victor, mais on peut aussi penser que c'étaient des *conuersi* (voir É. Griffe, « La pratique religieuse en Gaule au v^e siècle », *BLE*, LXIII, 1962, p. 259 et cf. *supra*, notes aux v. 464 et 465). En tout cas Marseille était à cette époque un centre de vie spirituelle. Prosper d'Aquitaine, l'adversaire du semi-pélagianisme, et Salvien, l'auteur du *De gubernatione Dei*, s'étaient également établis dans cette ville (voir É. Griffe, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, II, p. 28).

Paulin de Pella.

plures. Sur l'emploi de *plures* avec le sens de *multi*, cf. *supra*, note au v. 207.

v. 522 : substantia. Le mot *substantia* avait été introduit par les chrétiens dans leur vocabulaire théologique et servait en particulier à désigner la nature divine ; mais dans la latinité tardive ce terme présente souvent aussi le sens nouveau de « moyens de vivre, biens, richesse », qui est bien attesté, par exemple, dans la *Vulgate* : *Gen.*, 12, 5 (*uniuersamque substantiam quam possederant*) ; *Prov.*, 3, 9 (*Honora Dominum de tua substantia*) ; *Lc.*, 8, 43 ; 15, 12. Ici le mot désigne plus précisément une « propriété ». Paulin indique que cette petite propriété était un bien de famille, mais ne précise pas de qui il l'avait héritée.

v. 525 : uineta. Aux environs de Marseille, on négligeait déjà la culture du blé pour celle de la vigne ; voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 192 ; sur les différentes espèces de vins du pays de Marseille, voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, V, p. 253, n. 2.

ipsa. Sur *ipse* employé avec la valeur de *is*, cf. *supra*, note au v. 512.

v. 527 : hortus. Ce jardin fait penser au « jardinet » de S. Paulin à Nole (cf. *supra*, p. 33). Il est probable que sur son petit domaine Paulin de Pella menait lui aussi la vie d'ascèse du « converti » (voir É. Griffe, « La pratique religieuse en Gaule au ^{ve} siècle », *BLE*, LXIII, 1962 et cf. *supra*, note au v. 465).

v. 528 : paruus. Le vers transmis par le *Parisinus* comportait la forme *perparuus* et comptait une syllabe de trop. Barth, *Animadversiones*, p. 292, suggérait de lire *paruus* au lieu de *perparuus* ; le bien-fondé de cette hypothèse a été confirmé par l'examen du *Bernensis*, où *perparuus* a été corrigé par la seconde main en *paruus* (voir W. Brandes, *Prolegomena*, p. 278).

agellus. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 147, n. 3 et p. 148, n. 4, voit dans le champ de Paulin le type de la petite propriété de vignes et de vergers que les plus humbles citoyens aimaient à posséder dans les environs de Marseille.

v. 531 : in uacuum. Cette expression ne fait pas allusion

aux « parties abandonnées » du champ, aux « friches », comme le donnent à penser les traductions de E. F. Corpet, J. Rocafort et E. White. C'est une locution adverbiale qui est synonyme de *frustra*, « inutilement, en vain » et qui est usuelle dans la *Vulgate* (*Sag.*, 1, 11 ; *Is.*, 49, 4 ; *II Cor.*, 6, 1 ; *Gal.*, 2, 2) ; elle est calquée sur l'expression grecque εἰς ἄσυνον, qu'elle sert à traduire.

v. 533 : crepidine saxi. La même fin de vers se lit dans Virgile, *En.*, 10, 653. Ausone utilise aussi les deux mots, mais associés à d'autres termes, à la fin de deux vers de la *Moselle* (321 : *in aggere saxi* ; 322 : *fundata crepidine ripae*).

v. 534 : uiderer. Sur l'emploi explétif de *uideri*, cf. *supra*, note au v. 57.

v. 535 : expensas. Sur le sens du mot *expensa*, « frais, dépense », cf. *supra*, note au v. 217. La signification du terme est différente au v. 553 (cf. *infra*, note à ce vers).

uitae quas posceret usus. On trouve une expression presque identique dans Prudence, *Symm.*, 2, 137 : *uitae... posceret usus*, dont on pourra rapprocher aussi Claudius Marius Victor, *Aleth.*, 2, 331 (*qua uita exposceret, uti*). Dans Prudence, *Psych.*, 609, on lit aussi la fin de vers (*quam postulet usus*, qui rappelle Ovide, *Mel.*, 13, 215 (*quo postulat usus*). La clause *postulat usus* se retrouve encore chez Paulin de Nole (*Carm.*, 20, 6) et Claudius Marius Victor (*Aleth.*, 1, 139 et 393). Enfin on pourra aussi rapprocher le vers 22 (*uitae quos usus exigit*) de l'hymne *Lucis largitor splendide* parfois attribuée, mais à tort, à Hilaire de Poitiers (*Hymne 45* dans A. S. Walpole, *Early Latin Hymns*, p. 223 s.).

v. 537-538 : dum | maiores melior uires. Cette expression rappelle le début d'un vers de Virgile (*En.*, 5, 415 : *dum melior uires...*). Les vers suivants présentent aussi des réminiscences de l'*Énéide* : v. 540 : *instabilis... aeu* (cf. *En.*, 11, 425 : *... mutabilis aeu*) ; v. 541 : *paulatim... curis euictus* (cf. *En.*, 2, 630 : *uulneribus donec paulatim euicta*) ; v. 542 : *facile in noua uersus | consilia* (cf. *En.*, 1, 657 : *noua pectore uersat | consilia*) ; v. 544 : *reuocare gradum* (cf. *En.*, 6, 128 : *sed reuocare gradum*). Il faut en outre remarquer que l'on trouve aussi dans Paulin de Nole une expression proche de celles de *En.*, 1, 657 et *Euch.*, 542,

avec même rejet de *consilia* (*Carm.*, 10, 150-151 : *uerti | consilia*).

v. 542 : exul, inops, caelebs, semper facile in noua uersus. Ce vers a été transmis incomplet par les deux manuscrits. Barth, *Animadversiones*, p. 293, a proposé d'insérer *senex* après *caelebs*, soit *caelebsque senex*, pour compléter la mesure du vers. Brandes, *Prolegomena*, p. 278, pense qu'il faut plutôt supposer l'omission de *semper* : ce n'est pas dans sa vieillesse seulement, mais c'est durant toute sa vie que Paulin a été enclin à modifier ses projets ; son hésitation à partir pour la Grèce, ses préparatifs de voyage sans cesse ajournés sont de bons exemples de son irrésolution foncière (cf. v. 278 : *saepius et propriis certans mens obuia uolis*). Aussi préférons-nous adopter la conjecture de Brandes. (Pour d'autres vers incomplets, cf. *infra*, notes aux vers 53, 335, 399.)

v. 544 : Burdigalam reuocare gradum. Paulin a-t-il mis à exécution son projet de revenir à Bordeaux ? Rien ne permet de l'affirmer. Le vers 545 paraît indiquer au contraire qu'une fois de plus les vœux de Paulin ne se réalisèrent pas : *nec lamen effectus nostra est incepta secutus*. Il faut en effet en rapprocher le vers 420 : *sed nec sero mea est prouentus uota secutus*, qui fait allusion au second projet de départ pour la Grèce, qui demeura, comme le premier, une simple velléité (cf. *supra*, note au v. 275). A. Brun, « Un poète à Marseille au v^e siècle. Paulin de Pella », *Provincia*, II, 1922, p. 27, propose, comme seconde traduction du vers 545, « toutefois les résultats ne répondirent pas à notre entreprise » et semble pencher (p. 28 s.) pour l'hypothèse d'un retour à Bordeaux ; il n'en conclut pas moins : « La sagesse est de se résigner à ignorer. » A notre avis, la correspondance qui existe entre les vers 420 et 545 invite à comprendre ici « mon dessein ne se réalisa pas » et à penser que Paulin ne revint jamais à Bordeaux.

v. 548 : fas est me credere, Christe. Cette expression rappelle la fin d'un vers de Juvenecus, 4, 554 : *si fas te credere Christum*.

v. 549 : gratia. C'est le seul passage du poème où *gratia* désigne la grâce de Dieu (on en trouve un autre exemple

dans la préface en prose, *praef.* 2). Paulin, comme la plupart des poètes chrétiens, utilise *munus* comme substitut poétique de *gratia* (cf. *supra*, note au v. 112), sauf au nominatif singulier où *gratia* entre sans difficulté dans l'hexamètre. Sur ces faits, voir notre ouvrage *Gratia et sa famille*, p. 465-467.

v. 550 : proluxo... usu. On trouve aussi l'expression *prolixior usus* au v. 226.

v. 553 : expensas. Le mot *expensa*, qui est employé plusieurs fois dans le poème avec son sens usuel de « dépense, frais » (cf. *supra*, note au v. 217), désigne ici l'argent nécessaire pour subvenir aux frais et il en est de même au v. 560. Des emplois comparables de ce terme se rencontrent dans Cassiodore, *Var.*, 3, 51, 13 et 4, 51, 12 ; voir O. J. Zimmermann, *The late latin vocabulary of the Variae of Cassiodorus*, 1944, p. 46.

v. 554-555 : grates... debere. Sur cette expression, cf. *supra* note au v. 18.

v. 556 : nescio si. La conjonction *si* est assez souvent substituée à *an*, *an non*, pour introduire les interrogatives indirectes après *scio* et *nescio* à partir de Tertullien (ainsi, par exemple, *Bapt.*, 15 : *Nescio si quid amplius ad controuersiam baptismi uentilatur*). Sur cet emploi de *si*, voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 49-50 ; H. Rönsch, *Itala und Vulgata*, 1875, p. 403-404 ; M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, 1890, p. 320-321.

v. 557 : propriae. Sur *proprius* employé à la place d'un adjectif possessif, cf. *supra*, note p. 102.

v. 557-558 : siue quod... seu quod. *Siue... seu* est ici l'équivalent de *et... et*, comme dans la *Peregrinatio Aethiopiae*, 19, 19 : *epistolas ipsas siue Aggari ad Dominum, siue Domini ad Aggarum* (voir E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 197-198). On rapprochera l'emploi qui est fait de *uel... uel* (cf. *infra*, note au v. 58). A l'époque chrétienne *uel* et *siue* ont souvent perdu toute valeur disjonctive et on les trouve parfois employés concurremment avec la valeur de *et* : ainsi dans Grégoire de Tours, *Stell.*, 35, p. 870, 8 : *scripsimus de ortis uel occasibus siue cursibus stellarum* (voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 316).

v. 558 : **notis**. La leçon *natis* qu'offrent les deux manuscrits est peu satisfaisante. Pour l'admettre il faudrait supposer que Paulin a encore des enfants et que ces enfants sont riches. Or, un peu plus haut, le poète déclare avoir perdu ses fils (v. 508 s.) et être désormais privé de tout soutien familial (v. 542 : *caelebs*). On pourrait à la rigueur penser à sa fille, qu'il mentionne une fois (v. 326), mais le pluriel *natis* se comprendrait mal et on pourrait s'étonner que cette fille, si elle était riche, n'ait pas aidé son père qui était dans le besoin. La correction de *natis* en *notis*, seulement suggérée par Brandes dans l'apparat critique de son édition, nous paraît indispensable. Paulin fait allusion aux amis aisés qui n'hésitent pas à le secourir de leur fortune (cf. v. 560 : *expensis... alienis*) et à qui, pour ménager son amour-propre (cf. v. 556 : *saluo... pudore*) et ne pas sembler vivre d'aumône, il fait cession du peu qui lui appartient encore.

v. 559 : **uideri**. Sur l'emploi explétif de ce verbe, cf. *supra*, note au v. 57.

v. 560 : **expensis**. Sur le sens d'*expensa*, cf. *supra*, note au v. 553.

v. 561 : **nostra fides, quae nil proprium docet esse**. Paulin, dans ce vers et dans les deux suivants, se réfère vraisemblablement aux *Actes des Apôtres* 2, 44 : *Omnes etiam, qui credebant, erant pariter et habebant omnia communia* et 4, 32 : *nec quisquam eorum, quae possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia*.

v. 563 : **nostra aliis debemus participanda**. Si la construction de *participare* avec *cum* (cf. v. 507 : *mecum... participando*) est attestée depuis Tite-Live (3, 12, 5), en revanche l'emploi du datif auprès de ce verbe ne se rencontre pas avant l'époque chrétienne ; on pourra rapprocher, par exemple, Ausone, *Parent.*, 9, 16 (Peiper, p. 35 : *quod mala non cuiquam, non bona participo*) et Paulin de Nole, *Epist.*, 23, 44 ; 32, 7, v. 10. Sur cette construction et sur l'emploi de l'adjectif verbal auprès de *debere*, voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 3 et 221.

L'idée exprimée dans ce vers se retrouve au vers 4 de l'*Oratio* (cf. *infra*, note p. 221).

v. 564 s. La fin de l'*Eucharisticos*, à partir du vers 564, paraît, de même que le prologue, avoir été composée après le reste du poème ; cf. *supra*, p. 17.

Nec tamen hoc ipso. Un début de vers presque identique se lit dans la *Ciris*, 520 (*nec tamen hoc ipsum*) ; on peut aussi rapprocher Ovide, *Fast.*, 1, 447 (*nec tamen hoc...*).

v. 566 : **solari es**. Les deux manuscrits offrent *solarier*, que Brandes a corrigé en *solari es*. Brandes a en effet judicieusement rapproché l'expression *solari es dignate, Deus*, où *dignate* est au même cas que le vocatif *Deus*, de deux passages d'Ausone, *Prof.*, 9, 6 : *es meritos inter commemorande uiros* et 19, 2 : *quamuis docendi munus indepte es foris*, où le verbe *es* est également exprimé auprès du vocatif. Dans Virgile, *En.*, 3, 475 : *coniugio, Archisa, Veneris dignate superbo*, on retrouve *dignate*, mais sans verbe copule : il s'agit alors d'un participe à valeur passive, « toi qui fus jugé digne », tandis que dans le vers de Paulin *es dignate* est une forme du parfait du déponent *dignari*, « tu as jugé bon de ». Sur ces emplois du vocatif, voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 11 ; Kühner-Stegmann, I, p. 255-256 ; E. Löfstedt, *Synlaetica*, I², p. 103.

v. 568 : **iugiter**. Sur cet adverbe, cf. *supra*, note au v. 155.

v. 569 : **iuuenescere**. La leçon du *Parisinus* est *iuuenescere*, tandis que dans le *Bernensis* le mot est séparé en deux (*iuue nascere*). La graphie insolite de ce verbe dans le *Parisinus* est sans doute due à une confusion faite par le copiste entre verbes en *-asco*, comme *amasco*, et formes en *-esco*, tel *ignesco* ; cette erreur était favorisée par la ressemblance du radical de *nascor* et de la finale de *iuuenesco*. Il n'y a pas lieu de conserver *iuuenescere*, comme l'ont fait jusqu'ici les éditeurs de l'*Eucharisticos*.

posse. Dans la latinité tardive, *posse* constitue parfois avec un infinitif complément des périphrases qui se substituent au verbe simple, sans que *posse* apporte de nuance au sens de ce verbe. Les vers 573-574 fournissent un autre exemple de cette redondance : *habere potui* y est l'équivalent de *habui*. Sur cet emploi explétif de *posse*, voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 42 ; E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*,

p. 208 ; M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 693. Ce goût de l'expression abondante se manifeste aussi à cette époque dans l'emploi explétif de *uideri*, dont on a de nombreux exemples dans l'*Eucharisticos* ; cf. *supra*, note au v. 57.

v. 570 : **penitus**. Cet adverbe, qui se rapporte à *nullos*, est employé, comme au vers 323, avec le sens de *omnino*, « absolument », pour renforcer la négation ; cf. *supra*, note au v. 323.

v. 573-574. Par cette périphrase, Paulin indique qu'il a été obligé d'inféoder son petit champ à un grand propriétaire ; voir C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, VIII, p. 146, n. 1 et p. 148, n. 4.

v. 576 : **agellum**. Ce petit domaine devait être situé en Aquitaine, où les Goths avaient été installés en qualité de fédérés en 418 (cf. *supra*, notes aux v. 303 et 502). Il est probable que le Goth qui manifesta le désir d'acheter le domaine de Paulin en Aquitaine l'exploitait déjà ou en possédait déjà une partie. En effet, dans les régions où les barbares fédérés étaient établis selon le régime de l'*hospitalitas*, il y eut effectivement un partage de possession du sol entre Romains et Barbares, ces derniers ayant droit aux deux tiers des terres et au tiers des esclaves pour un domaine déterminé. Cela ne veut pas dire que l'on enlevait aux Gallo-Romains les deux tiers de leurs propriétés, car l'obligation de l'hospitalité ne pesait que sur les grands propriétaires fonciers à qui on prenait un domaine entre dix ou vingt pour « donner l'hospitalité » aux Barbares ; sur l'installation des barbares fédérés, voir F. Lot, « Du régime de l'hospitalité », *RBPh*, VII, 1928, p. 975-1011 ; voir aussi E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, I, p. 268.

v. 577 : **mercari**. L'expression *agellum mercari* est peut-être empruntée à Horace, *Epist.*, 1, 7, 81 (*uti mercetur agellum*).

v. 579 : **uotiuum**. Au sens de « souhaité, désiré », *uotiuus* n'est pas attesté avant Apulée, *Mét.*, 5, 20, 6 ; 7, 13, 1. Dans cette acception, on le retrouve ensuite à la fois en prose (Ps.-Cyprien, *Pud.*, 1 ; Grégoire le Grand, *Epist.*, 2, 27) et en poésie (Prudence, *Peri.*, 2, 330).

v. 580 : **lapsi census fulcire ruinas**. Cette expression est imitée de Virgile, *Georg.*, 4, 249 : ... *generis lapsi sarcire ruinas*.

v. 581 : **damna pudoris**. La même formule se lit dans Ovide, *Ars*, 1, 100 et dans Ausone, *Epigr.*, 94, 4 (Peiper, p. 347).

v. 582 : **quo me donatum praestanti munere gaudens**. On rapprochera Virgile, *En.*, 5, 361 (*praestanti munere donat*), mais aussi Cyprianus Gallus, *Gen.*, 519 (*gaudentem munere donat*) et Claudius Marius Victor, *Aleth.*, 1, 352 (*munere donans*).

v. 583 : **debeo grates**. Sur cette expression, cf. *supra*, note au v. 18.

v. 585 : **contestatas**. Le participe passé du déponent *contestari* est déjà employé avec un sens passif par Cicéron (*Flacc.*, 25 : *contestata uirtute maiorum*), surtout dans l'expression juridique *lis contestata* qui désigne « un procès régulièrement engagé » (*Rosc. com.*, 32 ; 54). En dehors de cette locution, le sens passif de *contestatus* ne devient usuel qu'à l'époque chrétienne (voir *TLL* IV, 3, 690, l. 18 s. et Ch. Müller, *Observationes*, p. 37). *Contestari* est à prendre ici dans l'acception d'« affirmer solennellement » comme dans la *Vulgate*, *Amos* 3, 13, dans Sulpice Sévère, *Mart.*, 5, 3 et Sidoine Apollinaire, *Carm.*, 7, 511 (voir A. Blaise, *DLAC*, s. v. *contestor* et s. v. *contestatio* et le *TLL* IV, 3, 690, l. 43 s.).

pagina. Ce mot désigne l'ensemble du poème ; cf. *supra*, note au v. 85.

v. 587 : **claudi se iam prope poscat**. Il faut reconnaître dans cette formule le lieu commun littéraire de la conclusion abrupte, qui a été bien analysé par E. R. Curtius, *La littérature européenne et le Moyen Age latin*, 1956, p. 111 s. Le verbe *claudere* se retrouve dans des formules de conclusion abrupte chez S. Augustin, *Ciu.*, 9, 23 : *liber iste claudatur* et Sulpice Sévère, *Mart.*, 26, 1 : *finem liber postulat, sermo claudendus est* (voir l'édition de Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, par J. Fontaine, p. 1078-1079).

v. 588 : **iugis deuotio**. Chez les auteurs chrétiens, le mot *deuotio* a pris le sens de « fidélité envers Dieu, piété ». Tertullien l'emploie déjà avec cette valeur nouvelle (*Apol.*,

30, 7 : *ubi ueritas est Dei et deuotio*). A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, p. 137, indique que la traduction par « dévotion » ne convient pas bien pour rendre *deuotio* « qui exprime le sentiment plus profond de celui qui se voue, se donne à l'amour de Dieu ou à la vénération de ses saints ». Sur l'adjectif *iugis*, cf. *supra*, note au v. 125.

ponere finem. On rapprochera la fin du vers 444 : *miserandi ponere finem*, où l'expression reçoit pour complément un gérondif au génitif ; ici Paulin substitue à cette construction usuelle un tour comportant l'adjectif verbal à l'accusatif (*ad explenda... munia*). La concurrence des deux tours se rencontre déjà dans Cicéron auprès de locutions comme *tempus sumere, spatium habere*, mais dans la latinité tardive elle tend à se généraliser et l'adjectif verbal à l'accusatif apparaît alors dans des expressions où, comme ici, sa valeur de but n'est guère sensible. On pourra comparer, par exemple, Grégoire de Tours, *H. F.*, 2, 23 : *ne moram facias ad eundem* (voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 584 ; Ch. Müller, *Observationes*, p. 19).

v. 589 : munia. Ce substantif, apparenté à *munus*, désigne en latin classique « les charges, les fonctions » et, dans ce sens, concurrence *munera*. Mais *munia* est beaucoup moins employé que *munera* qui est la forme vivante. On trouve pour la première fois *munia* dans un contexte religieux dans Apulée, *Met.*, 11, 30, 5, où il est question des « fonctions » d'un collège de prêtres. Les auteurs chrétiens donnent aussi parfois à *munia* une valeur religieuse, mais ils l'emploient dans des acceptions diverses : Arnobe, par exemple, l'utilise en parlant des « devoirs », des « honneurs » rendus aux dieux du paganisme (*Nat.*, 6, 8 ; 6, 15 ; 7, 6 ; 7, 26) ; Tertullien en revanche s'en sert à propos des « devoirs » que Dieu prescrit (*Ieiun.*, 11 : *eum (Deum) munia imponere*). Dans ce vers de l'*Eucharisticos*, Paulin désigne par *munia* les « devoirs », les « hommages » à rendre au Christ. On pourra rapprocher l'expression *munia laudis*, « les tributs de louange » (voir A. Blaise, *Le vocabulaire latin des principaux thèmes liturgiques*, § 26).

v. 590-593. Dans ce passage Paulin, contrairement à

son habitude, s'efforce de donner à ses vers une structure harmonieuse et recherche en particulier la symétrie des membres de phrase : dans les deux premiers vers, la triple anaphore de *hoc* souligne le parallélisme de membres approximativement égaux ; dans le vers 592 deux expressions disposées en chiasme (*omnibus... locis et tempore... omni*) encadrent deux adverbes synonymes (*usque et iugiter*) ; au vers suivant enfin, dans les deux formules qui se répondent (*te praefando loqui* et *te meminisse silendo*) et dont la symétrie est accentuée par l'anaphore de *te*, les quatre verbes présentent aussi une disposition en chiasme, qui met en valeur l'antithèse de *praefando* et de *silendo*.

On a essayé de corriger de diverses façons le vers 593 pour lui donner une mesure satisfaisante : dans l'expression *te meminisse silendo*, que proposent les deux manuscrits, un monosyllabe semble avoir été omis. Barth a proposé de lire *te te*, Haase *et te*, tandis que Brandes préfère *te et* ; il n'est en effet pas rare dans le poème que la conjonction *et* soit éloignée du début du membre de phrase qu'elle sert à relier (cf. v. 10 ; 30 ; 50 ; 145 ; 211, etc.) ; en outre l'anastrophe de *et*, dans le groupe *te et*, a ici le mérite de permettre l'anaphore de *te*.

v. 592 : iugiter omni. La même clause se lit dans Paulin de Nôle, *Carm.*, 27, 53.

v. 593 : silendo. P. Courcelle, *Les Confessions*, p. 210, souligne la saveur augustinienne de cette action de grâces : chez Paulin, comme chez Augustin, on trouve cette idée que l'auteur est reconnaissant à Dieu, non seulement par sa confession, mais par son silence même ; on rapprochera en particulier *Conf.*, IX, 17, 11 s. : *Accipe confessiones meas et gratiarum actiones, Deus meus, de rebus innumerabilibus, etiam in silentio*.

v. 595-596 : ... abs te, Deus, orsus | ... concludens tibi desino. Ce passage est imité de Virgile, *Buc.*, 8, 11 : *a te principium ; tibi desinet...*

L'expression *abs te orsus* fait allusion aux vers 4 s. du poème.

v. 598 : ut. Après ce *ut*, qui dépend de *oro*, on attend un subjonctif, auquel, après plusieurs propositions inci-

dentes, se substitue l'impératif *da* au vers 602 (voir W. Brandes, *Prolegomena*, p. 277, n. 1).

uita in hac qua... dego. Il est inutile de corriger *qua* en *quam*, comme l'a fait Leipziger. Pour expliquer cet ablatif, employé à la place de l'accusatif attendu auprès de *degere*, il n'est pas besoin d'invoquer l'attraction du relatif au cas de l'antécédent, comme le veut W. Brandes (voir l'*index uerborum et elocutionum* de son édition, p. 331, s. v. *pronomem relatiuum*). On peut supposer une ellipse de la préposition *in* déjà exprimée auprès de l'antécédent (*uita in hac*); on pourra rapprocher un passage de Lucifer de Calaris, *Moriend.*, XV (CSEL XIV, p. 317, 28) : *in hac amenitia, qua uiuis nunc*, cité par E. Löfstedt, *Philologischer Kommentar*, p. 275 (où l'on trouvera d'autres exemples de ce type d'ellipse). L'expression *in uita degere* n'apparaît que dans la latinité tardive (Lucifer de Calaris, *Reg. apost.*, 11, CSEL XIV, p. 63, 13 : *degere in hac uita*; Filastre, 112, 5, CSEL XXXVIII, p. 77, 25 : *uitam in qua nos hodie degimus*; voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 55). Enfin il faut noter que *degere* est parfois construit avec l'ablatif seul : *Vitae patr.*, 3, 3 : *omnis labor totius temporis, quo hic dego*; Dracontius, *Romul.*, 10, 249-250 : *caelibe uita degis*; Boèce, *Mus.*, 1, 34 : *seruitio degit* (voir le TLL V, 1, 386, l. 16 s.). Il n'est donc même pas nécessaire de supposer une ellipse de *in* devant *qua* pour conserver cet ablatif.

v. 599 : *ipsa morte magis plura agnosco timenda*. Il est possible de conserver ce vers tel qu'il nous a été transmis par les manuscrits, alors que Brandes insère un *haut* entre *plura* et *agnosco*, affirmant (*Prolegomena*, p. 278) que cette négation a été omise par le copiste. Le sens ainsi obtenu (« je ne vois rien de plus redoutable que la mort même ») s'accorde en effet beaucoup mieux avec le contexte, puisque, dans les vers suivants (v. 607 s.), Paulin prie Dieu de le secourir contre cette crainte de la mort qu'il ressent plus vivement à cette époque de sa vie. Mais il n'est pas nécessaire de rétablir une négation telle que *haud*, puisque le vers suivant commence par *nec* et que cette négation, qui relie la seconde proposition causale à la première, peut, dans une construction ἀπό καὶ τοῦ, porter également sur

la première proposition (voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 64-66). Ce type de construction n'est pas rare dans la latinité tardive; il est certainement attesté plus tôt, sinon dans la *Correspondance* de Cicéron (les passages comme *Fam.*, 8, 13, 2 et *Quint. fr.*, 3, 1, 18, qu'on invoque parfois, ne sont pas sûrs; voir Leumann-Hofmann-Szantyr, II, p. 517), au moins dans Valerius Flaccus, 2, 232 et 6, 519. Sur le développement de cette construction en latin tardif, voir en particulier E. Löfstedt, *Syntactica*, I², p. 344 s.

On rapprochera de ces vers de Paulin des passages comme Tertullien, *Adv. Marc.*, 1, 9 : *posteriora enim sunt in retracatu inmo nec admittentur* ou Commodien, *Instr.*, 2, 32, 2 : *in nigris exire tamen nec plangere fas est*.

Du point de vue de la métrique, le vers 599 n'exige pas non plus l'insertion d'un monosyllabe supplémentaire, à condition d'admettre un hiatus entre *plura* et *agnosco* (dans l'*Eucharisticos*, l'hiatus au temps marqué n'est pas rare; voir l'*index rei metricae* de l'édition de Brandes, s. v. *hiatus*, p. 319) et de supposer l'allongement du -a en hiatus, comme au vers 190 dans *malesuada otia* (voir Ch. Müller, *Observationes*, p. 66).

v. 602 : *da, precor, intrepidam contra omnia tristia mentem*. Ce vers est emprunté presque intégralement à l'*Oratio* d'Ausone, v. 31 : *Da, pater, inuictam contra omnia crimina mentem*. L'*Oratio* de Paulin s'inspire aussi parfois de l'*Oratio* d'Ausone (cf. *infra*, p. 214). Sur ces emprunts, voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 105-106 et 110-111.

v. 604-605. On peut voir dans ces vers une référence à l'Évangile de Matthieu 24, 13 : *qui autem perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit*.

captare salutem. La fin du vers 134 est identique.

v. 608 : *discrimina*. Telle est la leçon des manuscrits. La correction de Brandes (*discrimine*) ne s'impose pas. *Suspectus* présente en effet ici une valeur active (« qui se défie de, qui redoute »); le mot offre déjà le sens actif de « soupçonneux, défiant » dans Apulée, *Mel.*, 9, 20, 3 et Tertullien, *Apol.*, 21, 20. Ce participe passé à valeur active a pu recevoir, comme les participes passés des verbes déponents, un complément à l'accusatif (voir Leumann-Hofmann-

Szantyr, II, p. 291). Ch. Müller, *Observationes*, p. 39, cite plusieurs exemples de cette construction dans des passages où *suspectus* a été corrigé à tort en *suspectans* ou *suspiciatus* (ainsi, par exemple, dans Ammien Marcellin, 29, 4, 5 : *idque quod acciderat suspecti*). On peut donc admettre qu'ici *discrimina* est complément de *suspectum*.

On notera enfin, en faveur de la leçon *discrimina*, que Paulin imite probablement ici un vers de Sedulius dont la fin est identique (*Carm.*, 4, 137 : *Et licet amissae passus discrimina uitae*).

v. 609 : exagitant... formidine. Il faut peut-être voir dans cette expression un souvenir d'Ausone, *Profr.*, 28 : *nec... agitet formido...*

v. 610 : praesule. Le substantif *praesul* est rare à l'époque classique où il ne désigne qu'« un chef des danseurs », le prêtre principal des Saliens qui dansait en tête de la procession (cf. Cicéron, *Diu.*, 1, 55 ; 2, 136) ; il a alors pour synonymes *praesultor* (Valère Maxime, 1, 7, 4) et *praesultator* (Tite Live, 2, 36, 2). A l'époque tardive le mot s'est répandu dans l'usage, mais dans des acceptions très diverses, et par extension de sens peut désigner un « chef », un « préfet ». Les auteurs chrétiens l'utilisent en particulier en parlant du chef, du gardien du troupeau des fidèles et l'appliquent à un évêque, à un abbé, voire au pape (cf. A. Blaise, *DLAC*, s. v. *praesul*). Le vocable peut aussi signifier « protecteur, intercesseur (auprès de Dieu) », comme dans S. Ambroise, *Obit. Th.*, 16 (*PL* 16, 1453 D) : *speramus quod liberis suis apud Christum praesul assistat* et 25 (1456 B) : *cum habeas praesulem certaminis misericordem*. C'est cette idée de protection que *praesul* sert à exprimer ici.

v. 611 : sed quaecumque manet nostrum sors ultima finem. Ce vers est imité de Virgile, *Buc.*, 4, 53 : *O mihi tum longae maneat pars ultima uitae*, mais la clause rappelle aussi celle d'un vers d'Ausone, *Griph.*, v. 6 (Peiper, p. 200) : *ultima finis*.

Sur les rimes des six derniers vers du poème, cf. *supra*, p. 36.

v. 614 : dum sum. Cette fin de vers est empruntée à Paulin de Nole, *Carm.*, 10, 150-151 : ... *ul sim promeritus*

Christi fore, dum sum | Ausonii. Le vers précédent de ce poème de Paulin de Nole a également inspiré Paulin de Pella (cf. *supra*, note aux vers 537-538). Le fait que ce *carmen* X de Paulin de Nole ait été adressé à Ausone explique certainement que le petit-fils de ce dernier ait fait de nombreux emprunts à cette pièce (cf. *supra*, p. 41).

Ce vers s'inspire aussi de S. Paul, *II^e Épître aux Corinthiens* 5, 6 : *scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino*. Le derniers vers du poème fait également référence à des épîtres de S. Paul (cf. *infra*, note au v. 616).

v. 614-615 : uel... uel. Sur l'emploi de *uel... uel* avec valeur copulative, cf. *supra*, note au v. 58.

v. 615 : cuius sunt omnia. La même formule se retrouve dans le *Commonitorium* d'Orientius (1, 169 et 2, 131).

resolutum. Le verbe *resoluo* est employé de bonne heure par les poètes dans l'acception de « libérer, dégager de » (Horace, *Od.* 1, 28, 34 ; Lucain, 2, 145 ; Silius Italicus, 11, 36) ; Tibulle (1, 9, 83) utilise *resolutus* dans l'expression *fallaci resolutus amore*, « dégagé des liens d'un amour fallacieux ». Le participe signifie ici à lui seul « dégagé des liens de la vie, délivré des entraves de la vie » ; dans la latinité tardive, *resoluo* est de même employé parfois à l'infinitif passif dans le sens de « mourir » : Sulpice Sévère, *Epist.*, 3, 10 ; *Vetus latina, Phil.* 1, 23 (dans Rufin, *Orig. princ.*, 1, 5, 7 ; dans ce même verset, on lit *dissolui* dans la *Vulgate*). Enfin le substantif *resolutio* désigne assez souvent la « mort » : ainsi dans la *Vulgate, II Tim.* 4, 6 (*tempus resolutionis meae instat*), où il traduit ἀνάλοσις (cf. S. Augustin, *Conf.*, IX, 36, 3 ; Victor de Vite, *Hist.*, 1, 45 ; Marius Victorinus, *Ar.*, 4, 25 ; Ennodius, *CSEL* VI, p. 386, 18).

v. 616 : Ce dernier vers du poème rappelle de nombreux versets des *Épîtres* de S. Paul. On peut citer en particulier *Phil.* 1, 23 : *desiderium habens dissolui et esse cum Christo* (où la *Vetus latina* présente *resolui* auquel *resolutum* fait sans doute écho au vers 615 ; cf. *supra*, note à ce vers) et *II Cor.* 5, 8 : *peregrinari a corpore et praesentes esse ad Dominum*. Mais Paulin n'envisage pas seulement ici sa réunion avec le Christ après sa mort ; par l'expression *corporis in quacumque tui... parle* il se réfère aussi aux

versets où S. Paul parle du Corps du Christ que nous appelons « mystique » : ainsi, par exemple, *Rom.* 12, 4-5 ; *I Cor.* 12, 12 et 27 ; *Éphés.* 5, 30. La fin de l'*Eucharisticos* est riche de références au *Nouveau Testament* (cf. *supra*, notes aux v. 561, 604 et 614).

ORATIO

INTRODUCTION

Paulin est l'auteur de l'*Oratio*

L'*Oratio* de Paulin est un court poème de 19 hexamètres. Cette pièce intitulée dans les manuscrits *Oratio sancti Paulini* a été longtemps attribuée à saint Paulin de Nole¹ et figure encore parmi les poèmes de cet auteur dans l'édition Hartel². Mais P. Courcelle a démontré avec une grande certitude, nous l'avons déjà vu³, que cette *Oratio* devait être attribuée à Paulin de Pella, en s'appuyant sur les arguments suivants : l'examen de la tradition manuscrite indique simplement que l'auteur s'appelait Paulin et la critique interne montre que ce Paulin ne pouvait être Paulin de Nole⁴ ; d'autre part, cette prière est imitée de l'*Oratio* d'Ausone dont elle reproduit textuellement un vers entier⁵ et cette imitation invite à chercher l'auteur dans l'entourage d'Ausone ; enfin, et c'est à notre avis l'argument le plus probant, il existe « des rapports surprenants » entre l'*Oratio* et l'*Eucharisticos*⁶ : certains vers de l'*Eucharisticos*

1. Voir encore, par exemple, M. SCHANZ, *Geschichte der Römischen Literatur*², 1914, IV, 1, p. 261 ; P. FABRE, *Essai sur la chronologie de l'œuvre de saint Paulin de Nole*, 1948, p. 107 (mais, dans la note 3, l'auteur se rallie à l'avis de P. Courcelle, qui attribue l'*Oratio* à Paulin de Pella).

2. *CSEL*, XXX, p. 3. L'*Oratio S. Paulini* constitue le *carmen* IV de cette édition et y précède immédiatement l'*Oratio* d'Ausone qui a inspiré cette courte pièce, mais que Hartel considère comme un poème de Paulin de Nole (sur cette attribution, voir P. FABRE, *Essai sur la chronologie...*, *op. cit.*, p. 108-111). L'*Oratio* de Paulin de Pella figure aussi dans certaines éditions des œuvres d'Ausone qui renferment aussi des poèmes de Paulin de Nole : ainsi dans l'édition Peiper, p. 307, et dans l'édition E. White, II, p. 148.

3. Cf. *supra*, p. 8 et n. 1.

4. *Un nouveau poème*, p. 102-105.

5. Cf. *infra*, note aux vers 6-7, ainsi que les notes aux vers 1, 6, 9, 17 ; voir aussi *supra*, p. 14, n. 8.

6. *Un nouveau poème*, p. 107.

sont des références à l'*Oratio*, certains passages du long poème autobiographique sont une *retractatio* de la courte prière de jeunesse ¹. Un chercheur belge, P. Tordeur ², s'est intéressé à ces rapports entre les deux œuvres et — analysant l'*Oratio* en la comparant mot par mot avec l'*Eucharisticos* — a constaté de frappants parallèles, en particulier dans la place donnée par Paulin à certains mots dans l'hexamètre. Nous avons repris, dans les notes qui suivent le texte ³, plusieurs des pertinents rapprochements qu'a faits P. Tordeur et dont il a eu la grande obligeance de nous faire part.

La tradition manuscrite confirme aussi l'attribution de l'*Oratio* à Paulin de Pella. Ce poème ne nous est transmis que par deux manuscrits, le *Leidensis Vossianus latinus* 111 ⁴ et le *Parisinus latinus* 7558 ⁵; ces deux manuscrits du IX^e siècle renferment à la fois des œuvres de Paulin de Nole et d'Ausone ⁶ et, pour cette raison, on a été tenté d'attribuer l'*Oratio S. Paulini* à S. Paulin de Nole, alors que la présence de cette *Oratio* dans les deux recueils doit s'expliquer plutôt par le rapport qui existe entre ce poème et l'*Oratio* d'Ausone. En effet, dans le *Parisinus* 7558, l'*Oratio* d'Ausone, qui est une des pièces de l'*Ephemeris*, a été détachée de son contexte et rapprochée de l'*Oratio S. Paulini*; voilà qui indique qu'on s'est aperçu très tôt de la parenté entre les deux poèmes. La présence de l'*Oratio* de Paulin dans l'édition posthume

1. Cf. *supra*, p. 8 et n. 3.

2. Il est l'auteur d'une *Concordance* de l'œuvre de Paulin de Pella; cf. *supra*, p. 48, n. 1.

3. Cf. *infra*, notes aux vers 2, 4, 8, 14, 18.

4. Folio 35 B recto.

5. Folio 90 recto.

6. On pensait que le *Vossianus* était essentiellement un recueil d'œuvres d'Ausone et de Paulin de Nole, mais on a découvert dans le *Parisinus* 8093 la première partie, longtemps perdue, de ce manuscrit qui renferme aussi des poèmes de Sedulius, Dracontius, Eugène de Tolède, etc. (voir F. DELLA CORTE, « L'ordinamento degli opuscula di Ausonio », *RCCM*, II, 1, 1960, p. 21). Le *Parisinus* 7558 est aussi un recueil d'œuvres d'auteurs divers. Pour la description de ces deux manuscrits, voir l'édition des *Carmina* de Paulin de Nole procurée par Hartel, *CSEL*, XXX, p. v-x et l'édition des œuvres d'Ausone procurée par Peiper, p. xviii-xxviii et xxxiii-xxxv; voir aussi la description du *Parisinus* 7558 dans E. CHATELAIN, *Notice sur les manuscrits des poésies de S. Paulin de Nole*, Paris 1880, p. 36-39.

d'Ausone qui nous a été transmise par le *Vossianus* est encore plus intéressante : en effet l'élaboration de ce recueil d'œuvres d'Ausone a été attribuée avec vraisemblance à Paulin de Pella ¹; Paulin aurait donc inséré parmi les poèmes de son aïeul sa propre *Oratio*, parce qu'elle s'inspirait étroitement de l'*Oratio* de ce dernier ².

La date de l'*Oratio*

Maintenant, ne peut-on essayer de dater l'*Oratio* de Paulin ? Il est évident en tout cas que cette pièce où l'auteur exprime l'espoir d'une vie si confortable et si paisible est antérieure à 407, date à laquelle l'invasion vandale mit un terme à la félicité de Paulin, qui venait alors d'atteindre la trentaine ³. Mais l'*Oratio* ne serait-elle pas nettement antérieure à 407 ? Certains pensent en effet que l'édition posthume des œuvres d'Ausone a suivi de peu la mort du poète et remonte à 394 ou 395 ⁴; si Paulin est bien l'auteur de cette édition, il faudrait admettre qu'il a réalisé cette tâche alors qu'il n'était âgé que de dix-sept ou dix-huit ans. Le jeune âge de Paulin n'est peut-être pas un argument suffisant pour écarter cette hypothèse, mais cette activité intellectuelle s'accorde mal avec ce que l'auteur de l'*Eucharisticos* nous révèle sur son genre de vie entre la quinzième et la vingtième année : tombé gravement malade à quinze ans, il interrompit toute étude sérieuse et perdit le goût de la lecture ; de dix-huit à vingt ans ⁵, il s'abandonna à une vie entièrement livrée aux distractions et à la dissipation. Paulin nous apprend également qu'il s'est marié peu après sa vingtième année ; il faudrait donc admettre aussi qu'à l'époque où il écrit cette prière, il est encore célibataire et que, dans le v. 17, il exprime le souhait de trouver femme et d'avoir une postérité. L'interprétation de ce vers peut donner lieu à discussion ⁶, mais il

1. Cf. *supra*, p. 13.

2. Cf. *supra*, p. 14.

3. *Euch.* 232 s.

4. Ainsi, par exemple, F. G. SIRNA, « Ausonio, Paolino e il problema del testo Ausoniano », *Aevum*, XXXVII, 1963, p. 134.

5. *Euch.* 176-177.

6. Voir P. COURCELLE, *Un nouveau poème*, p. 104-105.

semble bien que P. Courcelle ait raison quand il soutient que l'auteur de l'*Oratio* a déjà femme et enfants et que, dans ce passage, il prie Dieu de lui conserver cette famille qui lui est chère¹. Dans cette hypothèse, il faut supposer que Paulin est marié depuis quelques années, au moins deux ans, lorsqu'il écrit son poème. En somme, la date de 399 peut être considérée comme le *terminus a quo* et celle de 407 comme le *terminus ad quem* de la rédaction de l'*Oratio*. S'il est exclu que Paulin ait pu être avant sa vingtième année l'éditeur d'Ausone, on ne doit pas écarter pour autant l'hypothèse qui veut reconnaître dans Paulin le parent d'Ausone qui s'est chargé de l'édition posthume des œuvres du poète ; les arguments de F. Della Corte et de A. Pastorino sont, à notre avis, fort convaincants². Ce recueil de poèmes d'Ausone comprenant aussi l'*Oratio* de Paulin, on peut croire que ce dernier a réalisé l'édition des œuvres de son aïeul quelque temps après la composition de sa propre *Oratio* qu'il y a insérée, soit là encore environ entre 399 et 407.

**La dette
à l'égard de l'*Oratio*
d'Ausone**

On a déjà bien mis en lumière ce que Paulin, dans son *Oratio*, devait à l'*Oratio matutina* d'Ausone³. Il est certain que cette dernière œuvre a inspiré plus d'un poète et P. Langlois, qui a relevé des rapprochements avec de nombreux poèmes chrétiens⁴, par exemple le *Carmen Paschale* de Sedulius, le *Carmen III* d'Orientius, le *De salvatore* de Claudien, la *Laus Christi* de Mérobaude et l'*Oratio* de Paulin de Pella, est fondé à soutenir que les auteurs de ces œuvres ont emprunté à Ausone les formules qu'ils ont en commun avec lui. Ce groupement de textes, qui présentent des similitudes de sujet et d'expression, invite, selon P. Langlois, « à postuler le développement d'une sorte de genre littéraire, le poème en l'honneur du

1. *Un nouveau poème*, p. 105, p. 107, n. 11, et p. 112, n. 18.

2. Cf. *supra*, p. 13-14.

3. Voir P. COURCELLE, *Un nouveau poème*, p. 105-107 ; P. LANGLOIS, « Les poèmes chrétiens et le christianisme d'Ausone », *RPh*, XLIII, 1969, p. 43-53 ; voir *supra*, p. 211, n. 5.

4. « Les poèmes chrétiens... », *op. cit.*, p. 42-55.

Christ, qui se précise souvent en prière versifiée rédigée à l'occasion de la fête de Pâques¹ ». Mais, tout en étant inspiré de l'*Oratio* d'Ausone, le poème de Paulin, qui est beaucoup plus court, n'en présente pas tous les caractères : au contraire d'Ausone², Paulin ne célèbre pas le Christ ; l'*Oratio* de Paulin n'est pas une prière de louange, mais uniquement une prière de demande et par là se rapproche de la dernière partie de l'*Oratio* d'Ausone (v. 59-78). Comme son aïeul, Paulin invoque la faveur de Dieu pour mener une vie vertueuse : l'auteur prie Dieu de le garder de l'envie, de la malfaisance, du mensonge et de la médisance, de l'aider à lutter contre les tentations de la chair et la passion du lucre ; en cela la prière de Paulin est celle d'un chrétien. Mais Paulin ne souhaite pas pour autant la pauvreté et son oraison n'apparaît nullement comme celle d'un aspirant à l'ascétisme. Bien au contraire, Paulin, qui a certainement vécu jusqu'alors dans la prospérité, émet le vœu que puisse durer l'agréable genre de vie qu'il mène, entouré de tendres affections, dans sa riche demeure. Cependant, précise-t-il, il tient à borner ses desirs de richesse, à ne pas devoir au malheur d'autrui son propre bonheur. Malgré ces restrictions, Paulin apparaît fort préoccupé de son bien-être et sa prière, comme le remarque très justement P. Courcelle³, « émane, non d'un farouche ascète, mais d'un homme du monde, épris d'un déisme teinté de christianisme ». Le paganisme n'est pas absent de ce poème : l'auteur semble croire à la puissance de la magie, dont il prie Dieu de le protéger⁴, et l'évocation de sa félicité temporelle dégage une impression d'épicurisme.

Vint le temps des invasions. Comme beaucoup d'autres Gallo-Romains⁵, Paulin fut victime des pillages et de l'occupation de ses domaines par les Wisigoths. Dépouillé peu à peu de ses biens, il « se convertit⁶ », puis mena la vie d'ascèse que sa prière de jeunesse laissait si peu prévoir. A la fin de sa vie,

1. « Les poèmes chrétiens... », *op. cit.*, p. 55.

2. *Oratio* 6-30.

3. *Un nouveau poème*, p. 104.

4. *Oratio* 5-6 ; cf. *infra*, note à ces vers.

5. Cf. *supra*, p. 28 s.

6. Sur la conversion de Paulin, cf. *supra*, p. 32 s.

il célébra dans l'*Eucharisticos* le dessein de la Providence, qui l'avait conduit sur une voie bien différente de celle qu'il avait jadis souhaitée : Dieu lui avait accordé de préférer aux biens de ce monde, autrefois d'un si grand prix pour lui, les biens du monde à venir¹, qu'il avait seulement mentionnés au dernier vers de son *Oratio*.

1. *Euch.* 438-442.

CONSPECTUS SIGLORUM

Codices

N	Parisinus latinus 7558	saec. IX
V	Leidensis Vossianus latinus 111	saec. IX

ORATIO

Omnipotens genitor, rerum cui summa potestas,
exaudi si iusta precor ; ne sit mihi tristis
ulla dies, placidam nox rumpat nulla quietem
nec placeant aliena mihi, quin et mea prosint
5 supplicibus nullusque habeat mihi uota nocendi
aut habeat nocitura nihil. Male uelle facultas
nulla sit ac bene posse adsit tranquilla potestas.
Mens contenta suo nec turpi dedita lucro
uincat corporeas casto bene conscia lecto
10 inlecebras, turpesque iocos obscenaque dicta
oderit illa nocens et multum grata malignis
auribus effuso semper rea lingua ueneno.
Non obitu adfligar cuiusquam aut funere crescam.
Inuideam numquam cuiquam nec mentiar umquam.
15 Adsit laeta domus epulisque adludat inemptis
uerna satur fidusque comes nitidusque minister,
morigera et coniux caraque ex coniuge nati.
Moribus haec castis tribuit Deus, hi sibi mores
perpetuam spondent uentura in saecula uitam.

2 mihi N : mici V || 5 habeat N V² : habet V || mihi N : mici V || 6 nihil
N : mici V || 7 ac N : hac V || 9 uincat N : uinceat V || 10 turpes V : turpis
N || 18 hi sibi V : his ibi N

PRIÈRE

Père tout-puissant, toi à qui appartient la puissance
souveraine sur l'univers, exauce-moi si mes demandes
sont justifiées : puisse aucun de mes jours n'être attristé,
aucune de mes nuits n'être troublée dans son paisible
repos ; puissent les biens d'autrui ne pas éveiller mon
envie, mais que plutôt mes propres biens servent
à secourir ceux qui me sollicitent ; que personne ne 5
conçoive le désir de me nuire ou ne possède en aucune
façon les moyens de le faire. Puissé-je n'avoir aucune
possibilité de vouloir être malfaisant et être doté du
pouvoir paisible d'être bienfaisant. Que, satisfait dans
mon âme de ce qui m'appartient et non enclin aux gains
deshonorants, je sois victorieux des séductions de la
chair, la conscience en paix, sur ma vertueuse couche ;
que cette langue toujours en faute en raison du poison 10
qu'elle répand, elle qui peut causer le mal et qui plaît
tant aux oreilles des malveillants, ait de l'aversion pour
les plaisanteries deshonnêtes et les paroles inconvenantes.
Puissé-je n'être accablé par la perte d'aucune personne,
ni non plus devoir une plus grande prospérité à la mort
de qui que ce soit ; ne jamais porter envie à personne
et ne mentir en aucune occasion ; posséder une demeure 15
opulente et y voir des esclaves bien nourris, des compa-
gnons fidèles et des serviteurs à la mise soignée, une
épouse docile et des enfants nés de cette épouse chérie
se réjouir de repas que mon domaine suffise à fournir.
Dieu accorde ces biens aux personnes qui mènent une
vie vertueuse ; elles s'assurent la vie éternelle pour les
siècles du monde à venir.

COMMENTAIRE

v. 1. Ce premier vers, dont les derniers termes (*cui summa potestas*) sont repris au v. 519 de l'*Eucharisticos*, trouve aussi un écho dans le v. 102 de ce poème : *Omnipotens aeterne Deus, qui cuncta gubernas*. Ce n'est sans doute pas un hasard si l'*Oratio* de Paulin commence par le même mot que l'*Oratio* d'Ausone : *omnipotens* ; en effet, dans ce poème, Paulin s'inspire plus d'une fois de la pièce composée par son aïeul (cf. *infra*, les notes aux vers 6, 7, 9). Si le premier mot du vers est une référence à l'*Oratio* d'Ausone, l'ensemble de ce premier hexamètre est pour sa part imité de Virgile, *En.* 10, 100 : *Tum pater omnipotens, rerum cui prima potestas* ; aussi faut-il, pour ponctuer le vers de Paulin, placer la virgule avant *rerum*, et non après ce mot, comme le fait à tort Hartel dans son édition des *Carmina* de Paulin de Nole (CSEL, XXX, p. 3) ; sur ce rapprochement avec le vers de Virgile, voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 111, n. 17 ter, qui, dans l'hexamètre virgilien, préfère à *prima* la leçon *summa* attestée par le *Palatinus* et par Macrobe et Donat : *rerum cui summa potestas* pourrait être aussi le texte connu de Paulin et qu'il aurait reproduit fidèlement.

v. 2 : *mihi*. P. Tordeur a remarqué que ce datif scandé comme un pyrrhique se trouve ici constituer les deux brèves du dactyle cinquième et qu'il en est souvent de même dans l'*Eucharisticos* (v. 79, 125, 346, 356, 431, 468, 487, 504, 521) ; or cette place est exceptionnelle pour les mots pyrrhiques.

v. 3. L'expression *placidam...quielem* est située dans cet hexamètre à la même place que dans un vers de Virgile, dont Paulin se souvient certainement ici (*En.* 4, 5 : *uerbaque, nec placidam membris dat cura quielem*).

v. 4. Dans les vers 562-563 de l'*Eucharisticos*, on retrouve une idée voisine de celle qui est exprimée dans ce vers ; voir

P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 111. Plusieurs autres indices relevés dans cet hexamètre contribuent à confirmer l'identification de l'auteur de l'*Oratio* à celui de l'*Eucharisticos* : P. Tordeur a noté que *nec* est en tête du vers, place qui est celle de cette négation dans l'*Eucharisticos* dans 14 exemples sur 23 (v. 67, 72, 149, 172, 213, 306, 328, etc.), que *mihî* est à l'héphthémimère (comme dans l'*Eucharisticos* aux vers 50, 103, 197, 358, 403 et 440), enfin que *et* se trouve au début du 5^e pied, bien que ce soit une place d'exception, sauf dans l'*Eucharisticos* (v. 144, 147, 214, 252, 317, 321, 552). P. Tordeur a également remarqué qu'au vers suivant, *uota* est à la même place dans l'hexamètre que dans 6 des 7 exemples qu'en renferme l'*Eucharisticos* (v. 95, 142, 154, 277, 420, 446).

v. 5-6. A propos de ces deux vers, P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 104, note que « l'auteur paraît croire aux maléfices des magiciens et supplie Dieu de les conjurer » ; sur ce point, voir aussi M. Schanz, *Geschichte der Römischen Literatur*², 1914, IV, 1, p. 262 et n. 1.

v. 6 : *nocitura*. Ce participe futur rappelle celui qu'Ausone emploie au v. 32 de son *Oratio*, dans une expression (*nocituri... ueneni*) avec laquelle on peut trouver aussi un point de contact dans le v. 12 de la pièce de Paulin (*effuso... ueneno*) ; voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 106.

v. 6-7 : *male uelle facultas... tranquilla potestas*. Cette phrase est presque entièrement empruntée à l'*Oratio* d'Ausone, 64-65 : ... *male posse facultas | nulla sit et bene posse adsit tranquilla potestas*. P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 105, n. 9, pense que c'est « la raison pour laquelle le compilateur de la collection du *Paris. lat.* 7558 a rapproché l'une de l'autre les deux prières d'Ausone et de Paulin, en détachant celle d'Ausone du contexte de l'*Ephemeris* ».

v. 8 : *mens contenta suo*. P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 111, rapproche à juste titre de ces termes et d'une expression du v. 13 (*non... funere crescam*) deux passages de l'*Eucharisticos* (v. 202-203 et 213-215), où Paulin exprime également cette idée que, tout en étant attaché au bien-être, il sait modérer ses désirs d'accroître sa fortune.

Dans ce vers *nec* est situé après la penthémimère, place

que, suivant les observations de P. Tordeur, cette négation occupe 5 fois sur 8 dans l'*Eucharisticos*, quand elle ne se trouve pas en tête de l'hexamètre (cf. *supra*, note au v. 4).

dedita lucro. On peut rapprocher cette clausule de celle d'un vers de Juvencus, 1, 571 (*dedita lucris*).

v. 9 : *bene conscia*. Paulin emploie également cette expression dans la préface de l'*Eucharisticos* (§ 2 : *bene sibi consciae senectuti*) ; ici elle est vraisemblablement empruntée à l'*Oratio* d'Ausone (73 : *bene conscia uita*) ; pour d'autres emplois de cette expression, cf. *supra*, note p. 103.

v. 10 : *inlecebras*. C'est là un mot que Paulin utilise fréquemment dans l'*Eucharisticos* pour désigner les séductions des biens de ce monde ; cf. *supra*, note au v. 166 de l'*Eucharisticos*. Au v. 98 de ce poème, *carnis... inlecebras* rappelle l'expression *corporeas inlecebras* de ce v. 10 de l'*Oratio*.

Le début de ce vers est cité par l'auteur du traité grammatical intitulé *De dubiis nominibus* (*Gram. Lat.* V, p. 581, 17 Keil) : *iocus generis masculini ut Paulinus « inlecebras turpesque iocos »*.

v. 12 : *rea*. Sur *reus*, « coupable », cf. *supra*, note au v. 338 de l'*Eucharisticos*.

v. 14. L'adverbe *umquam* rime avec les trois premiers mots du vers (*inuideam numquam cuiquam*). P. Tordeur, qui a étudié cette recherche de la rime chez Paulin, a rapproché le v. 172 de l'*Eucharisticos* où *umquam*, situé également en fin de vers, rime avec *quemquam* placé en deuxième lieu, après *nec*.

v. 15 : *laeta domus*. L'expression se retrouve au v. 435 de l'*Eucharisticos*, où cette citation est faite à dessein (cf. *supra*, note aux vers 433 s. de ce poème). On trouve dans l'*Eucharisticos* d'autres allusions à la demeure opulente que l'auteur possédait au temps de sa prospérité : *compta domus* (v. 205), *plena domus* (v. 457) ; voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 108-109.

epulis... inemptis. Cette formule rappelle l'expression virgilienne dans l'épisode du vieillard de Tarente (*Georg.* 4, 133 : *dapibus... inemptis*). Elle traduit la fierté du propriétaire heureux de pouvoir vivre des seuls produits de son

domaine ; ce sentiment est également exprimé de la même façon dans Horace, *Epod.* 2, 48 (*dapes inemptas*).

v. 16 : *uerna satur*. L'expression est peut-être un souvenir de Martial, 2, 90, 9 (*sit mihi uerna satur, sit non docilissima coniunx*).

On retrouve dans l'*Eucharisticos* des allusions au grand nombre de serviteurs et de clients présents dans la demeure de Paulin (207 : ... *plures iuuenesque ministri* ; 437 : *instructa obsequiis et turbis fulta clientum*) ; voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 109.

v. 17 : *morigera*. L'épouse que Paulin souhaite ici « docile » sera qualifiée d'*indocilis* dans l'*Eucharisticos* (v. 486) ; cela n'implique cependant pas que Paulin n'était pas encore marié à l'époque où il composa l'*Oratio* (cf. *supra*, p. 214). L'épithète *morigera* est également appliquée à une épouse dans Ausone, *Parent.* 2, 3 (Peiper, p. 30) et 16, 4 (p. 39) ; l'ensemble de ce vers de Paulin, qui concerne ses affections familiales, peut aussi faire penser à Ausone, *Parent.* 2, 5 (p. 30) : *coniugique fides et natos cura regendi* ; voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 107.

L'expression *caraque ex coniuge nati* peut être rapprochée également d'un vers de Juvencus, 1, 18 (... *et cara tibi mox e coniuge natum*), dont la clause est elle-même identique à celle d'un hexamètre de Valerius Flaccus (2, 551).

v. 18. P. Tordeur a comparé ce vers au v. 443 de l'*Eucharisticos* : *sero quidem, sed nil unquam, Deus, est tibi serum*. La structure des deux hexamètres présente en effet des particularités qui permettent de les rapprocher : tous deux offrent le même mot au début et à la fin (*moribus... mores* ; *sero... serum*) ; *Deus* y est situé à la même place ; la fin du vers est dans les deux cas du type *si bona norint*.

moribus ... mores. Le substantif *mores* a pu servir, comme ici, à désigner par métonymie des personnes de bonnes ou mauvaises mœurs dès les débuts de l'époque impériale (Ovide, *Tr.* 5, 7, 10 ; Tite-Live, 10, 22, 3 ; Tacite, *Dial.* 41, 3 ; cf. *TLL VIII*, 1524, l. 41 s.).

v. 19. Ce vers a une réplique dans le v. 99 de l'*Eucharisticos* : *aeternos caperem uenturo in tempore fructus*. Les deux hexamètres, qui offrent exactement la même structure,

présentent à leur début des termes synonymes (*perpetuam, aeternos*) et en leur milieu deux expressions très voisines (*uentura in saecula, uenturo in tempore*) ; voir P. Courcelle, *Un nouveau poème*, p. 112.

Dans ce dernier vers de son *Oratio*, Paulin a vraisemblablement imité l'avant-dernier vers des *Euangeliorum libri* de Juvencus (4, 811) : *aeternam capiat diuina in saecula uitam*.

I. INDEX DES MOTS LATINS ÉTUDIÉS

Dans cet index sont répertoriés les mots qui ont fait l'objet de remarques concernant la langue. Les chiffres renvoient aux notes où ces mots sont étudiés.

- accipiter, v. 145.
adprobo, préf. 3.
aduersitas, préf. 3.
affectus, v. 457.
agmen, v. 276.
almus, v. 519.
alphabetum, v. 65.
amathia, v. 66.
ambitor, v. 215.
apprehendo, v. 80.
- circumdo, v. 387.
comes, v. 315.
comitiua, v. 294-5.
complaceo, v. 432.
conscius, préf. 2.
consonus, v. 94.
contestatus, v. 585.
contexo, préf. 1.
crimen, v. 167.
cudo, v. 59.
culmen, v. 36.
culpa, v. 167.
culpabilis, v. 106.
- decennium, v. 177.
deuotio, v. 588.
donum, v. 103.
- econtra, v. 268.
effectus, v. 6.
- eloquium, préf. 1 ; v. 80.
emensus, v. 262.
ephemeris, préf. 1.
eucharisticos, p. 7, n. 1.
euectio, v. 212.
excipio, v. 249.
expensa, v. 217 ; v. 553.
expertus, v. 36.
exuberans, v. 419.
- fartus, v. 416.
fiscalia, v. 199,
functus, v. 171.
- gnarus, v. 62.
grates, v. 18.
gratia, v. 549.
gratus, v. 208 ; v. 220 ; v. 356.
- haut etiam, v. 38.
hebdomas, v. 13.
hostilitas, v. 333.
- iam dudum, v. 53.
in quantum, v. 127.
in tantum, v. 127.
in uacuum, v. 531.
incentium, v. 162.
indeptus, v. 189.
indultus, préf. 3.
inlecebra, v. 166.

impos, v. 404.
 instructio, v. 124.
 inuenio, v. 315.
 ipse, préf. 2.
 iugis, v. 125.
 iugiter, v. 155.
 iuuenesco, v. 569.
 iuuenis, v. 508.
 iuxta cum, v. 318.

 lego, v. 395.
 leuo, v. 402.
 litteratura, v. 114.

 magis, préf. 4.
 malesuadus, v. 190.
 meditatiuncula, préf. 4.
 mereor, v. 7.
 misericordia, préf. 3.
 modo, v. 83.
 munia, v. 589.
 munus, v. 112.
 mus, v. 148.

 ninguïdus, v. 29.
 nomen, v. 426.

 oblatas, v. 165.
 obsequium, préf. 2 ; v. 437.

 pagina, v. 85.
 pars, préf. 3.
 pascha, v. 475.
 paulatim, v. 507.
 penitus, v. 323.
 perscrutatus, v. 357.
 plasma, v. 73.
 plures, v. 207.
 pomerium, v. 383.
 positus, v. 359.
 possum, v. 569.
 praefatus, v. 291.
 praenoto, préf. 4.
 praesul, v. 610.

presbyter, v. 508.
 primas, v. 373.
 primitus, v. 125.
 prodeo, v. 452.
 proprius, préf. 1.
 prospicio, v. 447.

 quoque, v. 252.

 reatus, v. 105.
 resoluo, v. 615.
 retexo, v. 54.
 reuolubilis, v. 16.
 reus, v. 338.

 saluo, v. 382.
 siue... siue..., v. 557-8.
 solacium, v. 512.
 solamen, v. 497.
 specialis, v. 66.
 specialiter, v. 271.
 sphaera, v. 146.
 spurius, v. 172.
 status, v. 194.
 strator, v. 144.
 substantia, v. 522.
 suetudo, v. 179.
 supellex, v. 208.
 suspectus, v. 608.
 suspicio, v. 324.

 tacda, v. 186.
 tamen, v. 38.
 tetraeteris, v. 474.
 textus, p. 109.
 trieteris, v. 49.

 ualidus, v. 249.
 uel... uel..., v. 58.
 uena, v. 84.
 uideor, v. 57.
 unde, v. 79.
 uotius, v. 579.
 usque, v. 31.

II. INDEX MÉTHODIQUE

L'indication « p. » signale une référence aux pages de l'Introduction et l'indication « v. » un renvoi aux vers qui ont fait l'objet de notes dans le Commentaire.

actions de grâces, p. 21, n. 2.
 Alains, v. 235 ; v. 378.
Alpes, v. 27.
 Athaulf, v. 311.
 Attale, v. 294-295.
 Ausone, frère de Paulin, p. 15 ;
 v. 248.
 Ausone, grand-père de Paulin,
 p. 9 ; v. 48-49.
 autobiographies, p. 19 s.
 Avitus, v. 303 ; v. 514.
 baptême de Paulin, v. 477.
 Bazas, v. 43 ; v. 332.
 Bordeaux, v. 48-49 ; v. 288.
 Carthage, v. 31.
 chasse à l'épervier, v. 145.
comes, v. 315.
comitiua priuatae largitionis,
 v. 294-295.
 conclusion abrupte (lieu com-
 mun de la), v. 587.
Confessions de S. Augustin
 (dette à l'égard des), p. 19
 et p. 20, n. 1 et 7.
conuersi, p. 32 ; v. 464 ; v. 465.
 conversion de Paulin, p. 32 ;
 v. 465 ; v. 478.
 date de l'*Eucharisticos*, p. 17.
 date de l'*Oratio*, p. 213.
 date de naissance de Paulin,
 p. 10 s.

Épire, v. 415.
 épouse de Paulin, v. 180 ;
 v. 486.
 fille de Paulin, v. 326.
 fils de Paulin, v. 498.
 fils naturel de Paulin, v. 170.
foedus conclu entre Romains
 et Barbares, v. 238 ; v. 303.
 frère de Paulin, p. 15 ; v. 248.
 Goar, v. 346.
 grammairiens (enseignement
 des), v. 72 s.
 Grèce : les domaines de Paulin
 en Grèce, v. 273 ; v. 414 ;
 v. 481 ; les projets de départ
 pour la Grèce, v. 275 ; v. 409.
 hérésie de Paulin, v. 472.
 Hesperius, p. 10.
hospitalitas, v. 576.
 invasion des Alains et des Van-
 dales, p. 28 ; v. 235.
 invasion des Wisigoths, p. 28-
 29 ; v. 285.
 invocation liminaire à Dieu,
 v. 4-5.
 mariage de Paulin, v. 180.
 Marseille, v. 520.
 monachisme, v. 456.
Oceanum fretum, v. 27.
Oratio d'Ausone, p. 214.
 pélagianisme, v. 472.

- Pella, v. 24-25.
 pénitence publique, v. 465.
peregrinatio, préf. 2 ; v. 461.
 père de Paulin : vicaire du
 diocèse de Macédoine, p. 10 ;
 v. 26 ; proconsul d'Afrique,
 p. 10 s. ; v. 35.
retractatio, p. 8 ; v. 433 s.
- sacrements reçus par Paulin,
 v. 477.
sancti, p. 33 ; v. 464.
 Thalassius, p. 10.
 Théodoric I^{er}, p. 29 ; v. 514.
 Vandales, v. 235.
 villa de Paulin, v. 202 s.
 Wisigoths, p. 29 ; v. 285.

TABLE DES MATIÈRES

POÈME D'ACTION DE GRÂCES

INTRODUCTION

Le titre du poème et l'auteur.....	7
La famille de Paulin.....	9
La date de l' <i>Eucharisticos</i>	17
L' <i>Eucharisticos</i> poème autobiographique.....	19
Intérêt historique.....	28
La « conversion » de Paulin.....	32
La valeur littéraire de l' <i>Eucharisticos</i>	35
Les manuscrits et les éditions.....	43

BIBLIOGRAPHIE.....	49
--------------------	----

CONSPECTUS SIGLORUM.....	53
--------------------------	----

TEXTE ET TRADUCTION.....	54
--------------------------	----

COMMENTAIRE.....	101
------------------	-----

PRIÈRE

INTRODUCTION.....	211
-------------------	-----

CONSPECTUS SIGLORUM.....	217
--------------------------	-----

TEXTE ET TRADUCTION.....	218
--------------------------	-----

COMMENTAIRE.....	221
------------------	-----

INDEX

Index des mots latins.....	227
Index méthodique.....	229